

## PREMIER CONTRAT TERRITORIAL RE-SOURCES DE VIVIER-GACHETS

(2022 - 2024)



## ENTRE :

La **Communauté d'Agglomération du Niortais** représentée par **Monsieur Jérôme BALOGE** agissant en tant que Président, conformément à la délibération de l'assemblée délibérante en date du 07 février 2022, désigné ci-après par le **porteur de projet**,

L'**Association pour la Promotion d'une Agriculture Durable Centre Atlantique** représentée par **Madame Florence RICHARD**, agissant en tant que Membre du bureau représentante du territoire, conformément à la délibération de l'assemblée délibérante en date du 22 avril 2022,

L'**Association Bio Nouvelle Aquitaine** représentée par **Monsieur François CASIER**, agissant en tant que Président d'Agrobio Deux-Sèvres,

Le **Centre d'Economie Rurale France** représenté par **Monsieur Médéric GOURBEAU**, agissant en tant que Président,

Le **Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural Plaines et Marais mouillés** représenté par **Monsieur Raphaël GARDOT**, agissant en tant que Président, conformément à la décision de l'assemblée délibérante en date du 22 mars 2022,

Le **Centre National de la Recherche Scientifique de Chizé** représenté par **Monsieur Ludovic HAMON**, agissant en tant que Délégué régional,

Le **Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement Gâtine Poitevine** représenté par **Monsieur Serge MORIN**, agissant en tant que Président,

La **Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres** représentée par **Monsieur Jean-Marc RENAUDEAU**, agissant en tant que Président, conformément à la décision de l'assemblée délibérante en date du 04 avril 2022,

La **Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres** représentée par **Monsieur Sébastien KUGLER**, agissant en tant que Président,

La **Chambre du Commerce et de l'Industrie des Deux-Sèvres** représentée par **Monsieur Manuel MERCIER**, agissant en tant que membre du Bureau (Trésorier),

La **Communauté de Communes Mellois en Poitou** représentée par **Monsieur Fabrice MICHELET**, agissant en tant que Président, conformément à la délibération de l'assemblée délibérante en date du 19 mai 2022,

La **Commune d'Aigondigné** représentée par **Madame Patricia ROUXEL**, agissant en tant que Maire, conformément à la délibération de l'assemblée délibérante en date du 31 mai 2022,

La **Commune de Prailles La Couarde** représentée par **Madame Roselyne DEMION**, agissant en tant que Maire, conformément à la délibération de l'assemblée délibérante en date du 16 juin 2022,

La **Coopérative Agricole des producteurs de Viande** représentée par **Monsieur Laurent ROY**, agissant en tant que Président,

La **Coopérative Agricole Vendée Approvisionnement Céréales** représentée par **Monsieur Jérôme CALLEAU**, agissant en tant que Président, conformément à la délibération de l'assemblée délibérante en date du 14 mars 2022,

La **Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne Champs du Partage** représentée par **Monsieur Dominique GOUEST**, agissant en tant que Président, conformément à la décision de l'assemblée délibérante en date du 22 mars 2022,

La **Coopérative Entente Agricole de Loulay** représentée par **Monsieur Vincent TOUZOT**, agissant en tant que Président,

La **Coopérative OCEALIA** représentée par **Monsieur Denis MATHE**, agissant en tant que Vice-Président,

La **Coopérative Régionale d'Agriculture Biologique** représentée par **Monsieur Laurent PROUX**, agissant en tant que Président,

L'**association Deux-Sèvres Nature Environnement** représentée par **Madame Magali MIGAUD**, agissant en tant que Représentante légale, conformément à la lettre d'engagement de l'assemblée délibérante en date du 21 avril 2022,

L'**Etablissement Public du Marais Poitevin** représenté par **Monsieur Johann LEIBREICH**, agissant en tant que Directeur,

La **Fédération de Chasse des Deux-Sèvres** représentée par **Monsieur Guy TALINEAU**, agissant en tant que Président,

La **Fédération Départementale de Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole des Deux-Sèvres** représentée par **Monsieur Joseph GUERINEAU**, agissant en tant que Président,

L'**Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise** représentée par **Madame Séverine VACHON**, agissant en tant que Présidente,

Le **Négoce Agricole Centre Atlantique** représenté par **Monsieur Simon AIMAR**, agissant en tant que Directeur,

L'association **Prom'haies** représentée par **Madame Jacqueline AJER**, agissant en tant que Co-Présidente, conformément à la décision de l'assemblée délibérante en date du 23 mai 2022,

L'entreprise associative **SAPERFEL** représentée par **Madame Nadine IDAWSKI**, agissant en tant que Directrice,

La **Coopérative Sèvre et Belle** représentée par **Monsieur Mathieu GUIHO**, agissant en tant que Directeur,

La **Société d'Horticulture des Deux-Sèvres** représentée par **Monsieur Guy GIRAUDON**, agissant en tant que Président, conformément à la délibération de l'assemblée délibérante en date du 04 avril 2022,

Le **Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise** représenté par **Monsieur Pascal OLIVIER**, agissant en tant que Président, conformément à la délibération de l'assemblée délibérante en date du 13 mai 2022,

L'association **Terre de Liens Poitou-Charentes** représentée par **Monsieur Henri POUSSET**, agissant en tant que Président, conformément à la délibération de l'assemblée délibérante en date du 26 mars 2022,

L'**Université de La Rochelle** représentée par **Monsieur Jean-Marc OGIER**, agissant en tant que Président,

L'entreprise **Vendée Sèvres Négoce** représentée par **Monsieur Gilles MONAURY**, agissant en tant que Directeur,

La **Ville de Niort** représentée par **Monsieur Jérôme BALOGE**, agissant en tant que Maire, conformément à la délibération de l'assemblée délibérante en date du 27 juin 2022,

*d'une part,*

ET :

La **Préfecture des Deux-Sèvres** représentée par **Madame Emmanuelle DUBEE**, agissant en tant que Préfète des Deux-Sèvres,

L'agence de l'eau **Loire-Bretagne**, établissement public de l'État, représentée par **Monsieur Martin GUTTON**, Directeur général, agissant en vertu de la délibération n° 2022-40 du conseil d'Administration du 15 mars 2022, désignée ci-après par l'**agence de l'Eau**,

La **Région Nouvelle-Aquitaine**, représentée par le Président du Conseil Régional, **Monsieur Alain ROUSSET**, agissant en vertu de la délibération n°2019.614.SP de la séance plénière du 12 avril 2019,

Le **département des Deux-Sèvres**, représenté par la Présidente du Conseil Départemental, **Madame Coralie DENOUES**, agissant en vertu de la délibération n°68A de la séance plénière du 07 février 2022,

*d'autre part,*

VU la convention-cadre régionale Re-Sources signée le 13 octobre 2015,

VU la délibération sur la Stratégie Régionale de l'Eau en Nouvelle-Aquitaine et sa déclinaison en Politique régionale de l'Eau n° 2018.1155.SP adoptée en séance plénière du lundi 25 juin 2018,

VU la délibération sur le contrat-type sur le Bassin Loire-Bretagne n°2019.614.SP validée en Séance Plénière du 12 avril 2019 de la Région Nouvelle Aquitaine.

Vu la délibération 2019.1021.SP adoptant la feuille de route «NéoTerra» pour accélérer et accompagner la transition environnementale en Nouvelle Aquitaine,

## IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

### **Article 1 : Objet du contrat territorial**

Le présent contrat territorial traduit l'accord intervenu entre les différents signataires concernant l'opération de reconquête de la qualité de la ressource en eau sur l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) du Vivier. Cette AAC correspond au bassin d'alimentation de trois captages d'alimentation en eau potable (AEP) en eau souterraine, exploités par le Communauté d'Agglomération du Niortais : la résurgence du Vivier et les forages de Gachet I et Gachet III, ouvrages classés captages **prioritaires** depuis 2010 au titre de la loi « Grenelle ».

Il s'inscrit dans le cadre de la démarche multi-partenariale Re-Sources.

Il s'inscrit dans le cadre du partenariat conclu entre l'agence de l'eau Loire-Bretagne, l'agence de l'eau Adour-Garonne, l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine formalisé dans la convention de partenariat du 12/10/2020.

Ce partenariat matérialise la volonté conjointe de l'agence de l'eau et de la Région Nouvelle-Aquitaine d'accompagner de façon coordonnée les porteurs de projets dans la mise en place d'actions de reconquête de la qualité des eaux.

Le contrat territorial formalise de manière précise :

- la nature des actions ou travaux programmés, et objectifs associés, pour une durée de 3 ans,
- les calendriers de réalisation et points d'étapes,
- les coûts prévisionnels,
- le plan de financement prévisionnel défini au plus juste,
- les engagements des signataires.

Le contrat territorial s'adosse à la **stratégie de territoire** et la **feuille de route** associée, définies pour une durée de 6 ans et jointes en annexe 1.

La stratégie de territoire et sa feuille de route décrivent :

- l'historique d'actions liées aux programmes déjà engagés sur le territoire,
- les enjeux et problématiques du territoire hydrographique ou hydrogéologique,
- les objectifs de bon état des masses d'eau poursuivis et les cibles prioritaires,
- la stratégie d'intervention adoptée,
- les liens avec les conventions partenariales existantes par ailleurs,
- la compatibilité avec le Sage et la synergie des démarches portées à une échelle supra,
- la cohérence ou la complémentarité avec les autres politiques publiques/dispositifs d'aide.
- la gouvernance mise en place,
- les moyens et compétences d'animation mobilisés,
- les modalités de mise en œuvre,
- les responsabilités et engagements des acteurs,
- l'organisation des maîtrises d'ouvrage,
- le dispositif et les indicateurs de suivi adaptés aux actions et aux temps de réponse des milieux.

## **Article 2 : Périmètre géographique du contrat**

Pour connaître les éléments de description du territoire hydrogéologique sur lequel portent les actions du contrat, se reporter aux rapports d'étude de l'état des lieux et du diagnostic territorial, ainsi qu'à la stratégie du territoire en annexe 1.

La carte de localisation du territoire hydrogéologique est présentée en annexe 2.

La ressource du Vivier et des Gachets représente un enjeu important pour l'alimentation en eau potable de la ville de Niort et des communes voisines :

- Elle couvre 20 % des besoins totaux du département.
- Elle dessert 73 000 habitants, répartis sur 5 communes dont Niort.
- Elle est non-substituable.

Le contrat territorial Re-Resources du Vivier précédent (période 2016-2020) a changé de structure porteuse au cours de sa période de mise en œuvre. En effet, la compétence Eau Potable a été transférée du Syndicat des Eaux du Vivier au Service des Eaux du Vivier de la Communauté d'Agglomération du Niortais au 1er janvier 2020.

Au cours de l'année 2019, un bilan technique et financier de la période, ainsi qu'une étude évaluative ont été menés en régie, suivant la méthodologie régionale. Les principales conclusions sont les suivantes :

- Les objectifs de qualité d'eau de ce précédent programme visaient les nitrates, les pesticides et les molécules émergentes. Les indicateurs fixés pour :
  - ⇒ les nitrates visaient les teneurs moyennes et les pics. Pour chacun d'eux, une tendance générale à la baisse a été observée. Les objectifs ont été atteints pour le captage de Gachet III.
  - ⇒ les pesticides visaient les concentrations de matières actives et de métabolites dont la liste évoluait selon les capacités de détection et de quantification. Pour chacun des captages, des dépassements des objectifs ont été observés, sans possibilité de faire valoir une évolution, faute de données historiques.
  - ⇒ les molécules émergentes, non chiffrées, ont permis d'améliorer la connaissance et de souligner l'importance de mettre en œuvre un plan de surveillance et de prévention des pollutions par les micropolluants.
- Sur le volet agricole, le bilan montre une bonne intégration des thèmes favorables à la qualité de l'eau que sont l'autonomie protéique des élevages, le désherbage mécanique, les couverts hivernaux, le semis direct et l'agriculture biologique, grâce une forte mobilisation collective des agriculteurs et à des partenariats opérationnels avec les Organismes Professionnels Agricoles (OPA) spécialisées. A contrario, l'opportunité de la maîtrise d'ouvrage partagée par les OPA pour l'accompagnement individuel des agriculteurs, hors Agriculteur Biologique (AB), n'a pas fait l'objet de l'adhésion escomptée.
- Sur le volet non-agricole, la charte de « Jardin au naturel » a fait valoir l'intérêt des particuliers pour les alternatives aux pesticides et les actions de communication et de pédagogie ont marqué l'intégration de l'enjeu de la qualité de l'eau auprès des différents acteurs du territoire. Cette sensibilisation, combinée aux résultats des actions dédiées à l'amélioration de la connaissance (mécanismes hydrogéologique, identifications des pollutions émergentes, recensement des pressions de pollutions par les entreprises) forment un socle pour une meilleure mobilisation du secteur non-agricole. Ce prérequis permettra de proposer des actions plus adaptées au secteur de l'industrie auprès duquel l'adhésion espérée au cours du programme 2016-20 n'a pas été atteinte.
- La stratégie foncière qui a été initiée sur deux périmètres sensibles du bassin a été validée et permet d'engager un volet d'aménagement foncier pour le programme suivant et la finalisation des acquisitions prévues et non abouties au cours du précédent programme.
- Sur le volet financier :
  - ⇒ le coût total des actions sous maîtrise d'ouvrage Syndicat d'Eau du Vivier (SEV) a été 687 749 € (subventionnés à hauteur de 76 %), avec un taux de réalisation par rapport au prévisionnel de 49 %. Des travaux plus importants menés en régie, une réduction du temps disponible pour l'animation pour la gestion du contrat et les actions non finalisées (l'acquisition foncière, qui explique pour moitié les montants non engagés, l'adhésion du secteur industriel plus faible que prévue, difficultés techniques pour inventorier les puits du bassin et mettre en place un réseau de point de suivi amonts)
  - ⇒ le coût total des actions sous maîtrise d'ouvrage partagée a été de 160 015 € (subventionné à hauteur de 71 %), avec un taux de réalisation par rapport au prévisionnel de 24 %.

La compétence eau potable étant désormais dans le giron de Niort Agglo, celle-ci doit être abordée en transversalité avec les autres compétences (Climat, Alimentation, etc).

### Article 3 : Programme d'actions

Le programme d'actions s'inscrit dans une démarche volontariste progressive et intégrée. Il se déploiera pour répondre aux objectifs de qualité de l'eau du SDAGE et de la Directive Cadre sur l'Eau. Des objectifs qualitatifs en concentration moyenne (ou seuils) par paramètre ont été retenus pour 2027.

Ils concernent en particulier : les concentrations en nitrates et pesticides et les taux en bactéries. Les sources des données pour le calcul de ces indicateurs proviennent des suivis de la qualité par le service d'eau (cf. tableau 1 ci-dessous).

Les objectifs chiffrés sont les suivants :

Objectifs 2027	Cadre de référence ayant permis le dimensionnement de l'objectif	Valeur de l'objectif en 2019																																																
<b>Paramètre « Nitrate »</b>																																																		
<b>Concentration moyenne &lt; 40 mg/L</b>  <b>Pics &lt; 50 mg/L</b>  <i>NB : sur la base d'un suivi hebdomadaire (a minima 40 analyses/an)</i>	DCE, SDAGE LB, SAGE SNMP  Objectifs du SAGE pour l'eau souterraine : Nitrates < 40 mg/L	<table border="0"> <tr> <td><u>Moyenne</u></td> <td><u>2015-2019</u></td> <td>:</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Vivier</td> <td>:</td> <td>46,39</td> <td>mg/L</td> </tr> <tr> <td>Gachet 1</td> <td>:</td> <td>44,93</td> <td>mg/L</td> </tr> <tr> <td>Gachet 3</td> <td>:</td> <td>35,91</td> <td>mg/L</td> </tr> <tr> <td><u>Pic max</u></td> <td><u>2015-2019</u></td> <td>:</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Vivier</td> <td>:</td> <td>56,5</td> <td>mg/L</td> </tr> <tr> <td>Gachet 1</td> <td>:</td> <td>73</td> <td>mg/L</td> </tr> <tr> <td>Gachet 3</td> <td>:</td> <td>46,3</td> <td>mg/L</td> </tr> <tr> <td><u>Fréquence de dépassement annuelle moyenne des 50 mg/L</u></td> <td><u>2015-2019</u></td> <td>:</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Vivier</td> <td>:</td> <td>10%</td> <td>(42analyses/an)</td> </tr> <tr> <td>Gachet 1</td> <td>:</td> <td>5,7%</td> <td>(39 analyses/an)</td> </tr> <tr> <td>Gachet 3</td> <td>:</td> <td>0%</td> <td>(40 analyses/an)</td> </tr> </table>	<u>Moyenne</u>	<u>2015-2019</u>	:		Vivier	:	46,39	mg/L	Gachet 1	:	44,93	mg/L	Gachet 3	:	35,91	mg/L	<u>Pic max</u>	<u>2015-2019</u>	:		Vivier	:	56,5	mg/L	Gachet 1	:	73	mg/L	Gachet 3	:	46,3	mg/L	<u>Fréquence de dépassement annuelle moyenne des 50 mg/L</u>	<u>2015-2019</u>	:		Vivier	:	10%	(42analyses/an)	Gachet 1	:	5,7%	(39 analyses/an)	Gachet 3	:	0%	(40 analyses/an)
<u>Moyenne</u>	<u>2015-2019</u>	:																																																
Vivier	:	46,39	mg/L																																															
Gachet 1	:	44,93	mg/L																																															
Gachet 3	:	35,91	mg/L																																															
<u>Pic max</u>	<u>2015-2019</u>	:																																																
Vivier	:	56,5	mg/L																																															
Gachet 1	:	73	mg/L																																															
Gachet 3	:	46,3	mg/L																																															
<u>Fréquence de dépassement annuelle moyenne des 50 mg/L</u>	<u>2015-2019</u>	:																																																
Vivier	:	10%	(42analyses/an)																																															
Gachet 1	:	5,7%	(39 analyses/an)																																															
Gachet 3	:	0%	(40 analyses/an)																																															
<b>Paramètre « Pesticides »</b>																																																		
<b>[matière active] &lt; 0,1 µg/L</b> <b>[métabolite] &lt; 0,1 µg/L</b>  <b>[somme des matières actives et des métabolites] &lt; 0,3 µg/L</b>  <i>NB : sur la base d'un suivi mensuel (12 analyses / an par captage)</i>	DCE, SDAGE LB, SAGE SNMP  Objectifs du SAGE pour l'eau souterraine : pesticides totaux < 0,3 µg/L pesticide par molécule < 0,1µg/L	<table border="0"> <tr> <td><u>Nb détections de matière active ou de métabolite &gt; 0,1 µg/L entre 2015 et 2019</u></td> <td>:</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Vivier</td> <td>:</td> <td>6 / Gachet 1 : 5 / Gachet 3 : 5</td> </tr> <tr> <td><u>Nb prélèvements où la somme des matières actives et des métabolites &gt; 0,3 µg/L entre 2015 et 2019</u></td> <td>:</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Vivier</td> <td>:</td> <td>2 / Gachet 1 : 3 / Gachet 3 : 3</td> </tr> </table>	<u>Nb détections de matière active ou de métabolite &gt; 0,1 µg/L entre 2015 et 2019</u>	:		Vivier	:	6 / Gachet 1 : 5 / Gachet 3 : 5	<u>Nb prélèvements où la somme des matières actives et des métabolites &gt; 0,3 µg/L entre 2015 et 2019</u>	:		Vivier	:	2 / Gachet 1 : 3 / Gachet 3 : 3																																				
<u>Nb détections de matière active ou de métabolite &gt; 0,1 µg/L entre 2015 et 2019</u>	:																																																	
Vivier	:	6 / Gachet 1 : 5 / Gachet 3 : 5																																																
<u>Nb prélèvements où la somme des matières actives et des métabolites &gt; 0,3 µg/L entre 2015 et 2019</u>	:																																																	
Vivier	:	2 / Gachet 1 : 3 / Gachet 3 : 3																																																
<b>Paramètre « Micropolluants »</b>																																																		
<b>- 50 % de fréquence d'apparition des molécules PE, T, T+, CMR mesurables</b>  <i>NB: sur la base d'un suivi pesticide mensuel + screening micropolluant haute et basse eaux</i>  Suivi du paramètre résidus médicamenteux et amélioration de la connaissance  Amélioration du plan de surveillance micropolluants	Neo terra : arrêter l'utilisation des substances CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques) dès 2025  Niort DD2030, charte d'engagement « Villes & Territoires sans perturbateurs endocriniens » : restreindre, puis à terme, éliminer l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens (ainsi que des substances classifiées comme cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR))	<table border="0"> <tr> <td><u>Moyenne 2015-2019, 3 captages confondus</u></td> <td>:</td> <td>5 détections /an (d'après suivi mensuel)</td> </tr> <tr> <td><u>Référence 2019, 3 captages confondus</u></td> <td>:</td> <td>11 détections/an (d'après screening)</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Présence de résidus médicamenteux</td> </tr> </table>	<u>Moyenne 2015-2019, 3 captages confondus</u>	:	5 détections /an (d'après suivi mensuel)	<u>Référence 2019, 3 captages confondus</u>	:	11 détections/an (d'après screening)	Présence de résidus médicamenteux																																									
<u>Moyenne 2015-2019, 3 captages confondus</u>	:	5 détections /an (d'après suivi mensuel)																																																
<u>Référence 2019, 3 captages confondus</u>	:	11 détections/an (d'après screening)																																																
Présence de résidus médicamenteux																																																		
<b>Paramètre « Bactéries »*</b>																																																		
<b>Pics &lt; 1500 UFC pour E. coli et &lt; 500 UFC pour Entérocoques</b>  <b>Moyenne annuelle &lt; 250 UFC pour E.COLI et &lt; 100 UFC pour Entérocoques</b>  <i>NB : sur la base d'un suivi mensuel</i>	Valeurs guide eau brute : E. coli < 20 000 UFC Entérocoque < 10 000 UFC  Seuils eau distribuée : Absence d'E. coli et d'Entérocoques	<table border="0"> <tr> <td><u>Pic max 2015-2019</u></td> <td><u>Source du Vivier</u></td> </tr> <tr> <td>E. coli :</td> <td>10000 UFC</td> </tr> <tr> <td>Entérocoques :</td> <td>7000 UFC</td> </tr> <tr> <td><u>Moyenne 2015-2019</u></td> <td><u>Source du Vivier :</u></td> </tr> <tr> <td>E. coli :</td> <td>529 UFC</td> </tr> <tr> <td>Entérocoques :</td> <td>256 UFC</td> </tr> </table>	<u>Pic max 2015-2019</u>	<u>Source du Vivier</u>	E. coli :	10000 UFC	Entérocoques :	7000 UFC	<u>Moyenne 2015-2019</u>	<u>Source du Vivier :</u>	E. coli :	529 UFC	Entérocoques :	256 UFC																																				
<u>Pic max 2015-2019</u>	<u>Source du Vivier</u>																																																	
E. coli :	10000 UFC																																																	
Entérocoques :	7000 UFC																																																	
<u>Moyenne 2015-2019</u>	<u>Source du Vivier :</u>																																																	
E. coli :	529 UFC																																																	
Entérocoques :	256 UFC																																																	

Tableau 1 : Objectifs chiffrés du contrat pour la qualité de l'eau brute

\* Les paramètres s'appliquent aux trois points de captages d'alimentation en eau potable (Vivier, Gachet I et Gachet III), sauf pour le paramètre « bactéries » qui ne vise que le captage du Vivier.

A l'échelle du bassin d'alimentation des captages du Vivier et des Gachet I et II, des objectifs stratégiques ont également été validés par le comité de pilotage du contrat :

Objectifs 2027	Cadre de référence ayant permis le dimensionnement de l'objectif	Source de la donnée pour le calcul	Valeur en 2019
<b>OBJECTIF : stratégique agricole</b>			
Thématique : Usage produits phytosanitaires			
<p><b>-50% d'usage de produits phytosanitaires (dont -100% de PE et T, T+, CMR)</b></p> <p><b>-100% S-Metolachlore dès début du CT (démarche volontariste 2022-2024, puis si nécessaire, sollicitation de l'Etat)</b></p>	<p>Green Deal européen, Ecophyto II+ (-50% en 2025), Neo Terra, charte d'engagement « Villes &amp; Territoires sans perturbateurs endocriniens »,</p> <p>Neo Terra</p> <p>0 pesticides de synthèse sur les zones de captage prioritaires à horizon 2030</p> <p>Notice syngenta</p> <p>Pas de S-métolachlore en zone de captage d'eau</p>	<p>BNVD</p> <p>Ou IFT</p> <p>Ou autre indicateur à définir</p>	<p>BNVD : Quantité utilisée annuellement</p> <p>Moyenne 2015/2019 : 17 946 kg (hors biocontrôle)</p> <p>IFT et autre indicateur : à définir</p>
Thématique : Couverture des sols			
<b>100% des sols couverts en IC (longues et courtes)</b>	PAR/PAN Directives Nitrates, PCAET Niort Agglo	Etude image satellitaire	Inconnue
Thématique : Labels agricoles			
<b>66% de la SAU sous label (AB – ACS – HVE 3 option A quand elle existe – Terres de Sources et tout autre label à venir présentant un intérêt pour la qualité de l'eau) dont 25% mini en AB</b>	<p>Green Deal européen, Plan Biodiversité national et plan ambition bio 2022, Neo Terra, PCAET et PAT Niort Agglo</p> <p>Neo terra</p> <p>80% des exploitations certifiées en bio ou HVE d'ici 2030</p>	RPG estimation partenaires agricoles	<p>AB : 10,8% de la SAU</p> <p>HVE 3 : 0% de la SAU</p> <p>ACS : 0% de la SAU</p>
Thématique : Surfaces en herbe et légumineuses			
<b>Maintien des surfaces en herbe + 35 % de surfaces en plantes riches en protéines</b>	<p>PAC post-2021,</p> <p>Plan Protéines 2020</p> <p>+ 35 % de surfaces en plantes riches en protéines en 2023</p>	RPG	<p>Surfaces en herbe : 21% de la SAU, soit 2610 Ha</p> <p>Surfaces en plantes et fourrages riches en protéines : 11% de la SAU, soit 1293 Ha</p>
<b>INDICATEUR stratégique agricole associé</b>			
Thématique : Viabilité économique des exploitations			
<b>Maintien du nombre d'UTH agricole sur le territoire (chefs d'exploitation et salariés)</b>	PAD79 2020-2030, PAT Niort Agglo	A définir	A définir

OBJECTIF stratégique hors agricole			
Thématique : Vente produits chimiques			
<b>Diminution de l'usage des PE et T, T+, CMR</b>	<p>Neo terra arrêter l'utilisation des substances CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques) dès 2025</p> <p>Niort DD2030, charte d'engagement « Villes &amp; Territoires sans perturbateurs endocriniens » restreindre, puis à terme, éliminer l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens (ainsi que des substances classifiées comme cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR))</p>	A définir	Inconnue
OBJECTIF stratégique foncier			
Thématique : Maitrise de l'usage du sol			
<b>100% de la zone 1 (soit 101,51 ha) et 210,64 ha de la zone 2 (secteur Thorigné) de la stratégie foncière Vivier sous contrat avec clauses environnementales (Pour les prairies : pesticides interdits + fertilisation limitée à 50-UN efficaces/an. Pour les parcelles en cultures : application du cahier des charge de l'AB)</b>	Stratégie foncière SEV	Service d'eau	0%
OBJECTIF stratégique IAE			
Thématique : Aménagement paysager haies et ZH			
<b>Maintien de 100% du linéaire de haies, et de 100% des zones humides du territoire</b>	SCOT/PLUID et PCAET Niort Agglo	Observatoire des IAE	Inconnue
Thématique : Aménagement paysager bois en PPR			
<b>Maintien de 100% des bois situés en Périmètre de Protection Rapproché</b>	DUP Captages	Observatoire des IAE	Inconnue
Thématique : Aménagement paysager : développement / restauration des IAE			
<b>Répondre aux objectifs de la future stratégie de développement et de restauration des IAE</b>	SCOT/PLUID et PCAET Niort Agglo	Observatoire des IAE	Inconnue

Tableau 2 : Objectifs stratégiques chiffrés du contrat



La stratégie de ce nouveau programme veut donner plus d'ampleur à la démarche entreprise en ciblant des axes forts de travail, tout en l'articulant avec les différentes dimensions et politiques locales.

Il s'agit donc de travailler sur l'ensemble des filières, de l'amont à l'aval, c'est-à-dire de continuer à accompagner les agriculteurs mais également de faire émerger des filières agricoles favorables à la qualité de l'eau en construisant un partenariat fort avec les OPA du territoire.

Le programme repose sur une animation forte du territoire, cherchant à mobiliser les acteurs locaux toujours sur la base du volontariat.

**Sur le paramètre « Nitrates »**, il s'agit, au-delà de l'équilibre des apports azotés, de réduire les transferts en piégeant l'azote disponible avant la période de lixiviation et, également, de réduire les sources par des changements de pratiques et développer les systèmes économes en intrants (travail sur les filières).

**Sur les paramètres « Pesticides » et « Micropolluants »**, il s'agit de réduire au maximum les usages, tout en limitant les transferts, notamment avec de l'aménagement de l'espace.

Le programme Re-Resources 2022-2027 présente **29 fiches-actions réparties en 11 axes stratégiques et en 4 volets** : Agricole, Non agricole, Milieu et Support.

Il s'attache à :

- ⇒ Accompagner les agriculteurs, collectivement et individuellement sur les aspects techniques, mais également en s'appuyant sur des outils financiers disponibles.
- ⇒ Expérimenter des techniques agricoles innovantes, en mettant à disposition le matériel dédié ainsi que les fournitures nécessaires (semences, prestation de semis).
- ⇒ Faire émerger et consolider des filières agricoles favorables à la qualité de l'eau en construisant un partenariat fort avec les OPA du territoire et en initiant une démarche de type Terres de Sources© en lien direct avec le PAT du territoire.
- ⇒ Accompagner les acteurs non-agricoles sur l'arrêt/la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires et d'autres micropolluants.
- ⇒ Développer et suivre des aménagements paysagers favorables à la réduction des transferts de polluants : par la création d'un observatoire des infrastructures agro-écologiques et par le développement des actions de plantation.
- ⇒ En lien avec la stratégie foncière du bassin du Vivier, adapter les pratiques agricoles à la vulnérabilité du milieu en restructurant le foncier pour favoriser les pratiques respectueuses de la qualité de l'eau dans les zones les plus sensibles (aménagement foncier) et en garantissant les pratiques exercées sur les parcelles via des contractualisations (ORE, baux ruraux, etc.)
- ⇒ Poursuivre sa stratégie de développement de l'agriculture biologique mais en élargissant le champ des possibles avec le développement d'autres labels environnementaux (HVE, Agriculture de Conservation des Sols, ...).
- ⇒ Continuer à laisser une place importante à l'innovation : création d'un observatoire des couverts végétaux, recours à des outils techniques de R&D, partenariats avec le monde de la Recherche.
- ⇒ Poursuivre la sensibilisation de tous les habitants et acteurs du territoire pour mobiliser toujours plus largement sur la problématique de la préservation de la qualité de l'eau.
- ⇒ Se doter de moyens pour animer le programme et suivre son effet sur la qualité de l'eau.

L'ensemble des actions est exposé en annexe 5.

#### **Article 4 : Modalités de pilotage et d'animation de la démarche**

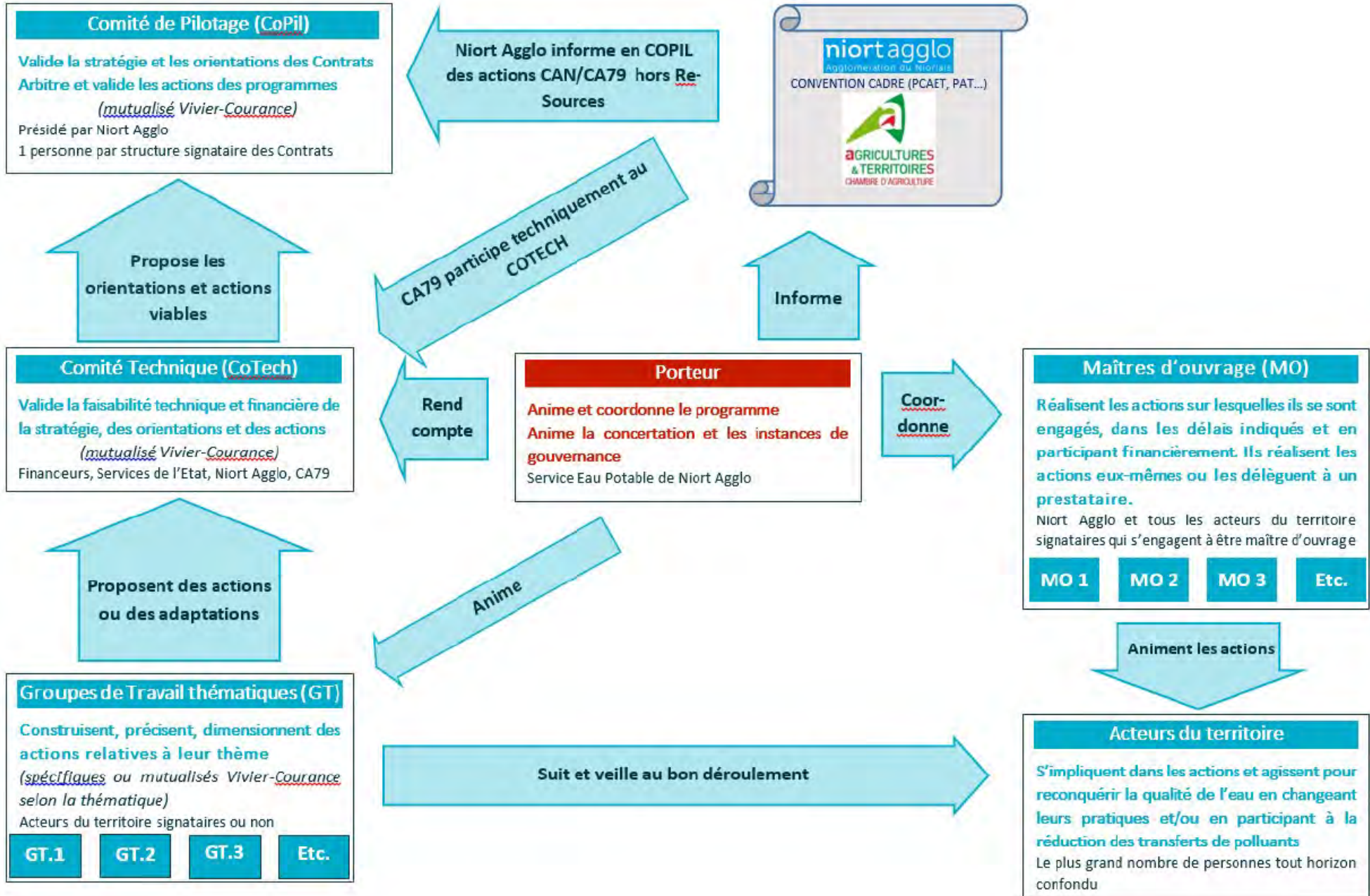
Le pilotage et l'animation du contrat territorial sont les conditions premières de réussite de la démarche.

Le comité de pilotage est ainsi l'instance décisionnelle au cœur de la démarche.

La cellule d'animation est garante de la bonne coordination de la démarche, de la bonne mise en œuvre des actions inscrites au contrat territorial et de leur suivi.

L'évaluation des programmes Re-Resources de la Courance et de Vivier - Gachets ont souligné un besoin d'optimiser la gouvernance des programmes. Il est ainsi proposé un modèle de gouvernance pour les programmes Re-Resources 2022-2027 :

**Organigramme de la gouvernance :**



Le schéma ci-dessus détaille la gouvernance et illustre les interactions entre les différentes instances. Il est à noter l'établissement d'une relation stratégique entre la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) et la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres (CA79) du fait des thématiques et du territoire de compétences des deux structures. Le COPIL Re-Sources reste souverain dans ce fonctionnement et demeure l'instance de validation de la démarche Re-Sources. Il découle de ce fonctionnement que la CA79 peut, en fonction des décisions du Comité de Pilotage (COPIL), ne pas toujours se déclarer «solidaire» de certaines actions. Pour autant, celles-ci seront mises en œuvre conformément à la décision du COPIL.

Un groupe de concertation constitué de membres volontaires du COPIL s'est réuni en juin 2021 pour proposer les précisions suivantes aux rôles et fonctionnements des différentes instances, afin d'en optimiser l'efficacité.

#### **Article 4-1 : Fonctionnement du comité de pilotage**

Le comité de pilotage est mutualisé pour les deux contrats territoriaux Vivier / Gachets et Courance, tous deux portés par la CAN.

##### **> Fonctions du comité de pilotage**

Le comité de pilotage a pour rôle de permettre la concertation entre l'ensemble des acteurs concernés, afin de formellement :

- valider toutes les étapes liées à l'élaboration du contrat,
- valider la stratégie du territoire et la feuille de route associée,
- valider le contenu du contrat,
- valider les éventuels avenants au contrat,
- valider le plan de financement du contrat initial et de ses avenants,
- examiner les bilans annuels, évaluer les résultats obtenus, débattre des orientations à prendre et valider les actions de l'année à venir.
- proposer des thèmes à développer par les groupes et travail et valider leurs propositions

Les validations du comité de pilotage servent de base de rédaction des projets de délibérations qui seront soumis aux instances des collectivités ou partenaires du contrat afin de permettre la bonne exécution du programme.

##### **> Fréquence de réunion du comité de pilotage**

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par année calendaire.

##### **> Consultation écrite du comité de pilotage**

Dans quelques situations, bien identifiées et partagées avec l'ensemble des acteurs, le comité de pilotage peut être saisi par écrit (courrier ou mail). Il s'agit notamment d'une question précise appelant une réponse simple et rapide. Cette consultation a pour objectif une prise de décision facilitée sur une proposition qui ne nécessite pas d'attendre une réunion formelle en présentiel du comité de pilotage.

Par exemple, les bilans d'activité annuels peuvent être soumis à validation du comité de pilotage de cette manière, à condition qu'un délai suffisant soit laissé à ses membres pour répondre à cette sollicitation.

La proposition issue de cette consultation ne doit pas conduire à une modification de l'économie générale du contrat.

##### **> Constitution du comité de pilotage**

Le comité de pilotage mutualisé (Vivier/Gachets et Courance) est présidé par le Vice-président en charge de l'eau potable de la CAN et rassemble tous les représentants des structures signataires des deux contrats. Chacune d'elles y est représentée par une personne désignée en son sein (élue, dirigeante, ou autre).

Cette composition est déterminée en fonction des besoins de la concertation de l'ensemble des acteurs concernés. Elle peut être élargie, sur proposition de son Président, autant que de besoin en fonction des problématiques rencontrées et des arbitrages nécessaires.

Afin d'assurer une bonne articulation avec le SAGE de la Sèvre Niortaise Marais Poitevin, la structure porteuse du Sage est également représentée au comité de pilotage.

##### **> Organisation du comité de pilotage**

L'organisation (date, lieu et ordre du jour) du comité de pilotage est soumise pour validation préalable à l'agence de l'eau.

L'ordre du jour prévoit à *minima* :

- ⇒ une présentation du bilan annuel de l'année n-1, bilan établi sur la base du dispositif de suivi prévu dans la feuille de route et rappelé en annexe 3
- ⇒ un état d'avancement succinct et illustré des actions en cours (année n),
- ⇒ la proposition du programme d'actions et des objectifs de l'année n+1.

En cas de problématique spécifique nécessitant des réflexions plus approfondies, le comité de pilotage peut mandater une commission technique ou thématique. Les propositions issues de ces commissions alimenteront les réflexions et avis des comités de pilotage suivants.

#### **Article 4-2 : Fonctionnement du comité technique**

##### **> Fonctions du comité technique**

Le comité technique se réunit au besoin et a pour rôle de permettre la concertation entre l'ensemble des porteurs d'actions en termes techniques, afin de formellement :

- Assurer un suivi technique régulier de l'état d'avancement du programme d'actions
- Donner un avis technique : Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), choix des bureaux d'études, pertinence des actions, validation des documents
- Valider la faisabilité technique et financière des propositions
- Apporter les éléments d'information nécessaire au comité de pilotage

Il réunit le porteur de projet, la cellule de coordination régionale Re-Sources, les financeurs des actions du contrat, les représentants de l'Etat, l'animateur du SAGE Sèvre Niortaise et Marais poitevin (SNMP) et un technicien de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres.

#### **Article 4-3 : Fonctionnement des groupes de travail thématiques**

##### **> Fonctions des groupes de travail techniques**

Les groupes de travail techniques se réunissent au besoin, selon les thématiques.

Ils peuvent réunir des techniciens en charge des actions, des agriculteurs ou autres personnes ressources de terrain, des élus, l'animateur du SAGE SNMP, des experts, pas nécessairement signataires du contrat.

Leur rôle est de travailler en mode collaboratif sur les projets précis pour construire, préciser, dimensionner les actions permettant d'atteindre les objectifs du contrat.

Les groupes thématiques foncier et outils incitatifs économiques innovants, activement sollicités pour le second programme d'actions seront poursuivis.

#### **Article 4-4 : Fonctionnement de la réunion annuelle d'information**

Une réunion annuelle d'information réunira l'ensemble des acteurs volontaires du territoire afin de permettre la concertation entre l'ensemble des acteurs concernés, et ainsi présenter les validations du COPIL et les avancées du programme.

Elle aura pour rôle :

- Informer, sensibiliser et diffuser les connaissances.
- Se donner la possibilité de mobiliser de nouveaux acteurs, d'offrir la possibilité à d'autres de participer.
- Informer des partenaires qui se feront relais de l'actualité du programme.
- Donner une vision d'ensemble du programme.

#### **Article 4-5 : Organisation de l'animation**

Le porteur de projet est chargé :

- d'assurer le pilotage de l'opération, l'animation de la concertation et la coordination des différents partenaires,
- de rassembler et mobiliser tous les acteurs concernés par le contrat territorial,
- de suivre et d'évaluer l'avancement du programme d'actions.

**L'équipe d'animation** du contrat territorial est constituée de 2,5 ETP exerçant les missions suivantes coordonnées entre elles :

- coordination générale : 1 ETP,
- animation agricole : 1 ETP.
- chargé de mission foncier (0,3 ETP)
- secrétariat (0,2 ETP)

Elle met en œuvre les missions assignées au porteur de projet et rend compte auprès du comité de pilotage de l'avancement et de l'efficacité du plan d'actions.

## **Article 5 : Modalités de suivi**

### **Article 5-1 : Bilans annuels**

L'établissement de ce bilan annuel doit permettre :

- ✓ de faire le point, une fois par an, sur l'état d'avancement technique et financier du programme d'actions spécifique et des programmes associés,
- ✓ de vérifier la conformité des actions menées et de réorienter si nécessaire les plans d'actions annuels. Le cas échéant, un avenant au présent contrat territorial peut être nécessaire,
- ✓ de favoriser et développer le dialogue, basé sur des faits objectifs, entre les différents acteurs et leur implication,
- ✓ d'aider les prises de décisions des élus et partenaires financiers,
- ✓ de justifier les demandes de versement des aides financières annuelles.

Un rapport d'activités rédigé par le porteur de projet formalise le bilan annuel et les conclusions du comité de pilotage.

Le rapport d'activités doit être établi selon la trame de l'agence de l'eau.

La trame du rapport d'activité est disponible sur le site internet de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : <https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/services-en-ligne/formulaires-pour-le-versement-des-aides.html>

### **Article 5-2 : Bilan de troisième année**

Le premier contrat territorial 2022-2024, adossé à la stratégie et la feuille de route associée doit obligatoirement faire l'objet d'un bilan technique et financier en troisième année.

Celui-ci sera présenté au comité de pilotage et à la CLE du Sage.

L'établissement du bilan technique et financier doit permettre de faire une synthèse des bilans annuels et présenter les réalisations, résultats et premiers impacts des actions. Il sera l'occasion d'identifier les non réalisations et leurs justifications au regard du contexte local.

Une synthèse du bilan technique et financier sera présentée au conseil d'administration de l'agence de l'eau. Elle accompagnera toute demande de signature d'un second contrat territorial de 3 ans.

Le respect des engagements conditionne la signature du second contrat territorial. Les ajustements de programmation effectués doivent être conformes à la stratégie de territoire et la feuille de route associée.

Si les éléments propres au contexte local et les conclusions du bilan technique et financier sont défavorables à la poursuite des actions sur le territoire concerné, l'agence de l'eau mettra un terme à son accompagnement et le contrat sera clos à l'issue de la troisième année.

### **Article 5-3 : Évaluation de sixième année et modalités d'une éventuelle poursuite**

La stratégie du territoire et la feuille de route associée ont été définies et validées par le conseil d'administration pour 6 ans, avec si nécessaire une mise à jour.

Avant le terme du second contrat, une phase d'évaluation des deux contrats successifs de trois ans est enclenchée afin de mesurer l'atteinte des objectifs initiaux, d'actualiser la stratégie, et proposer si nécessaire une nouvelle feuille de route et une nouvelle programmation.

Cette évaluation doit être obligatoirement anticipée afin d'apporter les réponses attendues avant la fin de sixième année, et en particulier la réponse à la question : un contrat territorial avec l'agence de l'eau est-il justifié pour poursuivre des actions sur le territoire concerné

L'établissement du bilan évaluatif de sixième année doit permettre :

- de sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux autour de l'évaluation ;
- de questionner la pertinence de la stratégie du territoire par rapport aux enjeux identifiés ;
- d'analyser la gestion de projet (pilotage, mise en œuvre, partenariats, animation) ;
- d'analyser les réalisations, résultats et impacts des actions (efficacité et efficience) ;
- d'étudier les conditions de pérennisation des actions et/ou des résultats obtenus dans la perspective d'un retrait des financements de l'agence de l'eau partiel ou total ;
- d'établir une synthèse des points forts et des limites de l'action locale, et identifier les améliorations afin d'élaborer, le cas échéant, une nouvelle stratégie ;
- d'évaluer l'atteinte des objectifs environnementaux du Sdage.

Ce bilan évaluatif sera présenté au comité de pilotage et à la CLE du Sage de la Sèvre Niortaise et Marais poitevin, au plus tard en fin de sixième année.

Si les deux contrats successifs n'ont pas permis d'atteindre les objectifs environnementaux du Sdage, le bilan évaluatif étudiera l'opportunité et la pertinence d'élaborer une nouvelle stratégie de territoire en vue de l'établissement d'un nouveau contrat territorial.

Cette poursuite devra obligatoirement être motivée, principalement en lien avec l'écart entre l'état des masses d'eau et le bon état et avec le caractère plus ou moins favorable du contexte local à la bonne mise en œuvre de nouvelles actions adaptées.

En cas de demande de renouvellement de la stratégie du territoire et de nouveau contrat territorial associé, une synthèse du bilan évaluatif sera présentée au conseil d'administration de l'agence de l'eau.

L'élaboration d'une nouvelle stratégie de territoire sera l'occasion d'associer de nouveaux acteurs et de prendre en compte de nouvelles problématiques

## **Article 6 : Engagements des maîtres d'ouvrage signataires du contrat**

### **Article 6-1 : L'Etat**

L'Etat s'engage à :

- ✓ mettre en place les politiques coordonnées de préservation de la ressource en eau et, le cas échéant, de reconquête de la qualité de l'eau ;
- ✓ assurer la mise en place, le suivi et le contrôle des procédures réglementaires qui viennent compléter les démarches volontaires (Programme d'Actions Zones Vulnérables, Arrêtés ZNT, etc.).
- ✓ transmettre au porteur de projet toute information susceptible de l'aider à suivre et piloter les actions réalisées sur le Bassin d'Alimentation de Captage (BAC), dans le respect des règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles.

### **Article 6-2 : Le Porteur de projet**

La Communauté d'Agglomération du Niortais s'engage à :

- ✓ assurer le pilotage de l'opération, l'animation de la concertation et la coordination des différents partenaires. Elle associe l'ensemble des acteurs concernés au comité de pilotage,
- ✓ réaliser les actions prévues dont elle assure la maîtrise d'ouvrage, dans les délais indiqués.
- ✓ participer financièrement aux opérations prévues dans le programme d'actions, selon le plan de financement présenté dans l'article 8,
- ✓ réaliser des bilans annuels de l'ensemble des actions du contrat et le bilan évaluatif au bout des 6 ans, en s'assurant du bon renseignement des indicateurs, de façon à rendre compte de l'état d'avancement du contrat et de l'efficacité des actions menées,
- ✓ assumer la responsabilité des relations avec les propriétaires fonciers riverains, et ce dans le respect des lois et règlements en vigueur. Elle ne peut se prévaloir du contrat passé avec l'agence de l'eau en cas de contentieux éventuel.

### **Article 6-3 : Les autres maîtres d'ouvrage signataires du contrat**

La Chambre d'Agriculture des Deux Sèvres, partenaire particulier du porteur de projet :

- ✓ réaffirme que la préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau constituent des enjeux majeurs auxquels le monde agricole doit notamment contribuer ;
- ✓ s'engage à contribuer activement à la réussite de la démarche Re-Sources sur les Bassins d'Alimentation des Captages de Vivier-Gachets en :
  - participant aux instances de gouvernance les concernant : Groupes thématiques, Comité technique et Comité de pilotage ;
  - informant le service d'eau de Niort Agglo des manifestations en lien avec la qualité de l'eau qu'elle organise et en l'associant dans la mesure du possible à leurs organisations ;
  - portant certaines actions (maîtrise d'ouvrage) à destination des agriculteurs contenues dans le programme d'actions de ce contrat, c'est-à-dire, en réalisant ces actions dans les délais indiqués et en participant financièrement à ces actions (fiches-actions : Agri1 C / Agri3 A2 ). Les modalités de portage de ces actions seront cadrées par un conventionnement ;
  - accompagnant Niort Agglo dans certaines de ses démarches auprès des OPA (Action FIL1) ;
  - associant Niort Agglo aux actions du Contrat Territorial Gestion Quantitative (CTGQ) Sèvre niortaise Mignon et du Protocole d'accord permettant de contribuer au développement des démarches Re-Sources de Niort Agglo.

**APAD Centre Atlantique, Bio Nouvelle Aquitaine, CER France, CIVAM Plaines et marais mouillés, Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres, CAVEB, CAVAC, CEA Loulay, CORAB Centr'Atlantique, Sèvre et Belle, SAPERFEL, VSN Négoce, Fédération de Chasse des Deux-Sèvres et OCEALIA s'engagent à :**

- ✓ contribuer activement à la réussite de la démarche Re-Sources sur l'aire d'alimentation des captages de Vivier - Gachets par le présent Contrat Territorial (participation au Comité de pilotage ou tout groupe de travail dans l'esprit de concertation et dialogue territorial mis en œuvre pour la co-construction du présent programme d'actions, sensibilisation et information de tous les acteurs sur les méthodes contributives à la préservation de la qualité de l'eau),

- ✓ concourir collectivement, aux côtés du porteur Re-Sources et des partenaires institutionnels et financiers, au développement d'une dynamique volontaire sur le territoire,
- ✓ réaliser les actions prévues dont ils assurent la maîtrise d'ouvrage dans les délais indiqués,
- ✓ participer financièrement aux opérations prévues dans le programme d'actions, selon le plan de financement présenté dans l'article 8 et selon les modalités de leurs programmes annuels. Leur participation reste subordonnée à l'ouverture des moyens financiers suffisants, correspondant aux budgets votés.
- ✓ participer à la réalisation des bilans annuels du contrat réalisés par le porteur Re-Sources et rendre compte de l'efficacité des actions menées,
- ✓ contribuer au bilan évaluatif au bout des 3 ans.

#### **Article 6-4 : Les autres signataires du contrat**

Les autres signataires du contrat sont : Prom'haies, Terre de Liens Poitou-Charentes, CNRS Chizé, CPIE de Gâtine Poitevine, CMA des Deux-Sèvres, CCI des Deux-Sèvres, CDC Mellois en Poitou, Commune d'Aigondigné, Commune de Prailles La Couarde, CIAP Champs du Partage, Deux-Sèvres Nature Environnement, Etablissement Public du Marais Poitevin, FDCUMA des Deux-Sèvres, IIBSN, NACA, Société d'Horticulture des Deux-Sèvres, SMBVSN, Université de La Rochelle et Ville de Niort

Afin d'une part, d'apporter leur contribution à l'atteinte des objectifs en matière de qualité des eaux brutes, et, d'autre part, de concourir collectivement, aux côtés du porteur de projet et ses partenaires, au maintien d'une dynamique volontaire de reconquête de la qualité de l'eau sur le bassin des captages de Vivier-Gachets, ces partenaires signataires du Contrat s'engagent à :

- ✓ Participer aux instances de gouvernance les concernant (groupes de travail thématiques et comité de pilotage) ;
- ✓ Participer aux journées techniques/journées d'échanges et projets nécessitant leur contribution ;
- ✓ Informer le porteur Re-Sources des manifestations en lien (même indirect) avec la qualité de l'eau qu'ils organisent et l'associer dans la mesure du possible à leurs organisations,
- ✓ Sensibiliser le public auprès duquel ils interviennent à la préservation de la qualité de l'eau,
- ✓ Encourager le public auprès duquel ils interviennent à s'inscrire dans la démarche du programme Re-Sources et à se mettre en relation avec le porteur Re-Sources.

#### **Article 7 : Accompagnement des financeurs**

##### **Article 7-1 : L'agence de l'eau**

S'engage à :

- ✓ attribuer des aides financières en application de son programme d'intervention et de ses règles générales d'attribution et de versement des subventions. Les modalités d'aides appliquées sont celles en vigueur au moment de la décision actant l'engagement juridique de l'agence de l'eau. Les engagements restent subordonnés à l'existence des moyens budgétaires nécessaires mais bénéficient d'une priorité,
- ✓ transmettre au bénéficiaire et à sa demande toute information susceptible de l'aider à suivre et piloter les actions réalisées,
- ✓ appliquer le règlement européen relatif à la protection des données à caractère personnel collectées dans le cadre de la mise en œuvre du contrat territorial.
- ✓ dans le cadre du partenariat agence de l'eau et Région Nouvelle-Aquitaine visé à l'article 1, bonifier de 10 points l'accompagnement financier de l'animation conformément au document 11e programme.

##### **Article 7-2 : La Région Nouvelle-Aquitaine**

S'engage à :

- ✓ intervenir selon les modalités de leurs programmes annuels. Leurs participations restent subordonnées à l'ouverture des moyens financiers suffisants, correspondants aux budgets votés ;
- ✓ transmettre au porteur de projet toute information susceptible de l'aider à suivre et piloter les actions réalisées sur le territoire, dans le respect des règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles.



### **Article 7-3 : Le Département des Deux-Sèvres**

S'engage à :

- ✓ participer au financement du programme d'action conformément à ses dispositifs d'aides en vigueur lors de la décision d'attribution (opérations éligibles, taux d'intervention appliqués et coûts plafonds), et sous réserve de l'ouverture des moyens financiers suffisants correspondant aux budgets votés ;
- ✓ transmettre au porteur de projet et à sa demande toute information susceptible de l'aider à suivre et piloter les actions réalisées sur le territoire, dans le respect des règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles.

### **Article 8 : Données financières**

Le coût prévisionnel total du contrat s'élève à 2 048 086 euros. Le coût retenu par l'agence de l'eau à 1 897 486 euros et l'aide prévisionnelle maximale de l'agence de l'eau, conformément aux modalités d'intervention du 11<sup>e</sup> programme en vigueur, serait de 1 008 293 euros. Les taux et les montants d'aide indiqués pour les années du présent contrat sont donnés **à titre indicatif**.

Les évolutions des modalités d'intervention de **l'agence de l'eau** et de ses capacités financières peuvent conduire à actualiser ces chiffres.

Le plan de financement prévisionnel global est le suivant :

- **Part des financeurs publics :**
  - ⇒ **1 008 293 euros** de subvention de l'agence de l'eau, soit 53.1 % du montant retenu par l'agence de l'eau et 49,2 % du cout prévisionnel total du contrat,
  - ⇒ **140 364 euros** de subvention de la Région Nouvelle Aquitaine, soit 7,4 % du montant retenu par l'agence de l'eau et 6,9 % du cout prévisionnel total du contrat,
- **Part de l'autofinancement :**
  - ⇒ **612 768 euros** de la Communauté d'Agglomération du Niortais, soit 32.3 % du montant retenu par l'agence de l'eau et 29.9 % du cout prévisionnel total du contrat.
  - ⇒ **217 812 euros** du Conseil Départemental des Deux-Sèvres, soit 11.5 % du montant retenu par l'agence de l'eau et 10.6 % du cout prévisionnel total du contrat,
  - ⇒ **68 850 euros** des partenaires signataires que sont APAD Centre Atlantique, Bio Nouvelle Aquitaine, CER France, CIVAM Plaines et marais mouillés, Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres, CAVEB, CAVAC, CEA Loulay, CORAB Centr'Atlantique, Sèvre et Belle, SAPERFEL, VSN Négoco, Fédération de Chasse des Deux-Sèvres et OCEALIA 3,6 % du montant retenu par l'agence de l'eau et 3,4 % du cout prévisionnel du contrat.

Le plan de financement synthétique est présenté en annexe 4.

### **Article 9 : Modalités d'attribution et de versement des aides financières**

#### **Article 9-1 : L'agence de l'eau**

Chaque projet prévu dans le présent contrat doit faire l'objet d'une décision individuelle d'aide financière prise par l'agence de l'eau.

L'acte attributif peut être pris à compter de la signature du contrat par l'agence de l'eau, une fois que la demande d'aide a été déposée conformément aux règles générales.

Pour tout projet, le bénéficiaire doit se conformer aux règles générales d'attribution et de versement des aides en déposant une demande d'aide avant tout engagement juridique tel que, par exemple, la signature d'un marché ou d'un bon de commande. L'engagement juridique du projet ne pourra intervenir qu'après réception d'une lettre d'autorisation de démarrage.

Pour les projets dédiés aux actions d'animation, de communication et de suivi de la qualité de l'eau et des milieux, l'engagement juridique du projet pourra intervenir après réception par le bénéficiaire de l'accusé de réception de l'agence de l'eau.

Aucune aide financière ne pourra être accordée si ces conditions ne sont pas respectées.

Conformément aux règles générales d'attribution et de versement de ses aides, l'agence de l'eau est habilitée à vérifier l'exactitude des renseignements qui lui sont fournis, la conformité technique de l'opération subventionnée et le coût de l'opération. Ces vérifications peuvent être effectuées chez le maître d'ouvrage par elle-même ou par toute personne mandatée par elle à cet effet, et peuvent intervenir lors de l'instruction des dossiers, de l'exécution de l'opération ou après sa réalisation.

### **Article 9-2 : La Région Nouvelle-Aquitaine**

Les engagements de la Région Nouvelle-Aquitaine restent subordonnés à l'instruction technique, à l'éligibilité du projet à la politique régionale dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques en vigueur à la date du dépôt du projet et à l'existence des moyens budgétaires nécessaires. Les taux de financement affichés sont des taux d'intervention maximum définis au sein des politiques régionales concernées.

La Région modulera ces taux en fonction de l'efficacité attendue des projets concernés, de ses possibilités financières et des plans de financement retenus.

Conformément aux modalités d'intervention listées dans le Règlement d'Intervention en faveur de l'eau en Nouvelle-Aquitaine, un taux de réalisation minimum de 60 % du programme prévisionnel annuel est exigé. En cas de non atteinte de cet objectif, la Région se réserve le droit, sur la base d'un dialogue engagé avec le maître d'ouvrage, de revoir le montant de son intervention dans le cadre du Comité de programmation de l'année n+1 ou de la demande de solde de l'année n-1.

### **Article 9-3 : Le Département des Deux-Sèvres**

Les engagements du Département des Deux-Sèvres restent subordonnés au dépôt d'une demande d'aide au préalable, à l'instruction technique, à l'éligibilité du projet à la politique départementale dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques en vigueur lors de la décision d'attribution et à l'existence des moyens budgétaires nécessaires.

Les aides seront attribuées selon les modalités du règlement budgétaire et financier de la collectivité, ainsi que celles des règlements particuliers relatifs aux domaines visés (eau, milieux aquatiques, etc.). Les taux de financement affichés sont des taux d'intervention maximum définis au sein des politiques départementales concernées.

### **Article 10 : Conditions spécifiques actées par le conseil d'administration de l'agence de l'eau**

Sans objet

### **Article 11 : Durée du contrat territorial**

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans. Il couvrira la période du 01/01/2022 jusqu'au 31/12/2024.

### **Article 12 : Règles de confidentialité des données à caractère personnel**

#### **Finalité et base légale du traitement de données à caractère personnel :**

L'agence de l'eau Loire-Bretagne collecte des données à caractère personnel dans le cadre de l'instruction des demandes de concours financiers.

La base légale de ce traitement repose sur le consentement des demandeurs et bénéficiaires des concours financiers octroyés par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

#### **Données collectées :**

Nom et prénom – courriel – coordonnées téléphoniques – adresse postale

Concernant les actions d'animation : les données à caractère personnel figurant sur les feuilles de paie des agents de la cellule d'animation en tant que pièces pour solde de l'aide attribuée.

Concernant les acquisitions foncières : les données à caractère personnel figurant sur les actes notariés, en tant que pièces pour solde de l'aide attribuée.

#### **Destinataires des données à caractère personnel :**

Les données collectées demeurent au sein de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et ne sont communiquées à aucun destinataire.

#### **Durée de conservation des données :**

Les données à caractère personnel sont conservées pendant 10 ans à compter du solde financier du projet ou le cas échéant, de l'achèvement du contrôle de conformité susceptible d'être mené après le solde financier du projet ;

#### **Droits des personnes :**

Les personnes ayant communiqué des données les concernant peuvent y accéder et/ou demander leur effacement. Elles disposent également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de ces données (cf. [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits). Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de ces données dans ce dispositif, elles peuvent contacter le délégué à la protection des données (DPD) :

- Contacter le DPD par voie électronique : [cil-dpd@eau-loire-bretagne.fr](mailto:cil-dpd@eau-loire-bretagne.fr)
- Contacter notre DPD par courrier postal : Agence de l'eau Loire-Bretagne - Le délégué à la protection des données ; 9 avenue Buffon – CS 36339 – 45063 Orléans CEDEX 2

Toute personne qui, après avoir contacté l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, estime que les droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, peut adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.

#### **Article 13 : Communication sur le contrat**

Les maîtres d'ouvrages s'engagent à faire mention du concours financier de l'agence de l'eau :

- sur la communication relative au contrat et directement sur les projets aidés, de façon pérenne, en utilisant le logo conformément à la charte graphique disponible sur le site internet de l'agence de l'eau ;
- sur tous les supports de communication relatifs au contrat ou aux projets aidés (panneau de chantier, plaquette, carton d'invitation, affiche et programme annonçant une manifestation et supports liés à cette manifestation, diaporamas et tous supports de réunion...) en utilisant le logo conformément à la charte graphique disponible sur le site internet de l'agence de l'eau : <https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/services-en-ligne/demande-de-logo.html> ;
- dans les communiqués de presse ;
- dans les rapports d'activité.

Par ailleurs, ils s'engagent à informer et inviter l'agence de l'eau à toute initiative médiatique ayant trait au projet (première pierre, visite, inauguration, séance de signature, valorisation des résultats d'un projet aidé, réunion publique...).

Le porteur de projet s'engage à faire mention du concours financier de la Région Nouvelle-Aquitaine :

- Sur la communication relative au contrat et directement sur les projets aidés, de façon pérenne, en utilisant le logo conformément à la charte graphique disponible sur le site internet de la Région Nouvelle-Aquitaine : <https://www.nouvelle-aquitaine.fr/aides-et-ressources/charte-graphique> ;
- Sur tous les supports de communication relatifs au contrat ou aux projets aidés en utilisant le logo conformément à la charte graphique ;
- Dans les communiqués de presse ;
- Dans les rapports d'activité.

Par ailleurs, il s'engage à informer et inviter la Région Nouvelle-Aquitaine à toute initiative médiatique ayant trait au projet.

Le porteur de projet s'engage à faire mention du concours financier du Département :

- Sur la communication relative au contrat et directement sur les projets aidés, de façon pérenne, en utilisant le logo conformément à la charte graphique disponible sur le site internet du Département ;
- Sur tous les supports de communication relatifs au contrat ou aux projets aidés en utilisant le logo conformément à la charte graphique ;
- Dans les communiqués de presse ;
- Dans les rapports d'activité.

Par ailleurs, il s'engage à informer et inviter le Département à toute initiative médiatique ayant trait au projet.

## **Article 14 : Révision et résiliation du contrat territorial**

### **Article 14-1 : Révision**

**Toute modification significative du présent contrat portant sur :**

- l'ajout d'opération(s) nouvelle(s),
- l'abandon d'opération(s) avec remise en cause de l'intérêt du contrat,
- une révision financière (montant des postes et échéanciers, plan de financement),
- tout changement de l'un des signataires du contrat, fera l'objet d'un avenant.

Lorsqu'une modification du contrat nécessite un avenant, celui-ci est présenté devant le comité de pilotage puis présenté aux instances décisionnelles de l'agence. En cas d'avis favorable, l'avenant peut être signé uniquement par la structure porteuse du contrat et par le ou les maîtres d'ouvrage des travaux concernés. Après signature, une copie de l'avenant sera adressée par la structure porteuse à toutes les parties du contrat.

### **Article 14-2 : Résiliation**

Le contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties :

- ✓ en cas de modification apportée par un des signataires sans validation du comité de pilotage
- ✓ en cas de non-respect des engagements et des échéanciers prévisionnels

La résiliation du contrat par l'une ou l'autre des parties pourra intervenir à l'expiration d'un délai de 2 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

## **Article 15 : litige**

Tout litige relatif à l'exécution de ce contrat est du ressort du tribunal administratif d'Orléans.

Fait à NIORT, le 30 juin 2022

**Madame La Préfète  
Des Deux-Sèvres,**

Emmanuelle DUBEE  
ou son représentant

pour la Préfète et par délégation,  
**Le Secrétaire Général de la préfecture**

**Xavier MAROTTE**

**Monsieur Le Directeur général  
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,**

Martin GUTTON  
ou son représentant  
M Olivier RAYNARD

**Monsieur Le Président  
de la Région Nouvelle-Aquitaine,**

Alain ROUSSET  
ou son représentant

**Madame la Présidente  
du Conseil Départemental des Deux-Sèvres**

Coralie DENOUES

**Monsieur Le Président  
de la Communauté d'Agglomération du Niortais,**

Jérôme BALOGE  
ou son représentant  
Elmano MARTINS

**Madame la Membre du bureau représentante du  
territoire**

**de l'Association pour la Promotion d'une  
Agriculture Durable Centre Atlantique**

Florence RICHARD

**Madame la Co-Présidente  
de l'Association Prom'haies,**  
Jacqueline AJER



**Monsieur le Président  
de l'Association Terre de Liens Poitou-Charentes,**  
Henri POUSSET



**Monsieur le Président d'Agrobio Deux-Sèvres  
de l'association Bio Nouvelle Aquitaine,**  
François CASIER



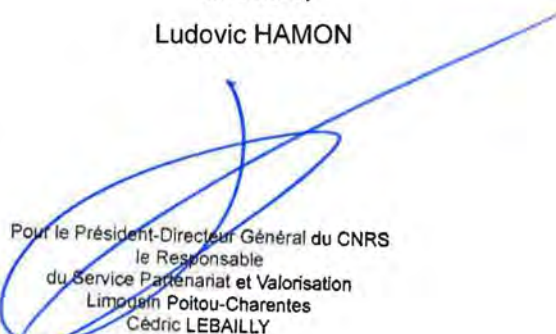
**Monsieur le Président  
du Centre d'Economie Rurale France,**  
Médéric GOURBEAU



**Monsieur le Président  
du Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture  
et le Milieu rural,**  
Raphaël GARDOT



**Monsieur le Délégué régional  
du Centre National de la Recherche Scientifique  
de Chizé,**  
Ludovic HAMON



Pour le Président-Directeur Général du CNRS  
le Responsable  
du Service Partenariat et Valorisation  
Limouzin Poitou-Charentes  
Cédric LEBAILLY

**Monsieur le Président  
du Centre Permanent d'Initiative pour  
l'Environnement Gâtine Poitevine,  
Serge MORIN**

**Monsieur le Président  
de la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres,**

Jean-Marc RENAUDEAU

**Monsieur Le Président  
de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des  
Deux-Sèvres,**

Sébastien KUGLER

**Monsieur le Trésorier  
de la Chambre du Commerce et de l'Industrie des  
Deux-Sèvres**

Manuel MERCIER

**Monsieur le Président  
de la Communauté de Communes Mellois en Poitou**

Fabrice MICHELET

**Madame la Maire  
de la Commune d'Aigondigné**

Patricia ROUXEL

**Madame la Maire  
de la Commune de Prailles La Couarde**

Roselyne DEMION



**Monsieur le Président  
de la Coopérative Agricole des producteurs de  
Viande**

Laurent ROY



**Monsieur le Président  
de la Coopérative Agricole Vendée  
Approvisionnement Céréales**

Jérôme CALLEAU



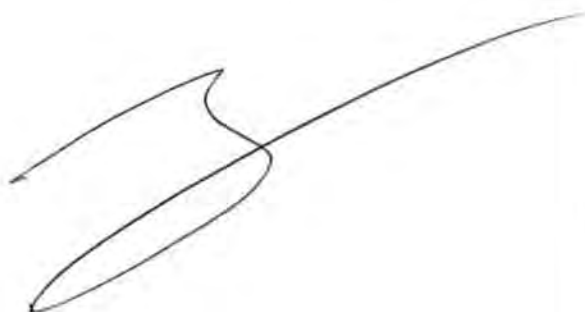
**Monsieur le Président  
de la Coopérative d'Installation en Agriculture  
Paysanne Champs du partage**

Dominique GOUEST

co  


**Monsieur le Président  
de la Coopérative Entente Agricole de Loulay**

Vincent TOUZOT



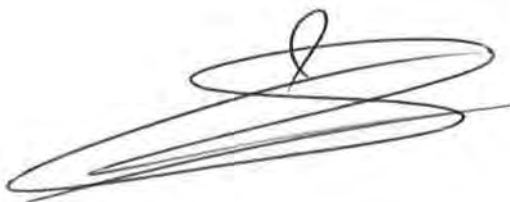
**Monsieur le Président  
de la Coopérative Régionale  
d'Agriculture Biologique**

Laurent PROUX





**Monsieur le Directeur  
de la Coopérative Sèvre et Belle**  
Mathieu GUIHO



**Madame la Représentante légale  
de l'association Deux-Sèvres Nature  
Environnement**  
Magali MIGAUD



**Madame la Directrice  
de l'Entreprise associative SAPERFEL**  
Nadine IDAWSKI



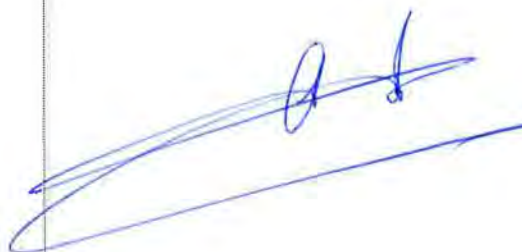
**Monsieur le Directeur  
de l'Entreprise Vendée Sèvres Négoce**  
Gilles MONAURY



**Monsieur le Directeur  
de l'Etablissement Public du Marais Poitevin**  
Johann LEIBREICH



**Monsieur le Président  
de la Fédération de Chasse des Deux-Sèvres**  
Guy TALINEAU



**Monsieur le Président  
de la Fédération Départementale de Coopératives  
d'Utilisation de Matériel Agricole des Deux-Sèvres**

Joseph GUERINEAU



**Madame la Présidente  
de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la  
Sèvre Niortaise**

Séverine VACHON

**Monsieur le Directeur  
du Négoce Agricole Centre Atlantique**

Simon AIMAR

p.o.

**Monsieur le Vice-Président  
de la Coopérative Agricole OCEALIA**

Denis MATHE

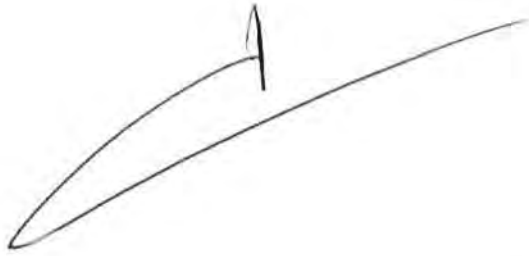
**Monsieur le Président  
de la Société d'Horticulture des Deux-Sèvres**

Guy GIRAUDON

**Monsieur le Président  
du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre  
Niortaise**

Pascal OLIVIER

**Monsieur le Président  
de l'Université de La Rochelle**  
Jean-Marc OGIER



**Monsieur le Maire  
de la Ville de Niort**  
Jérôme BALOGE



Pour le Maire de Niort  
L'Adjoint délégué



Thibault HEBRARD

# **LISTE DES ANNEXES**

## **ANNEXE 1**

*Stratégie territoriale et feuille de route*

## **ANNEXE 2**

*Carte du territoire*

## **ANNEXE 3**

*Synthèse du bilan de fin de contrat 2016-2019*

## **ANNEXE 4**

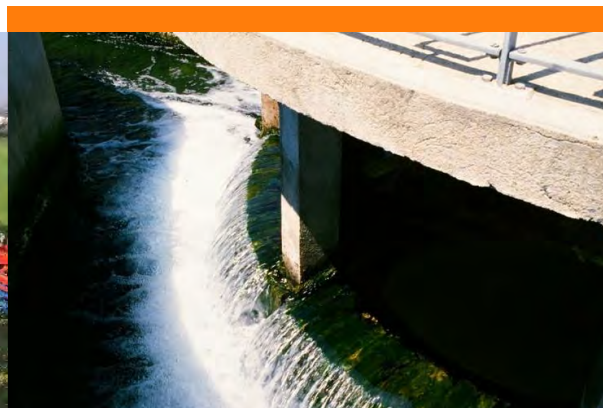
*Plan de financement*

## **ANNEXE 5**

*Programme d'actions 2022-2027*

## **ANNEXE 6**

*Règles générales de l'agence de l'eau Loire-Bretagne*



# Contrat territorial pour la reconquête de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

## Stratégie territoriale et feuille de route 2022-2027

Aire d'alimentation des captages du Vivier et des Gachets  
Décembre 2021



Financements :



Cabinet d'études :



## CLIENT

RAISON SOCIALE	Communauté d'Agglomération du Niortais
COORDONNÉES	<b>Service des Eaux du Vivier :</b> Site MAROT - 7 Rue d'Antes à NIORT
INTERLOCUTEUR	<b>Service des Eaux du Vivier :</b> Madame Marion Beauvallet Tél. 05.49.78.76.28 marion.beauvallet@eaux-du-vivier.fr

## SCE

COORDONNÉES	4, rue Viviani – CS26220 44262 NANTES Cedex 2 Tél. 02.51.17.29.29 - Fax 02.51.17.29.99
INTERLOCUTEUR	Monsieur Hadrien HEITZ Tél. 02 51 17 81 51 hadrien.heitz@sce.fr

## RAPPORT

TITRE	Stratégie territoriale et feuille de route 2022-2027 <i>Aire d'alimentation des captages du Vivier et des Gachets</i>
NOMBRE DE PAGES	37 (hors fiches actions)
NOMBRE D'ANNEXES	-
OFFRE DE RÉFÉRENCE	P19003119 – Septembre 2019
N° COMMANDE	Notification – Marché n° 19MPROD08 (Vivier)

## SIGNATAIRE

RÉFÉRENCE	DATE	RÉVISION DU DOCUMENT	OBJET DE LA RÉVISION	RÉDACTEUR	CONTRÔLE QUALITÉ
190952	06/05/2021	Version 1	-	HHE	HHE
190952	18/05/2021	Version 2	Modifications pour transmission COFIL	HHE	HHE
190952	10/06/2021	Version 3	Modifications (suite) pour transmission COFIL	HHE	HHE
190952	15/11/2021	Version 4	Version à soumettre en COFIL du 22/11/2021	HHE	HHE
190952	27/12/2021	Version 5	Version modifiée suite au COFIL du 22/11/2021	HHE	HHE

## Sommaire

<b>1. Quel est le territoire concerné ?</b> .....	<b>4</b>
<b>2. Problématiques ou pourquoi agir sur ce territoire ?</b> .....	<b>5</b>
<b>2.1. Une ressource stratégique pour l’AEP</b> .....	<b>5</b>
<b>2.2. Mais dont la qualité est altérée</b> .....	<b>5</b>
2.2.1. Paramètres nitrates .....	6
2.2.2. Paramètres pesticides .....	8
2.2.3. Paramètres molécules émergentes.....	9
2.2.4. Paramètres Bactéries .....	9
<b>2.3. Origine et évolution des pressions / transferts</b> .....	<b>11</b>
2.3.1. Origine des pressions azotées .....	11
2.3.2. Origine des pressions pesticides.....	12
2.3.3. Evolution des pressions nitrates et pesticides .....	12
2.3.4. Origine et évolution de la pression micropolluants.....	13
2.3.5. Origine et évolution de la pression bactéries .....	14
<b>2.4. Historique de la démarche Re-Sources</b> .....	<b>14</b>
<b>3. Stratégie 2022-2027</b> .....	<b>15</b>
<b>3.1. Orientations stratégiques</b> .....	<b>15</b>
<b>3.2. Où agir en priorité ?</b> .....	<b>18</b>
<b>3.3. Les objectifs de qualité d’eau</b> .....	<b>19</b>
<b>3.4. Les objectifs stratégiques</b> .....	<b>20</b>
<b>4. Gouvernance mise en place : qui et avec qui ?</b> .....	<b>21</b>
<b>5. Moyens et compétences d’animation mobilisés</b> .....	<b>27</b>
<b>5.1. Moyens humains</b> .....	<b>27</b>
<b>5.2. Missions</b> .....	<b>28</b>
<b>6. Programme d’actions</b> .....	<b>29</b>
<b>6.1. Moyens financiers</b> .....	<b>29</b>
<b>6.2. Programme d’actions</b> .....	<b>30</b>
6.2.1. Synthèse.....	30
6.2.2. Fiches actions.....	33
<b>7. Quelles conditions pour agir efficacement ?</b> .....	<b>34</b>
<b>8. Suivi et évaluation</b> .....	<b>34</b>
<b>9. Compatibilité avec le SAGE Sèvre Niortaise et Marais poitevin</b> .....	<b>37</b>
<b>10. Annexes</b> .....	<b>38</b>

## 1. Quel est le territoire concerné ?

Les captages du Vivier et des Gachets se situent dans le département des Deux-Sèvres (79), à Niort.

### Captages du Vivier et des Gachets

- Source du Vivier et Gachets 1 et 3.
- 5 millions m<sup>3</sup> prélevés par an.
- 73 000 habitants desservis (5 communes dont Niort).
- Couvre près de 20% du volume total prélevé pour l'alimentation en eau potable du département.
- Captages classés prioritaires Grenelle.

### Aire d'alimentation du captage (AAC)

- Superficie 161 km<sup>2</sup>.
- Intègre le bassin versant du Lambon, affluent de la Sèvre Niortaise et la partie nord du bassin versant de la Guirande.
- 12 communes faisant partie de l'AAC.

- SAU = 75% de la superficie de l'AAC, soit 12 000 ha.
- 200 exploitations agricoles.
- **Assolement :**
  - ✓ Céréales => 43% de la SAU (dont 32% de blé tendre d'hiver et 5% d'orge d'hiver) ;
  - ✓ Oléo-protéagineux => 20% de la SAU (dont 8% de colza et 12% de tournesol) ;
  - ✓ Maïs (grain et ensilage) => 11% de la SAU (8% Maïs grain) ;
  - ✓ Prairies => 20% de la SAU (dont 7% de prairies temporaires et 13% de prairies permanentes) ;
  - ✓ Cultures spécialisées / production de niche => 6% de la SAU (Pois, Lupin, Féverole, Soja, Lentille, Pois chiche, ...)  
➔ Peu de variation ces dernières années.
- 13% de la SAU en Agriculture Biologique.

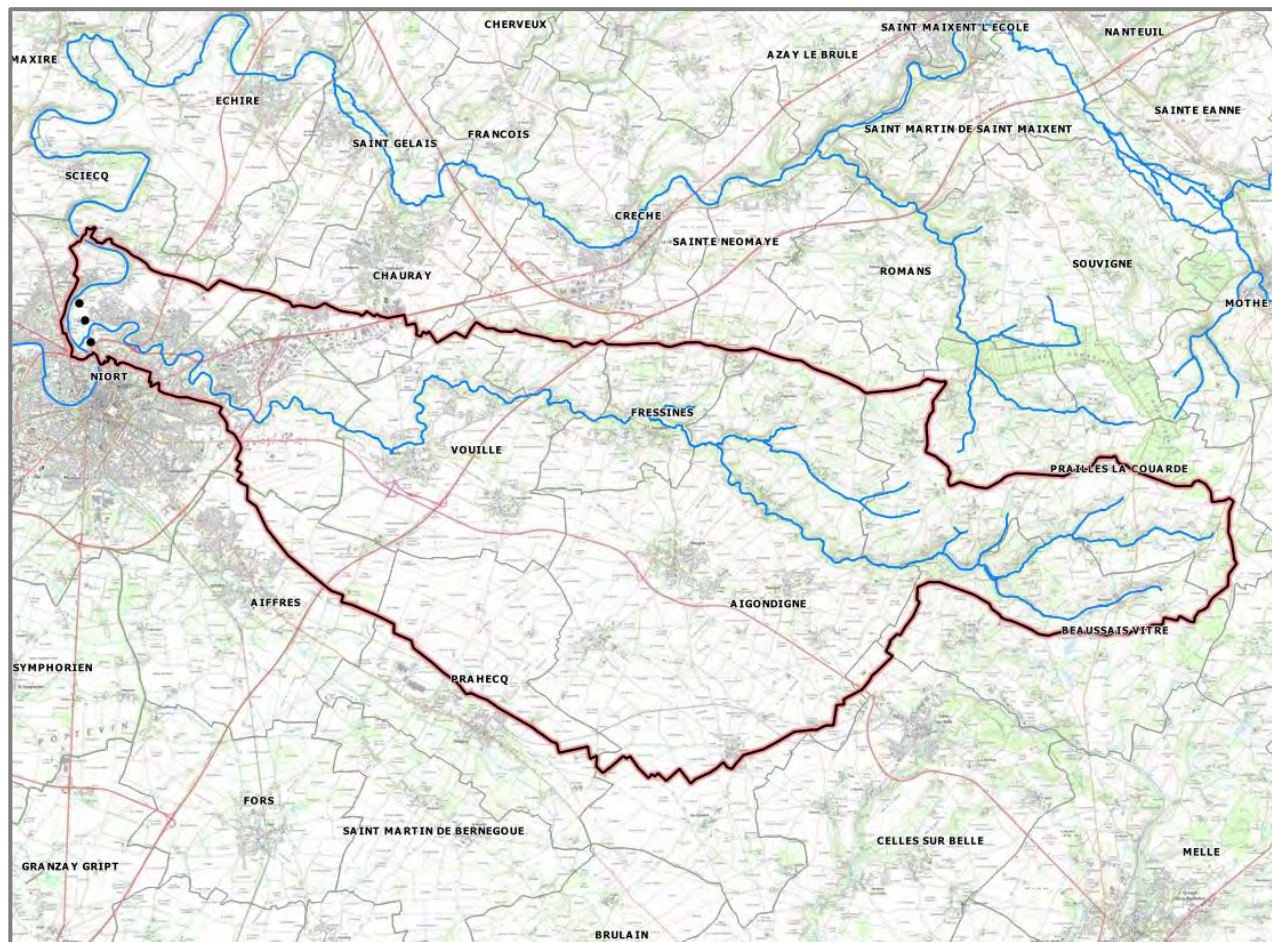


Figure 1 : Aire d'alimentation des captages du Vivier et des Gachets



## 2. Problématiques ou pourquoi agir sur ce territoire ?

### 2.1. Une ressource stratégique pour l’AEP

La ressource du Vivier et des Gachets représente un enjeu important pour l’alimentation en eau potable de la ville de Niort et des communes voisines :

- ▶ Elle couvre 20% des besoins totaux du département.
- ▶ Elle dessert **73 000 habitants**, répartis sur 5 communes dont Niort.
- ▶ Elle est non-substituable.

### 2.2. Mais dont la qualité est altérée

▶ **Etat des masses d’eau et objectifs environnementaux**

En application de la Directive Cadre sur l’Eau, le Schéma Directeur d’Aménagements et de Gestion de l’Eau (SDAGE) Loire-Bretagne a délimité les « masses d’eau » souterraines et a découpé le réseau hydrographique en « masses d’eau » superficielles. Des objectifs de qualité ont été définis pour chacune d’entre elles, à atteindre à un horizon donné.

Les masses d’eau concernées par le BAC du Vivier et des Gachets ainsi que les objectifs fixés pour atteindre leur bon état sont les suivants :

Masse d’eau (eaux souterraines)	Code masse d’eau	Objectif état qualitatif		Objectif état quantitatif		Objectif état global	
		Objectif	Délai	Objectif	Délai	Objectif	Délai
Calcaires et marnes du Lias_ Dogger du bassin amont de la Sèvre-Niortaise	FRGG062	Bon état	2027	Bon état	2021	Bon état	2027

Masse d’eau (Cours d’eau)	Code masse d’eau	Objectif état écologique		Objectif état chimique		Objectif état global	
		Objectif	Délai	Objectif	Délai	Objectif	Délai
Le Lambon et ses affluents depuis la source jusqu’à la confluence avec la Sèvre Niortaise	FRGR0581	Bon état	2021	Bon état	Non Détérioration	Bon état	2021

▶ **Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**

Le SAGE Sèvre Niortaise et Marais poitevin précise que « Les cours d’eau du bassin versant sont très exposés aux pollutions, notamment diffuses d’origine agricole. Néanmoins, la qualité globale des cours d’eau a plutôt tendance à s’améliorer depuis 1991 sur le périmètre du SAGE, excepté sur le cours de la Sèvre niortaise. Les eaux souterraines sont quant à elles régulièrement affectées alors même qu’elles constituent la principale ressource pour les usages, notamment pour l’alimentation en eau potable. Les nitrates sont systématiquement identifiés comme le paramètre déclassant, malgré une amélioration lente des concentrations. Les pesticides sont récurrents dans les eaux souterraines et entraînent régulièrement des fermetures de captages dont l’eau devient inexploitable. La pollution bactériologique, en provenance de l’ensemble du bassin versant et véhiculée par les principaux cours d’eau, entraîne des difficultés pour la production conchylicole de la zone côtière, dont les normes sont de plus en plus strictes. ».

► **Captages d'eau potable**

La qualité de l'eau des captages du Vivier et des Gachets est altérée depuis les années 1980 par les nitrates et les pesticides. De plus, on observe depuis 5 ans, du fait des progrès des techniques d'analyses, une dégradation par les métabolites de pesticides et par d'autres substances chimiques de synthèse dont les résidus médicamenteux et leurs métabolites.

Parmi les molécules retrouvées, plusieurs sont classées Perturbateur Endocrinien (PE), Toxique (T), Très Toxique (T+) ou Cancérigène, Mutagène, Reprotoxique (CMR).

Il est à noter que la Source du Vivier est aussi altérée par les bactéries pathogènes (E. coli et Entérocoque).

Compte-tenu de cette altération de qualité, l'eau des captages du Vivier et des Gachets doit impérativement être traitée avant d'être distribuée. Le traitement effectué a dû être renforcé récemment pour pallier la présence de certains métabolites de pesticides.

Il est ainsi important d'intervenir de façon préventive afin de ne pas être obligé de renforcer toujours plus la filière de traitement.

Deux outils de prévention des pollutions sont mis en place pour protéger les captages du Vivier et des Gachets :

- Depuis 2010, pour prévenir les pollutions ponctuelles, des périmètres de protection des captages ont été délimités et des servitudes leurs ont été associées.
- Depuis 2007, pour prévenir les pollutions diffuses, la démarche régionale Re-Sources est déclinée sur le territoire.

Les paragraphes suivants présentent l'évolution de la qualité de l'eau sur les 5 dernières années, paramètre par paramètre. Si l'on observe des résultats encourageants, les objectifs fixés par les programmes Re-Sources dès 2010 ne sont pas encore atteints.

### 2.2.1. Paramètres nitrates

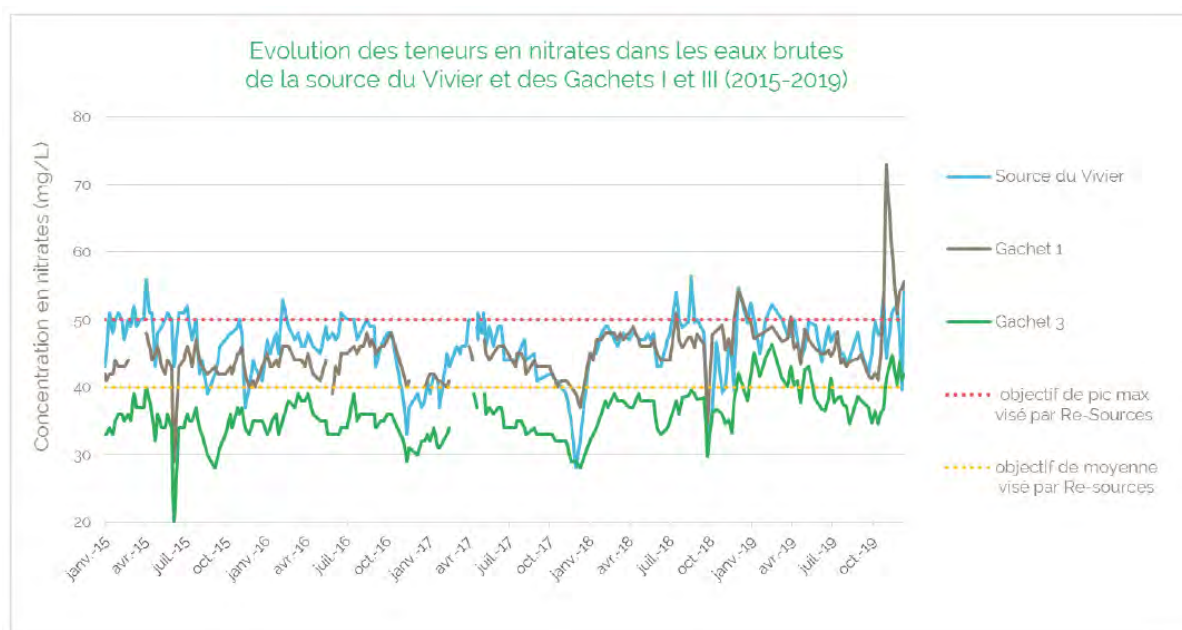
La **tendance générale est à la baisse des teneurs moyennes en nitrates** sur l'ensemble des 3 captages : Source du Vivier, Gachet 1 et Gachet 3 (Figure 2).

Concernant **les pics de concentration** en nitrates, **la tendance générale est à une diminution des teneurs maximales et à un lissage de ces pics** : de moins en moins sont observés. Cependant, pour ce qui est du captage de Gachet I, cette tendance est vraie pour la période 2015- 2018, mais en octobre 2019 en revanche, un pic d'une teneur jamais observée depuis 2006 (73 mg/L) a été enregistré. Celui-ci s'inscrit dans une période exceptionnelle de très forte pluviométrie mais qui n'a pas eu d'effet similaire sur les autres captages. Ce pic de concentration reste aujourd'hui inexpliqué mais celui-ci (peut-être ponctuel et faisant suite à une pollution) ainsi que la légère augmentation des concentrations moyennes de nitrates aux 3 captages en 2018 et 2019 indiquent que **la tendance à l'amélioration de la qualité de l'eau des captages du Vivier et des Gachets I et III reste fragile**.

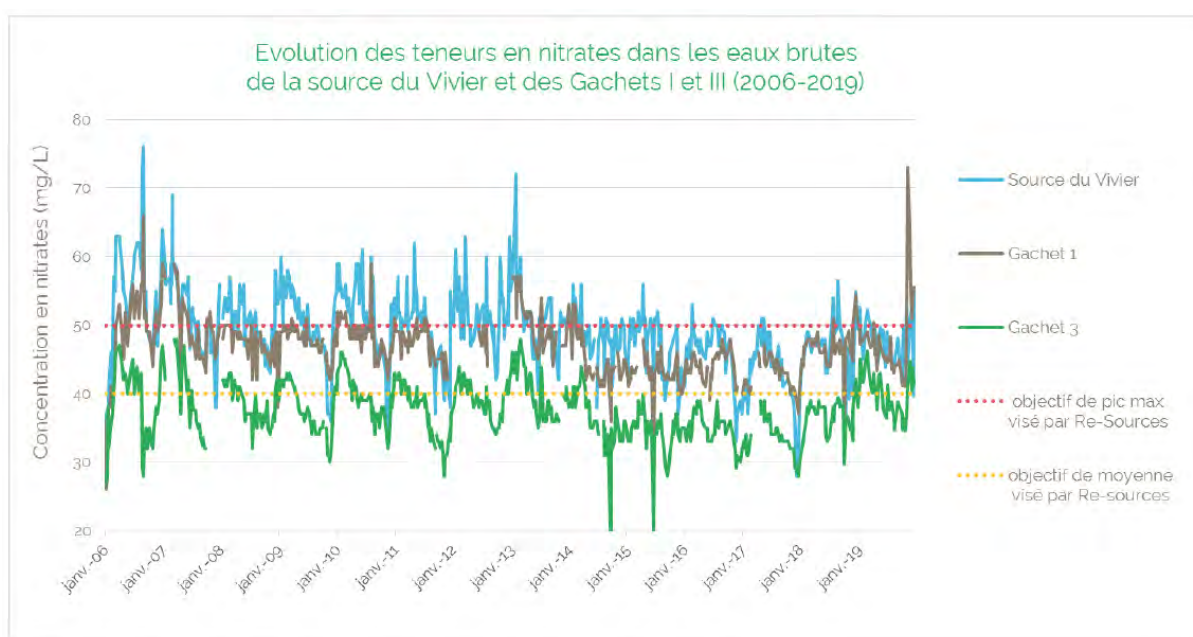
	Captage	Concentration moyenne Référence 2015-2019	% de baisse par rapport à la référence 2010/2014	Pic maximum Référence 2015- 2019
État actuel	Vivier	46.39 mg/L	-8.8%	56,5 mg/L
	Gachet I	44.93 mg/L(5,9%)	-6.3%	73 mg/L
	Gachet III	35.91 mg/L	-7.2%	46,3 mg/L
Objectifs	Tous les captages	< 40 mg/L		< 50 mg/L

En vert : objectif atteint, orange : objectif non atteint mais amélioration, rouge : objectif non-atteint, pas d'amélioration voire une dégradation

Figure 2 – Evolution de la concentration en nitrates dans les eaux des captages du Vivier et des Gachets (2015-2019)



**Figure 3 – Evolution de la concentration en nitrates dans les eaux des captages du Vivier et des Gachets (2015-2019)**



**Figure 4 – Evolution de la concentration en nitrates dans les eaux des captages du Vivier et des Gachets (2006-2019)**

## 2.2.2. Paramètres pesticides

Si l'on s'en tient à l'état final observé à chacun des 3 captages pour la période 2015-2019 (Figure 5), **l'objectif du contrat de ne pas dépasser les 0.1 µg/L par matière active retrouvée et 0.3 µg/L pour la somme des matières actives quantifiées dans un échantillon d'eau n'est pas atteint.**

Ce nombre de dépassements est cependant à relativiser au vu de l'importance du nombre d'analyses faites et de l'augmentation du nombre de molécules recherchées. Certes, plus de dépassements ont été recensés que pour la période 2010 – 2014 mais il n'est pas possible d'en tirer de conclusions relatives à l'évolution de la qualité de l'eau (amélioration ou détérioration) sur ce paramètre pesticides, la méthodologie d'analyse ayant changé entre ces deux périodes.

En revanche, si les résultats obtenus ne permettent pas de tirer de conclusions quant à l'évolution de la qualité de l'eau sur le paramètre pesticides pour la période 2015-2019, ils indiquent néanmoins, que **le risque pesticide pèse bien sur la ressource en eau.**

Sur la période 2015-2019, 25 molécules-mères différentes ont été recensées ainsi que 12 métabolites. Parmi celles-ci, au moins 5 sont Perturbateur Endocrinien (PE), et 14 sont Toxique (T), Très Toxique (T+) ou Cancérigène, Mutagène, Reprotoxique (CMR). Un même échantillon d'eau peut contenir plus de 25 molécules différentes. Si les analyses faites aux captages montrent que ces molécules sont présentes sous forme de traces (<0.1 µg/L), des analyses en d'autres points de la nappe présentent des teneurs dépassant régulièrement les 0.1 µg/L.

	Captage	Nombre de prélèvements durant la période 2015-2019	Quantification par matière active Référence 2015-2019	Somme des quantifications de matières actives Référence 2015-2019
État final	Vivier	79	6 détections > 0.1µg /L	2 prélèvements > 0.3 µg/L
	Gachet I	72	5 détections > 0.1µg /L	3 prélèvements > 0.3 µg/L
	Gachet III	77	5 détections > 0.1µg /L	3 prélèvements > 0.3 µg/L
Objectifs	Tous les captages		< 0,1 µg/L	< 0,3 µg/L

*En vert : objectif atteint, orange : objectif non-atteint mais peu de dépassements, rouge : objectif non-atteint, pas d'amélioration voire une dégradation*

**Figure 5 – Evolution de la concentration en pesticides dans les eaux des captages du Vivier et des Gachets (2015-2019)**

### 2.2.3. Paramètres molécules émergentes

Sur la période 2015-2019, l'objectif concernant le risque « molécules émergentes » était de mieux connaître ce risque et de mettre en place un suivi pertinent. A ce titre, diverses études ont été faites pour améliorer la connaissance sur ce paramètre.

Les résultats de ces études mènent à conclure que **la ressource exploitée par le SEV est de bonne qualité, faiblement impactée par une pollution à micropolluants** et que **les micropolluants détectés sont majoritairement d'origine agricole** (herbicides et fongicides), mais qu'**une signature urbaine et industrielle est aussi clairement présente** (médicaments et molécules d'origine industrielle).

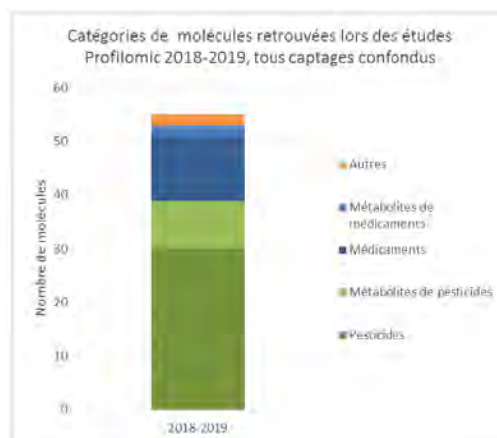


Figure 6 – Exemple des résultats des 4 campagnes d'analyses de type « screening » réalisées

Une expertise sur ces résultats, menée par Consult'eau, relativise cependant cette conclusion en indiquant que le plan de surveillance actuel omet certaines substances et que les rejets de certains contributeurs potentiels ne sont pas suffisamment identifiés et surveillés.

### 2.2.4. Paramètres Bactéries

Aucun objectif n'était fixé sur ce paramètre dans les contrats territoriaux Re-Sources 2016-2020. Il est néanmoins suivi depuis des années par le SEV.

Ainsi, à la Source du Vivier, à la fin des années 2000, il était fréquent d'observer des pics d'Escherichia coli proches des seuils limites de qualité eau brute (Valeurs guide eau brute : E. coli < 20 000 UFC et Entérocoque < 10 000 UFC). Une expertise avait alors montré que ceux-ci étaient dus à des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement fuyards.

C'est pourquoi, entre 2013 et 2016, d'importants travaux sur les réseaux d'eaux pluviales et assainissement proches des captages ont été effectués.

Aujourd'hui, on observe une tendance à la baisse des quantités de bactéries présentes et de leur fréquence (pics), ainsi qu'un éloignement des pics observés des seuils limites de qualité eau brute.

Néanmoins, **la nappe reste soumise à des pollutions ponctuelles marquées d'E. coli dont l'origine n'est pas expliquée.**

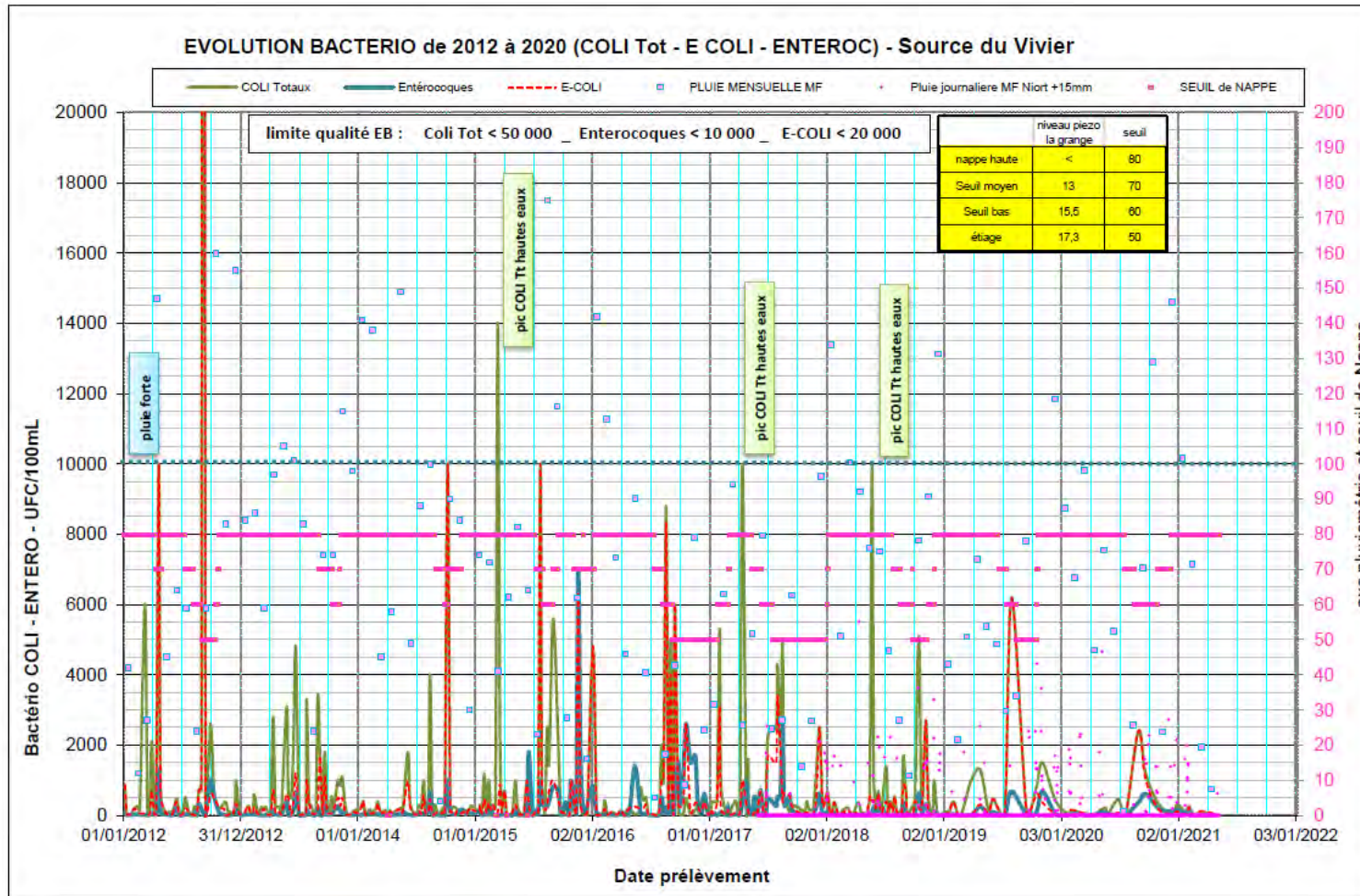


Figure 7 – Evolution de la bactériologie dans l'eau de la Source du Vivier (2012-2021)

## 2.3. Origine et évolution des pressions / transferts

### 2.3.1. Origine des pressions azotées

En 2009, les flux annuels d'azote pour chacune des sources de pollution ont été quantifiés et estimés de la façon suivante (*Source : Etat des lieux – Diagnostic 2009*) :

Source de pollution	méthode de calcul	résultats
Azote agricole	<b>Azote apporté</b> Le flux d'azote apporté par les agriculteurs a été calculé en multipliant, pour chaque grand type de culture, la surface moyenne annuelle présente sur le bassin d'alimentation des captages en 2007 par la dose d'apport moyen estimée d'après l'analyse des enquêtes agricoles.	<b>1 269 442 kg</b> dont 85 632 kg d'origine organique
	<b>Bilan azote</b> « apports d'engrais + fourniture du sol - besoins des cultures » La réalisation d'un bilan entrée /sortie basé sur les besoins des cultures a été effectué à l'échelle du territoire d'après les résultats des enquêtes agricoles et de la surface moyenne annuelle de ces cultures sur le bassin d'alimentation des captages en 2007. Ce bilan met en perspective le niveau de fertilisation des agriculteurs du territoire vis-à-vis du respect de l'équilibre de fertilisation (exigence réglementaire)	<b>212 515 kg</b>
	<b>Bilan azote</b> « apports d'engrais + fourniture du sol - exportations des cultures » L'estimation de l'excédent azoté a été effectuée à partir d'un excédent moyen par type de culture calculé d'après les résultats des enquêtes agricoles et de la surface moyenne annuelle de ces cultures sur le bassin d'alimentation des captages en 2007. Ce bilan fait apparaître le risque environnemental lié à la présence d'azote potentiellement minéralisable et non utilisé dans le sol après la récolte	<b>715 381 kg</b>
Assainissement	<b>Rejets de stations d'épuration</b> L'estimation des apports d'azote annuels liés au rejet des stations d'épuration a été faite à partir des concentrations de rejet moyennes selon les données du SATESE et les débits journaliers des stations.	<b>5 553 kg</b>
	<b>Défaut de collecte</b> Les apports d'azote liés à un défaut de collecte sont de deux sortes : - <u>Les mauvais branchements</u> (rejets d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales) qui représentent un taux moyen d'environ 5% des volumes collectés. L'estimation des flux liés à ces mauvais branchements a été effectuée sur la base de l'estimation des flux collectés par les réseaux collectifs (calculés d'après la population des communes sur les secteurs où il existe un assainissement collectif, le taux de raccordement au réseau collectif de chaque commune, et un ratio de 15 g/jour/habitant d'apport azoté) auxquels a été appliqué ce taux de 5%. - <u>Les surverses de poste de refoulement</u> : l'estimation du flux rejeté au milieu au niveau du poste de refoulement de Vouillé a été faite sur la base d'une surverse d'une heure tous les mois du volume collecté sur le bourg de Vouillé.	<b>5 191 kg</b>
	<b>Assainissement non collectif non conforme</b> Le flux d'azote généré par ces dispositifs a été estimé d'après le nombre de dispositifs non conformes calculé précédemment, le taux moyen d'occupation des logements observé sur les communes et le ratio de 15 g/jour/habitant d'apport azoté.	<b>3 872 kg</b>

Il en ressort que :

- 99 % des apports d'azote du bassin d'alimentation des captages proviennent de l'activité agricole et 1% de l'assainissement ;
- Sur les 1 269 tonnes d'azote apportées pour la fertilisation des cultures, on estime que près de 212 tonnes (soit 16 % des apports) ne sont pas utilisées par les cultures et constituent un stock potentiellement mobilisable par l'infiltration des eaux de pluie vers la nappe souterraine.

## 2.3.2. Origine des pressions pesticides

### ► Pression phytosanitaire

En 2009, les flux annuels de produits phytosanitaires (exprimés en quantités de produits commerciaux utilisées) pour chacune des sources de pollution ont été quantifiés et estimés de la façon suivante (Source : *Etat des lieux – Diagnostic 2009*) :

Source de pollution	méthode de calcul	résultats
exploitations agricoles	Le calcul des quantités de produits utilisées pour les traitements phytosanitaires a été effectué sur la base des quantités recensées dans le cadre des enquêtes agricoles extrapolées à la SAU globale du BAC	<b>22 300 kg</b>
Collectivités	L'estimation des quantités de produits utilisés par les collectivités a été basée sur les résultats des enquêtes auprès des services techniques. Pour chaque commune l'estimation s'est faite soit à partir des quantités de produits achetées soit à partir d'une dose de produit, d'un nombre de passage et d'une estimation de la surface traitée	<b>640 kg</b>
Infrastructures	<b>SNCF</b> Le calcul a été effectué sur la base du linéaire de voies dans le BAC, d'une largeur de traitement de 4 m de part et d'autre de la voie, du nombre de passages par an et de la dose moyenne d'application des produits	<b>200 kg</b>
	<b>ASF</b> Le calcul a été effectué sur la base du linéaire dans le BAC, d'une largeur de traitement de 4 m de part et d'autre de la voie, du nombre de passages par an et de la dose moyenne d'application des produits et sur une estimation de la surface traitée annuellement au niveau des aires de services de 1 ha	<b>60 kg</b>
	<b>Routes nationales et départementales</b> Le calcul a été effectué sur la base du linéaire dans le BAC, de la surface traitée, du nombre de passages par an et de la dose moyenne d'application des produits fournis par les services du Conseil Général	<b>130 kg</b>
Particuliers	Le calcul des quantités de produits utilisés pour les traitements phytosanitaires par les particuliers a été effectué sur la base des quantités de matières actives individuelles recensées dans le cadre des enquêtes GRAP extrapolées à la population globale du BAC et d'une teneur moyenne de substances actives par produit	<b>1 050 kg</b>

L'analyse de ces résultats montre que **86 % des quantités de produits phytosanitaires appliquées sur le bassin d'alimentation agricole proviennent de l'activité agricole.**

Toutefois, il est important de tenir compte du temps de transfert et de la dégradation de ces produits au niveau des sols. Ainsi, bien que l'usage agricole représente la plus grande utilisation, c'est plus la non-dégradation et la mobilisation rapides par les eaux pluviales en zone urbaine qui favorise la contamination des eaux.

### ► Pression biocides, antiparasitaires à usage humain ou à usage vétérinaire

Absence de données.

## 2.3.3. Evolution des pressions nitrates et pesticides

(Source : *Evaluation du Contrat Territorial 2016-2020 de reconquête de la qualité de l'eau des captages du Vivier et des Gachet I et III (août 2020)*)

L'actualisation du scénario de territoire établi en 2015 grâce à l'**outil Co-CLick'Eau** permet de définir dans quelle mesure l'évolution des pratiques agricoles entre 2016 et 2019 a permis de diminuer les pressions pesticides et nitrates sur le territoire. Cet outil dans lequel avaient été modélisées les pratiques agricoles observées en 2015 sur le BAC du Vivier avait permis de définir un scénario d'évolution des pratiques, dont déclinaient les objectifs opérationnels du Contrat territorial 2016-2020. Ce scénario alors validé par le COPIL permettait de développer une agriculture économiquement viable, techniquement réalisable, socialement acceptable et conforme aux exigences de diminution des nitrates (-20% de concentration NO<sub>3</sub> dans la lame drainante) et de diminution des pesticides (-25% d'IFT total).



Si la mise en œuvre de ce projet de territoire reposait sur l'ensemble des actions du programme d'action, son suivi et son évaluation, devaient se baser sur une collecte de données réalisée dans le cadre de l'action d'accompagnement individuel des agriculteurs par les OPA en maîtrise d'ouvrage.

**En l'absence de données individuelles**, et par le biais de données générales (surfaces en AB, en MAEC...) **une estimation du niveau d'atteinte du scénario a été réalisée par le SEV**. Cette estimation aboutit à une **baisse des nitrates de 7%** (pour un objectif visant une baisse de 20%) et une **baisse de l'IFT total de 22%** (pour un objectif initial de baisse de 34%).

Parallèlement, la **BNVD, base de données nationale des ventes de produits phytosanitaires**, a permis d'observer **des baisses de consommation successives entre 2015 et 2017** avant de constater **en 2018, une hausse** ramenant les ventes au niveau de 2015. Les différents facteurs qui peuvent intervenir sur l'évolution des ventes (évolution des surfaces en agriculture biologique, les phénomènes climatiques, les variations d'assolement, la constitution de stock en prévision de l'augmentation de la Redevance Pollution Diffuses, le phénomène de résistance des adventices...) rendent cette **donnée difficilement interprétable**. Comparativement à la situation nationale, l'évolution de la consommation de produits phytopharmaceutique sur le bassin du Vivier reste malgré tout modérée. En effet les consommations nationales font état d'un bond de 24% entre 2017 et 2018 alors que sur le bassin du Vivier cette hausse, sur la même période se limite à 11%.

Il est intéressant de noter qu'un tiers des molécules les plus vendues sur le bassin du Vivier ont déjà été retrouvées à l'un des 3 captages et que la moitié de ces molécules retrouvées sont classées Toxique, Très toxique, Cancérigène Mutagène et Reprotoxique.

A contrario, certaines molécules ou métabolites retrouvées aux captages parfois de manière récurrente sont vendues en très faible quantité sur les quatre années étudiées.

De manière générale, que ce soit pour le volet agricole ou non agricole, si les tendances d'évolution des pratiques semblent être favorables pour la qualité de l'eau, **le manque de données et parfois le manque de connaissance de certaines molécules** (molécules émergentes) complexifient l'évaluation de l'évolution des pressions et des risques associés.

Néanmoins, pour le paramètre nitrate, les réhabilitations en cours des systèmes d'assainissement défaillants pour le volet non-agricole, et l'amélioration des pratiques de fertilisation et de gestion de reliquats azotés pour le volet agricole laissent à penser à une réduction de la pression induite par ce paramètre. Cela est d'ailleurs confirmé par la modélisation Co-Clik'Eau qui indique une baisse de l'ordre de 7% entre 2016 et 2019. Pour le paramètre pesticides - produits phytosanitaires d'origine non-agricole, la baisse notable de l'utilisation de ces molécules par les collectivités et particuliers induit une diminution très importante de la pression. Pour les pesticides - produits phytosanitaires d'origine agricole, la **dynamique de conversion à l'agriculture biologique** observée sur le territoire ainsi que la **stagnation des consommations de produits phytosanitaires entre 2015 et 2018** alors que les consommations bondissent au niveau national, montrent là-aussi **une réduction de la pression**.

Concernant la pression exercée par les pesticides - biocides et antiparasitaires à usage humain ou à usage vétérinaire et la pression molécules émergentes, aucune donnée ne permettent de les chiffrer mais on sait qu'elles sont présentes.

### 2.3.4. Origine et évolution de la pression micropolluants

Mis à part les produits phytosanitaires, surveillés depuis longtemps, la présence d'autres micropolluants dans l'eau des captages du Vivier et des Gachets n'a commencé à être étudiée que récemment. Il est ainsi encore difficile de bien quantifier cette pression. Dans l'état actuel des connaissances, on peut dire que cette pression est faible, que **les micropolluants détectés sont majoritairement d'origine agricole** (herbicides et fongicides), mais qu'**une signature urbaine et industrielle est aussi clairement présente** (médicaments et molécules d'origine industrielle).

Cependant, ces conclusions ne sont que partielles, certaines substances et les rejets de certains contributeurs potentiels n'étant pas suffisamment identifiés et surveillés.

### 2.3.5. Origine et évolution de la pression bactériés

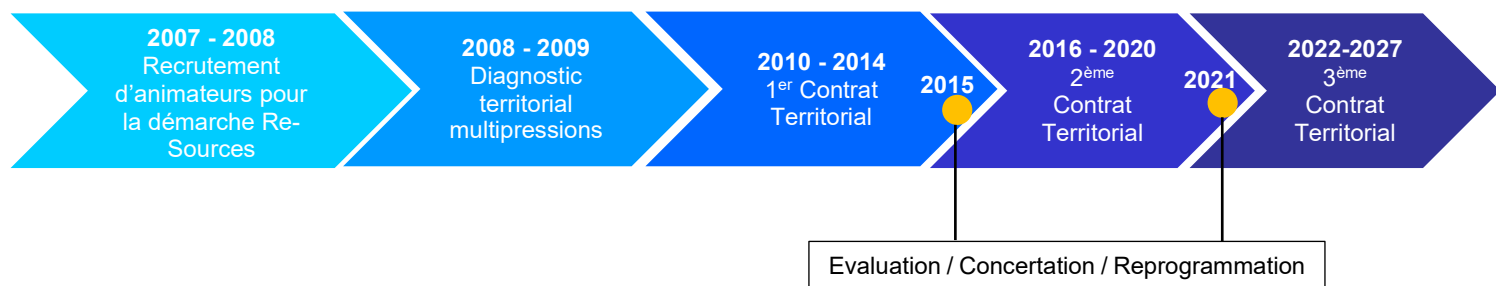
A la fin des années 2000, la présence de bactéries à la Source du Vivier était identifiée comme provenant de réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement fuyard. Aujourd'hui, après que des travaux aient été effectués sur ces réseaux, l'origine des bactéries encore présentes (en bien plus faible quantité) est inexplicquée.

## 2.4. Historique de la démarche Re-Sources

Les captages du Vivier et des Gachets ont commencé à présenter une dégradation régulière et constante de la qualité de leurs eaux brutes pour les paramètres nitrates et pesticides vers les années 1980.

Ainsi, depuis 2007, le bassin d'alimentation des captages du Vivier et des Gachets fait l'objet d'une politique de préservation et de reconquête de la qualité de ses ressources en eau avec :

- ▶ le recrutement en 2007-2008 d'animateurs de démarche de bassin d'alimentation des captages « Re-Sources » (dispositif régional pour pallier la dégradation de la qualité des eaux brutes) ;
- ▶ la réalisation d'études préalables à la définition de programmes d'actions (entre 2008 et 2009) ;
- ▶ la mise en œuvre de deux programmes d'actions successifs :
  - le premier contrat territorial Re-Sources a été mis en œuvre entre 2010-2014 ;
  - le second sur la période 2016-2020 ;
- ▶ ce document présente la stratégie, la feuille de route et le programme d'action d'une 3<sup>ème</sup> génération de contrat territorial (2022-2027).



## 3. Stratégie 2022-2027

### 3.1. Orientations stratégiques

Après deux programmes (2010-2014 puis 2016-2020), il est désormais nécessaire de donner une dynamique nouvelle au programme Re-Sources 2022-2027 en définissant des axes forts de travail, notamment sur les phytosanitaires et leurs métabolites, tout en l'articulant avec les différentes dimensions et politiques locales. Il s'agit de travailler sur l'ensemble des filières, de l'amont à l'aval, c'est-à-dire de continuer à accompagner les agriculteurs mais également de faire émerger/consolider des filières agricoles favorables à la qualité de l'eau en construisant un partenariat fort avec les OPA du territoire. Le travail sur les couverts végétaux sera amplifié pour limiter les transferts de polluant. Enfin, des actions sur l'aménagement paysager et sur le foncier permettront également de réduire les transferts de polluants en agissant sur le milieu. Le programme repose sur une animation forte du territoire, cherchant à mobiliser les acteurs locaux toujours sur la base du volontariat.

**Sur le paramètre « Nitrates »**, il s'agit, au-delà de l'équilibre des apports azotés, de réduire les transferts en piégeant l'azote disponible avant (voire pendant) la période de lixiviation et, également, de réduire les sources par des changements de pratiques et développer les systèmes économes en intrants (travail sur les filières).

**Sur les paramètres « Pesticides » et « Micropolluants »**, il s'agit de réduire au maximum les usages, tout en limitant les transferts (aménagement de l'espace).

Le programme Re-Sources 2022-2027 présente **29 fiches-actions** répartis en **11 axes stratégiques** et en **4 volets** : Agricole, Non agricole, Milieu et Support.

Il s'attache à :

- ▶ Accompagner les agriculteurs, collectivement et individuellement sur les aspects techniques mais également en s'appuyant sur des outils financiers disponibles.
- ▶ Expérimenter des techniques agricoles innovantes, en mettant à disposition le matériel dédié ainsi que les fournitures nécessaires (semences, prestation de semis).
- ▶ Faire émerger et consolider des filières agricoles favorables à la qualité de l'eau en construisant un partenariat fort avec les OPA du territoire et en initiant une démarche de type Terres de Sources© en lien direct avec le PAT du territoire.
- ▶ Accompagner les acteurs non agricoles sur l'arrêt/la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires et d'autres micropolluants.
- ▶ Développer et suivre des aménagements paysagers favorables à la réduction des transferts de polluants : par la création d'un observatoire des infrastructures agro-écologiques et par le développement des actions de plantation.
- ▶ En lien avec la stratégie foncière du bassin du Vivier, adapter les pratiques agricoles à la vulnérabilité du milieu en restructurant le foncier pour favoriser les pratiques respectueuses de la qualité de l'eau dans les zones les plus sensibles (aménagement foncier) et en garantissant les pratiques exercées sur les parcelles via des contractualisations (ORE, baux ruraux, etc.)
- ▶ Poursuivre sa stratégie de développement de l'agriculture biologique mais en élargissant le champ des possibles avec le développement d'autres labels environnementaux (HVE, Agriculture de Conservation des Sols, ...).
- ▶ Continuer à laisser une place importante à l'innovation : création d'un observatoire des couverts végétaux, recours à des outils techniques de R&D, partenariats avec le monde de la Recherche.
- ▶ Poursuivre la sensibilisation de tous les habitants et acteurs du territoire pour mobiliser toujours plus largement sur la problématique de la préservation de la qualité de l'eau.
- ▶ Se doter de moyens pour animer le programme et suivre son effet sur la qualité de l'eau.

Les axes de travail pour limiter les dégradations de la qualité des ressources en eau des captages portent sur différents leviers.

<b>REDUIRE LES PRESSIONS DE POLLUTION EN ACCOMPAGNANT LES ACTEURS A REDUIRE LEURS USAGES ET IMPACTS</b>	
VOLETS	AXES STRATEGIQUES
<b>Volet agricole</b>	<p><b><u>Agriculteurs et systèmes :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Accompagner collectivement les agriculteurs</li> <li>▶ Expérimenter des techniques agricoles innovantes (support pour actions collectives)</li> <li>▶ Développer / Réaliser des études et projets de recherche-action dans le domaine agricole</li> <li>▶ Diagnostiquer et accompagner individuellement les exploitations agricoles</li> <li>▶ Animer les outils MAEc, PCAE, PSE du PDR et de la PAC</li> </ul> <p><b><u>Filières agricoles :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Construire un partenariat fort et durable avec les OPA du territoire</li> <li>▶ Accompagner le développement de filières agricoles favorables à la qualité de l'eau</li> <li>▶ Mettre en œuvre une démarche de type Terres de Sources©</li> </ul>
<b>Volet non agricole</b>	<p><b><u>Micropolluants non agricoles :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Accompagner les utilisateurs non-agricoles à stopper/réduire l'utilisation de pesticides et autres micropolluants</li> <li>▶ Limiter le transfert de micropolluants non agricoles vers la ressource en eau</li> </ul>
<b>REDUIRE LES TRANSFERTS DE POLLUANTS VERS LA RESSOURCE EN EAU</b>	
VOLETS	AXES STRATEGIQUES
<b>Volet milieu</b>	<p><b><u>Aménagements paysagers :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Créer et animer un observatoire des infrastructures agro-écologiques (IAE) sur les bassins</li> <li>▶ Développer et / ou restaurer des infrastructures agro-écologiques (IAE)</li> </ul> <p><b><u>Foncier :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Définir une stratégie foncière sur le BAC de la Courance (Non concerné)</li> <li>▶ Garantir une gestion du foncier favorable à la qualité de l'eau</li> <li>▶ Restructurer le foncier pour favoriser les pratiques respectueuses de la qualité de l'eau</li> </ul>
<b>ANIMER LE PROGRAMME (OUTILS / ACTIONS-SUPPORTS)</b>	
VOLETS	AXES STRATEGIQUES
<b>Volet support</b>	<p><b><u>Outils de communication :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Développer des outils de communication sur le programme</li> <li>▶ Créer un lieu dédié à l'enjeu eau (type Maison de l'Eau)</li> </ul> <p><b><u>Intervention dans les instances :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Sensibiliser les collectivités locales et diverses autres instances à la préservation de la qualité de l'eau</li> <li>▶ Sensibiliser les scolaires et étudiants à la préservation de la qualité de l'eau</li> <li>▶ Organiser et participer à des événements publics</li> </ul>

<b>ANIMER LE PROGRAMME (OUTILS / ACTIONS-SUPPORTS)</b>	
<b>VOLETS</b>	<b>AXES STRATEGIQUES</b>
<b>Volet support</b>	<p><b><u>Observatoire de la qualité de l'eau :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ Analyser la qualité de l'eau des captages (paramètres nitrates, pesticides et micropolluants)</li><li>▶ Analyser la qualité de l'eau en divers points du BAC (paramètres nitrates, pesticides et micropolluants)</li><li>▶ Expertiser les données issues des analyses pesticides et autres micropolluants dans l'eau (smart data)</li></ul> <p><b><u>Recherche &amp; Développement :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ Créer et animer un observatoire des couverts végétaux</li><li>▶ Faire valoir les BAC auprès des instituts de recherche publique et des réseaux nationaux</li><li>▶ Réaliser des études permettant une meilleure compréhension du fonctionnement hydrogéologique des BAC et de l'origine des pressions de pollution</li></ul> <p><b><u>Recherche de financements :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ Accompagner les porteurs de projets favorables à la qualité de l'eau (du territoire ou multi-bassins) à obtenir des financements</li></ul> <p><b><u>Animation :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ Animer le programme Re-Sources</li><li>▶ Suivre et évaluer le programme Re-Sources</li></ul>

## 3.2. Où agir en priorité ?

D'après les études menées précédemment, un zonage des niveaux de vulnérabilité intrinsèque (pollution diffuse) a été réalisé sur le BAC (Figure 8). Ce zonage effectué en 2015 et sur lequel s'est basé le Contrat Territorial de reconquête de la qualité de l'eau des captages du Vivier et des Gachets 2016-2020 est toujours d'actualité.

Ainsi, il n'y a pas de zones prioritaires d'actions sur le BAC. L'atteinte des résultats nécessitera de mettre en place des actions à l'échelle de la totalité de l'aire d'alimentation de captage. Néanmoins, il reste impératif de **sécuriser les zones d'infiltration directe** de polluants dans la nappe telles le **gouffre de Thorigné** ou certains puits et forages, et également le **lit du Lambon**.

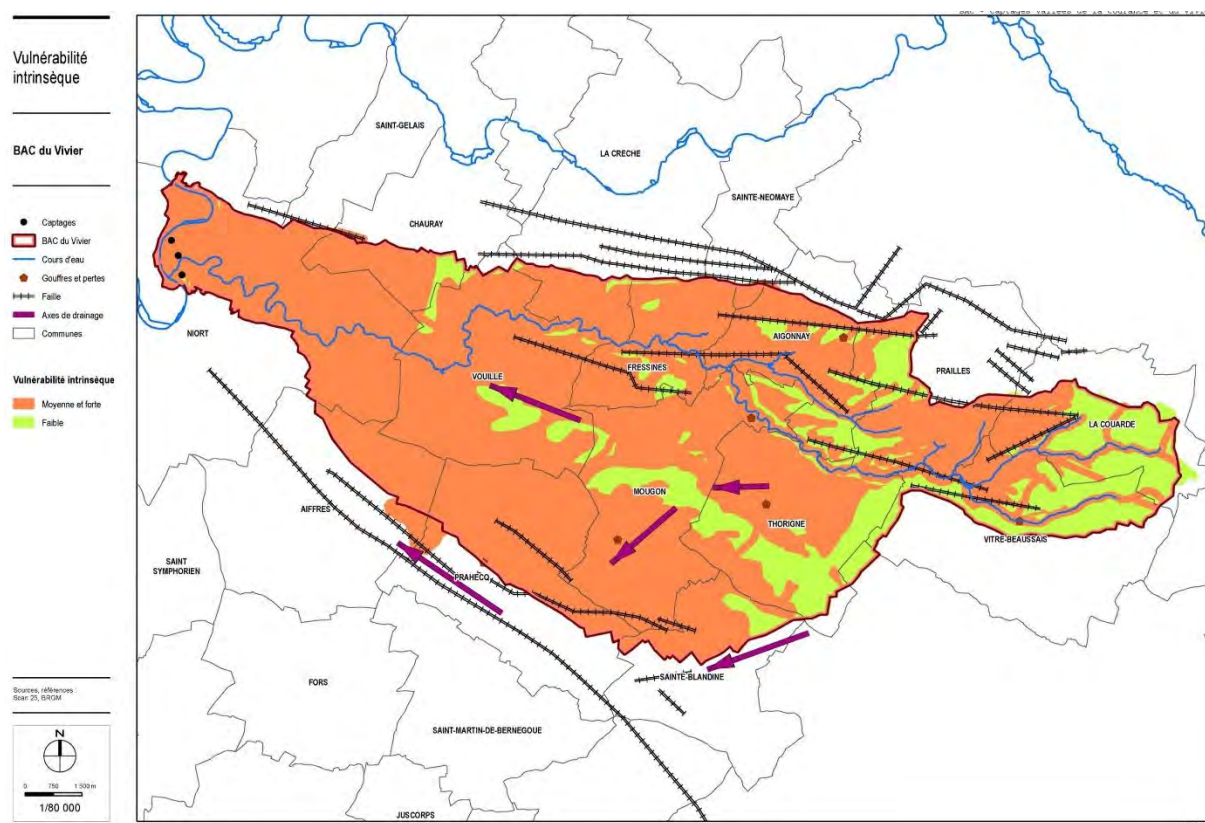


Figure 8 – Carte de vulnérabilité intrinsèque du BAC du Vivier et des Gachets

### 3.3. Les objectifs de qualité d'eau

Plusieurs programmes d'actions (en cours actuellement, à divers échelles) concourent à améliorer la qualité des eaux souterraines pour les divers paramètres visés sur les territoires concernés par le présent contrat territorial. On peut citer notamment :

- ▶ Le PAR<sup>1</sup> d'application de la Directive européenne « Nitrates »
- ▶ Le programme d'actions du CTGQ<sup>2</sup> / protocole d'accord Sèvre Niortaise Mignon,
- ▶ Le programme d'actions du CTMA<sup>3</sup> Lambon
- ▶ Le programme d'actions Ecophyto

Dans ce contexte, l'ambition portée par le contrat territorial est de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau pour les paramètres visés, à hauteur des objectifs chiffrés détaillés ci-dessous.

Les objectifs présentés ci-dessous ont été en partie validés par le comité de pilotage du 15/10/20. Suite aux débats qu'ils avaient suscités, des modifications ont été apportées et validées en COPIL de juin 2021.

Objectif / Indicateur	Thématique	Objectifs 2027	Cadre de référence ayant permis le dimensionnement de l'objectif	Source de la donnée pour le calcul	Valeur de l'objectif en 2019
OBJECTIF qualité d'eau	Nitrates à chacun des captages d'alimentation en eau potable	<b>Concentration moyenne &lt; 40 mg/L</b> <b>Pics &lt; 50 mg/L</b> <i>NB : sur la base d'un suivi hebdomadaire (à minima 40 analyses/an)</i>	DCE, SDAGE LB, SAGE SNMP Objectifs du SAGE pour l'eau souterraine : Nitrates < 40 mg/L	suivi qualité service eau	<u>Moyenne 2015/2019 :</u> Vivier : 46,39 mg/L Gachet 1 : 44,93 mg/L Gachet 3 : 35,91 mg/L <u>Pic max 2015-2019 :</u> Vivier : 56,5 mg/L Gachet 1 : 73 mg/L Gachet 3 : 46,3 mg/L <u>Fréquence de dépassement annuelle moyenne des 50 mg/L 2015-2019 :</u> Vivier : 10% (42analyses/an) Gachet 1 : 5,7% (39 analyses/an) Gachet 3 : 0% (40 analyses/an)
	Pesticides à chacun des captages d'alimentation en eau potable	<b>[matière active] &lt; 0,1 µg/L</b> <b>[métabolite] &lt; 0,1 µg/L</b> <b>[somme des matières actives et des métabolites] &lt; 0,3 µg/L</b> <i>NB : sur la base d'un suivi mensuel (12 analyses / an par captage)</i>	DCE, SDAGE LB, SAGE SNMP Objectifs du SAGE pour l'eau souterraine : pesticides totaux < 0,3 µg/L pesticide par molécule < 0,1µg/L	suivi qualité service eau	<u>Nb détections de matière active ou de métabolite &gt; 0,1 µg/L entre 2015 et 2019 :</u> Vivier : 6 / Gachet 1 : 5 / Gachet 3 : 5 <u>Nb prélèvements où la somme des matières actives et des métabolites &gt; 0,3 µg/L entre 2015 et 2019 :</u> Vivier : 2 / Gachet 1 : 3 / Gachet 3 : 3
	Micropolluants aux captages d'alimentation en eau potable	<b>- 50 % de fréquence d'apparition des molécules PE, T, T+, CMR mesurables</b> <i>NB : sur la base d'un suivi pesticide mensuel + screening micropolluant haute et basse eaux</i> Suivi du paramètre résidus médicamenteux et amélioration de la connaissance Amélioration du plan de surveillance micropolluants	Neo terra : arrêter l'utilisation des substances CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques) dès 2025 Niort DD2030, charte d'engagement « Villes & Territoires sans perturbateurs endocriniens » : restreindre, puis à terme, éliminer l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens (ainsi que des substances classifiées comme cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR))	suivi qualité service eau	<u>Moyenne 2015-2019, 3 captages confondus :</u> 5 détections /an (d'après suivi mensuel) <u>Référence 2019, 3 captages confondus :</u> 11 détections/an (d'après screening) Présence de résidus médicamenteux
	Bactéries à la Source du Vivier	<b>Pics &lt; 1500 UFC pour E. coli et &lt; 500 UFC pour Entérocoques</b> <b>Moyenne annuelle &lt; 250 UFC pour E.COLI et &lt; 100 UFC pour Entérocoques</b> <i>NB : sur la base d'un suivi mensuel</i>	Valeurs guide eau brute : E. coli < 20 000 UFC Entérocoque < 10 000 UFC Seuils eau distribuée : Absence d'E. coli et d'Entérocoques	suivi qualité service eau	<u>Pic max 2015-2019 Source du Vivier</u> E. coli : 10000 UFC Entérocoques : 7000 UFC <u>Moyenne 2015-2019 Source du Vivier :</u> E. coli : 529 UFC Entérocoques : 256 UFC

<sup>1</sup> PAR : Programme d'actions Régional, les deux bassins Vivier et Courance étant classé Zone d'Action Renforcée (ZAR)

<sup>2</sup> CTGQ : Contrat territorial de Gestion Quantitative

<sup>3</sup> CTMA : Contrat territorial Milieux Aquatiques

### 3.4. Les objectifs stratégiques

Les objectifs présentés ci-dessous ont pris en compte les modifications demandées par le COPIL en juin et novembre 2021.

Objectif / Indicateur	Thématique	Objectifs 2027	Cadre de référence ayant permis le dimensionnement de l'objectif	Source de la donnée pour le calcul	Valeur en 2019
OBJECTIF stratégique agricole	Usage produits phytosanitaires	<b>-50% d'usage de produits phytosanitaires (dont -100% de PE et T, T+, CMR)</b> <b>-100% S-Metolachlore dès début du CT (démarche volontariste 2022-2024, puis si nécessaire, sollicitation de l'Etat)</b>	Green Deal européen, Ecophyto II+ (-50% en 2025), Neo Terra, charte d'engagement « Villes & Territoires sans perturbateurs endocriniens »,  Neo Terra 0 pesticides de synthèse sur les zones de captage prioritaires à horizon 2030 Notice syngenta Pas de S-métolachlore en zone de captage d'eau	BNVD Ou IFT Ou autre indicateur à définir	BNVD : Quantité utilisée annuellement Moyenne 2015/2019 : 17 946 kg (hors biocontrôle)  IFT et autre indicateur : à définir
	Couverture des sols	<b>100% des sols couverts en IC (longues et courtes)</b>	PAR/PAN Directives Nitrates, PCAET Niort Agglo	Etude image satellitaire	Inconnue
	Labels agricoles	<b>66% de la SAU sous label (AB – ACS – HVE 3 option A quand elle existe – Terres de Sources et tout autre label à venir présentant un intérêt pour la qualité de l'eau) dont 25% mini en AB</b>	Green Deal européen, Plan Biodiversité national et plan ambition bio 2022, Neo Terra, PCAET et PAT Niort Agglo  Neo terra 80% des exploitations certifiées en bio ou HVE d'ici 2030	RPG / estimation partenaires agricoles	AB : 10,8% de la SAU HVE 3 : 0% de la SAU ACS : 0% de la SAU
	Surfaces en herbe et légumineuses	<b>Maintien des surfaces en herbe</b> <b>+ 35 % de surfaces en plantes riches en protéines</b>	PAC post-2021, Plan Protéines 2020  + 35 % de surfaces en plantes riches en protéines en 2023	RPG	Surfaces en herbe : 21% de la SAU, soit 2610 Ha  Surfaces en plantes et fourrages riches en protéines : 11% de la SAU, soit 1293 Ha
INDICATEUR stratégique agricole associé	Viabilité économique des exploitations	<b>Maintien du nombre d'UTH agricole sur le territoire (chefs d'exploitation et salariés)</b>	PAD79 2020-2030, PAT Niort Agglo	A définir	A définir
OBJECTIF stratégique hors agricole	Vente produits chimiques	<b>Diminution de l'usage des PE et T, T+, CMR</b>	Neo terra arrêter l'utilisation des substances CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques) dès 2025  Niort DD2030, charte d'engagement « Villes & Territoires sans perturbateurs endocriniens »  restreindre, puis à terme, éliminer l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens (ainsi que des substances classifiées comme cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR))	A définir	Inconnue
OBJECTIF stratégique foncier	Maitrise de l'usage du sol	<b>100% de la zone 1 (soit 101,51 ha) et 210,64 ha de la zone 2 (secteur Thorigné) de la stratégie foncière Vivier sous contrat avec clauses environnementales (Pour les prairies : pesticides interdits + fertilisation limitée à 50-UN efficaces/an. Pour les parcelles en cultures : application du cahier des charge de l'AB)</b>	Stratégie foncière SEV	Service d'eau	0%
OBJECTIF stratégique IAE	Aménagement paysager haies et ZH	<b>Maintien de 100% du linéaire de haies, et de 100% des zones humides du territoire</b>	SCOT/PLUID et PCAET Niort Agglo	Observatoire des IAE	Inconnue
	Aménagement paysager bois en PPR	<b>Maintien de 100% des bois situés en Périmètre de Protection Rapproché</b>	DUP Captages	Observatoire des IAE	Inconnue
	Aménagement paysager : développement / restauration des IAE	<b>Répondre aux objectifs de la future stratégie de développement et de restauration des IAE</b>	SCOT/PLUID et PCAET Niort Agglo	Observatoire des IAE	Inconnue



## 4. Gouvernance mise en place : qui et avec qui ?

Le COPIL du 22 novembre 2021 a permis de préciser l'objectif de l'annonce du partenariat particulier de la Chambre d'Agriculture, en tant que chambre consulaire, avec la Communauté d'Agglomération du Niortais, dont les compétences sont plus étendues que celle d'un Syndicat d'Eau, et qui à ce titre peut avoir des actions non directement liées à la compétence eau potable mais pouvant interagir avec.

Il ne s'agit donc pas au final d'un co-pilotage / co-présidence sur l'ensemble des missions et actions des 2 contrats territoriaux, pour lesquels la Chambre d'agriculture reste un organisme professionnel agricole au même titre que les autres du COPIL, mais il s'agit de porter à connaissance et arbitrage du COPIL, qui reste souverain, les points suivants :

- **La CAN et la Chambre ont des projets communs**, en lien avec la mise en place d'une commission agricole, avec le développement économique du bassin de vie, avec les enjeux climatiques, PCAET/PAT, avec le développement de l'urbanisation et du foncier en lien avec la SAFER etc. **Ces sujets sont hors Re-Sources mais peuvent profiter et réciproquement des 2 contrats territoriaux**, d'un point de vue gagnant/gagnant, et il convenait de le souligner au COPIL, plus habitué à piloter des projets de Syndicats d'eau.
- A ce titre et pour expliquer concrètement et coordonner techniquement leurs projets avec les fiches action des deux CT, les techniciens de la chambre seront invités en COTECH, pour une totale transparence sur les activités conjointes, et pour informer du développement du lien avec le PTGE du CTGQ dont la **cohérence avec les programmes Re-Sources est attendue des financeurs**.

Le schéma suivant, précisé suite au COPIL, résume **la gouvernance** et illustre **les interactions** entre les différentes instances. Le « parchemin » fait référence au cadre des accords hors eau potable que la CAN et la Chambre seront amenés à développer, et le cas échéant coordonner avec les deux contrats territoriaux. Ce schéma rappelle que **le COPIL reste bien entendu souverain dans ce fonctionnement, et est comme auparavant l'instance de validation, et que l'animation reste au service eau potable**.

Pour ces 2 nouveaux programmes, plus précisément, le partenariat particulier proposé avec la Chambre Consulaire est en effet lié notamment au contexte et analyses suivants :

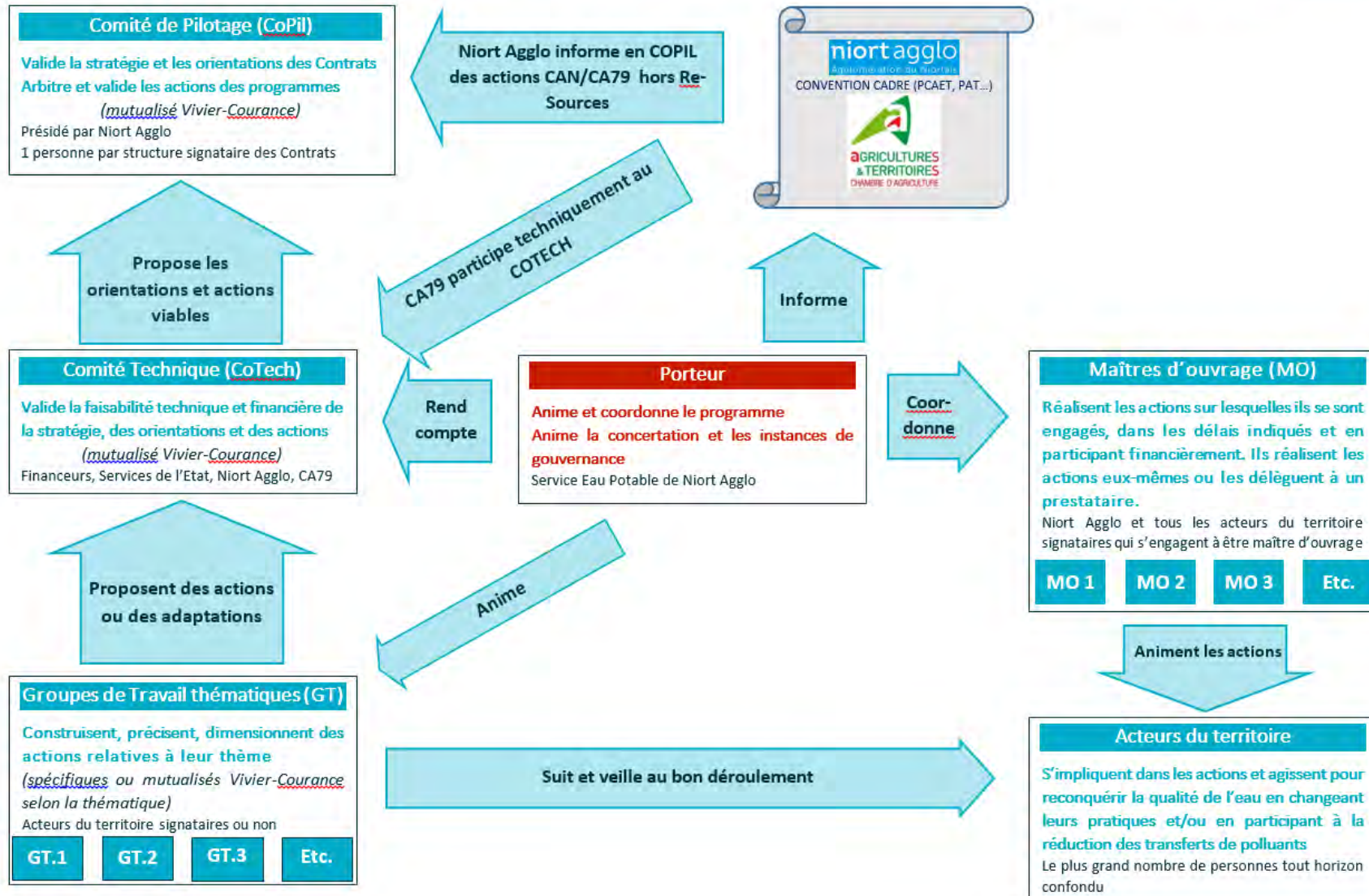
- ▶ La faible implication des OPA sur les précédents programmes nécessite un accompagnement de la Chambre Consulaire pour aller les rencontrer et au besoin ré-expliquer la démarche et les actions proposées.
- ▶ Le comité technique souhaite que les actions de terrains soient mieux coordonnées auprès des agriculteurs entre les contrats territoriaux (CT Re-Sources Vivier et Courance, le CTGQ porté par la CA79 et la COOP de l'eau, le CTMA Lambon du SMBVSN, entre autres).
- ▶ Le comité technique souhaite également que, du fait du recoupement entre les AAC des 2 programmes Re-Sources et le territoire du CTGQ, les actions en faveur de la qualité de l'eau prévues dans le protocole (PTGE) soient cohérentes avec celles du service eau potable. Des fiches actions Re-Sources, par exemple sur les outils satellitaires et le suivi des couverts intercultures pourront utilement être l'objet de coopération avec divers projets prévus au protocole (observatoire des assolements etc.).
- ▶ Enfin, comme précité, la nature même du service eau potable de la CAN, regroupant la gestion des anciens territoires des Syndicats des Eaux du Vivier et de la Courance, mais désormais géré par un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre en charge de l'aménagement du territoire et du développement durable (dans le prolongement du SRADDET régional), peut amener l'agglomération à conventionner avec la Chambre d'Agriculture sur des projets aux problématiques plus vastes que Re-Sources. Ce n'est pas le cas des porteurs de CT Re-Sources de type Syndicat d'Eau.

- ▶ Ces autres enjeux de la CAN peuvent bénéficier (ex : programme alimentaire territorial, PCAET...), et réciproquement, de certaines des fiches actions proposées, par exemple pour l'alimentation du bassin de vie, pour une labellisation (ex : Terre de Sources...), une optimisation intelligente du foncier périurbain dans les périmètres de protection dans le cadre de l'AFAFE etc...
- ▶ Enfin, après les échanges du COPIL du 22/11/2021, la Chambre d'Agriculture, a précisé comment elle envisageait concrètement d'accroître son implication dans ces nouveaux programmes :

Ainsi, la Chambre d'Agriculture des Deux Sèvres, future signataire des Contrats :

- réaffirme que la préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau constituent des enjeux majeurs auxquels le monde agricole doit notamment contribuer ;
- s'engage à contribuer activement à la réussite de la démarche Re-Sources sur les Bassins d'Alimentation de Captages du Vivier et de la Courance en :
  - participant aux instances de gouvernance les concernant : Groupes thématiques, Comité technique et Comité de pilotage;
  - informant le service d'eau de Niort Agglo des manifestations en lien avec la qualité de l'eau qu'elle organise et en l'associant dans la mesure du possible à leurs organisations,
  - portant certaines actions (maîtrise d'ouvrage) à destination des agriculteurs contenues dans le programme d'action de ce contrat, c'est-à-dire, en réalisant ces actions dans les délais indiqués et en participant financièrement à ces actions.  
Les actions portées par la Chambre d'Agriculture sont les suivantes :  
Agri1 C : Accompagnement collectif (suivi d'un réseau de parcelles)  
Agri3 A2 : Expérimentation de l'outil MERCI – Analyse de données  
Les modalités de portage de ces actions seront cadrées par un conventionnement.
- ▶ Associant Niort Agglo aux actions du CTGQ Sèvre niortaise Mignon et du Protocole d'accord permettant de contribuer au développement des démarches Re-Sources de Niort Agglo.

## Gouvernance proposée des Contrats Territoriaux Pollution Diffuse des Bassins de la Courance et du Vivier



Le rôle et le fonctionnement des instances suivantes : Groupes de travail thématiques, COTECH et COPIL a par ailleurs été retravaillé en juin 2021 par un groupe de concertation constitué de membres du COPIL volontaires. Ce travail a abouti aux précisions suivantes :

	Groupes de travail thématiques	Comité technique	Comité de pilotage
<b>Rôles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remonter les besoins et les idées de terrain, apporter son regard de terrain</li> <li>• Construire des actions, les dimensionner et assurer leurs suivis</li> <li>• Lieu de concertation, construction et de proposition</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valider la faisabilité technique et financière des propositions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décider - Valider la stratégie et les orientations nouvelles du programme</li> <li>• Valider les propositions des commissions Peut aussi proposer des thèmes à développer par les commissions</li> <li>• Favoriser la concertation et le partage d'information</li> </ul>
<b>Composition</b>	<p><i>Cercle de citoyen</i> <i>Techniciens élu/dirigeants</i> <i>Agriculteurs</i> =&gt; Ouvert à tous, dans un objectif de construire, pas de posture.</p>	<p><i>Financeurs et services de l'Etat : AELB, Département 79, Région et cellule de coordination régionale, DDT, ARS, DREAL</i></p> <p><i>+ un technicien CA 79</i></p>	<p><i>Ensemble des signataires, Présidé par Niort Agglo, voix consultative pour la CLE du SAGE SNMP</i></p> <p>1 personne par structure : Elu ou dirigeant ou possibilité de donner procuration aux techniciens</p>
<b>Fonctionnement</b>	<p>Thématiques à choisir, en fonction des actions du contrat. Les fiches actions seront structurantes pour définir les thèmes et les objectifs des groupes et la durée de « vie » de ces groupes.</p> <p>Réunions en fonction des besoins. =&gt; Ces instances doivent être réactives et pouvoir si besoin proposer des adaptations du projet (c'est-à-dire des modifications sans impact sur le budget et sans allongement du calendrier de mise en œuvre), voire, alerter le COPIL et faire remonter l'information pour une réorientation du projet au besoin.</p> <p>Groupes mutualisés Vivier – Courance ou pas, en fonction des actions.</p>	<p>A minima une réunion en amont de chaque COPIL</p> <p>Mutualisé pour les deux programmes Re-Sources.</p>	<p>Au minima 1 réunion par an (cadre). 1 COPIL mutualisé pour les deux programmes Re-Sources.</p> <p>Recevoir les documents suffisamment en avance (3 semaines) pour que la personne présente puisse représenter la structure et que les décisions puissent être réfléchies dans les instances de décision des structures, en amont des COPIL.</p>

Dans ce nouveau fonctionnement, la participation au COPIL étant restreinte à une personne par structure, il est prévu **une réunion d'information par an**, ouverte à tous :

<b>Réunion d'information</b>	
<b>Rôles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Informer, sensibiliser et diffuser les connaissances.</li> <li>Se donner la possibilité de mobiliser de nouveaux acteurs, d'offrir la possibilité à d'autre de participer.</li> <li>Informer des partenaires qui se feront relais de l'actualité du programme.</li> <li>Donner une vision d'ensemble du programme.</li> </ul>
<b>Composition</b>	Avec tous les acteurs du BAC, citoyens, agriculteurs => ouvert à tous.
<b>Fonctionnement</b>	1 fois par an 1 réunion d'information par Programme Re-Sources (Vivier et Courance) Lien avec les manifestations des acteurs du territoire – avoir des supports à prêter aux acteurs du territoire qui se feront relais sur le territoire.

**Les structures signataires des contrats 2022-2027 :**

La liste ci-dessous présente les 41 structures potentiellement signataires des contrats territoriaux 2022-2027 et de ce fait membre du futur COPIL :

Type de structure	Nom des structures
Association	CPIE Gatine Poitevine
	Deux Sèvre Nature Environnement
	Fédération de Chasse 79
	Prom'haies
	Société d'horticulture 79
	Terres de Liens
Chambre Consulaire	CCI79
	CMA79
	Chambre d'agriculture 79
Collectivité	AELB
	Mellois en Poitou
	Département des Deux Sèvres
	EPMP
	Etat français
	IIBSN
	Niort Agglo
	PNR Marais Poitevin
	Région NA
	SMBVSN
	Université de la Rochelle
	Commune d'Aigondigné
	Ville de Niort
	Commune de Prailles La Couarde
	Institut de recherche
OPA	AEDS
	Agrobio 79 / Bio Nouvelle Aquitaine
	APAD Centre Atlantique
	CAVAC
	CAVEB
	CEA Loulay
	CER France
	Civam FR
	CORAB
	FDCUMA
	l'Atelier des Champs
	NACA
	Océalia
	SAPERFEL
	Sèvre et Belle
	Terre Atlantique
	VSN Négoce

## 5. Moyens et compétences d'animation mobilisés

### 5.1. Moyens humains

#### ► Précédent contrat

**Dimensionnés à hauteur de 2.5 ETP, les moyens humains consacrés à la mise en œuvre du précédent programme d'action se sont avérés insuffisants.**

Prévue sur 5 ans, la mise en œuvre des actions n'aura pleinement été effective que sur 3 ans. Un temps important et sous-estimé a en effet été nécessaire la première année pour finir la rédaction du Contrat et surtout pour fédérer les acteurs du territoire autour de ce Contrat dès le début de celui-ci (40 signataires). De façon générale, la réussite du programme et la mobilisation du territoire autour de l'enjeu Eau nécessite de fédérer et de développer des partenariats. Ce temps de développement de partenariat n'a pas été dimensionné dans le Contrat. Ce temps s'est avéré important bien qu'optimisé par le fait que les animateurs soient en poste depuis plusieurs années et connaissent déjà de nombreux partenaires.

En fin de Contrat, une évaluation doit être faite et la suite à donner au Contrat doit être imaginée. Même si cette phase est en partie déléguée à un prestataire extérieur, les animateurs doivent y consacrer un temps important. Les changements de forme juridique du SEV ont induit une anticipation de cette phase d'évaluation au détriment du temps passé sur la mise en œuvre des actions mais cet aléa de la vie de la structure ne pouvait être anticipé dans le Contrat.

Certaines actions se sont par ailleurs avérées plus chronophage qu'imaginé. Certaines, complexes, touchant à des sujets sensibles nécessitent beaucoup de pédagogie et de rencontres pour progresser. C'est le cas des actions touchant au foncier ou aux puits par exemple. Le temps dimensionné chaque année pour ces actions est cohérent mais la temporalité de l'action ne correspond pas à celle du Contrat : ces actions sont au long cours et ne peuvent aboutir en 5 ans. D'autres actions a contrario auraient nécessité plus de temps d'animation. C'est le cas du volet pesticides en zone non-agricole, du suivi qualité, de l'animation de groupes thématiques agricoles par exemple. La mise en œuvre de ces actions nécessite de l'expertise. Pour beaucoup d'actions, cette expertise devait être trouvée auprès de partenaires. Mais ce principe se heurte à la disponibilité et aux moyens humains des partenaires et dans les faits, les animateurs, pour faire avancer les projets doivent s'impliquer très fortement et gagner en expertise sur différents sujets ce qui nécessite un temps considérable et a été un facteur limitant le développement de certaines actions. Ce temps d'acculturation est d'autant plus important sur le BAC du Vivier que compte tenu de la double problématique urbaine et rurale, les actions touchent des problématiques et secteurs d'activité très divers.

#### ► Contrat 2022-2027

Au vu du dimensionnement humain nécessaire pour animer le contrat territoriale 2022-2027, sur l'**AAC du Vivier et des Gachets**, il est prévu d'y associer **2,5 ETP** d'animation répartis ainsi :

- Un poste de **coordinateur** ( 1 ETP)
- Un poste de **chargé de mission agricole** (1 ETP)
- Un poste de **chargé de mission foncier** (0,3 ETP)
- Un poste de **secrétariat** (0,2 ETP)

NB : Les services d'eau potable Vivier et Courance de Niort Agglo sont actuellement en cours de fusion. Les deux cellules auront donc à s'organiser début 2022 au sein d'une même équipe "protection de la ressource".

En 2023, le service d'eau potable de Niort Agglo sera transféré au sein d'une Société Publique Locale, actuellement en cours de création (SPL des Eaux du Niortais).

## 5.2. Missions

### Missions

**Coordonner le programme** (80 jours partagés entre Animation générale et Animation agricole)

- Suivi administratif et financier (rédaction de bilans, gestion des subventions, etc.)
- Animation des instances de gouvernance
- Représentation du programme et de la structure
- Réalisation d'une veille technique, scientifique et juridique
- Participation au réseau des animateurs Re-Sources
- Réponse aux sollicitations extérieures
- Participation à la vie de la structure
- Lien avec les autres CT du territoire

**Animer le territoire** (25 jours partagés entre Animation générale et Animation agricole)

- Développement de partenariats (en lien avec les actions FIL1 et INT1)
- Accompagnement des acteurs
- Développement d'opportunités d'implication dans le programme
- Promotion des actions/initiatives faites sur le territoire en faveur de la qualité de l'eau

**Mettre en œuvre les actions du Contrat** (temps déjà dimensionné dans les autres fiches action)

- Développement de compétences/expertise sur chaque thématique d'action
- Mise en œuvre du volet agricole
- Mise en œuvre du volet non-agricole
- Mise en œuvre du volet milieu et foncier

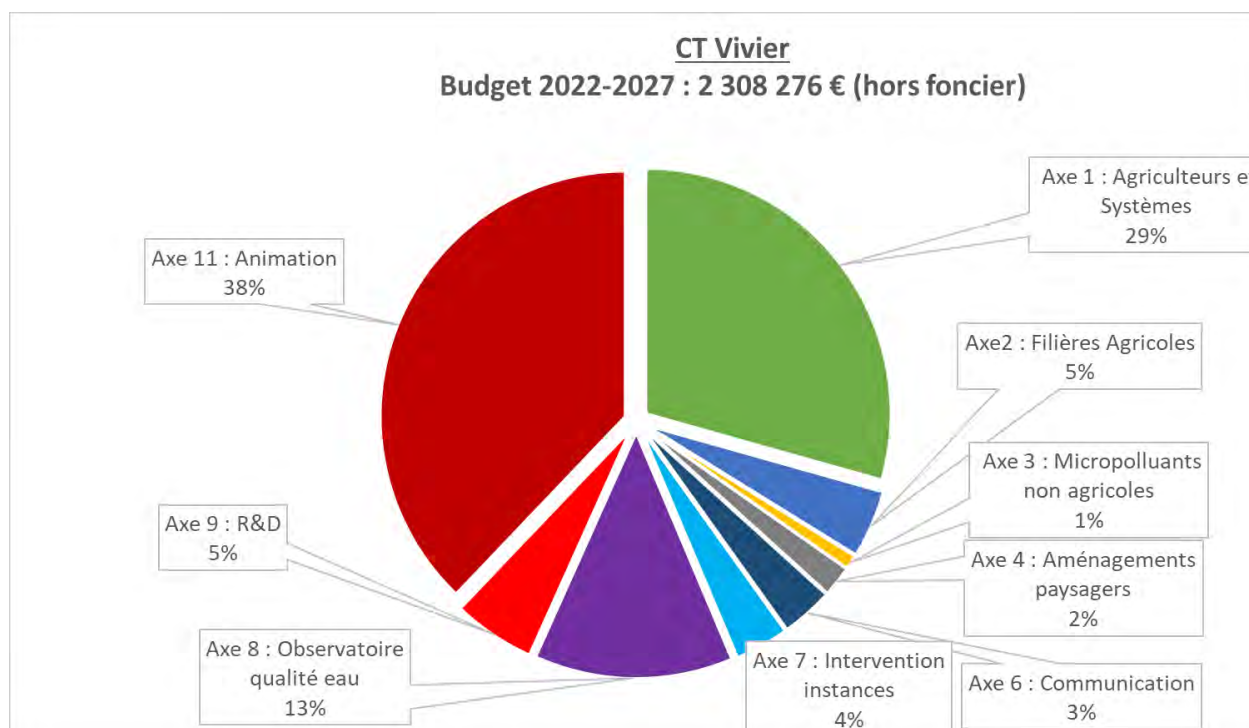
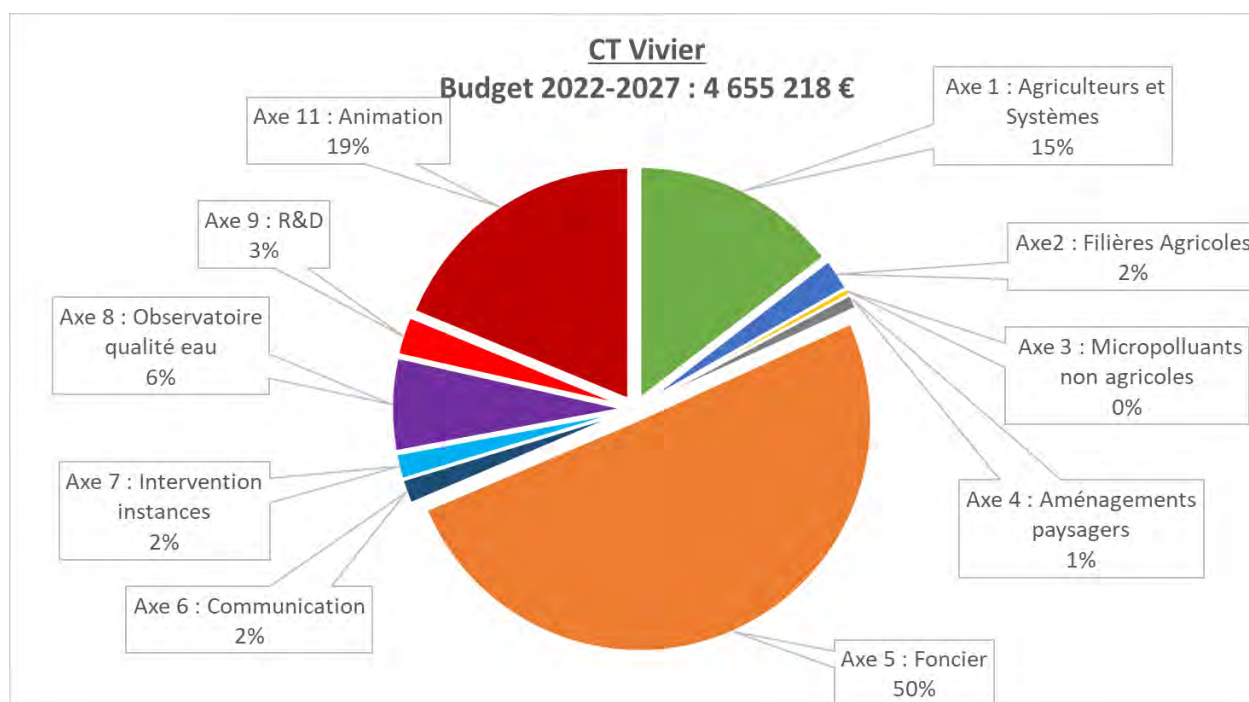
Il s'agira également de faire le lien avec le CTMA, le CTGQ, le CT de la Courance mais également de poursuivre les interactions initiées avec les autres services de Niort Agglo (travaux du Groupe de Réflexion Interservices de Niort Agglo sur la qualité de l'EAU).



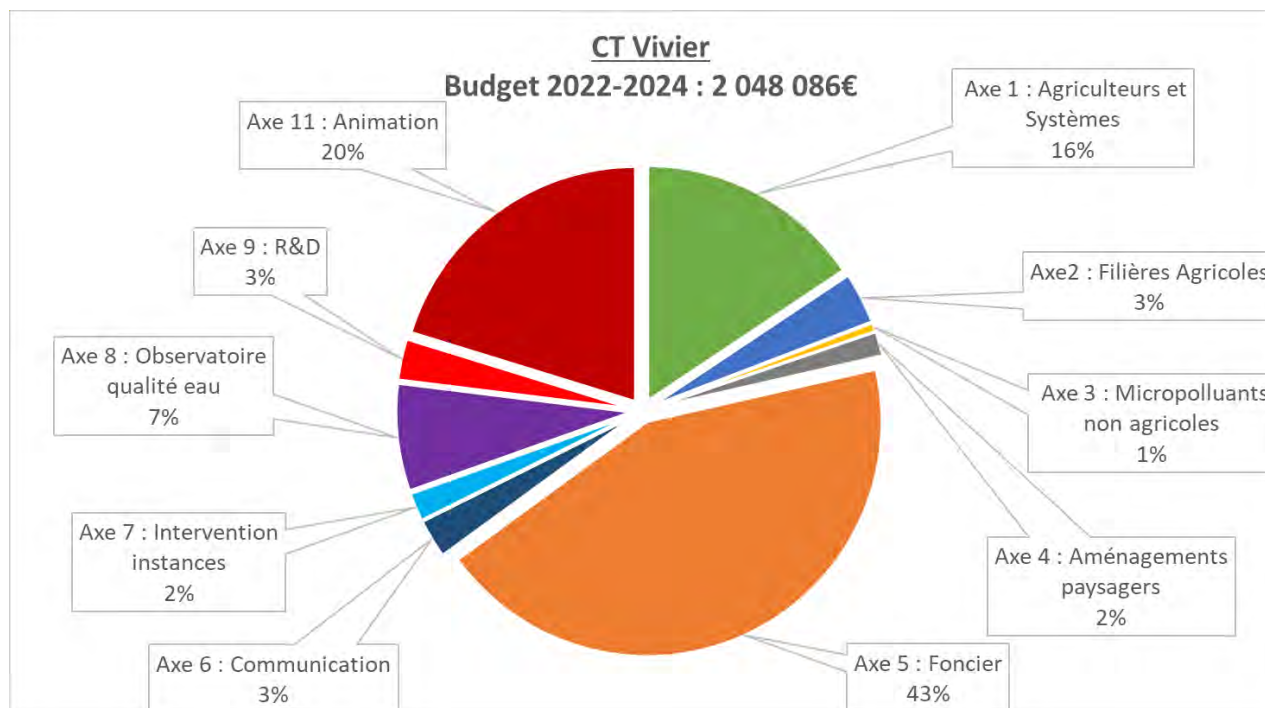
## 6. Programme d'actions

### 6.1. Moyens financiers

Le coût prévisionnel total du programme d'actions du contrat territorial en lien avec la stratégie s'élève à 4 655 218 € sur six ans, dont 2 346 942 € alloués aux actions foncières.



Le programme d'action est planifié sur deux fois trois ans. Ainsi, le coût pour les trois premières années (2022-2024) s'élève à 2 048 086 € et celui des trois dernières (2025-2027) est de 2 607 132 €.

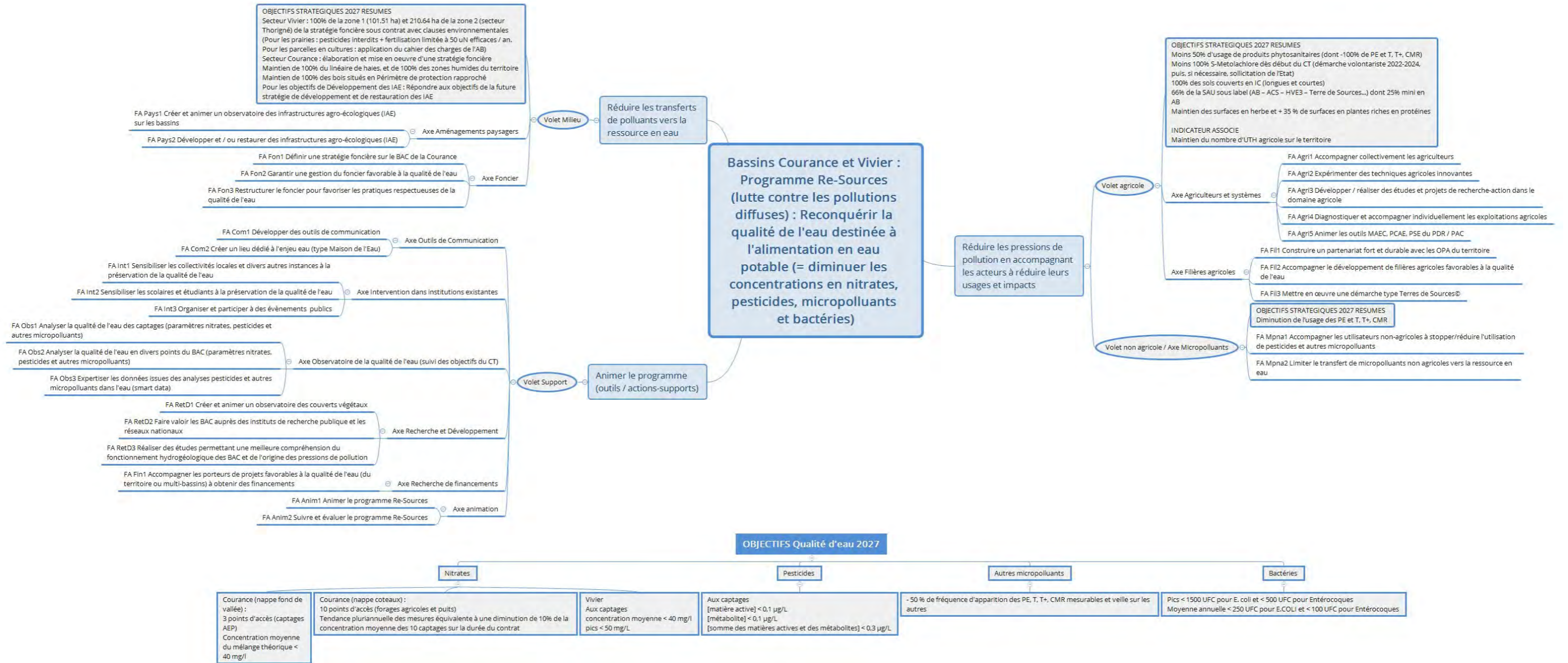


## 6.2. Programme d'actions

### 6.2.1. Synthèse

Le tableau ci-dessous présente les actions prévues. Une première version du programme d'action a été présentée le 6 avril 2021 au cours d'une visioconférence proposée aux structures membres du Copil ainsi qu'à d'autres structures actrices du territoire. Les personnes présentes ont pu enrichir cette première version. Ce travail d'enrichissement s'est poursuivi jusqu'au mois d'octobre : chaque structure a été contactée individuellement à ce sujet. Le résultat final a été validé par le comité de pilotage du 22 novembre 2021.


Axe stratégique	Code action	Intitulé action	Résumé de l'action
Agriculteurs et systèmes	Agri1	Accompagner collectivement les agriculteurs	Organiser des journées techniques agricoles et participer à l'animation de groupes techniques d'agriculteurs (poursuite des groupes existants dans le précédent contrat, partenariat avec les OPA qui animent des groupes sur le territoire)
	Agri2	Expérimenter des techniques agricoles innovantes (support pour actions collectives)	Expérimenter des dispositifs visant une couverture permanente des sols, la mise en place de cultures associées et l'utilisation d'outils mécaniques à faible impact sur le sol (semis direct, rouleaux destructeurs de couverts végétaux, roto étrille, etc.).
	Agri3	Développer / réaliser des études et projets de recherche-action dans le domaine agricole	Encourager l'utilisation des outils de détermination et d'évaluation des couverts végétaux, poursuivre l'étude de promotion des systèmes herbagers avec éleveurs sans terre, mettre en place une plate-forme numérique d'échange paille/fumier...
	Agri4	Diagnostiquer et accompagner individuellement les exploitations agricoles	Proposer des diagnostics individuels d'exploitations, études complémentaires et accompagnements techniques individuels aux agriculteurs (maîtrise d'ouvrage par les OPA)
	Agri5	Animer les outils MAEC, PCAE, PSE du PDR / PAC	Animer les outils MAEC, PCAE, PSE du Programme de Développement Rural et de la future Politique Agricole Commune (triple enjeu : eau-biodiversité-climat)
Filières agricoles	Fil1	Construire un partenariat fort et durable avec les OPA du territoire	Organiser des rencontres entre élus de Niort Agglo, de la Chambre d'Agriculture 79 et dirigeants des OPA et initier / développer avec elles des projets favorables à la qualité de l'eau
	Fil2	Accompagner le développement de filières agricoles favorables à la qualité de l'eau	Mener des études de marché, d'opportunité, afin d'accompagner les porteurs de projets de filières agricoles à faible impact sur la ressource en eau (dont poursuite étude "Luzerne", étude "Fruits et légumes")
	Fil3	Mettre en œuvre une démarche type Terres de Sources©	Mener une étude d'opportunité et, si son résultat est favorable, expérimenter Terres de Sources en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de Niort Agglo et de la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre
Micropolluants non agricoles	Mpna1	Accompagner les utilisateurs non-agricoles à stopper/réduire l'utilisation de pesticides et autres micropolluants	Accompagner le changement de pratiques (Charte des paysagistes "Objectif zéro phyto" - 2022, Charte Jardin au Naturel, Charte Maison au Naturel, Charte Ville et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens)
	Mpna2	Limiter le transfert de micropolluants non agricoles vers la ressource en eau	Identifier certaines sources d'émission de micropolluants dans le réseau d'assainissement
Aménagements paysagers	Pays1	Créer et animer un observatoire des infrastructures agro-écologiques (IAE) sur les bassins	La limitation des transferts de polluants par ruissellement et infiltration est essentielle pour garantir une eau de qualité. Disposer d'un outil cartographique localisant haies, zones humides et prairies du territoire et indiquant leur état fonctionnel est une première étape dans la préservation de ces IAE. Cet outil sera mis à jour régulièrement et analysé de façon à identifier les zones où prioritairement replanter des haies, restaurer des zones humides et maintenir des prairies pour répondre à l'enjeu qualité de l'eau.
	Pays2	Développer et / ou restaurer des infrastructures agro-écologiques (IAE)	Accompagnement d'actions de plantation de haies et de restauration de zones humides. Incitation à la mise en place de bandes enherbées.
Foncier	Fon1	Définir une stratégie foncière sur le BAC de la Courance	NON CONCERNE SUR LE VIVIER
	Fon2	Garantir une gestion du foncier favorable à la qualité de l'eau	Mise en place de plans de gestion, contractualisation d'ORE et de BRE, acquisition de foncier, développement du portage de foncier
	Fon3	Restructurer le foncier pour favoriser les pratiques respectueuses de la qualité de l'eau	Mise en œuvre d'outils d'aménagement foncier : poursuite des AFAFE engagées sur le BAC du Vivier
Outils de communication	Com1	Développer des outils de communication sur le programme	Développer une communication digitale mais aussi poursuivre la création d'outils de communication sur différents supports (flyers, lettres d'info, expositions, etc.)
	Com2	Créer un lieu dédié à l'enjeu eau (type Maison de l'Eau)	Disposer d'un lieu où les enjeux liés à l'eau sont réfléchis, illustrés et portés à connaissance de tous. Lieu de convergence de tout acteur disposant de connaissances, savoir-faire ou moyens, et point de diffusion au large public.
Interventions dans instances	Int1	Sensibiliser les collectivités locales et diverses autres instances à la préservation de la qualité de l'eau	Intervenir dans les instances existantes où l'enjeu de la qualité eau doit être pris en compte (réseau développement durable des communes de Niort Agglo, commissions géographiques des CTMA, conseils municipaux, etc.) et poursuivre l'animation d'un réseau agents et élus des communes du bassin pour aborder avec eux une diversité de thématiques en lien avec la qualité de l'eau (2 réunions par an).
	Int2	Sensibiliser les scolaires et étudiants à la préservation de la qualité de l'eau	Proposer des cycles d'animation auprès des scolaires du territoire et des interventions ciblées métier auprès des étudiants se destinant à des métiers pouvant avoir un impact sur la qualité de l'eau.
	Int3	Organiser et participer à des évènements publics	Organiser des évènements type fête de l'eau ou rand'eau. Participer à des évènements organisés par des tiers.
Observatoire qualité de l'eau	Obs1	Analyser la qualité de l'eau des captages (paramètres nitrates, pesticides et autres micropolluants)	Mener des campagnes d'analyses d'eau aux captages
	Obs2	Analyser la qualité de l'eau en divers points du BAC (paramètres nitrates, pesticides et autres micropolluants)	Mener des campagnes d'analyses d'eau en divers points du bassin (puits et forages)
	Obs3	Expertiser les données issues des analyses pesticides et autres micropolluants dans l'eau (smart data)	Croiser les données issues des analyses d'eau avec celles des périodes d'usage des molécules à mi-contrat et en fin de contrat
R&D	RetD1	Créer et animer un observatoire des couverts végétaux	Développer un outil de suivi de la couverture des sols par analyse d'images satellitaires
	RetD2	Faire valoir les BAC auprès des instituts de recherche publique et des réseaux nationaux	Poursuite et développement de la participation à des réseaux nationaux et à des expérimentations nationales sur les thématiques en lien avec la reconquête de la qualité de l'eau.
	RetD3	Réaliser des études permettant une meilleure compréhension du fonctionnement hydrogéologique des BAC et de l'origine des pressions de pollution	Réaliser des études pour améliorer la connaissance
Recherche financements	Fin1	Accompagner les porteurs de projets favorables à la qualité de l'eau (du territoire ou multi-bassins) à obtenir des financements	Assurer une veille sur les dispositifs de financement (appels à projets, autres) et les relayer auprès des acteurs du territoire. Accompagner les acteurs du territoire à répondre à ces dispositifs lorsque leurs projets sont favorables à la qualité de l'eau.
Animation	Anim1	Animer le programme Re-Sources	Postes d'animateurs
	Anim2	Suivre et évaluer le programme Re-Sources	Collecter des indicateurs de résultat et mener deux études (bilan à mi-parcours et bilan fin de contrat)



## 6.2.2. Fiches actions

Les fiches actions détaillées sont jointes en annexe 1.


Exemple de fiche action :



**Contrat territorial  
du BAC de la Courance 2022-2027**

**Agri1** *Axe stratégique*  
Agriculteurs et systèmes

**Accompagner collectivement les agriculteurs**



**Nitrates**  
**Pesticides**

**Réduire les intrants**  
Limiter les transferts

**Niort Agglo**

**Agriculteurs**

**Objectifs** -50% d'usage de produits phytos / -100% S-Metolachlore / 100% des spts couverts en interculture / 66% de la SAU sous label (AB, ACS, HVE 3, Terres de Sources) dont 25% minimum en AB / Maintien des surfaces en herbe/+35% de surfaces en plantes riches en protéines.

**Résumé** Organiser des journées techniques agricoles et participer à l'animation de groupes techniques d'agriculteurs (poursuite des groupes existants dans le précédent contrat, partenariat avec les OPA qui animent des groupes sur le territoire)

**Description**

**A/ Organiser (ou co-organiser) des journées/démonstrations techniques agricoles :** Rendez-vous des Couverts Végétaux 79, Journées inter-bassins "du bio dans les tuyaux", caravane de démonstrations FDCUMA, plate-formes expérimentales, etc. pour les agriculteurs.  
*Prestations experts, matériels : 5000€/an*

**B/ Animation de groupes techniques d'agriculteurs :**  
- Contribuer à la co-animation des groupes existants issus des précédents CT ReSources (Grandes Cultures Bio, Elevage autonomie fourragère...)  
- Se rencontrer avec les groupes existants animés par les OPA sur le BAC IGEDA, Ferme30000, CIVAM, etc) pour favoriser l'intégration de l'ensemble de leurs démarches collectives.  
- Encourager la création de nouveaux groupes (exemples : luzerne/légumineuses fourragères, élevage à l'herbe/systèmes pâturants, atelier mécano, simplification du travail du sol). Notion d'incubateur d'innovations à développer (voir avec Niort Tech et l'ESS).  
*Prestations experts : 7500€/an*

**C/ Suivi d'animation de parcelles de couverts d'inter-culture courtes (suivi des parcelles, pesée de biomasse, réunion bout de champs, rédaction de plans annuels et pluri-annuels) / 15 agriculteurs répartis sur les bassins Vivier et Courance avec un panel de modalités de semis (semis direct, semis sous couvert...).**  
*Maîtrise d'ouvrage : 79: 5000€/an*

**D/ Accompagner un collectif autour des couverts et de la haie :**  
- Organisation de rendez-vous des couverts\* (Plateforme, vitrine),  
- Réalisation de plans "haie" puis animation de journées collectives sur les sites diagnostiqués.  
*Maîtrise d'ouvrage : 6300€/an*

ss-actions :	PLAN DE FINANCEMENT					PREVISIONNEL ANIMATION			
	A	B	C	D	Total	Total			
MO :	Niort Agglo	Niort Agglo	CA79	FDC79	Total	Nb de jours animations	Anim.	AnimGén	AnimAgri
2022	15 000 €	7 500 €	5 000 €	6 300 €	23 800 €		2022	0 j	30 j
2023	5 000 €	7 500 €	5 000 €	6 300 €	23 800 €		2023	0 j	21 j
2024	5 000 €	7 500 €	5 000 €	6 300 €	23 800 €		2024	0 j	21 j
ss-total 1	15 000 €	22 500 €	15 000 €	18 900 €	71 400 €		ss-total 1	0 j	72 j
2025	5 000 €	7 500 €	5 000 €	6 300 €	23 800 €		2025	0 j	30 j
2026	5 000 €	7 500 €	5 000 €	6 300 €	23 800 €		2026	0 j	30 j
2027	5 000 €	7 500 €	5 000 €	6 300 €	23 800 €		2027	0 j	21 j
ss-total 2	15 000 €	22 500 €	15 000 €	18 900 €	71 400 €		ss-total 2	0 j	81 j
<b>Total</b>	<b>30 000 €</b>	<b>45 000 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>37 800 €</b>	<b>142 800 €</b>		<b>Total</b>	<b>0 j</b>	<b>153 j</b>

Financiers et taux de financement	%					Total
	A	B	C	D	Total	
AELB	50%	50%	50%	50%	50%	71 400 €
CRINA	10%	10%	0%	0%	5%	7 500 €
CD79	0%	0%	0%	0%	0%	-€
Niort Agglo	40%	40%	0%	0%	21%	30 000 €
Autres MO	0%	0%	50%	50%	24%	33 900 €
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>142 800 €</b>

SUIVI DE L'ACTION	
Indicateurs	Objectif CT
nb de journées techniques	21
nb de groupes techniques suivis	3

**Plan de financement** (encadré orange)

**Temps d'animation** (encadré orange)

**Indicateurs** (encadré orange)

*« sous-action A »... puis B, etc* (pointillés orange)

## 7. Quelles conditions pour agir efficacement ?

Pour agir efficacement sur le territoire de l'AAC du Vivier et des Gachets, plusieurs conditions doivent être réunies :

- ▶ Une **gouvernance** permettant :
  - un portage politique fort et volontariste ;
  - de trouver des synergies avec les autres démarches locales (CTMA, CTGQ, PCAET, PAT, SCOT, PLUI-D...) dont certaines menées par Niort Agglo
  - une transversalité d'intervention sur des politiques publiques innovantes (ex : Terre de Sources)
  
- ▶ Une **animation** importante pour mobiliser tous les partenaires du programme (autres maîtres d'ouvrage, partenaires techniques, institutionnels et financiers, les bénéficiaires des actions...) et la mutualisation d'actions avec les autres producteurs d'eau ;
  
- ▶ La **prise en compte de facteurs externes** qui peuvent aider ou freiner la mise en œuvre du programme : la réglementation (PAN/PAR), la nouvelle PAC 2022, les demandes émergentes et de plus en plus prégnantes de la société, la mondialisation des cours de matières premières...

## 8. Suivi et évaluation

Le suivi aura lieu au fur et à mesure de l'avancement du programme d'action : **chaque année un bilan d'activité** regroupera la totalité des **indicateurs** ainsi référencés (cf. [tableau synthèse indicateurs ci-dessous](#) et cf. [sources données des indicateurs dans les objectifs](#)).

Les indicateurs de suivis et d'évaluation sont de plusieurs natures :

- ▶ **de moyens** : pour suivre le niveau de réalisation de l'action : sur le plan technique, sur le plan financier, au niveau de l'implication / participation, etc.
- ▶ **d'impact** (ou d'effets) : indicateurs permettant de suivre l'effet direct d'une action en particulier s'agissant d'une évolution de pratiques ;
- ▶ **de résultats** : pour vérifier l'atteinte des objectifs de qualité d'eaux (ou objectifs généraux).

**Une évaluation à 3 ans permettra de questionner la reconduction du contrat territorial pour 3 ans supplémentaires. Une évaluation finale à lieu à 6 ans.**

Indicateurs de suivi des actions

N° Actions	Indicateurs de suivi des actions	Objectif CT
Agri1	nb de journées techniques	21
	nb de groupes techniques suivis	4
Agri2	Nb de matériels mis à disposition	6
	Surfaces expérimentées en interculture courte (en ha)	540
	Surfaces expérimentées en semis sous couverts, cultures associées et couverts permanents (en ha)	400
Agri3	Surface "Sors tes couverts"	150
	nb parcelles suivies avec MERCI2	300
Agri4	nb études réalisées	1
	nb de diagnostics réalisés	60
	nb de projets d'agriculteurs réalisés	35
Agri5	nb de simulation technico- économiques	60
	SAU en MAEc (ha)	Cf. PAEc
Fil1	nb de rencontres élus/OPA	6
	nb de structures rencontrées par les agents	15
Fil2	Nb de filières accompagnées	2

N° Actions	Indicateurs de suivi des actions	Objectif CT
	Nb d'études réalisées	2
Fil3	Nb d'études réalisées	1
Mnpa1	Nb de journées techniques "paysagistes"	4
	Nb de programmations annuelles d'ateliers Grand public organisées	6
	Nb de communes du BAC labellisées Ville et territoires sans PE	6
Mnpa2	-	-
Pays1	Nb d'études réalisées	1
	Création d'un observatoire	1
	Animation de l'outil	1
Pays2	nb d'actions de plantation accompagnés	cf stratégie restauration IAE
	nb d'actions de restauration accompagnés	
	linéaire de haie plantés par la fédération de chasse (en km)	6
	surfaces de bandes enherbées et jachères fleuries implantées par la fédération de chasse (ha)	6
Fon1	-	-
Fon2	nb d'ha acquis	200 ha
	Surface en ORE	100 ha
Fon3	Réalisation de l'AFAFE Vivier 1	1
	Réalisation de l'AFAFE Vivier 2	1
Com1	Indicateurs de référencement du site	-
	nb catégorie de cible touchée	-
	nb de visiteurs du site	-
Com2	Création du lieu	1
	Nb de visiteurs	cf étude de préfiguration
Int1	Nb d'instances sensibilisées	30
	Nb de journées techniques	12
Int2	Nb d'élèves du primaire sensibilisés	600
	Nb d'élèves du secondaire sensibilisés	300
	Nb d'étudiants sensibilisés	600
Int3	Nb de participations à des évènements organisés par des tiers	40
	Nb d'évènements organisés	6
	Nb de parcours pédagogiques créés	4
Obs1	Nb d'analyses nitrates effectuées aux captages	720
	Nb d'analyses pesticides effectuées aux captages	216
	Nb d'analyses micropolluants effectuées aux captages	60
	Nb d'analyses bactériologiques effectuées aux captages	240
Obs2	Nb d'analyses nitrates effectuées en divers points du BAC	144
	Nb d'analyses pesticides effectuées en divers point du BAC	144
Obs3	Nb d'études réalisées	2
RetD1	Nb d'études réalisées	2
RetD2	Nb de partenariats sur des projets de recherche	3
	Nb de participation à des réunions de réseaux nationaux	6
RetD3	Réalisation des études citées	4
Fin1	Nb de projets accompagnés ayant bénéficié de financements	12
Anim1	-	-
Anim2	-	-

#### Indicateurs de pression

Au-delà des indicateurs de suivi de la qualité de l'eau sur les différents paramètres (nitrates, pesticides, micropolluants, bactériologie), il est nécessaire de disposer d'indicateurs de suivi de la pression exercée sur le territoire, notamment pression azotée, pression pesticides et pression micropolluants. Cela permet d'identifier la tendance au regard du niveau de qualité des eaux et donc de valoriser les efforts et d'entretenir une dynamique positive. Pour cela, ces indicateurs et les sources de données retenus sont précisées dans le tableau décrivant les objectifs stratégiques (cf. 3.4 Les objectifs stratégiques).

Ces indicateurs pourraient être renforcés par d'autres qui ne sont actuellement pas à la disposition des services d'eau potable mais sont néanmoins pertinents. Certains peuvent être mobilisés à partir de bases de données existantes (par exemple via le suivi des pratiques de fertilisation par la DRAAF dans

le cadre de la Directive Nitrates). D'autres pourraient aussi être collectés auprès des différentes OPA signataires du contrat. Ils pourraient être synthétisés soit annuellement soit tous les 3 ans, avec un état initial fait au démarrage du programme en 2022. Les indicateurs collectés sur l'AAC pourraient être :

- Niveau de fertilisation moyenne en UN/ha
- IFT moyen herbicide
- IFT moyen hors herbicides

En précisant le nombre d'hectares couverts par ces données.

Ce travail sera à mettre au regard de l'évolution de l'assolement annuel de l'AAC (données RPG).

Bien qu'ils restent pertinents, ces indicateurs n'ont pas été retenus pour le suivi des objectifs stratégiques, du fait de la difficulté à y avoir accès.



## 9. Compatibilité avec le SAGE Sèvre Niortaise et Marais poitevin

Le programme d'actions répond aux objectifs du **SAGE Sèvre Niortaise et Marais poitevin** : il est un outil opérationnel pour atteindre les objectifs planifiés par cet outil et répondre ainsi aux enjeux de qualité d'eau.

En termes de qualité des eaux, les objectifs fixés sont les suivants :

- ▶ L'objectif de qualité des eaux fixé par le SAGE pour le paramètre « nitrates » dans les eaux souterraines est de 40 mg/L.
- ▶ L'objectif de qualité des eaux fixé par le SAGE pour le paramètre « pesticides » dans les eaux souterraines est de ne pas dépasser les 0.1 µg/L par matière active retrouvée et 0.3 µg/L pour la somme des matières actives quantifiées dans un échantillon d'eau.

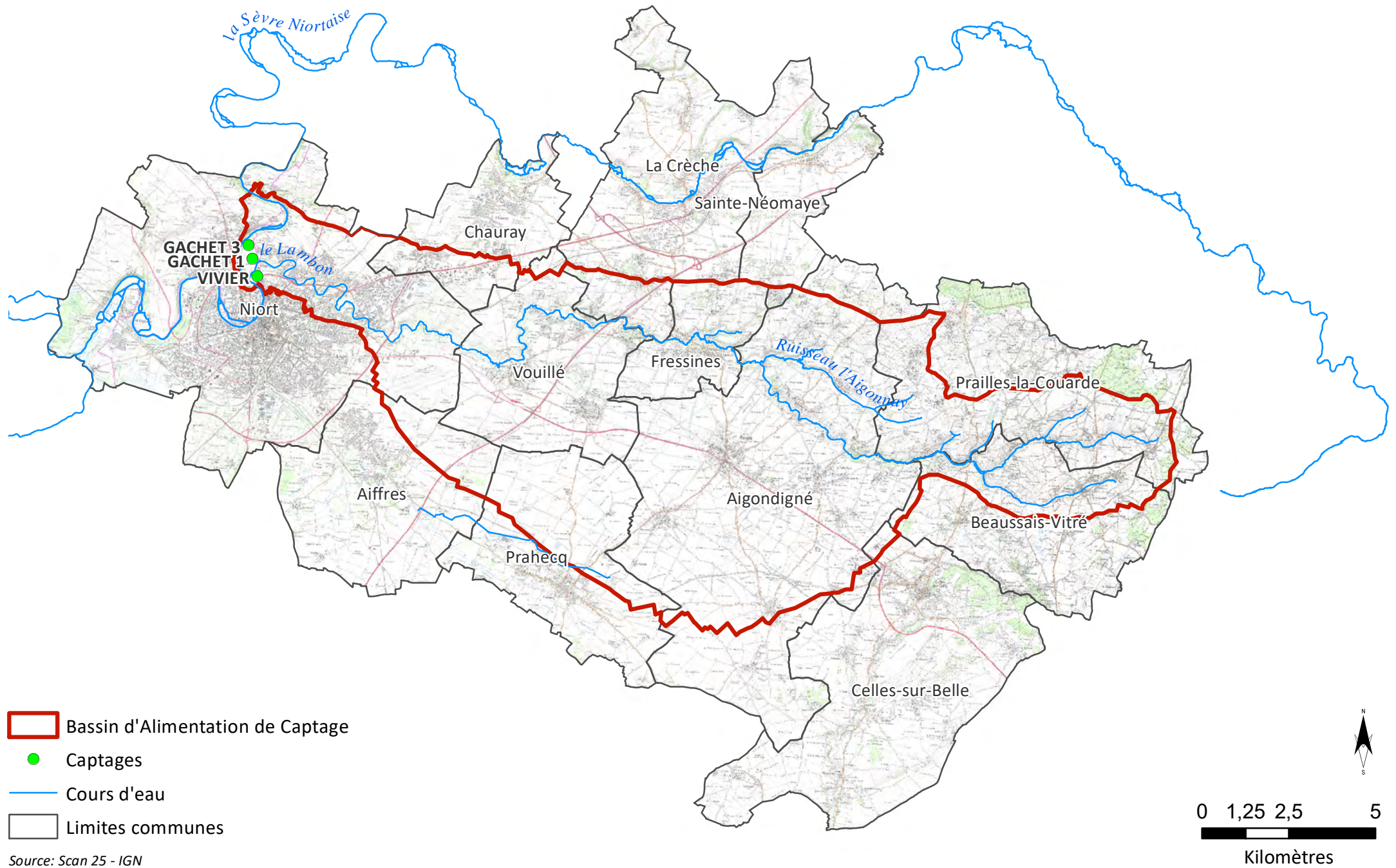
Les dispositions relatives à l'agriculture sont les suivantes :

Objets	Préconisations	Indicateurs		
		de moyens	de résultats	
Gestion durable de l'activité agricole	[2A]	Maîtrise de la fertilisation azotée organique et minérale des cultures	Nombre d'exploitations où un bilan CORPEN a été effectué ; Nombre d'exploitations dans les zones les plus à risques en terme de transfert d'azote où des analyses de sols et e reliquats ont été effectués ; Nombre d'exploitation ayant mis en place un plan de fumure informatisé ; Bilans des outils mis en place en terme de communication et de conseil	Evolution qualitative des teneurs en matières azotées dans les eaux superficielles et souterraines.
	[2B]	Gestion et valorisation agronomique des effluents d'élevage	Nombre d'exploitation où 1 analyse/exploitation et par type d'effluents est réalisée au minimum 1 fois tous les 4 ans	Evolution qualitative des teneurs en matières azotées dans les eaux superficielles et souterraines
	[2C]	Gestion de l'interculture et recyclage de l'azote	Nombre d'exploitants conseillés, évolution des superficies de CIPAN	Evolution qualitative des teneurs en matières azotées dans les eaux superficielles et souterraines
	[2D] + Règlement [art .1]	Création d'une base de données sur les rendements culturaux	Nombre d'exploitants diagnostiqués	
	[2E]	Renforcement des dispositifs de bandes enherbées	Linéaire de cours d'eau et de ruisseaux non pérennes équipés de bandes enherbées	Evolution qualitative des teneurs en matières azotées dans les eaux superficielles et souterraines
	[2F]	Préservation, gestion et reconstitution du maillage de haies et de bandes boisées	Linéaires de haies plantées et restaurées. Nombre de plans de gestion élaborés et mis en œuvre. Fréquence des opérations de communication à destination des exploitants agricoles et des particuliers	Evolution qualitative des teneurs en matières azotées dans les eaux superficielles et souterraines. Evolution de biocénoses inféodées au réseau bocager
	[2G]	Gestion durable des sols	Nombre de journées de démonstration et d'ateliers réalisés. Nombre d'exploitations pilotes désignées	Evolution qualitative des teneurs en matières azotées dans les eaux superficielles et souterraines
	[2H]	Diminution du recours aux pesticides par la modification des pratiques agricoles	Nombre d'opérations menées et de formations dispensées. Nombre de communes pourvues d'un plan de désherbage communal	Evolution qualitative des teneurs en pesticides dans les eaux superficielles et souterraines
	[2I]	Réduction et rationalisation de l'utilisation non agricole des pesticides	Nombre de chartes de désherbage mises en pratique à l'échelle des communes	Evolution qualitative des teneurs en pesticides dans les eaux superficielles et souterraines

**Figure 9 : Extrait du SAGE Sèvre Niortaise et Marais poitevin (liste des indicateurs de suivi des dispositions – Objectifs agricoles)**

## 10. Annexes

Annexe 1 – Programme d'action 2022-2027 du BAC du Vivier et des Gachets



# SYNTHESE DU BILAN DE FIN DE CONTRAT TERRITORIAL 2016-2019

## Bassin d'Alimentation des Captages du Vivier et des Gachets



# Sommaire

---

<b>Introduction</b> .....	3
<b>Bilan du suivi de qualité d'eau</b> .....	4
Evolution de la teneur en nitrates .....	4
Évolution de la teneur en pesticides.....	6
Molécules émergentes .....	10
<b>Bilan des actions du programme et perspectives</b> .....	14
Synthèse « nom du groupe d'action » 2016-2019 .....	14
Synthèse « groupe d'actions 1 - actions agricoles collectives » 2016-2019 .....	15
Synthèse « groupe d'actions 2 - azur » 2016-2019 .....	16
Synthèse « groupe d'action 3 - projet d'exploitation » 2016-2019 .....	17
Synthèse « groupe d'action 4 - MAE » 2016-2019 .....	18
Synthèse « groupe d'actions 5 - gestion quantitative » 2016-2019 .....	19
Synthèse « groupe d'actions 6 – foncier » 2016-2019 .....	20
Synthèse « groupe d'actions 8 - assainissement » 2016-2019 .....	22
Synthèse « groupe d'action 9 - industrie » 2016-2019 .....	23
Synthèse « groupe d'action 10 – réduction des pesticides en zone non agricole » 2016-2019 .....	24
Synthèse « groupe d'actions 11 – communication » 2016-2019 .....	26
Synthèse « groupe d'actions 12 – pédagogie » 2016-2019 .....	27
Synthèse « groupe d'actions 13 – puits » 2016-2019.....	28
Synthèse « groupe d'actions 14 - zone humide » 2016-2019 .....	29
Synthèse « groupe d'action 15 - suivi qualité d'eau » 2016-2019 .....	30
Synthèse « groupe d'action 16 - animation programme Re-Sources » 2016-2019 .....	31
<b>Bilan financier</b> .....	33

# Introduction

Le Syndicat des Eaux du Vivier, devenu Service des Eaux du Vivier de la Communauté d'Agglomération de Niort (SEV) au 1<sup>er</sup> janvier 2020, alimente en eau les communes de Aiffres, Bessines, Coulon, Magné et Niort, soit une population desservie de près de 73 000 habitants. L'eau provient principalement de trois captages : Source du Vivier, forages de Gachet I et III. Afin de sécuriser sa ressource, le SEV exploite également d'autres ouvrages : les captages d'appoint de Chat-Pendu et Pré Robert (DUP révisée en 2016) et le captage de secours de Chey (procédure de DUP finalisée en 2018).

La Source du Vivier et les forages de Gachet I et III fournissent à eux seuls la majorité des besoins en eau brute du SEV. Ils captent tous trois la nappe de l'Infra toarcien et ont un bassin d'alimentation commun de 16 000 ha dont 12 000 ha de Surface Agricole Utile qui s'étend sur 12 communes (cf carte page de couverture). Leur importance en fait des ressources stratégiques, qu'il faut préserver.

Depuis les années 1980, une dégradation de la qualité de l'eau de ces captages est pourtant observée. Pour pallier celle-ci, la Ville de Niort puis le Syndicat des Eaux du Vivier ont dans un premier temps adopté une stratégie curative, en améliorant les systèmes de traitement de leur usine, puis se sont lancés dans une démarche de prévention des pollutions.

Deux types de pollutions ont été distingués (ponctuelles et diffuses) et pour chacune d'elles, un système préventif a été mis en place :

- Afin de prévenir les pollutions ponctuelles, des périmètres de protection des captages ont été délimités et des servitudes leurs ont été associées selon le niveau de vulnérabilité des secteurs (5 niveaux de protection en périmètre rapproché). L'arrêté préfectoral instituant les contours et réglementations définitives a été publié en novembre 2010.
- Concernant la prévention des pollutions diffuses, le SEV s'est engagé dès 2007 dans la démarche régionale Re-Sources de reconquête de la qualité de l'eau destinée à l'alimentation en eau potable en Poitou-Charentes. Cet engagement s'est vu renouvelé en 2016 par la signature d'un second contrat de territoire, fixant pour une nouvelle période de 5 ans des objectifs à atteindre en termes de qualité de l'eau brute et des actions à mettre en œuvre pour y parvenir. Il est à noter que depuis le classement de la Source du Vivier et des forages de Gachet I et III sur la liste des captages Grenelle en 2009, la mise en œuvre d'un programme d'action de reconquête de la qualité de l'eau de type Re-Sources est devenue obligatoire sur les bassins alimentant ces captages.

Ce document est une synthèse du rapport dressant le bilan de l'animation et des actions réalisées de 2016 à 2019 dans le cadre du programme Re-Sources sur le Bassin d'Alimentation de Captage (BAC) du Vivier et des Gachet I et III qui servira de base à l'évaluation du Contrat Territorial de reconquête de la qualité de l'eau des captages du Vivier et des Gachets I et III (2016-2020).

L'évaluation de ce contrat étant programmée en 2020, il est à noter que la dernière année du contrat n'est pas encore mise en œuvre et que ce bilan dont est issue cette synthèse est donc partiel.

# Bilan du suivi de qualité d'eau

Les pollutions visées par les actions du programme sont : les nitrates, les pesticides et les molécules émergentes. Les principales sources de ces pollutions sont :

- o les excédents de fertilisation sur la Surface Agricole Utile (SAU) du BAC ;
- o les réseaux et installations d'assainissement (collectif ou non) ;
- o les traitements chimiques contre les nuisibles (plantes, insectes, champignons, etc.) en milieu agricole et en milieu urbain (jardinage et entretien de bâtiments, infrastructures et espaces verts).
- o Les médicaments, plastiques, perturbateurs endocriniens, etc.

## Evolution de la teneur en nitrates

	Captage	Concentration moyenne Référence 2010-2014	Pic maximum Référence 2010-2014
État initial	Vivier	50,48 mg/L	72 mg/L
	Gachet I	47,76 mg/L	59 mg/L
	Gachet III	38,5 mg/L	48 mg/L
Objectifs	Tous les captages	< 40 mg/L	< 50 mg/L

Figure 1 - Etat zéro, paramètre nitrates - qualité de l'eau en début de contrat

Année	Captage	Moyenne annuelle en nitrates	Pic maximal de nitrates	Nombre de prélèvements	Nombre de dépassements du seuil de potabilité (50 mg/L)	Nombre de dépassements de l'objectif du contrat (40 mg/L)
2015	Vivier	47,6 mg/L	56 mg/L	46	10	43
	Gachet I	43,1 mg/L	48 mg/L	42	0	39
	Gachet III	34,4 mg/L	40 mg/L	46	0	0
2016	Vivier	46,2 mg/L	53 mg/L	40	2	35
	Gachet I	44,3 mg/L	48 mg/L	37	0	35
	Gachet III	34,9 mg/L	39 mg/L	40	0	0
2017	Vivier	44 mg/L	51 mg/L	44	2	36
	Gachet I	42,8 mg/L	47 mg/l	36	0	30
	Gachet III	33,9 mg/L	39 mg/L	36	0	0
2018	Vivier	46,6 mg/L	56,5 mg/L	40	3	35
	Gachet I	46,7 mg/L	54,4 mg/l	40	2	39
	Gachet III	36,7 mg/L	42,1 mg/L	40	0	1
2019	Vivier	47,6 mg/L	54,9 mg/L	39	7	38
	Gachet I	47,7 mg/L	73 mg/l	39	9	39
	Gachet III	39,6 mg/L	46,3 mg/L	39	0	19

Figure 2 - Compilation des indicateurs nitrates

	Captage	Concentration moyenne Référence 2015-2019	Pic maximum Référence 2015-2019
État final	Vivier	46,39 mg/L	56,5 mg/L
	Gachet I	44,93 mg/L	73 mg/L
	Gachet III	35,91 mg/L	46,3 mg/L

Figure 3 - Etat final, paramètre nitrates - qualité de l'eau en fin de contrat (2019)

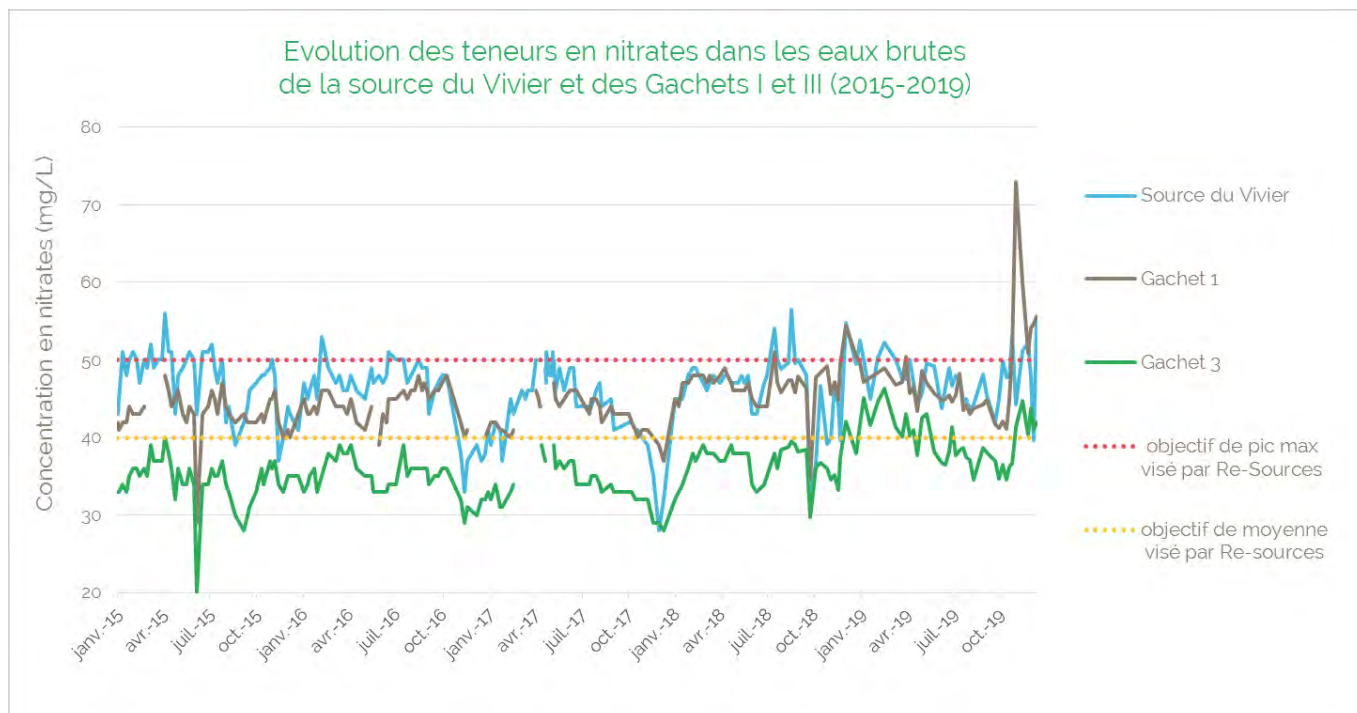


Figure 4 - Evolution de la concentration en nitrates dans les eaux des captages 2015-2019

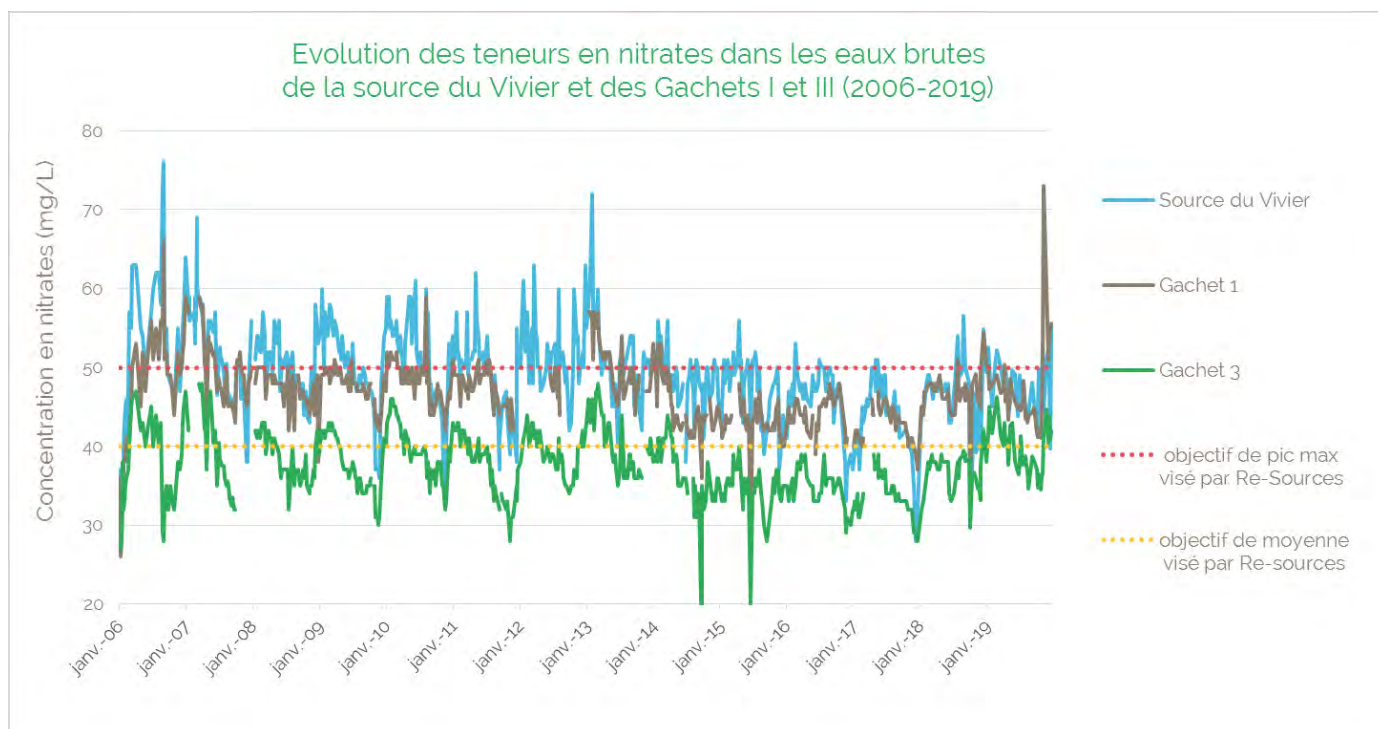


Figure 5 - Evolution de la concentration en nitrates dans les eaux des captages 2006-2019

La tendance générale est à la baisse des teneurs moyennes en nitrates sur l'ensemble des 3 captages. L'objectif du contrat de ne pas dépasser des concentrations moyennes de 40 mg/L est atteint pour le captage de Gachet III (il l'était déjà sur la période 2010-2014 et la moyenne de ce captage a continué à diminuer). Cet objectif n'est pas atteint pour la Source du Vivier et le captage de Gachet I mais la tendance est encourageante.

Concernant les pics de concentration en nitrates, la tendance générale est à un lissage de ces pics : de moins en moins sont observés. L'objectif du contrat de ne pas dépasser le seuil de 50 mg/L pour les pics observés est atteint pour le captage de Gachet III (il l'était déjà sur la période 2010-2014 et la teneur maximale observée sur la période 2015-2019 est plus faible). Cet objectif n'est pas atteint pour la Source du Vivier néanmoins, la teneur maximale observée a fortement diminué (56,5 mg/L contre 72 mg/L par le passé). Pour ce qui est du captage de Gachet I, cet objectif n'est pas atteint mais il s'observait une diminution des teneurs maximales et un lissage des pics sur toute la période 2015-



2018. En octobre 2019 en revanche, un pic d'une teneur jamais observée depuis 2006 (73 mg/L) a été enregistré. Celui-ci s'inscrit dans une période exceptionnelle de très forte pluviométrie mais qui n'a pas eu d'effet similaire sur les autres captages. Ce pic de concentration reste aujourd'hui inexpliqué mais celui-ci (peut-être ponctuel et faisant suite à une pollution) ainsi que la légère augmentation des concentrations moyennes de nitrates aux 3 captages en 2018 et 2019 indiquent que la tendance à l'amélioration de la qualité de l'eau des captages du Vivier et des Gachets I et III reste fragile.

## Évolution de la teneur en pesticides

	Captage	Nombre de prélèvements durant la période 2010-2014	Quantification par matière active Référence 2010-2014	Somme des quantifications de matières actives Référence 2010-2014
État initial	Vivier	41	Dimétachlore : 0,16 µg/L en 2010	< 0,3 µg/L
	Gachet I	28	< 0,1 µg/L	< 0,3 µg/L
	Gachet III	40	< 0,1 µg/L	< 0,3 µg/L
Objectifs	Tous les captages		< 0,1 µg/L	< 0,3 µg/L

Figure 6 - Etat zéro, paramètre pesticides - qualité de l'eau en début de contrat

Année	Captage	Nb de prélèvements annuel (organisme ayant réalisé le prélèvement)	Nb de molécules recherchées	Nb de détections de [molécules] > 0,1 µg/L	Nb de détections de [molécules] < 0,1 µg/L	Nb de prélèvements où [somme totale des molécules] > 0,5 µg/L	Nb de prélèvements où [somme totale des molécules] > 0,3 µg/L
2015	Vivier	13 (SEV autocontrôle)	66	0	21	0	0
		6 (SEV Re-Sources)	434	0	19	0	0
		2 (ARS)	80	0	2	0	0
	Gachet I	12 (SEV autocontrôle)	66	0	10	0	0
		6 (SEV Re-Sources)	434	0	11	0	0
		2 (ARS)	80	0	2	0	0
Gachet III	13 (SEV autocontrôle)	66	0	18	0	0	
	6 (SEV Re-Sources)	434	0	11	0	0	
	2 (ARS)	80	0	2	0	0	
2016	Vivier	10 (SEV autocontrôle)	72	0	24	0	0
		3 (SEV Re-Sources)	440	1	7	0	0
		1 (ARS)	83	0	1	0	0
	Gachet I	9 (SEV autocontrôle)	72	0	19	0	0
		3 (SEV Re-Sources)	440	1	8	0	0
		1 (ARS)	83	0	1	0	0
Gachet III	10 (SEV autocontrôle)	72	0	22	0	0	
	3 (SEV Re-Sources)	440	1	8	0	0	
	1 (ARS)	83	0	2	0	1	
2017	Vivier	5 (SEV Re-Sources : autocontrôle)	72	0	9	0	0
		8 (SEV Re-Sources)	425	3	19	0	1
		2 (ARS)	91	0	4	0	0

	Gachet I	4 (SEV Sources : autocontrôle)	Re-72	0	9	0	0
		8 (SEV Sources)	Re-425	3	19	1	2
	Gachet III	4 (SEV Sources : autocontrôle)	Re-72	0	8	0	0
		8 (SEV Sources)	Re-425	4	19	0	2
		2 (ARS)	Re-91	0	1	0	0
2018	Vivier	13 (SEV Sources)	Re-455	1	56	0	0
		2 (ARS)	Re-100	0	3	0	0
	Gachet I	13 (SEV Sources)	Re-455	0	42	0	0
		1 (ARS)	Re-100	0	3	0	0
2019	Gachet III	13 (SEV Sources)	Re-455	0	38	0	0
		1 (ARS)	Re-100	0	2	0	0
	Vivier	12 (SEV Sources)	Re-455	1	55	0	1
		2 (ARS)	Re-101	0	5	0	0
2019	Gachet I	12 (SEV Sources)	Re-455	1	32	1	1
		1 (ARS)	Re-101	0	2	0	0
	Gachet III	12 (SEV Sources)	Re-455	0	34	0	0
		2 (ARS)	Re-101	0	2	0	0

Figure 7 - Compilation des indicateurs pesticides

	Captage	Nombre de prélèvements durant la période 2015-2019	Quantification par matière active Référence 2015-2019	Somme des quantifications de matières actives Référence 2015-2019
État final	Vivier	79	6 détections > 0.1µg / L	2 prélèvements > 0.3 µg/L
	Gachet I	72	5 détections > 0.1µg / L	3 prélèvements > 0.3 µg/L
	Gachet III	77	5 détections > 0.1µg / L	3 prélèvements > 0.3 µg/L

Figure 3 - Etat final, paramètre pesticides - qualité de l'eau en fin de contrat (2019)

Le nombre de prélèvements effectués aux captages a doublé sur la période 2015-2019 comparé à la période 2010-2014. De même, la liste de molécules recherchées pour chaque prélèvement s'est considérablement allongée passant de 355 substances actives à 455. Par ailleurs, les limites de quantification se sont améliorées permettant de détecter des molécules à des teneurs plus faibles qu'auparavant.

D'autre part, parmi les molécules qui se sont ajoutées à la liste, plusieurs sont des métabolites de pesticides et certains de ces métabolites, retrouvés en quantité très importantes dans les analyses d'eau de certains captages de France ont poussé l'ANSES à émettre un avis sur la « pertinence » de ces métabolites et à parfois relever le seuil des 0.1 µg/L à ne pas dépasser en eau distribuée.

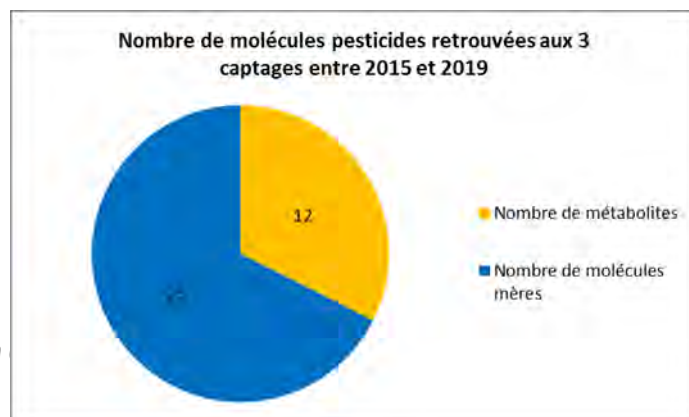
Si l'on s'en tient à l'état final observé à chacun des 3 captages pour la période 2015-2019, l'objectif du contrat de ne pas dépasser les 0.1 µg/L par matière active retrouvée et 0.3 µg/L pour la somme des matières actives quantifiées dans un échantillon d'eau n'est pas atteint.

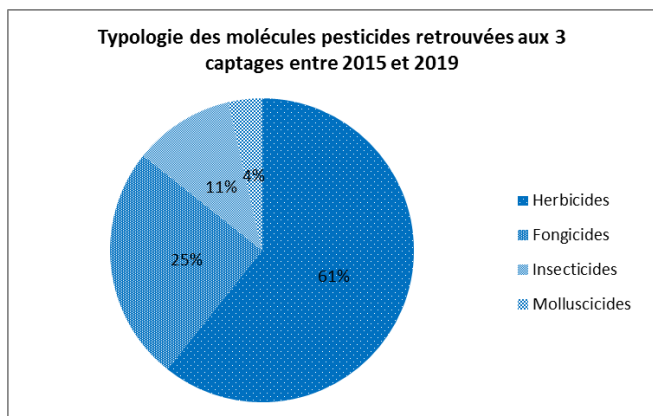
Ce nombre de dépassements est cependant à relativiser au vu de l'importance du nombre d'analyses faites et de l'augmentation du nombre de molécules recherchées. Certes, plus de dépassements ont été recensés que pour la période 2010 – 2014 mais il n'est pas possible d'en tirer de conclusions relatives à l'évolution de la qualité de l'eau (amélioration ou détérioration) sur ce paramètre pesticides, la méthodologie d'analyse ayant changé entre ces deux périodes.

	catégorie	Métabolite/ molécule mère	Usage	Usage 2	Usage 3	Statut	Vivier	Gachet 1	Gachet 3	dépassement	valeur du dépassement
Alachlore	H	molécule mère	maïs	soja		interdit	X				
Atrazine	H	molécule mère	maïs			interdit	X				
2-hydroxyatrazine	H	métabolite	maïs			interdit	X	X	X		
Atrazine déséthyl (DEA)	H	métabolite	maïs			interdit	X	X	X		
Atrazine déséthyl déisopropyl (DEDIA)	H	métabolite	maïs			interdit	X	X	X		
Azaconazole	F	molécule mère	traitement bois	cicatrisation arbres		interdit			X		
Azoxystrobine	F	molécule mère	toutes cultures			autorisé		X			
Bentazone	H	molécule mère	céréales			autorisé	X	X	X	oui	0,77 µg/L à Gachet 1
Biphényl	F	molécule mère	conservateur alimentaire			autorisé		X			
Chlortoluron	H	molécule mère	blé	orge		autorisé	X				
Chloridazone methyl desphenyl	H	métabolite	betterave			en cours retrait	X	X	X		
Dimétachlore	H	molécule mère	colza			autorisé	X				
Diméthachlore CGA 369873	H	métabolite	colza			autorisé	X	X	X	oui	0,13 µg/L au Vivier
Diméthénamid dont Diméthénamid-P	H	molécule mère	maïs	tournesol		autorisé	X	X		oui	0,11 µg/L au Vivier
Dinitrophenol 2,4	I	molécule mère	traitement bois			autorisé	X				
Ethidimuron	H	molécule mère	bords de routes et chemins fer			interdit	X		X		
Ethofumésate	H	molécule mère	betterave			autorisé		X			
Imazamox	H	molécule mère	tournesol	soja	légumineuse s potagères et fourragères	autorisé	X				
Imidaclopride	I	molécule mère	toutes cultures	biocide		autorisé	X				
Isoproturon	H	molécule mère	céréales			autorisé	X	X			
Mercaptodiméthur ou methiocarb	I	molécule mère	légumes	tournesol		interdit			X		
Métaldéhyde	M	molécule mère	toutes cultures	jardin		autorisé	X		X		
Métazachlore	H	molécule mère	colza	autres crucifères		autorisé	X				
Métazachlore ESA	H	métabolite	colza	autres crucifères		autorisé	X	X	X		
Métazachlore OXA	H	métabolite	colza	autres crucifères		autorisé	X	X	X		
Métolachlore	H	molécule mère	maïs	tournesol		autorisé	X	X	X		
Métolachlore ESA	H	métabolite	maïs	tournesol		autorisé	X	X	X		
Metolachlore OXA	H	métabolite	maïs	tournesol		autorisé	X	X	X		
Metolachlore NOA	H	métabolite	maïs	tournesol		autorisé	X		X		
Nicosulfuron	H	molécule mère	maïs			autorisé	X				
Oxadiazon	H	molécule mère	légumes	vigne		interdit	X				
Phtalimide	F	métabolite	blé	vigne		autorisé	X	X	X	oui	0,17µg/L; 0,24µg/L; 0,20µg/L et 0,28µg/L au Vivier 0,17µg/L; 0,37µg/L; 0,5µg/L et 0,2µg/L à Gachet 1 0,34µg/L; 0,25µg/L; 0,36µg/L et 0,46µg/L à Gachet 3
Propiconazole	F	molécule mère	céréales	traitement bois	biocide	autorisé	X				
Prothioconazol	F	molécule mère	toutes cultures			autorisé		X			
Pyridafol	H	métabolite	maïs	choux		autorisé		X			
Tébuconazole	F	molécule mère	céréales	autres cultures		autorisé	X				
Triclopyr	H	molécule mère	débroussaillant	déssouchant		autorisé			X	oui	0,21 µg/L à Gachet 3

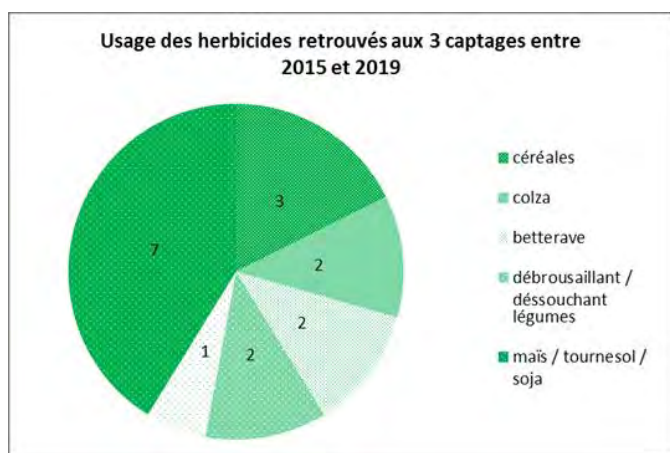
Sur la période 2015-2019, 29 molécules différentes ont été recensées à la Source du Vivier, 19 à Gachet 1 et 18 à Gachet 3 soit un total de 37 molécules différentes sur l'ensemble des captages.

Parmi ces 37 molécules différentes, 25 sont des molécules mères et 12 des métabolites. Pour 9 de ces métabolites, la molécule-mère est aussi retrouvée dans l'eau. Il y a donc sur la période 2015-2019, 28 substances actives différentes recensées (soit par la présence de la molécule mère, soit de la molécule mère et de ses métabolites, soit uniquement de ses métabolites). 6 d'entre elles sont interdites d'utilisation.





Sur les 28 substances actives, 17 sont des herbicides, 7 des fongicides, 3 des insecticides et 1 molluscicide. Les substances aux propriétés fongicides, insecticides et molluscicides sont utilisées sur de nombreuses cultures, voire comme biocides.



Parmi les herbicides, 7 sont utilisés sur maïs/tournesol/soja, 3 sur céréales, 2 sur colza, 2 sur betterave, 1 sur légumes et 2 sont des débroussaillants / dessouchants.

Si l'on s'intéresse à la fréquence d'apparition des 37 molécules différentes retrouvées, on s'aperçoit que pour la plupart, les détections ont été ponctuelles. Ainsi, 27 d'entre elles ont été détectées moins de 10 fois sur l'ensemble des analyses, tous captages confondus.

Le Phtalimide (fongicide sur blé et vignes) a été retrouvé fréquemment et fortement aux 3 captages mais sur une courte période de quelques mois durant laquelle néanmoins, 12 dépassements de cette molécule allant de 0.17µg/L à 0.5µg/L ont été enregistrés.

La Bentazone (herbicide sur céréales) a été retrouvé régulièrement aux 3 captages, dont une fois à la teneur de 0.77 µg/L à Gachet 1.

L'Ethidimuron (désherbant des bords de route et chemins de fer) a été retrouvé quasi-systématiquement au captage de Gachet 3 en 2015 et 2016 et ponctuellement au Vivier et n'est plus retrouvé aujourd'hui. Il est à noter que cette molécule est interdite d'utilisation depuis 2003.

Le Diméthénamid ou Diméthénamid-P, les analyses ne permettant pas de les distinguer, (herbicide sur maïs et tournesol) a été retrouvé très fréquemment, tout au long de la période à la Source du Vivier (dont un dépassement à 0.11µg/L). Il est à noter que le Diméthénamid est interdit depuis 2006 et remplacé par le Diméthénamid-P.

Les métabolites de l'Atrazine (herbicide sur maïs interdit depuis 2003), sont retrouvés quasi-systématiquement aux trois captages. Il en va de même pour les métabolites du Méta-zachlore (herbicide utilisé sur colza déclarés comme non-pertinents par l'Anses et dont le seuil en eau distribuée a été revu à la hausse (0.9µg/L)) et pour le Méto-lachlore ou S-Méto-lachlore et ses métabolites (herbicide utilisé sur maïs et tournesol). Pour cette dernière molécule, les analyses ne permettent pas de faire la distinction entre Méto-lachlore qui est interdit depuis 2003 et S-Méto-lachlore qui le remplace. Les métabolites de ces molécules sont défini comme pertinents.

Une autre molécule, métabolite du diméthachlore (herbicide sur colza) est à surveillée. Recherchée depuis décembre 2019, elle n'est pas catégorisée comme « retrouvée fréquemment ». Cependant, elle a été enregistrée aux 3 captages et à une teneur de 0.13 µg/L à celui du Vivier. Il n'existe à l'heure actuelle pas d'indication sur la « pertinence » de ce métabolite.

Enfin, certaines molécules bien que peu fréquentes peuvent être retrouvées à des teneurs importantes. C'est le cas du Triclopyr détecté à 0.21 µg/L à Gachet 3.

Sur l'ensemble des molécules pesticides retrouvées aux captages du Vivier et des Gachets entre 2015 et 2019, 4 sont inscrites sur la liste européenne des molécules identifiées comme perturbateurs endocriniens : l'Isoproturon, le Chlortoluron, le Prothioconazole et le Tébuconazole.

Au moins 6 molécules sont catégorisées comme toxiques (T), très toxique (T+) ou Cancérigène, Mutagène ou Toxique pour la reproduction (CMR) : Chlortoluron, Folpel (dont le métabolite est le Phtalimide), Méta-zachlore, Méthiocarbe, Prothioconazole et Tébuconazole.

Si les résultats obtenus ne permettent pas de tirer de conclusions quant à l'évolution de la qualité de l'eau sur le paramètre pesticides pour la période 2015-2019, ils indiquent néanmoins, que le risque pesticide pèse bien sur la ressource en eau. Ce risque est illustré de manière complémentaire par les analyses faites dans le cadre de l'étude Profilomic (cf partie suivante sur les molécules émergentes) qui montrent que dans un même échantillon d'eau on peut trouver plus de 25 molécules différentes sous forme de traces. Ce risque s'illustre aussi par les analyses pesticides réalisées dans différents puits du Bassin captant la même nappe phréatique que les captages du Vivier et des Gachets et montrant, selon les secteurs et les dates de prélèvement, des échantillons d'eau de qualité très peu à extrêmement dégradée (certains prélèvements ne comptent qu'une molécule en traces infime tandis que d'autres peuvent avoir jusqu'à 18 molécules différentes dont plusieurs dépassant 0.1µg/L).

Bien que la situation aux captages ne soit pas alarmante (relativement peu de dépassements), ce risque pesticides se doit d'être maîtrisé le mieux possible par un travail de prévention.

## Molécules émergentes

### Etudes réalisées :

Sur la période 2015-2019, l'objectif concernant le risque « molécules émergentes » était de mieux connaître ce risque et de mettre en place un suivi pertinent.

Diverses études ont été menées pour améliorer la connaissance sur ce paramètre :

- Une première étude (Vigicell) a permis de tester la toxicité de l'eau brute de la Source du Vivier et de Gachet 3 sur le vivant.
- Deux autres études (Profilomic) ont permis de disposer d'empreintes spectrales de l'eau des 3 captages à diverses périodes de basses et hautes eaux et à partir de ces empreintes de faire des analyses ciblées de 850 molécules (pesticides, médicaments et métabolites)
- Une dernière étude (Qualyse) a consisté en la réalisation de 6 campagnes d'analyses aux 3 captages visant à rechercher la présence de 7 composés perfluorés, de 18 hydrocarbures aromatiques polycycliques, de 34 médicaments et du 4 terbutylphénol.

L'ensemble des résultats de ces analyses a été confié à un expert (Consult'eau) qui a redéfini le risque de contamination par les micropolluants de la nappe exploitée par le SEV. Pour cela, il a identifié les contributeurs actuels et diagnostiqué les gisements émergents de substances à risques, puis après analyse des données du SEV, a pu émettre un avis sur la qualité de l'eau pour ce paramètre micropolluant et sur l'origine des pollutions observées. Il a enfin pu proposer un programme de suivi à mettre en œuvre pour prévenir ce risque et suivre l'ensemble des molécules identifiées (certaines étant omises à l'heure actuelle) et les rejets de certains contributeurs potentiels.

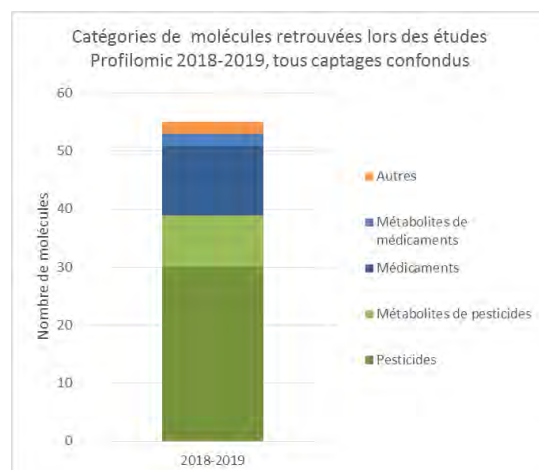
### Résultats de ces études :

L'étude de toxicité menée lors de 2 campagnes (hautes et basses eaux) à la Source du Vivier et à Gachet 3 révèle une pollution mineure par les micropolluants. Les échantillons testés possèdent un effet herbicide en période de basses eaux (ce qui concorde avec les molécules retrouvées habituellement aux captages) mais cet effet est faible. Ils possèdent aussi un autre effet toxique, faible, qui n'a pas été caractérisé. Une analyse de diverses molécules réalisée sur les mêmes échantillons révèle la présence de benzotriazole, tolyltriazole et de PFOS qui pourraient être à l'origine de cette toxicité.

Les analyses ciblées de 850 molécules ont révélées qu'un même échantillon d'eau pouvait contenir jusqu'à 36 molécules différentes.

Au cours des 4 campagnes d'analyses, ce sont 55 molécules différentes qui ont été retrouvées, tous captages confondus. Les  $\frac{3}{4}$  de celles-ci sont des pesticides ou leurs métabolites. Le quart restant sont des médicaments ou leur métabolites.

Sur les 39 molécules de pesticides ou métabolites de pesticides retrouvées dans le cadre de cette étude, seules 2 ne sont pas recherchées aux captages dans le cadre du suivi mensuel. Celles-ci seront dès 2020 ajoutées au suivi mensuel puisqu'il s'agit du Fluopyram, fongicide appartenant à la famille des SDHI dont la toxicité fait polémique actuellement. L'autre molécule, la Mélamine, a été trouvée à des teneurs supérieures à 0.1µg/L, son origine est incertaine, elle peut être le métabolite d'un insecticide mais aussi être issue de colles, adhésifs, plastiques, etc. Parmi les 37 molécules restantes, recherchées mensuellement, 20 n'avaient jamais été trouvées.



Parmi les 39 molécules de pesticides ou métabolites de pesticides retrouvées, 14 sont catégorisées comme toxiques (T), très toxique (T+) ou Cancérigène, Mutagène ou Toxique pour la reproduction (CMR) et 5 sont inscrites sur la liste européenne des molécules identifiées comme perturbateurs endocriniens.

Nom	Catégorie	analysé ds autocontrol	Déjà retrouvé
Atrazine	pesticide	oui	oui
Atrazine-2-hydroxy	métabolite de pesticide	oui	oui
Atrazine-déisopropyl	métabolite de pesticide	oui	non
Atrazine-déséthyl	métabolite de pesticide	oui	oui
Atrazine-déséthyl-déisopropyl	métabolite de pesticide	oui	oui
Azoxystrobine	pesticide	oui	oui
Boscalid	pesticide	oui	non
Carbendazime	pesticide	oui	non
Chlortoluron	pesticide	oui	oui
Cyproconazole	pesticide	oui	non
Diméfuron	pesticide	oui	non
Dimethenamido-P	pesticide	oui	oui
Époxiconazole	pesticide	oui	non
Éthidimuron	pesticide	oui	oui
Fluopyram	pesticide	non	
Flusilazole	pesticide	oui	non
Hexazinone	pesticide	oui	non
Imazamox	pesticide	oui	oui
Isoproturon	pesticide	oui	oui
Mélamine	métabolite de pesticide	non	
Métalaxyl	pesticide	oui	non
Métazachlore	pesticide	oui	oui
Métolachlore	pesticide	oui	oui
Métolachlore ESA	métabolite de pesticide	oui	oui
Nicosulfuron	pesticide	oui	oui
Oxadixyl	pesticide	oui	oui
Pirimicarbe	pesticide	oui	non
Propiconazole	pesticide	oui	oui
Quinmércac	pesticide	oui	non
Secbumeton	pesticide	oui	non
Simazine	pesticide	oui	non
Simazine-2-hydroxy	métabolite de pesticide	oui	non
Tébuconazole	pesticide	oui	oui
Tébuthiuron	pesticide	oui	non
Terbuméton-déséthyle	métabolite de pesticide	oui	non
Terbuthylazine	pesticide	oui	non
Terbuthylazine-déséthyl	métabolite de pesticide	oui	non
Terbutryne	pesticide	oui	non
Thiabendazole	pesticide/médicament/autre	oui	non

D'après l'expertise réalisée par Consult'eau, les 14 molécules médicamenteuses ou métabolites de médicaments retrouvés dans cette étude connaissent des usages mixtes, pour les humains et les animaux. Toutefois, à part le paracétamol et les antibiotiques, aucun n'est utilisé par les élevages intensifs : ceux-ci ont donc une origine urbaine.

Nom	Catégorie
10,11-Époxy carbamazépine	métabolite de médicament
Allopurinol	médicament
Amantadine	médicament
Caféine	médicament
Carbamazépine	médicament
Cytarabine	médicament
Diphénylamine	autre
Fluconazole	médicament
Gabapentine	médicament
Méthamphétamine	stupéfiant
O-Desméthyltramadol	métabolite de médicament
Paracétamol	médicament
Sulfaméthoxazole	médicament
Tramadol	médicament
Vidarabine	médicament
Venlafaxine	médicament

Les campagnes d'analyses visant à mesurer les teneurs dans l'eau des captages de 7 composés perfluorés, de 18 hydrocarbures aromatiques polycycliques, de 34 médicaments et du 4 terbutylphénol, n'ont révélées que la présence ponctuelle, sous forme de traces de caféine. Mais les limites de quantification des molécules recherchées étaient souvent assez élevées. Ces résultats indiquent donc que les molécules recherchées n'étaient pas présentes en fortes quantités dans les échantillons analysés mais peuvent être tout de même être présentes, ce qui est confirmé pour certaines par l'étude Profilomic ci-dessus.

#### Conclusion sur la qualité de l'eau – paramètre micropolluant et définition de ce risque

Les résultats d'analyses réalisées par le SEV mènent l'expertise à conclure que la ressource exploitée par le SEV est de bonne qualité, faiblement impactée par une pollution à micropolluants et que les micropolluants détectés sont majoritairement d'origine agricole (herbicides et fongicides), mais qu'une signature urbaine et industrielle est aussi clairement présente.

L'expertise relativise cependant cette conclusion en soulignant que :

- L'hydraulicité spécifique d'une ressource karstique est problématique dans la détection des substances peu concentrées. En effet, les systèmes karstiques présentent des modalités d'infiltration et d'écoulement des eaux souterraines particulières qui n'existent pas dans les autres aquifères : la vitesse d'infiltration y est très variable, dans l'espace et dans le temps, créant même des résurgences en cas d'infiltration rapide et concentrée localement. L'écoulement profond y est aussi hétérogène. Cette hydraulicité spécifique n'est pas sans conséquence dans la gestion des micropolluants, puisque selon leurs propriétés physicochimiques, ils peuvent migrer plus ou moins rapidement dans la nappe, s'y immobiliser ou s'y disperser, avec une échelle de temps indéfinie.

Pour avoir une stratégie de surveillance mieux adaptée à ce fait, l'expertise recommande, en plus des analyses de listes de molécules, de réaliser des bioessais (type analyse Vigicell réalisée), des screening (type analyses Profilomic réalisées) et des analyses POCIS (capteurs passifs restant 15 à 20 jour dans l'eau et accumulant les substances présentes).

- Le plan de surveillance actuel omet certaines substances et les rejets de certains contributeurs potentiels ne sont pas suffisamment identifiés et surveillés. Ainsi :
  - o L'expertise a relevé la présence sur le BAC de sites pollués, de stockage de produits chimiques et d'un centre d'enfouissement technique. Il convient donc de surveiller les 37 principaux polluants régulièrement émis par ces activités et recensés par la circulaire du 5 janvier 2009. La majeure partie de ces polluants est actuellement surveillée mais pas l'entièreté.
  - o Plusieurs élevages intensifs, bovins et porcins sont présents sur le BAC et peuvent générer des résidus de médicaments vétérinaires. Il convient a minima de rechercher les 23 molécules à usage vétérinaire (11 antibiotiques, 5 anticoccidiens, 6 antiparasitaires) définies dans une liste établie par l'AFSSA (2008) ciblant les molécules à usage vétérinaire à rechercher prioritairement dans les eaux. Si possible cette liste doit être affinée en fonction des usages faits sur le BAC, en se rapprochant des vétérinaires ou de la Chambre d'Agriculture.
  - o L'expertise a relevé un suivi insuffisant des substances émises dans le milieu via les systèmes d'assainissement des eaux usées.

Ainsi, 7 systèmes d'assainissement urbain collectifs sont recensés sur le BAC. L'eau traitée rejetée par ces stations d'épuration gagne un cours d'eau. Celui-ci est inévitablement localement en communication avec la masse d'eau souterraine, un transfert des micropolluants ne peut donc être exclu. En toute logique, un suivi des micropolluants devrait être mené dans le rejet des systèmes d'assainissement recensés dans l'AAC, même a minima en ne ciblant que quelques substances du programme RSDE.

D'autre part, le flux de boues urbaines épandues sur le bassin, peut constituer un gisement non négligeable de substances susceptibles de contaminer la nappe du Vivier. Ce flux est normalement encadré par la DUP du Vivier mais il convient de compléter la surveillance de la ressource avec certaines substances pouvant être présentes dans les boues et listées par l'expert.

Enfin, la plupart des réseaux d'eaux usées étant fuyard et les systèmes d'assainissement autonomes étant souvent peu performants, des substances sont émises dans le milieu via les eaux usées. Ceci est confirmé par la présence de caféine, métamphétamine et tolyltriazole aux captages. Pour mieux définir l'ampleur de cette contribution des eaux usées à la pollution des captages, un diagnostic des réseaux d'eau usée recensés dans l'AAC devrait être mené et/ou une campagne d'analyses avec la liste des 96 substances du programme RSDE. De plus, au regard de la hausse continue de la consommation de médicaments en France, et de celle de l'automédication, la pollution par les résidus médicamenteux devrait augmenter dans les années à venir. Ainsi, il conviendrait d'affiner la détection de ces résidus en amont des captages et dans les eaux usées urbaines des réseaux d'assainissement identifiés.

L'expertise souligne par ailleurs l'importance de mettre en œuvre un plan de surveillance et de prévention des pollutions par les micropolluants car certaines substances peuvent potentiellement franchir la barrière de filtration sur charbon actif.



# Bilan des actions du programme et perspectives

Dans le paragraphe qui vient, la structure du tableau suivant sera utilisée pour la synthèse de chaque groupe d'action.

SYNTHESE « NOM DU GROUPE D'ACTION » 2016-2019		
Objectifs du groupe d'actions		
Bilan financier 2016-2019	Bilan du temps d'animation 2016-2019	Synthèse groupe d'action

Les actions sont regroupées en 16 groupes :

- |                                  |                         |   |                                       |
|----------------------------------|-------------------------|---|---------------------------------------|
| 1- Actions agricoles collectives | 5- Gestion quantitative | 10- Réduction des pesticides en zone non agricole | 14- Zones humides                     |
| 2- AZUR                          | 6- Foncier              | 11- Communication                                 | 15- Suivi qualité                     |
| 3- Projet d'exploitation         | 7- Connaissance – R&D   | 12- Pédagogie                                     | 16- Animation du programme Re-Sources |
| 4- MAE                           | 8- Assainissement       | 13- Puits   |                                       |
|                                  | 9- Industries           |   |                                       |

## SYNTHESE « GROUPE D' ACTIONS 1 - ACTIONS AGRICOLES COLLECTIVES » 2016-2019

AGRI2 – Informer les agriculteurs sur la problématique de pollution des eaux

AGRI3 – Compléter la formation des techniciens des OPA et des ETA

AGRI9 – Animer des journées techniques collectives agricoles

AGRI10 – Constituer et animer un groupe technique sur un ou plusieurs sujets agricoles

AGRI11 – Mettre en place un fichier pour faciliter l'entraide entre agriculteur

AGRI14 – Développer un système d'assurance à la prise de risque lié à une modification des pratiques culturales

AGRI15 – Accompagner le pilotage de la fertilisation azotée au-delà de la réglementation

AGRI16 – Encourager l'expérimentation d'intercultures innovantes : développer les couverts hivernaux, les associations de plantes compagnes, etc.

AGRI17 – Relancer la culture du tournesol

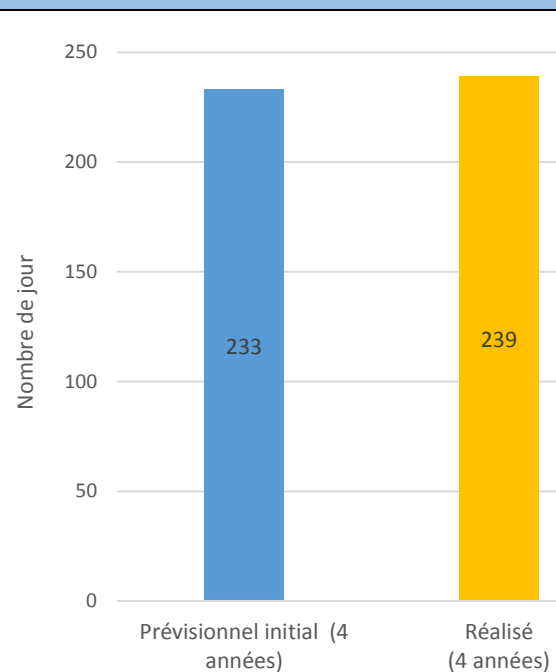
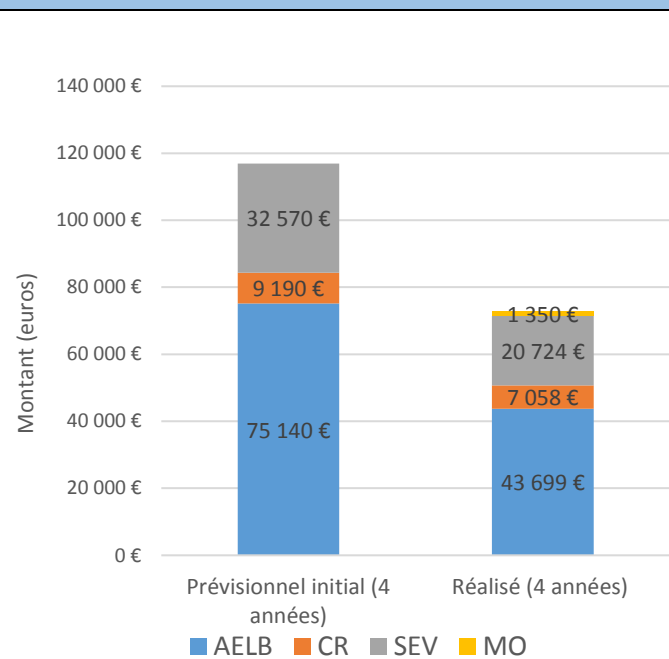
AGRI18 – Favoriser la mise en place du maraîchage biologique

AGRI19 – Mettre en place la marque "Eau en saveurs"

### Objectifs

A horizon 2020 :

- 10% de la SAU conduits dans le respect du cahier des charges de l'Agriculture Biologique et avec une gestion à l'équilibre de l'azote organique
- 55% de la SAU conduits selon des pratiques relevant de systèmes économes en intrants
- 35% de la SAU conduits dans le respect de la réglementation nitrates et traitant d'après observations



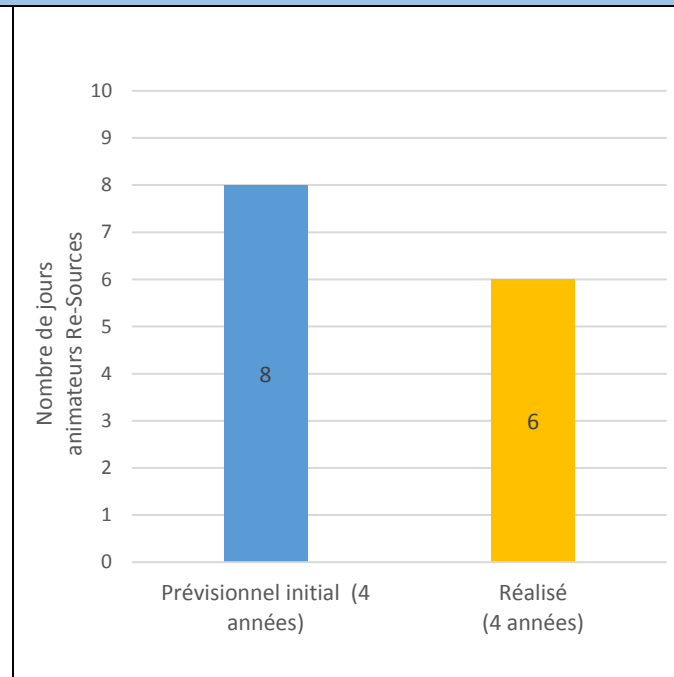
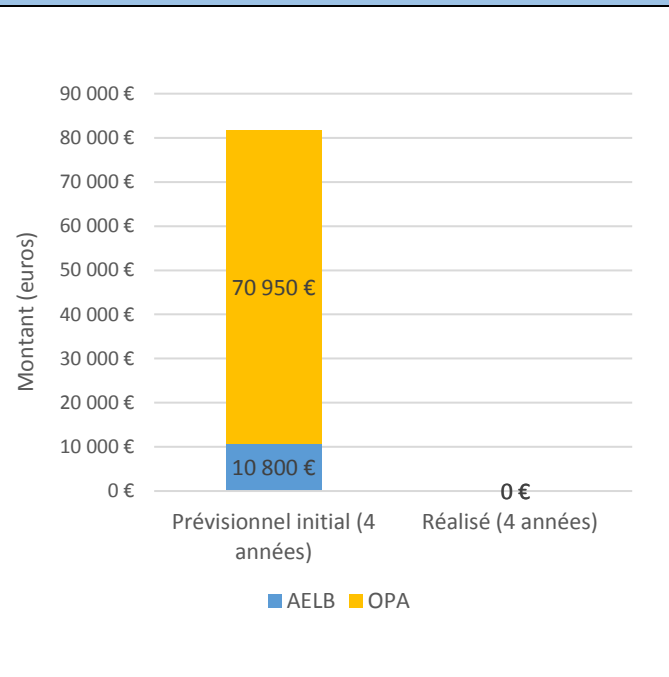
L'approche collective permet d'organiser des animations de groupe, favorisant ainsi les interactions entre agriculteurs. Cependant, réussir à mobiliser sur un territoire reste un exercice complexe. Il est donc indispensable de varier les formats des rencontres et de diversifier les partenariats. Certaines thématiques, telles que l'autonomie protéique des élevages, le désherbage mécanique, les couverts hivernaux, le semis direct, l'agriculture biologique, abordées sous différents formats (interventions experts, essais matériels, mise à disposition de semences, groupes thématiques, analyses reliquat azotés...) ont largement mobilisé les agriculteurs du bassin. Les nouveaux partenariats (FD CUMA, Civam), ont permis de s'appuyer et développer l'animation autour de groupe existant. Les formats interbassin ont permis une large mobilisation des OPA autour d'événements d'ampleur départementale (RDV des Couvert, Journées des filières). Ce mode de travail est donc à poursuivre et à appliquer à d'autres thématiques (filières...). Pour certains dossiers (marque de territoire, maraîchage, entraide, système assurantiel...) il n'y a pas eu de concrétisations au cours de ce programme. Malgré tout, pour ces thématiques de fond, des jalons sont posés et pourraient donner lieu à davantage d'investissement de temps d'animation dans la prochaine programmation.

## SYNTHESE « GROUPE D' ACTIONS 2 - AZUR » 2016-2019

AGRI22\_azur1 – AZUR: Définir des objectifs de rendement réalistes  
 AGRI23\_azur2 – AZUR: Quantifier l'azote minéral dans le sol  
 AGRI24\_azur3 – AZUR: Affiner le calcul de la dose d'azote  
 AGRI25\_azur4 – AZUR: Pilotage dynamique de la fertilisation  
 AGRI26\_azur5 – AZUR: Tirer profit des couverts végétaux

### Objectifs :

- Ajuster les doses d'azote aux potentiels de production par îlot cultural homogène (azur 1 et 2).
- Affiner le calcul de la dose d'azote en mesurant certains postes plutôt que de prendre des valeurs par défaut (azur 3).
- Développer l'utilisation des outils de pilotage et renforcer le fractionnement des apports (azur 4).
- Connaître la quantité de biomasse produite par un couvert végétal, implanté pendant la période d'interculture afin de définir la restitution en azote à la culture suivante (azur 5).



Les actions AZUR avaient été initialement inscrites à la demande des OPA. Reprises dans la stratégie du programme, les actions AZUR devaient contribuer à mobiliser et engager des exploitations représentant 80 % de la SAU du territoire vers des pratiques agricoles moins impactantes pour la qualité de l'eau. Ces actions n'ont finalement pas ou très peu été portées par les OPA, ce qui explique la différence entre le bilan financier prévisionnel et réalisé. Le temps d'animation prévisionnel a été revu à la baisse durant le contrat.

Si une partie des actions AZUR visait à se conformer à la réglementation sur les nitrates, certains volets pourraient être maintenus sur une prochaine programmation. Il s'agit des reliquats azotés et pesées de biomasse qui ont un intérêt pédagogique certain, et qui permettent des ajustements d'apports. Avec des ambitions revues à la hausse, à la hauteur des enjeux du bassin, la fédération des OPA autour d'une méthodologie commune demeure une stratégie intéressante dans une perspective de mobilisation massive

## SYNTHESE « GROUPE D'ACTION 3 - PROJET D'EXPLOITATION » 2016-2019

AGRI4: Réaliser des diagnostics de pratiques auprès des exploitants du BAC / Identifier les modes de conduite - définir des objectifs environnementaux

AGRI5: Elaborer les projets d'exploitation contribuant à améliorer la qualité de l'eau du territoire

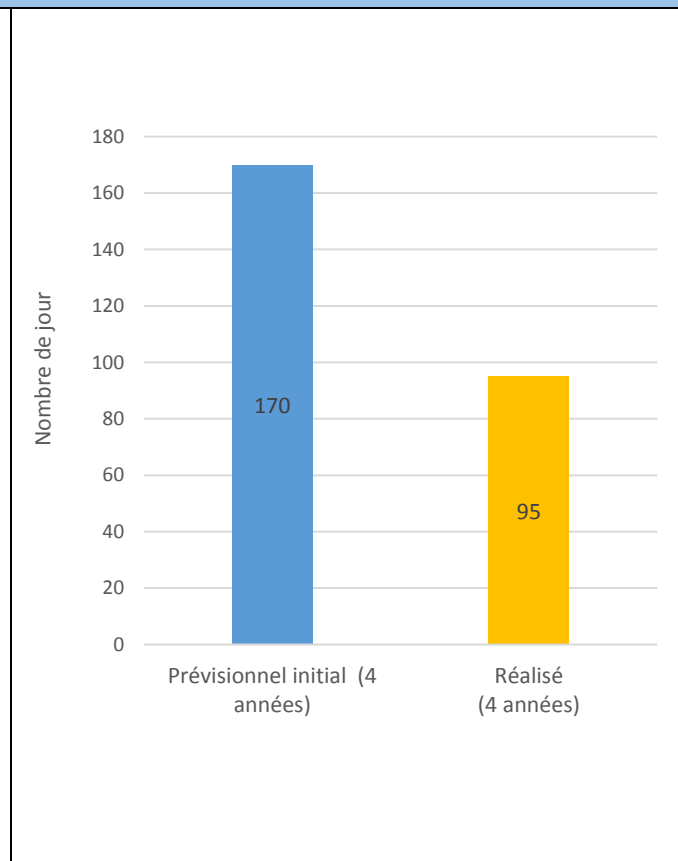
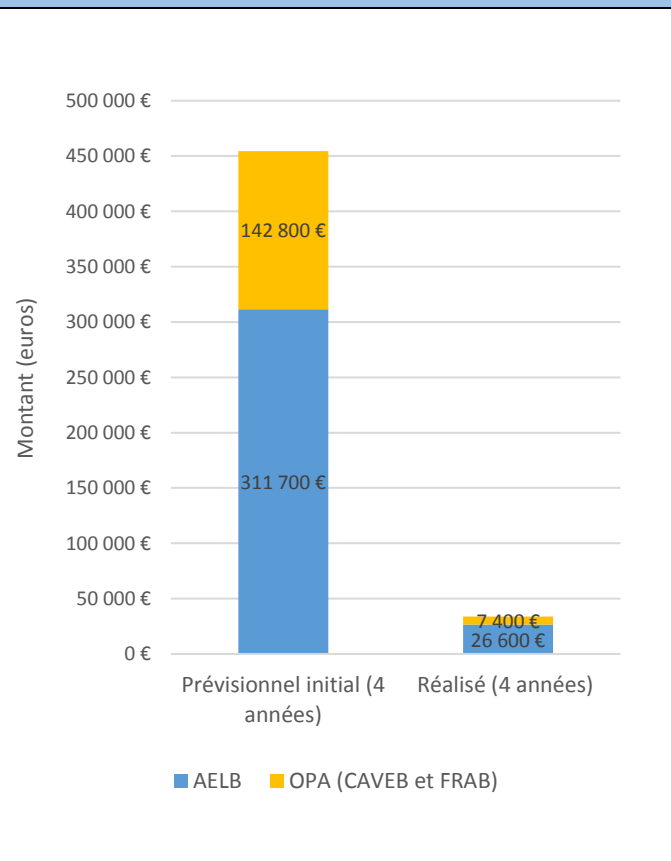
AGRI6: Accompagner techniquement et individuellement les exploitants du bassin

AGRI7: Réaliser des études technico-économiques complémentaires

### Objectifs

A horizon 2020:

- 10% de la SAU conduits dans le respect du cahier des charges de l'Agriculture Biologique et avec une gestion à l'équilibre de l'azote organique
- 55% de la SAU conduits selon des pratiques relevant de systèmes économes en intrants
- 35% de la SAU conduits dans le respect de la réglementation nitrates et traitant d'après observations



L'accompagnement individuel était un outil nouveau mis au centre de la stratégie du volet agricole du contrat territorial du Vivier. Couplé aux actions AZUR, il devait permettre d'atteindre l'objectif d'évolution des pratiques d'agriculteurs représentant 80% de la SAU.

Cet accompagnement individuel des exploitants s'est avéré difficile à mettre en place et n'a pas été mobilisé par les OPA. Cela explique la différence majeure entre les coûts et les temps d'animation initialement prévus dans le contrat et ceux réalisés.

Il convient tout de même de noter la réussite de cette action sur le volet agriculture biologique. Le principal acteur de cet accompagnement, la FRAB, prévoit même pour l'année 2020 de développer l'accompagnement individuel annuel consécutif aux réalisations de diagnostics et simulations technico-économiques.

Cet outil demeure extrêmement intéressant, voire indispensable pour accompagner des projets de changement de système. Cependant, il convient d'observer, pour une éventuelle remobilisation de cet outil dans le futur, qu'il repose entièrement sur les stratégies adoptées par les OPA, notamment les moyens humains dédiés et les modalités financières proposées (gratuité / participation de l'agriculteur).

## SYNTHESE « GROUPE D'ACTION 4 - MAE » 2016-2019

AGRI8: Promouvoir les dispositifs agro-environnementaux (MAEC, PCAE)

Nombre de simulations faites  
Surfaces engagées

**1464.35 ha depuis 2015, soit 24 dossiers accompagnés**

**1464,35 hectares** ont été contractualisés sous MAEC sur la période 2015-2019, ce qui **représente 12 % de la SAU du BAC**.

Les types de MAE les plus contractualisés sont les suivantes :

- Mesures systèmes grandes cultures
- Mesures systèmes polyculture élevage

**Le budget total est de 1 180 779,95 € versés entre 2015 et 2019 à 24 exploitations.**

Du fait qu'elles permettent d'apporter une aide financière aux exploitations, les Mesures Agro-Environnementales demeurent un outil indispensable pour accompagner la transition des systèmes. Pour preuve l'ensemble des exploitations qui se sont converties à l'agriculture biologique sur le bassin avaient contractualisé des MAE précédemment.

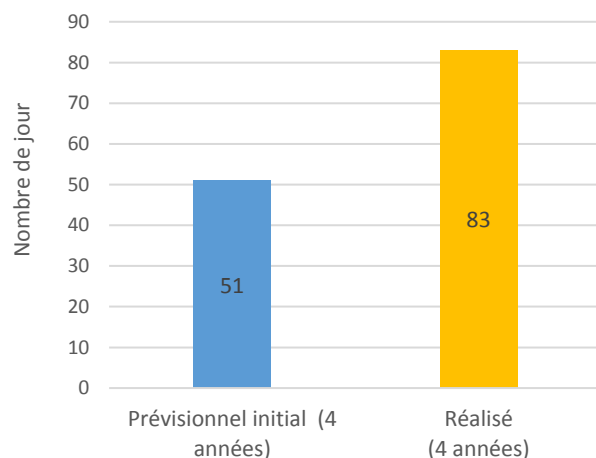
L'objectif de contractualisation défini en début de programme avait été fixé au regard du taux de surfaces engagés lors du précédent programme soit près de 30% de la SAU du Bassin.

Cependant, le durcissement des cahiers de charges a rendu les MAEC moins accessibles. Le niveau de contraintes, plus élevé que sur la précédente programmation, induisait un réel changement de pratiques. De plus, des difficultés administratives (délais d'instructions, retards de paiement, validation des cahiers des charges définitifs...) ont lourdement entravé l'animation et ont entraîné une perte de confiance des agriculteurs en ce dispositif.

Le niveau de contractualisation reste malgré tout important comparativement à d'autres territoires.

Le temps d'animation, a quant à lui largement été impacté par les difficultés administratives et financières rencontrées chaque année (retards de paiements, interprétation du cahier des charges, incertitudes de l'enveloppe financière, refonte des modalités de rédaction des PCAE avec la nouvelle région...). De plus, les contrôles ainsi que les dossiers refusés 3 ans après leurs instructions ont nécessité un accompagnement spécifique des agriculteurs concernés.

Malgré tout, l'outil MAEC, de par son attrait financier pour les agriculteurs, reste un outil indispensable pour l'animation d'un programme action sur un Bassin. Les mesures dites "systèmes" sont particulièrement bien adaptées aux problématiques du bassin (réduction IFT, diversité assolement, maintien prairies et élevage...)



## SYNTHESE « GROUPE D' ACTIONS 5 - GESTION QUANTITATIVE » 2016-2019

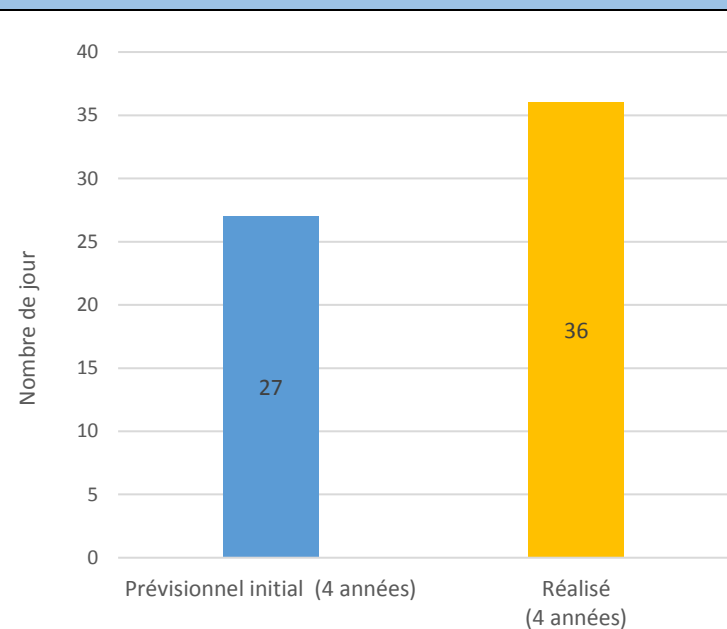
AGRI20: Prioriser les accès à l'eau aux systèmes et productions agricoles qui ont le moins d'impact sur la ressource en eau

AGRI21: Travailler en partenariat avec les acteurs chargés de la gestion quantitative de l'eau

### Objectifs

A horizon 2020:

- 10% de la SAU conduits dans le respect du cahier des charges de l'Agriculture Biologique et avec une gestion à l'équilibre de l'azote organique
- 55% de la SAU conduits selon des pratiques relevant de systèmes économes en intrants
- 35% de la SAU conduits dans le respect de la réglementation nitrates et traitant d'après observations



L'intégration du volet quantitatif dans le contrat territorial Vivier avait pour objectif de lier quantité et qualité au travers du projet de territoire.

Concernant l'accès à l'eau, un premier rapprochement a eu lieu lorsque le SEV est intervenu au Conseil d'Administration de l'EPMP en 2016 pour faire adopter les règles de priorité à intégrer dans le règlement de l'EPMP (de manière à favoriser l'attribution de nouveaux quotas aux pratiques les moins impactantes pour la qualité de l'eau). Le SEV n'a pas été sollicité par la suite

Concernant la gestion quantitative, le SEV s'est systématiquement impliqué dans les différentes instances (COPIL COTECH). L'élaboration d'un nouveau CTGQ prévoyant entre autres la création de réserves de substitution a généré de nombreuses réunions, impliquant plus de temps d'animation que prévu.

Le protocole d'accord sur le projet de réserves reprend des engagements vis à vis de l'enjeu qualité. Il conviendra de poursuivre le suivi du CTGQ notamment sur les contreparties des engagements des irrigants mais aussi pour lier certaines actions des deux contrats territoriaux.

La notion de PTGE (Projet de Territoire de Gestion de l'Eau) pourra être consolidée.

## SYNTHESE « GROUPE D' ACTIONS 6 – FONCIER » 2016-2019

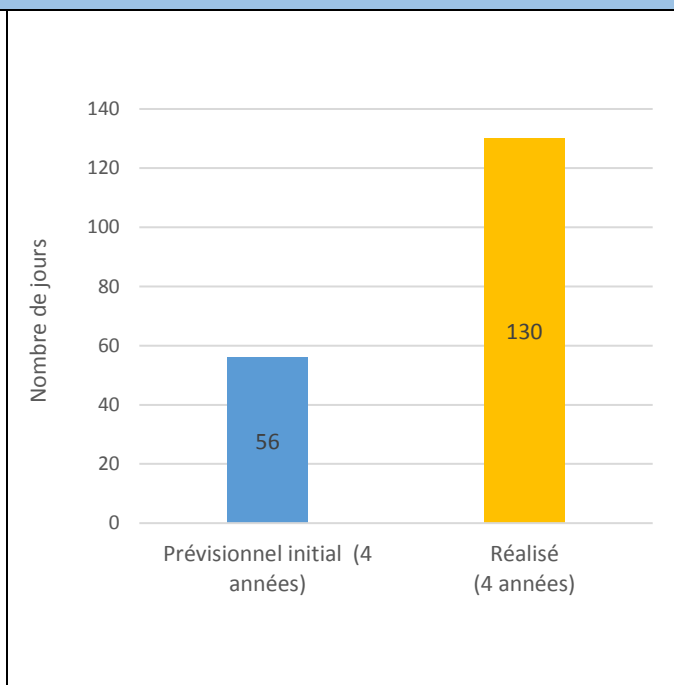
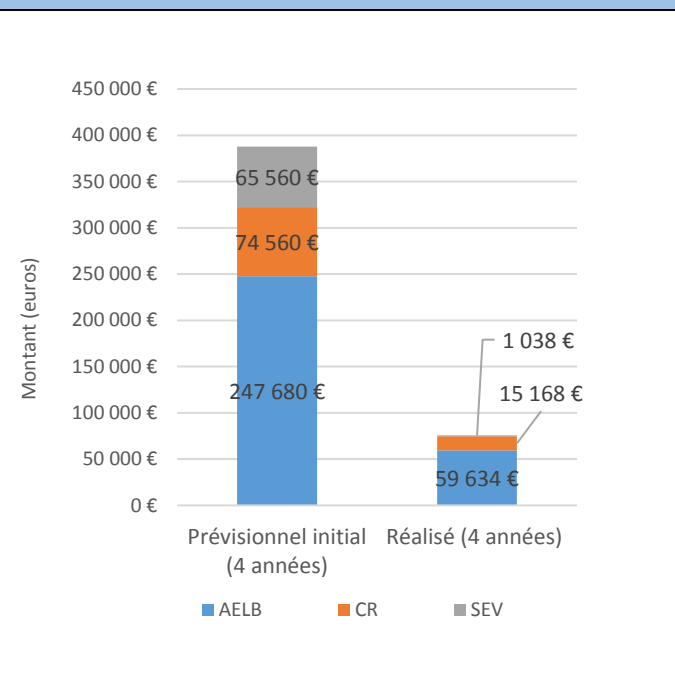
AGRI12: Réaliser des acquisitions foncières

AGRI13: Créer les conditions pour réaliser des échanges fonciers

### Objectifs

A horizon 2020:

- 10% de la SAU conduits dans le respect du cahier des charges de l'Agriculture Biologique et avec une gestion à l'équilibre de l'azote organique
- 55% de la SAU conduits selon des pratiques relevant de systèmes économes en intrants
- 35% de la SAU conduits dans le respect de la réglementation nitrates et traitant d'après observations



L'action foncière doit permettre de maîtriser les risques de pollutions sur les zones les plus sensibles. Pour ce faire, deux outils ont été déployés, l'acquisition et l'aménagement foncier.

La stratégie foncière du SEV finalisée en 2019, s'inscrit comme un cadre technique décisionnel validé et partagé. Les acquisitions foncières ont tardé à se concrétiser (10,26 ha ont été acquis entre 2016 et 2019) mais plusieurs pistes devraient se concrétiser en 2020.

Concernant les aménagements fonciers, les deux projets ont été accueillis favorablement sur les territoires concernés.

L'appropriation de la thématique tant par l'équipe technique, les encadrants, ou les élus a nécessité un temps conséquent.

Le volet foncier devra se poursuivre conformément à la stratégie mise en place et en lien avec d'autres actions du contrat territorial voire en lien avec d'autres programmes de planification du territoire.

## SYNTHESE « GROUPE D' ACTIONS 7 – CONNAISSANCE – R&D » 2016-2019

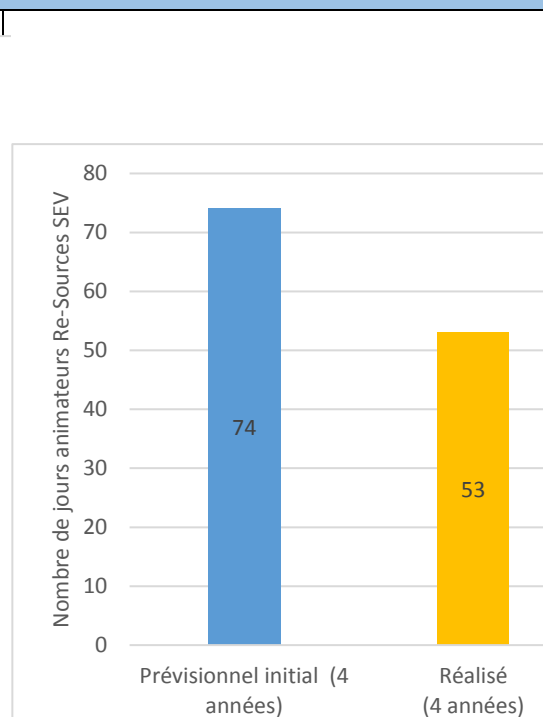
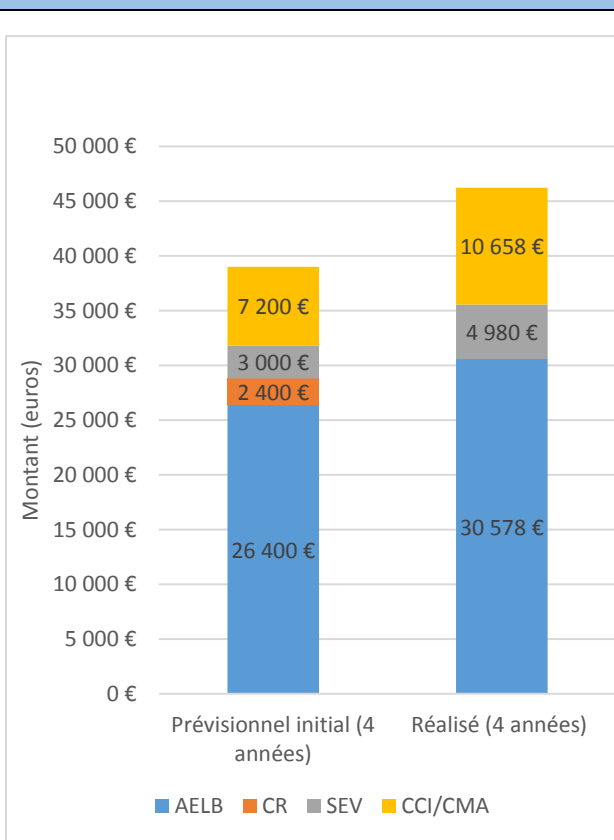
CONN1: Améliorer la connaissance hydrogéologique du BAC du Vivier

CONN2: Recenser les zones d'activités artisanales et commerciales ainsi que les activités qui peuvent potentiellement représenter un risque pour la qualité des ressources en eau

CONN3: Améliorer la connaissance des cultures à bas niveau d'intrants adaptées au contexte pédoclimatique du BAC du Vivier

### Objectifs

- Améliorer la connaissance hydrogéologique du BAC du Vivier afin de mettre en œuvre un programme de reconquête de la qualité de l'eau le plus pertinent possible (CONN1).
- Connaître la pression exercée par les entreprises du bassin sur la ressource en eau afin de mettre en œuvre un programme de reconquête de la qualité de l'eau le plus pertinent possible (CONN2).
- Améliorer la connaissance du contexte agricole du territoire afin de mettre en œuvre un programme de reconquête de la qualité de l'eau le plus pertinent possible (CONN3).



Au cours du programme, trois types d'étude ont été conduites pour renforcer les connaissances sur les activités des entreprises du bassin, dresser un état des lieux des cultures favorables à la qualité de l'eau au travers d'un guide et enfin modéliser le fonctionnement hydrologique et les flux de polluants associés.

L'étude portant sur le recensement des entreprises sur le territoire du BAC, menée par la CCI, a permis de disposer d'un état des lieux sur cette thématique. Elle permettra de travailler à la mise en place de projets pour sensibiliser les différentes professions sur la thématique de la préservation de l'eau.

Le guide technico-économique des cultures de diversification économe en intrants dans le sud des Deux-Sèvres détaille les volets techniques économiques et environnementaux de 7 cultures présentant un intérêt pour la qualité de l'eau. Ce guide qui a généré un coût plus important qu'initialement dimensionné fixe des niveaux de connaissances homogènes pour tous les acteurs du territoire facilitant ainsi les échanges autour du développement de filière.

Pour modéliser les flux de polluants du sol vers les nappes phréatiques un projet avec le BRGM a été établi. La phase 1 de ce projet consistant à « caler » le modèle a été finalisée en 2018. La seconde phase consistant à établir différents scénarii en fonction de l'évolution de facteurs climatiques et techniques (assolement, pratiques agricoles...) a pris du retard expliquant le nombre de jours déficitaire consacré à l'action.

Ces différentes études complètent les connaissances du territoire, de son activité, des potentiels de développement, et de l'évolution de la qualité de l'eau. Elles facilitent la conception des projets et aident à la prise de décision. Il est primordial de poursuivre dans ce domaine et de mener des études prospectives sur des sujets devenant d'actualité.



## SYNTHESE « GROUPE D' ACTIONS 8 - ASSAINISSEMENT » 2016-2019

ASS1: Améliorer la gestion des eaux usées et pluviales ayant un impact sur la production d'eau potable

**Objectif :** Mise en conformité des dispositifs d'assainissements de façon prioritaire sur le bassin. Améliorer la gestion des eaux pluviales sur le bassin.

Nombre de réunions / an  
 Nombre de projets suivis / an  
 Nombre de communes concernées par des opérations groupées / an

3 réunions par an avec les collectivités  
 4 jours / an en suivi de projet  
 5 jours / an appuyer montage d'opérations groupées

**11 projets suivis au total**  
**2 réunions en 2017**

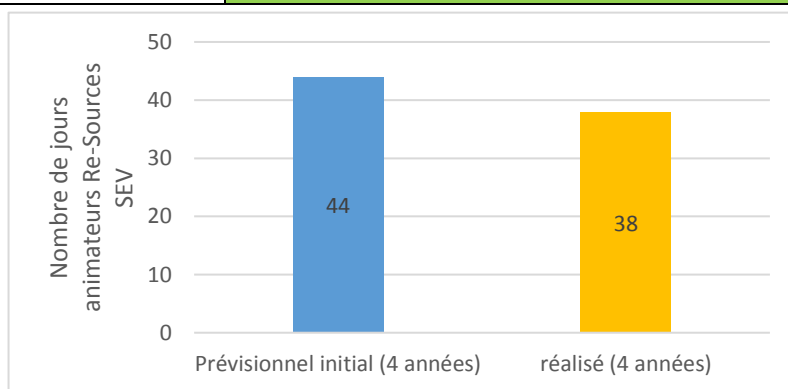
Des suivis des projets d'amélioration de la gestion des eaux usées (assainissement et pluvial) sur le bassin ont été réalisés :

- 5 projets suivis en 2016 (dont la réfection du réseau pluviale du boulevard de l'Europe à Niort).
- 1 rencontre et une réunion en 2017
- 3 projets suivis en 2018
- 3 projet suivis en 2019 (Projet de réhabilitation ANC sur Montaillon et Jadre / travaux de contournement du gouffre de Jadre, Réalisation de nouveaux bassins de traitement des eaux pluviales à Niort).

Via la DUP du Vivier, les porteurs de projets permettant de réduire les pollutions dû à l'assainissement et au pluvial sur le bassin ont pu être aidé financièrement par l'AELB. Le SEV a quant à lui porté financièrement, avec l'aide de l'AELB, le projet de sécurisation du gouffre de Jadre (coût de l'étude: 17 860 €HT finalisée en 2018. Le coût prévisionnel des travaux est de 375 325€ HT à partir de 2020).

Il s'agissait ici d'accompagner les collectivités compétentes à améliorer la gestion des eaux usées et pluviales ayant un impact sur la production d'eau potable, en suivant les projets de réhabilitation ou de création d'ouvrages de gestion de ces eaux. La réalisation ces projets est un véritable enjeu de sécurité publique. Tous les secteurs à aménager ont en effet été identifiés dans la DUP du Vivier comme présentant une forte vulnérabilité aux pollutions ponctuelles et s'avèrent être aussi très vulnérables aux pollutions diffuses.

Néanmoins, malgré cet enjeu, ces dossiers sont très complexes à mettre en œuvre car très coûteux, relevant d'une pluralité d'acteurs et basés sur une solidarité "amont/aval" qu'il est sans cesse besoin de réexpliquer. Les projets sont lancés pour la plupart ou en passe de l'être. Ils nécessiteront une attention particulière et un suivi important encore plusieurs années pour aboutir. L'aménagement du Gouffre de Jadre notamment nécessitera un temps d'animation conséquent.



Les montants nécessaires à la réalisation des projets sont rattachés à la DUP du Vivier.

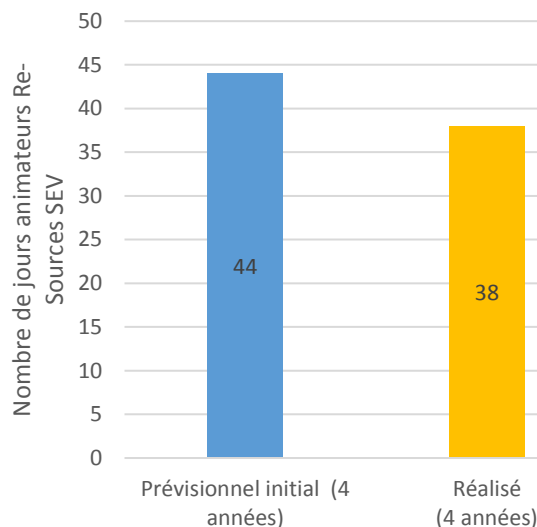
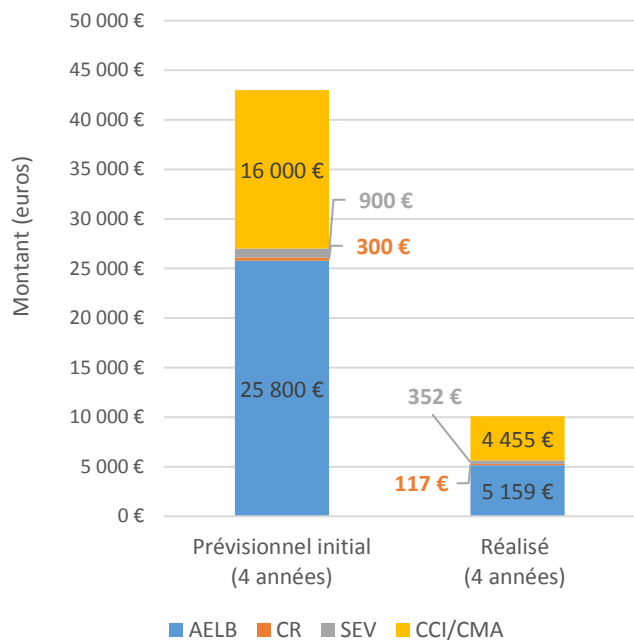
Coût du projet Gouffre de Jadre (hors CT) :

Prévisionnel 2020 : 375 325 €

## SYNTHESE « GROUPE D'ACTION 9 - INDUSTRIE » 2016-2019

IND1: Sensibiliser et former les entreprises du BAC à la protection des ressources en eau  
 IND2: Diagnostiquer les entreprises "à risque" localisées sur le bassin

**Objectif :** Réduire les impacts des entreprises sur la ressource en eau.



Les actions menées à destination des entreprises du territoire avaient pour but de travailler avec les secteurs économiques « à risque » pour la qualité de l'eau afin de les accompagner à prévenir et réduire leur impact. Ces actions nécessitaient au préalable la réalisation d'une étude qui a permis d'identifier les entreprises avec lesquelles travailler. Cette étude n'ayant été finalisée qu'en 2018, ces actions n'ont pu débuter qu'en 2019, ce qui explique en partie le temps et les dépenses moins importantes que prévues. Ce n'est cependant pas la seule explication. Les outils d'accompagnement prévus dans ce contrat étaient des formations et des diagnostics d'entreprises. Ces outils ont très bien fonctionné avec les professionnels du paysage pour lesquels un accompagnement global avait été pensé (cf ZNA 5, charte des paysagistes). Ils ont en revanche moins bien fonctionné pour des entreprises d'autres secteurs pour lesquelles les diagnostics ne débouchaient sur aucun dispositif d'aide ou d'accompagnement.

Ainsi, il apparaît intéressant de poursuivre l'action menée avec les entreprises du paysage tant que la loi les autorise à utiliser des pesticides. Et si possible, il serait bien de transformer la charte des paysagistes en label. Il est par contre nécessaire de pouvoir y consacrer plus de temps.

Pour ce qui est de l'accompagnement des autres secteurs d'activité, l'action est à retravailler pour mieux cibler les secteurs et dimensionner un accompagnement global et non juste un diagnostic assorti de préconisations sans mesures d'accompagnement pour les mettre en œuvre.

Ces actions permettant de travailler de façon approfondie avec des secteurs d'activité ciblés sont à accompagner par une communication régulière auprès de l'ensemble des acteurs économiques du territoire.

## SYNTHESE « GROUPE D'ACTION 10 – REDUCTION DES PESTICIDES EN ZONE NON AGRICOLE » 2016-2019

ZNA1: Réaliser des plans d'entretien des espaces communaux

ZNA2: Mettre en réseaux les agents et élus référents en charge de l'entretien des espaces communaux

ZNA3: Faire évoluer la notion de propreté de l'espace public

ZNA4: Mettre en place la charte "jardiner au naturel ça coule de source" auprès des unités de vente de produits phytosanitaires

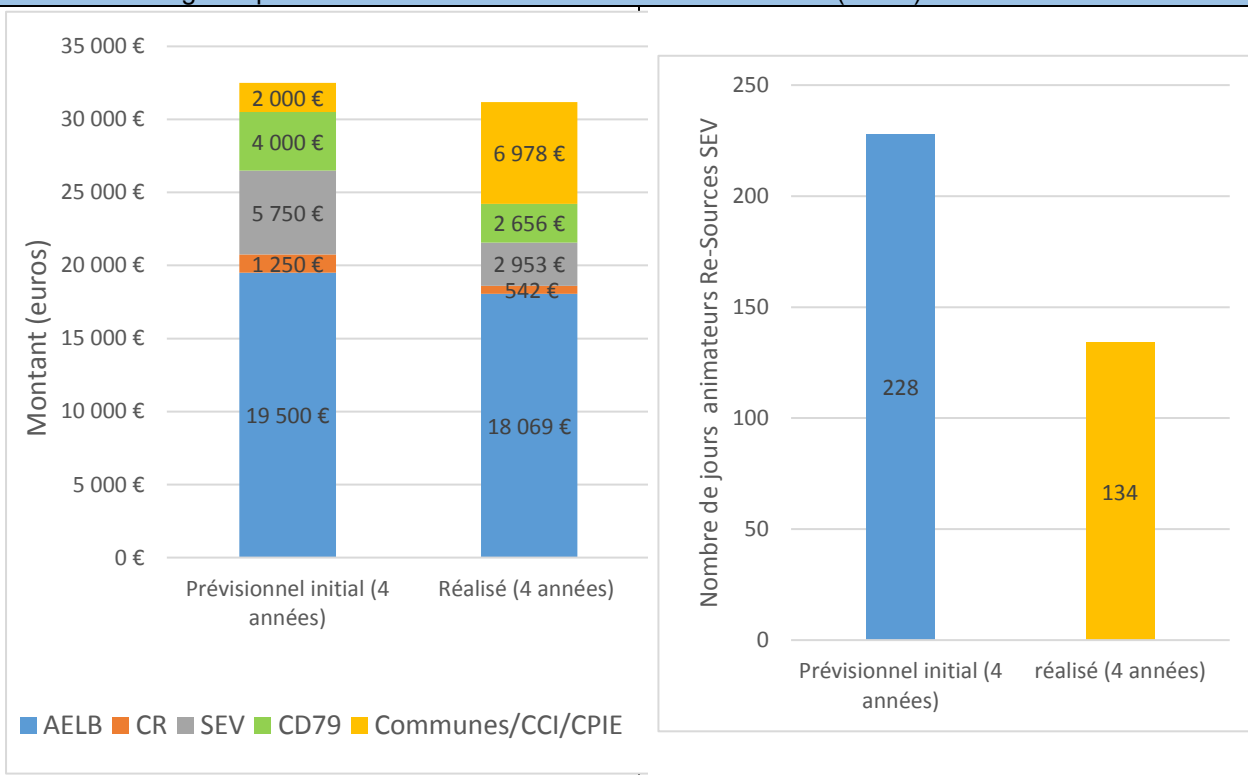
ZNA5: Inciter les entreprises habilitées à utiliser des pesticides (en zone non-agricole) à s'engager pour la protection de la ressource en eau

ZNA6: Mettre en place une "charte du jardinage" pour les particuliers

ZNA7: Sensibiliser les gestionnaires de réseaux et d'infrastructures

### Objectifs :

- Toutes les communes du BAC doivent posséder un outil de raisonnement de l'usage des pesticides sur leurs espaces communaux d'ici fin 2016 afin d'arriver à 2/3 des communes du BAC n'utilisant plus de produits phytosanitaires sur leurs espaces en 2020 (ZNA1).
- 2/3 des communes du BAC n'utilisant plus de pesticides pour la gestion de leurs espaces communaux en 2020 (ZNA2 et 3)
- Diminution de 100% des volumes de produits phytosanitaires vendus aux particuliers au 1er janvier 2019 (ZNA4 et 5).
- Plus d'utilisation de produits phytosanitaires par les particuliers au 1er janvier 2019 (loi Labbé, loi de transition énergétique) (ZNA6).
- Réduire l'usage de pesticides sur les réseaux routiers et ferroviaires (ZNA7).



L'ensemble de ces actions avait pour objectif de réduire l'usage des pesticides dans les espaces communaux et les espaces privés, qu'ils appartiennent à des particuliers ou des entreprises. Il venait en complément de la loi Labbé.

Les actions à destination des Communes ont bien fonctionné. La loi impose maintenant le zéro phyto à ces acteurs et les actions proposées dans ce contrat ont permis aux communes de s'y préparer (financement de plans de gestion) et d'être accompagnés dans ce changement de pratiques (formations). Aujourd'hui les Communes, via l'entretien de leurs espaces, ont un impact quasi-nul sur la qualité de l'eau mais il semble important de maintenir un format de travail en partenariat avec ces communes (type réseau des agents/élus) et d'être en capacité de les accompagner dans leurs projets contribuant à la reconquête de la qualité de l'eau.

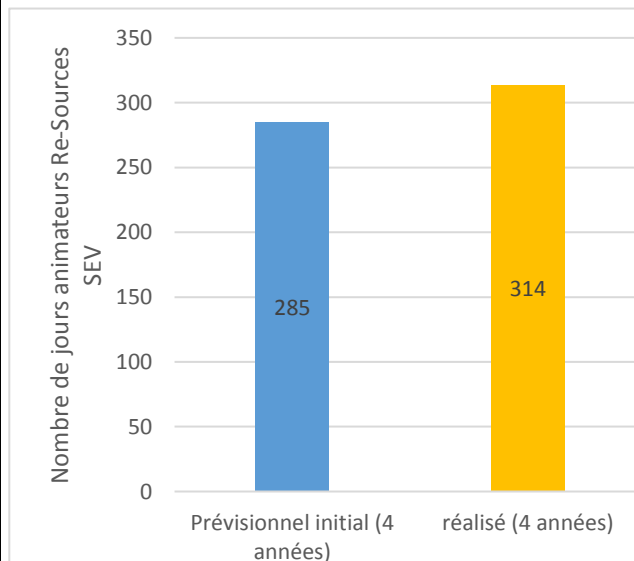
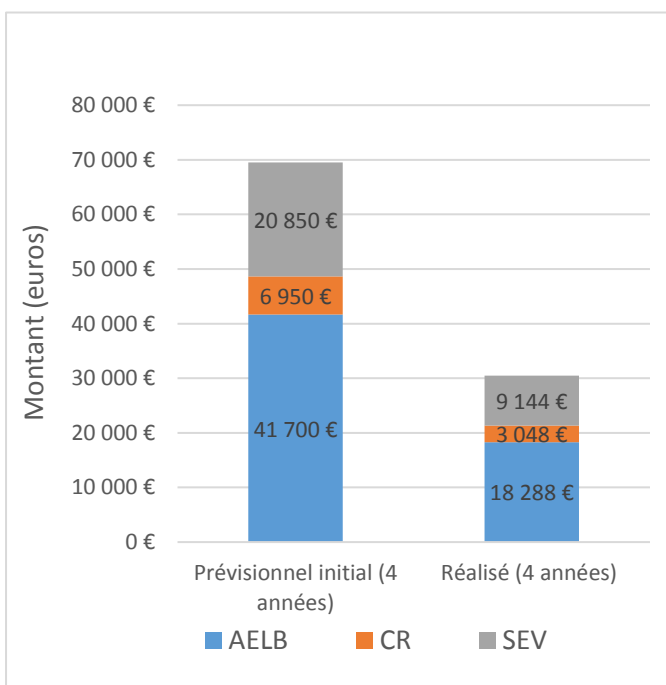
La Charte Jardin au Naturel a elle aussi bien fonctionné et a permis d'accompagner les particuliers dans leur changement de pratiques. Elle aurait pu être appuyée par le déploiement d'une action auprès des jardineries mais ce dispositif chronophage n'a pu voir le jour. Il semble nécessaire de poursuivre l'animation de cette charte encore quelques temps car même si la loi ne permet plus l'usage de pesticides par les particuliers, force est de constater que celle-ci n'est pas toujours respectée. Cette action pourrait à terme être réorientée sur d'autres thématiques en lien

		<p>avec les polluants émergents. En effet, outre le travail fait sur le jardinage au naturel, la méthodologie de travail (charte déployée sur chaque commune par une structure relais) a permis de faire naître sur le territoire un véritable réseau de personnes capables de sensibiliser leurs proches aux enjeux de reconquête de la qualité de l'eau et aussi de faire remonter au SEV des informations de terrain pertinentes.</p> <p>En zone non-agricole, la qualité de l'eau reste impactée par les pesticides issus de 2 usages : celui fait par les paysagistes chez les particuliers et les entreprises et celui fait par les gestionnaires d'infrastructures. Pour cette dernière catégorie, il n'a pas été possible de travailler avec notamment la SNCF au cours de ce contrat et il semble qu'une action à l'échelle régionale ait plus de chances de fonctionner. Le travail engagé avec les paysagistes est en revanche plus prometteur et nécessiterait un temps plus conséquent pour poursuivre son déploiement (Le temps prévisionnel de ces actions a dû être réorienté pour mener plus tôt que prévu l'évaluation du contrat territorial).</p>
--	--	---

## SYNTHESE « GROUPE D' ACTIONS 11 – COMMUNICATION » 2016-2019

COM1: Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication  
 COM2: Structurer et animer un réseau d'acteurs relais  
 COM3: Structurer et animer un réseau d'espaces relais  
 COM4: Organiser et participer à des événements grand public sur le thème de l'eau  
 COM5: Communication générale  
 COM6: Communication agricole

**Objectif :** Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire sur le thème de la reconquête de la qualité de l'eau



Un temps très important a été consacré aux actions de communication (314 jours au total, contre 285 prévus). Il a en effet été jugé pertinent d'augmenter la visibilité des actions, l'un des enjeux de ce programme quinquennal étant la mobilisation du plus grand nombre sur la thématique de la reconquête de la qualité de l'eau.

Pour se faire, le SEV s'est ainsi doté d'une charte graphique déclinée sur différents supports, qui permet au programme Re-Ressources d'être facilement identifiable sur le territoire. Divers outils de communication (maquette et plaquette) ont été réalisés, des événements organisés (dont la fête de l'eau). La création d'espace relais de façon participative avec les habitants du territoire est une réussite. Plusieurs sentiers pédagogiques ont ainsi été créés mais surtout de nombreux habitants se sont approprié la thématique de la reconquête de la qualité de l'eau.

Toutes ces actions ont permis de sensibiliser un large public et de rendre visible les actions, aussi bien sur le volet agricole que non agricole du programme. Celui-ci dispose même maintenant d'une visibilité nationale, le SEV étant régulièrement invité à témoigner de son expérience.

Il est indispensable de continuer à développer les actions de communication, diversifier les supports en allant vers le numérique, continuer à travailler avec les habitants pour qu'ils deviennent à même de relayer les messages de sensibilisation. Il peut aussi être intéressant de créer un lieu ressource sur le territoire type maison de l'eau.

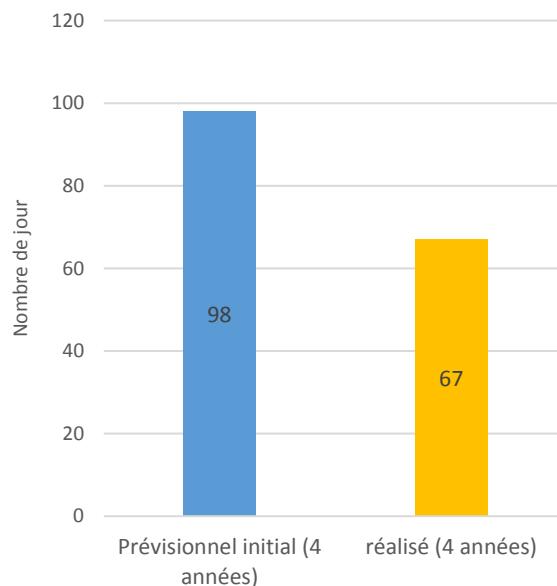
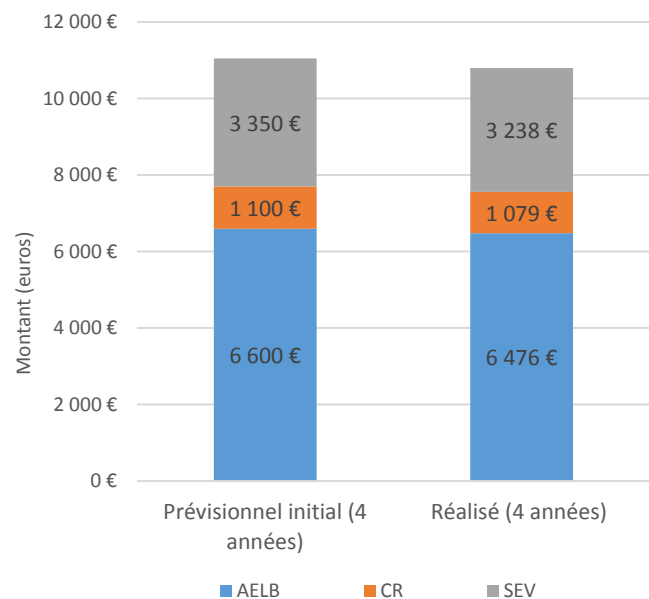
## SYNTHESE « GROUPE D' ACTIONS 12 – PEDAGOGIE » 2016-2019

PEDA1: Etablir et mener un programme pédagogique pour les scolaires du primaire et du collège

PEDA2: Sensibiliser les lycéens et étudiants qui se destinent à des professions en lien avec la qualité des ressources en eau

PEDA3: Impliquer davantage les élus du BAC

**Objectifs :** Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire sur le thème de la reconquête de la qualité de l'eau



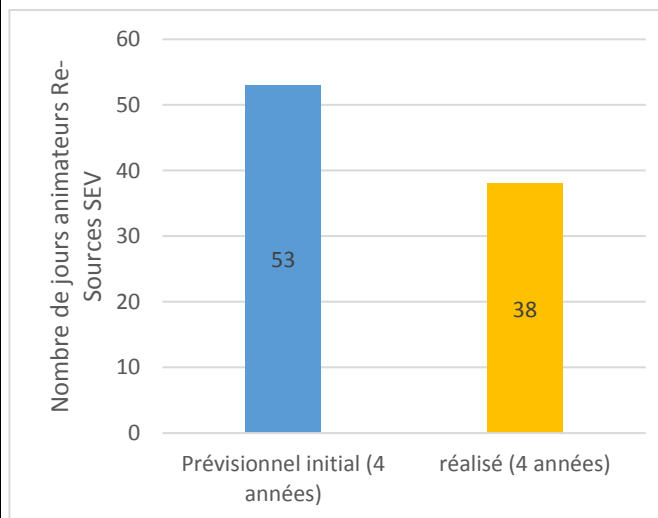
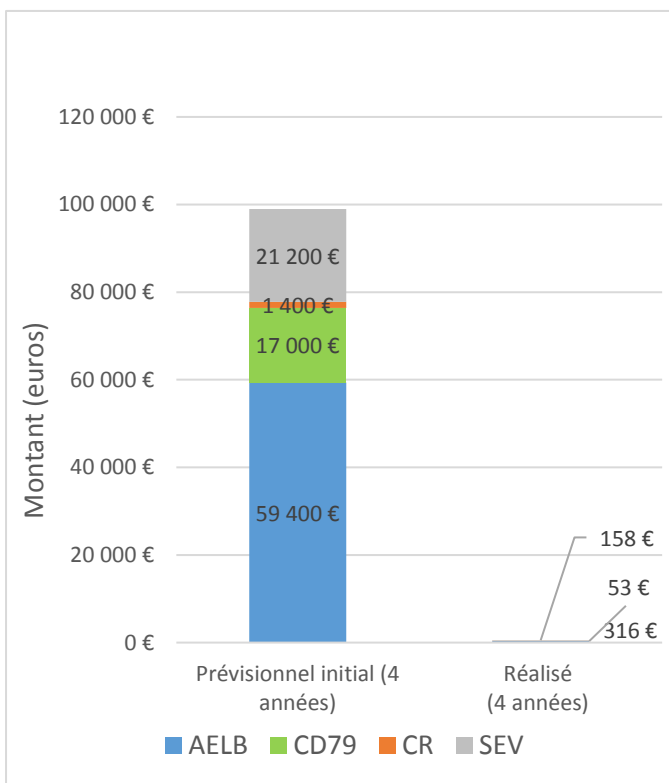
Le SEV est sollicité depuis de nombreuses années par les établissements du primaire au supérieur pour la réalisation de visites de son site. A travers ce volet d'action, il s'agissait de structurer une réponse à cette demande, de prioriser la sensibilisation des écoles du BAC et de proposer une sensibilisation ciblée aux étudiants se destinant à des métiers en lien avec la qualité de l'eau. C'est chose faite. Le SEV dispose de 3 programmes pédagogiques à destination des primaires et d'une visite « type » du site et il a développé un ambitieux partenariat avec le campus des métiers. La demande des établissements est de plus en plus importante. Il semble nécessaire de pouvoir y répondre mais cela demande un temps important. Différentes pistes de développement sont envisageables : s'appuyer sur une structure type maison de l'eau, créer des postes d'« éco-animateurs », etc.

Une autre partie de ce volet d'action consistait en la sensibilisation des élus du territoire. Cette action, primordiale, n'a pas été assez mise en œuvre d'où le différentiel entre le nombre de jours prévus et réalisés. Il sera nécessaire de la repenser pour la rendre plus efficiente.

## SYNTHESE « GROUPE D' ACTIONS 13 – PUIITS » 2016-2019

PUITS1: Inventorier les puits et forages présents sur le BAC - Diagnostiquer les ouvrages captant la nappe infratoarcienne  
 PUIITS2: Inciter les propriétaires de puits et forages à les déclarer en mairie et à les réhabiliter

**Objectif** : Limiter les points d'infiltration directs de polluants dans la nappe



Les puits et forages pouvant être des zones de vulnérabilité directe de la nappe aux pollutions, un recensement et diagnostic exhaustif de ces ouvrages (publics et privés) avait été dimensionné dans l'idée ensuite d'inciter leurs propriétaires à les réhabiliter.

L'ensemble des puits communaux ont été recensés sur le BAC. La mise en place de travaux sur les ouvrages les plus à risque est en cours de discussion avec les communes. Les particuliers ont également été sensibilisés à cette thématique et une campagne d'analyses pesticides doit commencer courant 2020. Cette action prévue comme très coûteuse n'a pour l'instant généré que peu de dépenses car l'inventaire des puits a été réalisé en interne et les analyses pesticides n'ont débuté qu'en 2020.

Ce travail a montré que bien qu'une vision exhaustive du nombre et de l'état des puits du territoire soit pertinente, il n'est pas possible de l'avoir. Trop de freins sont existants. Il est donc proposé d'abandonner l'idée d'un inventaire exhaustif mais de poursuivre le travail engagé avec les communes pour qu'il aboutisse à la réhabilitation des puits à risque. Et de s'appuyer sur ce travail pour sensibiliser les propriétaires privés d'ouvrages. Il serait intéressant d'appuyer cette sensibilisation par la mise en place de suivis de la ressource chez les particuliers ce qui permettrait aussi de mieux appréhender la dynamique des polluants dans la nappe (comme cela a été initié fin 2019).

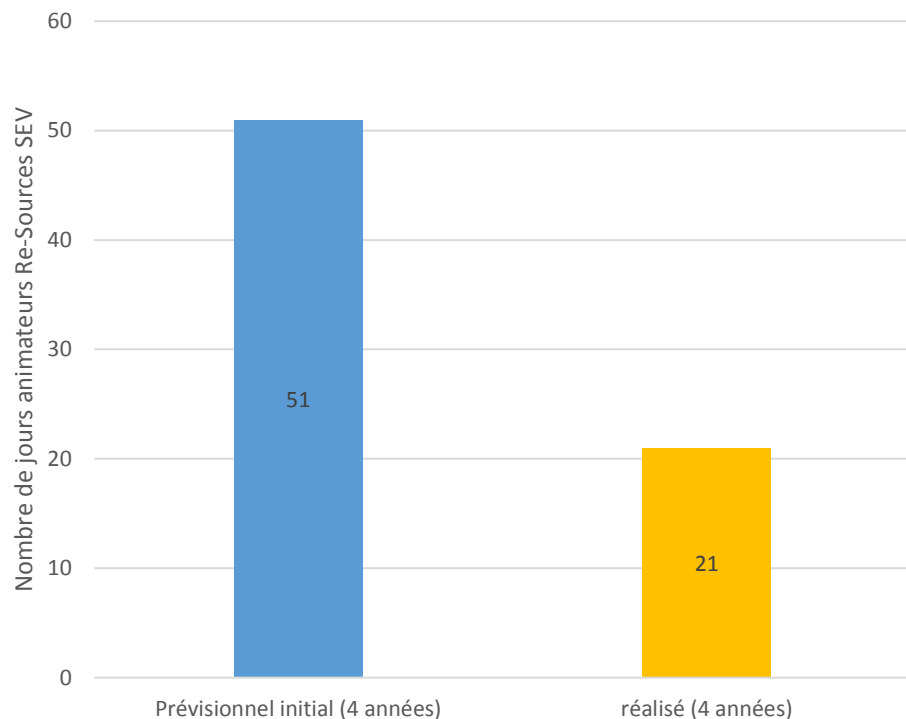
## SYNTHESE « GROUPE D' ACTIONS 14 - ZONE HUMIDE » 2016-2019

MAZH1: Travailler en partenariat avec les acteurs chargés de la protection du Lambon

MAZH2: Connaître, préserver et restaurer les zones tampons

### Objectifs :

- Améliorer la qualité de l'eau du Lambon, rivière dont la nappe est en relation directe avec la nappe alimentant les captages du Vivier et des Gachets (MAZH1).
- Bénéficier des rôles naturels d'épuration et de régulation des quantités d'eau que présentent les zones humides (MAZH2).



Ce volet d'action mettait l'accent sur l'importance de veiller à l'amélioration de la qualité de l'eau du Lambon (rivière en lien direct avec la nappe exploitée par le SEV) et l'importance de disposer de zones humides fonctionnelles sur le territoire pour bénéficier de leur rôle naturels d'épuration et de régulation des quantités d'eau. Le SYRLA étant chargé de la protection du Lambon, un travail en partenariat a été conduit tout au long du programme. Il est momentanément interrompu suite au départ du technicien mais devra se poursuivre dès que possible. De façon plus globale, il est indispensable que les différentes structures en charge de la gestion de l'eau sur un territoire travaillent en partenariat et en cohérence.

Connaître, préserver et restaurer les zones tampons devrait être un axe majeur de travail mais les besoins et l'action étaient trop flous, les partenaires non identifiés. Le SEV s'est recentré sur le travail pouvant être fait sur ses propriétés (gestion de la zone humide du Vivier). Cette thématique mérite d'être retravaillée dans le cadre de la reprogrammation et développée dans un futur contrat. Des financements sur cette action pourraient être nécessaires.



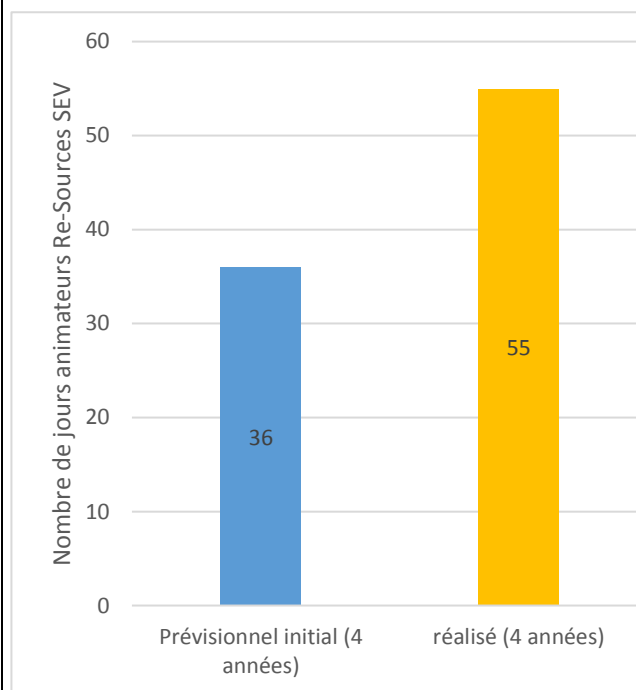
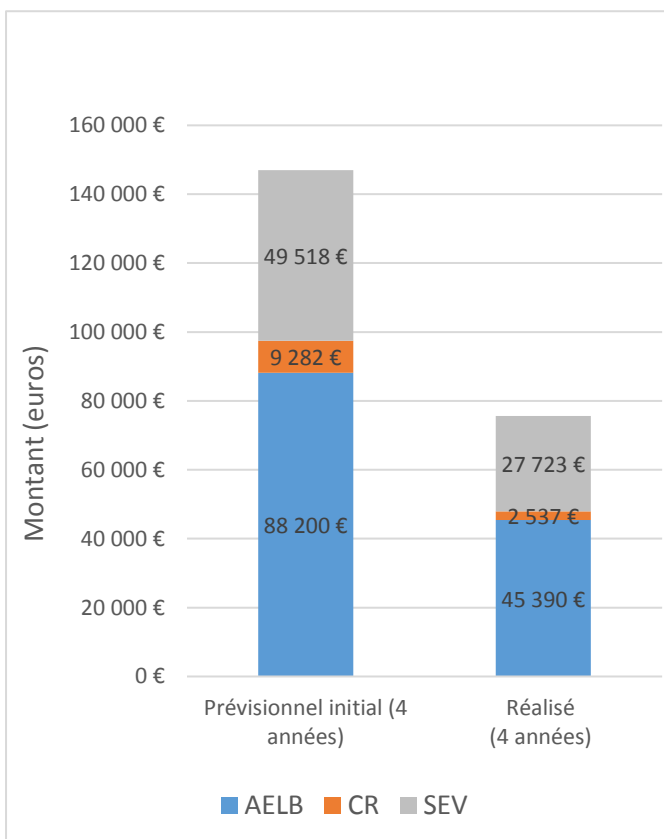
## SYNTHESE « GROUPE D'ACTION 15 - SUIVI QUALITE D'EAU » 2016-2019

SUIVI1: Suivi de la qualité des eaux - paramètre nitrates

SUIVI2: Suivi de la qualité des eaux - paramètre pesticides

SUIVI3: Suivi de la qualité des eaux - paramètre molécules "émergentes"

**Objectif :** Etre en capacité de mesurer l'impact des actions du présent programme sur la qualité de l'eau.



L'objectif de ce volet d'action est de mieux connaître la dynamique et les flux de nitrates, pesticides et molécules émergentes du BAC jusqu'aux captages.

Le suivi des teneurs en nitrates et pesticides aux captages a aisément été mis en place (et de façon renforcée pour les pesticides). Par contre la mise en place d'un réseau de point de suivi nitrates et pesticides sur le BAC s'est heurtée à la difficulté d'identification de puits captant l'infratoarcien qui nécessite un temps de recherche et des vérifications importantes (la réalisation systématique d'un profil géochimique et l'utilisation d'une carte géologique). Ainsi ce suivi n'est que partiellement mis en place fin 2019 mais continuera à être déployé en 2020. Les résultats qui seront obtenus en 2020 seront pris en compte dans l'évaluation / reprogrammation Re-Sources et de leur pertinence pourra être décidé la poursuite, l'arrêt ou le redimensionnement de cette action. Mieux connaître la dynamique des nitrates et pesticides sur le BAC reste cependant une préoccupation. A minima, le suivi des teneurs aux captages doit perdurer.

Pour ce qui est des molécules émergentes, les différentes études menées ont permis de mieux connaître le risque micropolluant pesant sur les captages du Vivier et des Gachets. La reprogrammation Re-Sources pourra s'appuyer sur les conclusions de cette action pour dimensionner des actions de prévention des pollutions par les micropolluants. Cependant, les avancées en termes de connaissances et d'analyse du risque dans ce domaine sont en perpétuelle évolution et il est nécessaire dans le cadre d'une prochaine programmation de poursuivre cette action afin d'améliorer encore la connaissance du sujet.

## SYNTHESE « GROUPE D'ACTION 16 - ANIMATION PROGRAMME RE-SOURCES » 2016-2019

SUIVI4: Suivi - évaluation du programme Re-Sources 2016/2020

SUIVI5: Organiser et animer des instances de suivi et de pilotage du programme Re-Sources

ANIM1: Mettre en place une animation générale du programme d'actions

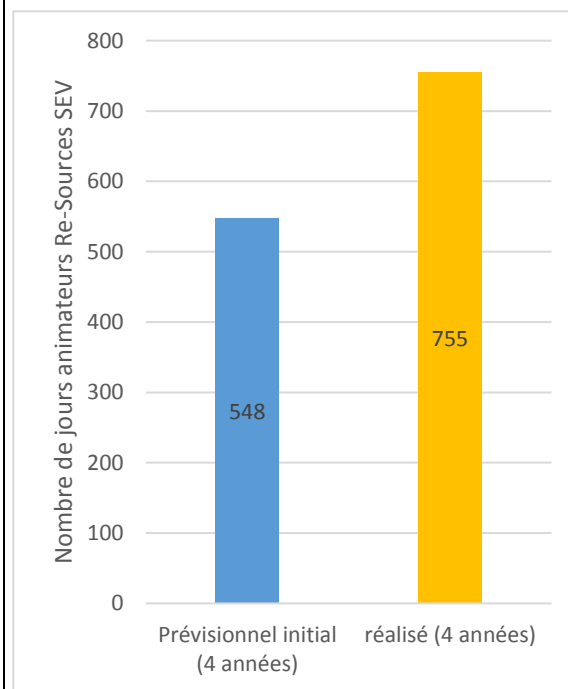
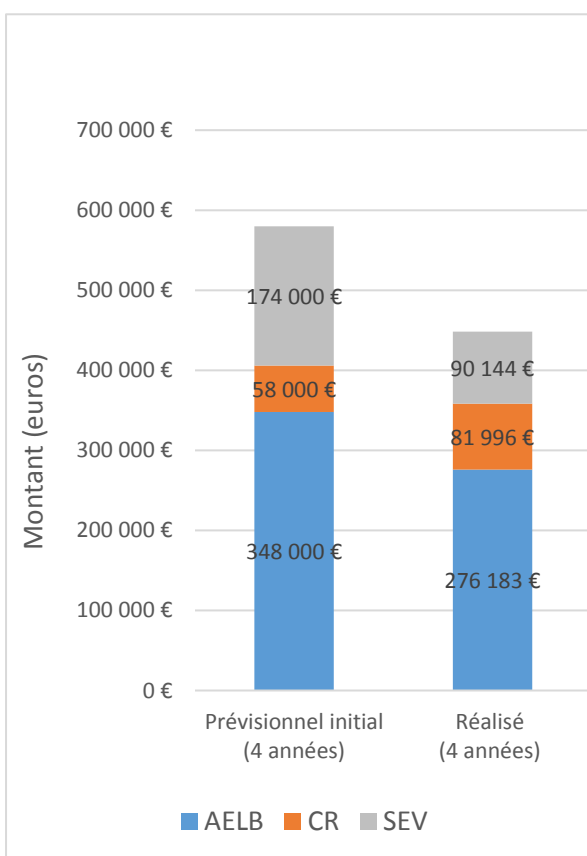
ANIM2: Mettre en place une animation agricole du programme d'actions

AGRI1: Constituer une commission agricole à l'échelle du BAC

### Objectifs :

Etre en capacité de mesurer l'impact des actions du présent programme sur la qualité de l'eau (SUIVI1 et 2).

Mettre en œuvre le programme d'action pour atteindre les objectifs de qualité d'eau visés (ANIM1 et 2)



Chaque année, la gouvernance du programme a fonctionné de la façon suivante et telle que prévue initialement : le contenu annuel des actions a été proposé en commission thématique, validé techniquement et financièrement en COTECH et acté en COPIL. Si ce schéma de gouvernance semble cohérent, deux points de disfonctionnement sont à noter et seront à retravailler pour une future programmation:

- dans le COPIL, instance de décision, devraient siéger des personnes ayant mandat pour décider ce qui n'est pas le cas, beaucoup de techniciens étant présents à la place d'élus ou de dirigeants. Ceci diminue la portée de cette instance.

- les commissions thématiques doivent proposer un contenu annuel or le cadre de certaines actions est parfois très contraint et ces commissions sont parfois vécues comme des réunions informatives. Le format de ces commissions doit être retravaillé pour les rendre plus attractives car si certaines actions sont contraintes, d'autres sont plus libres et un programme d'action pour être pertinent doit pouvoir s'adapter à l'actualité du territoire et de ses acteurs.

Le programme a été mis en œuvre, comme initialement prévu, par 2.5 ETP. Cependant, le temps alloué à la gestion du programme a été sous-estimé. Ainsi, ce programme Re-Sources affiché comme quinquennal ne sera en fait mis en œuvre pleinement que durant 3 années. La première année ayant été nécessaire à la finalisation de l'écriture du contrat et au développement de partenariats et la dernière année à l'évaluation du contrat. Ce différentiel se fait au détriment de l'animation des actions.

Néanmoins, le fait que l'équipe d'animation soit en place depuis plusieurs années et connue a facilité la dynamique. En effet, un des rôles des animateurs et de faire connaître les enjeux de qualité d'eau et de veiller à ce qu'ils soient pris en compte dans les projets émergents sur le territoire. L'identification des animateurs fait que certains acteurs viennent spontanément les solliciter.

		<p>Les animateurs ont d'autre part, la mission de développer de nouvelles actions et de nombreux partenariats. Sur le BAC du Vivier, compte tenu de la problématique urbaine importante, ce développement d'actions touche des problématiques et secteurs d'activité très divers. Les animateurs ne pouvant être expert dans tous les domaines doivent donc savoir aller chercher les compétences nécessaires auprès des partenaires. Mais ce principe se heurte à la disponibilité et aux moyens humains des partenaires et dans les faits, les animateurs, pour faire avancer les projets doivent s'impliquer très fortement et gagner en expertise sur différents sujets ce qui nécessite un temps considérable et a été un facteur limitant le développement de certaines actions.</p> <p>Ainsi, dans le cadre d'un futur programme, il semble nécessaire de dimensionner, en plus du temps de coordination/gestion de projet, du temps d'expertise et de suivi technique sur les problématiques agricoles mais aussi non-agricoles.</p>
--	--	--

## Bilan financier

Le poids des différents postes de dépenses effectuées dans le cadre du programme Re-Sources par le SEV sur les années 2016-2019 est présenté ci-après.

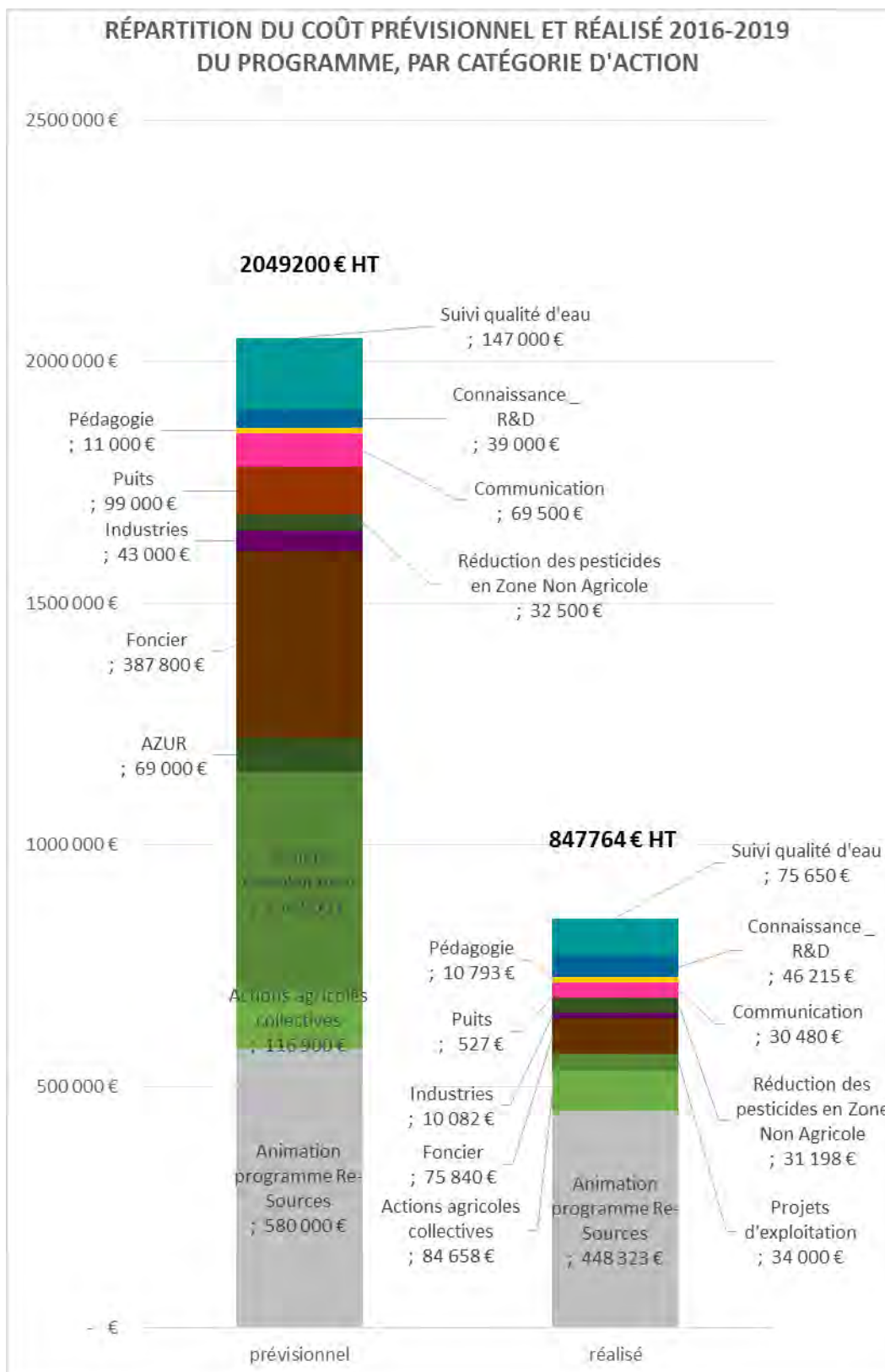
En ce qui concerne les actions sous maîtrise d'ouvrage SEV, certaines ne sont à ce jour pas encore terminées, mais les chiffres relatifs à celles-ci correspondent aux dépenses réalisées aussi le montant indiqué pour 2019 est-il légèrement sous-estimé.

De plus, certaines des subventions relatives au programme 2016-2020 n'ont pas encore été perçues à ce jour. Elles sont donc estimées sur la base des dépenses réalisées et des engagements des financeurs. Les montants réels ne devraient ainsi pas beaucoup différer des estimations.

Actions sous maîtrise d'ouvrage SEV		2016		2017		2018		2019	
		Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé
Dépenses du SEV	<b>Actions agricoles collectives</b> <small>(AGRI2, AGRI3, AGRI8, AGRI10, AGRI11, AGRI14, AGRI15, AGRI16, AGRI17, AGRI18, AGRI19)</small>	2 000 €	156 €	27 300 €	15 411 €	41 300 €	28 958 €	46 300 €	34 132 €
	<b>Gestion quantitative</b> <small>(AGRI20, AGRI21)</small>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	<b>Connaissance _ R&amp;D</b> <small>(CON1, CON3)</small>	0 €	0 €	15 000 €	0 €	0 €	24 900 €	0 €	0 €
	<b>Assainissement</b> <small>(ASS1)</small>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	<b>Industries</b> <small>(IND1)</small>	0 €	0 €	1 000 €	0 €	1 000 €	0 €	1 000 €	1 172 €
	<b>Foncier</b> <small>(AGRI12, AGRI13)</small>	304 800 €	0 €	4 000 €	3 135 €	15 000 €	2 055 €	4 000 €	0 €
	<b>Réduction des pesticides en Zone Non Agricole</b> <small>(ZNA1, ZNA2, ZNA3, ZNA4, ZNA5, ZNA6, ZNA7)</small>	11 000 €	0 €	3 000 €	7 773 €	4 000 €	1 592 €	4 500 €	2 692 €
	<b>Pédagogie</b> <small>(PEDA1, PEDA2, PEDA3)</small>	2 500 €	0 €	3 000 €	1 590 €	2 500 €	3 661 €	3 000 €	5 542 €
	<b>Puits</b> <small>(PUITS1, PUITS2)</small>	0 €	0 €	15 000 €	0 €	13 000 €	0 €	71 000 €	527 €
	<b>Communication</b> <small>(COM1, COM2, COM3, COM4, COM5, COM6)</small>	17 500 €	0 €	19 000 €	4 352 €	18 000 €	17 635 €	15 000 €	8 493 €
	<b>Zones humides</b> <small>(MAZH1, MAZH2)</small>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	<b>Suivi qualité d'eau</b> <small>(SUIV1, SUIV2, SUIV3)</small>	12 900 €	4 606 €	44 700 €	21 942 €	44 700 €	18 639 €	44 700 €	30 463 €
	<b>Animation programme Re-Sources</b> <small>(SUIV4, SUIV5, ANIM1, ANIM2, AGR11)</small>	145 000 €	100 261 €	145 000 €	106 890 €	145 000 €	111 172 €	145 000 €	130 000 €
	<b>Total des dépenses du SEV</b>		<b>495 700 €</b>	<b>105 023 €</b>	<b>277 000 €</b>	<b>161 093 €</b>	<b>284 500 €</b>	<b>208 612 €</b>	<b>334 500 €</b>
		<b>Total des dépenses prévisionnelles</b>							<b>1 391 700 €</b>
		<b>Total des dépenses réalisées</b>							<b>687 749 €</b>
		<b>Taux de réalisation</b>							<b>49%</b>
Subventions perçues par le SEV	Financeurs	2016		2017		2018		2019	
	<b>Agence de l'eau</b>	70 203 €		96 656 €		130 147 €		127 813 €	
	<b>Région</b>	18 885 €		22 322 €		27 625 €		28 405 €	
	<b>Département</b>	0 €		1 955 €		411 €		0 €	
<b>Total des subventions perçues par le SEV</b>		<b>89 088 €</b>		<b>120 933 €</b>		<b>158 183 €</b>		<b>156 218 €</b>	
		<b>Total programme 2016-2019 :</b>							<b>524 422 €</b>
Autofinancement SEV	<b>15 935 €</b>		<b>40 160 €</b>		<b>50 429 €</b>		<b>56 803 €</b>		
	15%		25%		24%		27%		
	<b>Total programme 2016-2019 :</b>							<b>163 327 €</b>	<b>24%</b>

Actions sous maîtrise d'ouvrage partagée		2016		2017		2018		2019	
		Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé
Dépenses sous maîtrise d'ouvrage partenaires	<b>AZUR</b> (AGRI22_Azur1, AGRI23_Azur2, AGRI24_Azur3, AGRI25_Azur4, AGRI26_Azur5) Partenaires OPA	17 250 €	0 €	17 250 €	0 €	17 250 €	0 €	17 250 €	0 €
	<b>Projets d'exploitation</b> (AGRI4, AGRI5, AGRI6, AGRI7) Partenaires OPA	48 000 €	0 €	150 500 €	7 500 €	83 500 €	7 000 €	172 500 €	19 500 €
	<b>Connaissance</b> (CONN2) Partenaires CCI, CMA	22 000 €	0 €	0 €	0 €	1 000 €	21 315 €	1 000 €	0 €
	<b>Actions agricoles collectives</b> (AGRI10) Partenaires OPA	0 €	1 500 €	0 €	1 500 €	0 €	1 500 €	0 €	1 500 €
	<b>Réduction des pesticides en Zone Non Agricole</b> (ZNA1, ZNA5) Partenaires Communes, CCI, CPIE	10 000 €	0 €	0 €	6 640 €	0 €	0 €	0 €	12 500 €
	<b>Industries</b> (IND2) Partenaires CCI, CMA	0 €	0 €	20 000 €	0 €	10 000 €	0 €	10 000 €	8 910 €
	<b>Foncier</b> (AGRI13) Partenaire Département 79	0 €	0 €	60 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	70 650 €
<b>Total des dépenses sous maîtrise d'ouvrage partenaires</b>		<b>97 250 €</b>	<b>1 500 €</b>	<b>247 750 €</b>	<b>15 640 €</b>	<b>111 750 €</b>	<b>29 815 €</b>	<b>200 750 €</b>	<b>113 060 €</b>
								<b>Total des dépenses prévisionnelles</b>	<b>657 500 €</b>
								<b>Total des dépenses réalisées</b>	<b>160 015 €</b>
								<b>Taux de réalisation</b>	<b>24%</b>
Subventions perçues par les partenaires	Financeurs	2016		2017		2018		2019	
	<b>Agence de l'eau</b>	900 €		10 884 €		17 158 €		83 725 €	
	<b>Région</b>	0 €		0 €		0 €		0 €	
	<b>Département</b>	0 €		1 328 €		0 €		0 €	
<b>Total des subventions perçues par les partenaires</b>		<b>900 €</b>		<b>12 212 €</b>		<b>17 158 €</b>		<b>83 725 €</b>	
								<b>Total programme 2016-2019 :</b>	<b>113 995 €</b>
Autofinancement partenaires		<b>600 €</b>		<b>3 428 €</b>		<b>12 657 €</b>		<b>29 335 €</b>	
		40%		22%		42%		26%	
									<b>Total programme 2016-2019 :</b>
									29%
<b>Total des dépenses prévisionnelles</b>								<b>2 049 200 €</b>	
<b>Total des dépenses réalisées</b>								<b>847 764 €</b>	
<b>Mesures Agro-Environnementales et Climatique (MAEC)</b>		2016		2017		2018		2019	
<b>Coût total</b> <i>(pour chaque année, le montant correspond à une somme engagée pour une durée de 5 ans)</i>		389 746 €		61 281 €		37 816 €		13 025 €	
								<b>Total</b>	<b>501 868 €</b>

NB : L'animation des MAE a débuté en 2015 et l'enveloppe totale engagée sur la période 2015-2019 est de 1180 779€.



Le coût prévisionnel du Contrat total du contrat était de 3 062 450 € dont 2 049 200 € devaient être engagés les 4 premières années (Le montant très important alloué à la 5<sup>e</sup> année correspond à la mise en œuvre du volet foncier (2<sup>e</sup> phase de l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier)). Environ la moitié des engagements prévisionnels ont été réalisés.

L'animation constitue le socle des dépenses réalisées par le SEV. Elle a représenté, sur les 4 années du contrat, une dépense totale de 448 323 €. Bien qu'importantes, ces dépenses sont inférieures à celles prévues dans le contrat (580 000 €). L'animation permet la mise en œuvre des actions sous maîtrise d'ouvrage SEV, permet d'assurer le lien avec les acteurs du territoire pour que l'enjeu Eau soit pris en compte dans des projets non-financés par le programme et permet l'accès du territoire au dispositif MAEC. Ce dispositif a permis d'ouvrir entre 2015 et 2019, une enveloppe d'aide directe de 1 180 779 € qui bénéficiera à 24 exploitations du territoire.

Les sommes dépensées ont été peu importantes en 2016, car cette année a majoritairement été consacrée à la finalisation du contrat territorial et au développement des partenariats. Un retard dans la réalisation des actions a ainsi été pris dès la première année du contrat.

Néanmoins, pour ce qui sont des actions sous maîtrise d'ouvrage SEV, les volets d'action suivant ont été mis en œuvre et ont consommé l'enveloppe financière prévisionnelle :

- Actions agricoles collectives
- Réduction des pesticides en zone non-agricole
- Pédagogie
- Connaissance – R&D

En revanche, d'autres volets ont été plus compliqués que prévu à mettre en place et l'enveloppe prévisionnelle n'a pas été consommée :

- C'est le cas du volet foncier pour lequel il était prévu l'achat de parcelles à hauteur de 304800 € mais aucun achat ne s'est concrétisé avant fin 2019. Les procédures étant très longues, 3 lots de parcelles a minima devraient être acquis en 2020 pour un montant total de 73762 € (1/4 de l'enveloppe prévisionnelle). D'autres projets d'acquisition sont en cours mais ne se concrétiseront probablement pas au cours de ce contrat.
- Un tiers de l'enveloppe du volet industrie a été consommée, le dispositif imaginé dans ce contrat n'ayant pas trouvé son public et devant être repensé.
- La moitié de l'enveloppe communication a été consommée. Ce volet a pourtant été bien développé mais certaines actions ont été réalisées en régie et ont donc été moins coûteuses. Développer plus de projets sur ce volet aurait été intéressant mais n'a pas été entrepris car le temps consacré était déjà important.
- Presqu'aucune dépense n'a été faite sur le volet puits car une partie des actions a été faite en régie et n'a pas généré de dépense et qu'il s'est avéré techniquement impossible de mettre en œuvre l'autre partie des actions.
- Seule la moitié de l'enveloppe prévue pour le suivi qualité a été consommée car il s'est avéré compliqué de mettre en place un réseau de point de suivi sur le bassin. Celui-ci s'établi petit à petit.

En ce qui concerne les actions sous maîtrise d'ouvrage partenaire, certaines ont été mises en œuvre et ont consommé l'enveloppe prévisionnelle, comme c'est le cas :

- Du volet connaissance développé par la CCI et la CMA,
- Du volet réduction des pesticides en zone non-agricole mené par la CCI et le CPIE
- Du volet foncier mené par le Département des Deux-Sèvres.

D'autres ont été peu développées et n'ont donc généré que peu de dépenses, c'est le cas :

- Des actions AZUR portées par les OPA du territoire qui n'ont pas été mises en œuvre.
- Du volet Projet d'exploitations porté par les OPA du territoire. Très peu d'OPA ont au final mis en œuvre les actions de ce volet et seul 7% du budget a été dépensé.
- Le volet industrie porté par la CCI et la CMA n'a pas trouvé son public et seul ¼ du budget a été consommé.

## Plan de financement synthétique du contrat territorial 2022-24 du bassin du Vivier

Code Action	Intitulé fiche action	Total	Part financeurs				
		Coût action	AELB	CRNA	CD79	Niort Agglo	Autres MO
Agri1	Accompagner collectivement les agriculteurs	87 900 €	43 950 €	5 400 €	- €	21 600 €	16 950 €
Agri2	Expérimenter des techniques agricoles innovantes (support pour actions collectives)	70 350 €	28 875 €	6 405 €	- €	31 920 €	3 150 €
Agri3	Développer / réaliser des études et projets de recherche-action dans le domaine agricole	42 500 €	21 250 €	3 950 €	- €	15 800 €	1 500 €
Agri4	Diagnostiquer et accompagner individuellement les exploitations agricoles	119 700 €	72 450 €	- €	- €	- €	47 250 €
Agri5	Animer les outils MAEC, PCAE, PSE du PDR / PAC	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Fil1	Construire un partenariat fort et durable avec les OPA du territoire	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Fil2	Accompagner le développement de filières agricoles favorables à la qualité de l'eau	22 500 €	11 250 €	2 250 €	- €	9 000 €	- €
Fil3	Mettre en œuvre une démarche type Terres de Sources®	50 000 €	25 000 €	5 000 €	- €	20 000 €	- €
Mpna1	Accompagner les utilisateurs non-agricoles à stopper/réduire l'utilisation de pesticides et autres micropolluants	12 000 €	7 200 €	1 200 €	- €	3 600 €	- €
Mpna2	Limiter le transfert de micropolluants non agricoles vers la ressource en eau	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Pays1	Créer et animer un observatoire des infrastructures agro-écologiques (IAE) sur les bassins	22 000 €	11 000 €	2 200 €	- €	8 800 €	- €
Pays2	Développer et / ou restaurer des infrastructures agro-écologiques (IAE)	12 000 €	- €	- €	- €	12 000 €	- €
Fon2	Garantir une gestion du foncier favorable à la qualité de l'eau	164 000 €	82 000 €	15 000 €	32 800 €	34 200 €	- €
Fon3	Restructurer le foncier pour favoriser les pratiques respectueuses de la qualité de l'eau	728 048 €	364 024 €	- €	182 012 €	182 012 €	- €
Com1	Développer des outils de communication sur le programme	18 500 €	5 100 €	3 700 €	- €	9 700 €	- €
Com2	Créer un lieu pédagogique sur l'eau (type Maison de l'Eau)	36 000 €	- €	- €	- €	36 000 €	- €
Int1	Sensibiliser les collectivités locales et diverses autres instances à la préservation de la qualité de l'eau	3 000 €	1 800 €	600 €	- €	600 €	- €
Int2	Sensibiliser les scolaires et étudiants à la préservation de la qualité de l'eau	28 500 €	17 100 €	5 700 €	- €	5 700 €	- €
Int3	Organiser et participer à des événements publics	8 000 €	4 800 €	1 600 €	- €	1 600 €	- €
Obs1	Analyser la qualité de l'eau des captages (paramètres nitrates, pesticides et autres micropolluants)	91 800 €	45 900 €	9 180 €	- €	36 720 €	- €
Obs2	Analyser la qualité de l'eau en divers points du BAC (paramètres nitrates, pesticides et autres micropolluants)	54 288 €	27 144 €	5 429 €	- €	21 715 €	- €
Obs3	Expertiser les données issues des analyses pesticides et autres micropolluants dans l'eau (smart data)	5 000 €	2 500 €	500 €	1 000 €	1 000 €	- €
RetD1	Créer et animer un observatoire des couverts végétaux	37 500 €	18 750 €	3 750 €	- €	15 000 €	- €
RetD2	Faire valoir les BAC auprès des instituts de recherche publique et des réseaux nationaux	- €	- €	- €	- €	- €	- €
RetD3	Réaliser des études permettant une meilleure compréhension du fonctionnement hydrogéologique des BAC et de l'origine des pressions de pollution	20 000 €	- €	2 000 €	2 000 €	16 000 €	- €
Fin1	Accompagner les porteurs de projets favorables à la qualité de l'eau (du territoire ou multi-bassins) à obtenir des financements	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Anim1	Animer le programme Re-Sources	409 500 €	245 700 €	66 000 €	- €	97 800 €	- €
Anim2	Suivre et évaluer le programme Re-Sources	5 000 €	3 500 €	500 €	- €	1 000 €	- €
		<b>2 048 086 €</b>	<b>1 008 293 €</b>	<b>140 364 €</b>	<b>217 812 €</b>	<b>612 768 €</b>	<b>68 850 €</b>



## Echéancier prévisionnel d'engagement des aides de l'agence

Désignation des actions	Maître d'ouvrage	Dépense retenue par l'agence (€)	Subvention de l'agence		Echéancier d'engagement (€)		
			Taux*	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	Année 2022	Année 2023	Année 2024
1801 10 - Etudes et bilans des actions	CAN	89 500	50%	44 750	39 750	0	5 000
1801 11 – Etudes des filières innovantes	CAN	12 500	50%	6 250	0	0	6 250
1801 12 – Etudes foncières	CAN et Département	742 048	50%	371 024	163 669	161 276	46 079
1801 13 - Diagnostics d'exploitations	OPA	63 000	70%	44 100	14 700	14 700	14 700
1801 34 - Accompagnement agriculteurs	CAN et OPA	224 850	50%	112 425	34 325	37 475	40 625
1801 30 – Animation thématique	CAN	214 500	60%	128 700	42 900	42 900	42 900
1802 50 – Acquisitions foncières	Département 79	150 000	50%	75 000	25 000	25 000	25 000
2902 30 - Animation générale, communication	CAN	255 000	60%	153 000	51 000	51 000	51 000
3201 62 - Mesures de la qualité	CAN	146 088	50%	73 044	24 348	24 348	24 348
		1 897 486		1 008 293	395 692	356 699	255 902

*\*Les taux appliqués sont ceux résultant de l'application des modalités du XI<sup>ème</sup> programme et à l'adaptation au plan de financement prévisionnel*

**Agri1**
**Axe stratégique**  
Agriculteurs et systèmes

**Accompagner collectivement les agriculteurs**

 Nitrates  
Pesticides

 Réduire les intrants  
Limiter les transferts


Niort Agglo



Agriculteurs

**Objectifs**

-50% d'usage de produits phyto / -100% S-Metolachlore / 100% des sols couverts en interculture / 66% de la SAU sous label (AB, ACS, HVE 3, Terres de Sources) dont 25% minimum en AB / Maintien des surfaces en herbe/+35% de surfaces en plantes riches en protéines

**Résumé**

Organiser des journées techniques agricoles et participer à l'animation de groupes techniques d'agriculteurs (poursuite des groupes existants dans le précédent contrat, partenariat avec les OPA qui animent des groupes sur le territoire)

**Description**

A/ Organiser (ou co-organiser) des journées/démonstrations techniques agricoles : Rendez-vous des Couverts Végétaux 79, journées inter-bassins "du bio dans les tuyaux", caravane de démonstrations FDCUMA, plate-formes expérimentales, etc. pour les agriculteurs.

**Prestations experts, matériels : 8000€/an**

B/ Participer à l'animation de groupes techniques d'agriculteurs :

- Continuer la co-animation des groupes existants issus des précédents CT Re-Sources (Grandes Cultures Bio, Elevage autonomie fourragère),
- Se mettre en lien avec les groupes existants animés par les OPA sur le BAC (GEA, Fermes 30000, CIVAM, etc.) pour favoriser l'intégration de l'enjeu Eau dans leurs démarches collectives
- Encourager la création de nouveaux groupes (exemples : luzerne/légumineuses fourragères, élevage à l'herbe/systèmes pâturants, atelier mécanique, simplification du travail du sol). Notion d'incubateur d'innovations à développer (voir avec Niort Tech et l'ESS).

**Prestations experts : 10000€/an**


C/Suivi d'un réseau de parcelles de couverts d'inter-culture courtes (suivi des parcelles, pesée de biomasse, réunion bout de champs, rédaction de bilan annuels et pluriannuels) / 15 agriculteurs répartis sur les bassins Vivier et Courance avec un panel de modalités de semis (semis direct/semis à la volée sous couvert ...)

**Maîtrise d'ouvrage CA 79: 5000€/an**

D/ Accompagnement collectif autour des couverts et de la haie :

- Organisation d'un "Rendez-vous des couverts" (Plateforme, vitrine),
- Réalisation de diagnostics "haie" puis animation de journées collectives sur les sites diagnostiqués

**Maîtrise d'ouvrage Fédération de Chasse 79: 6300€/an**
**PLAN DE FINANCEMENT****PREVISIONNEL ANIMATION**

	ss-actions :					Total	PREVISIONNEL ANIMATION			
	MO :	A	B	C	D		Anim.	AnimGén	AnimAgri	
<b>Coût</b>	2022	8 000 €	10 000 €	5 000 €	6 300 €	29 300 €	Nb de jours animation	2022	0 j	30 j
	2023	8 000 €	10 000 €	5 000 €	6 300 €	29 300 €		2023	0 j	21 j
	2024	8 000 €	10 000 €	5 000 €	6 300 €	29 300 €		2024	0 j	21 j
	<b>ss-total 1</b>	<b>24 000 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>18 900 €</b>	<b>87 900 €</b>		<b>ss-total 1</b>	<b>0 j</b>	<b>72 j</b>
	2025	8 000 €	10 000 €	5 000 €	6 300 €	29 300 €		2025	0 j	30 j
	2026	8 000 €	10 000 €	5 000 €	6 300 €	29 300 €		2026	0 j	30 j
	2027	8 000 €	10 000 €	5 000 €	6 300 €	29 300 €		2027	0 j	21 j
	<b>ss-total 2</b>	<b>24 000 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>18 900 €</b>	<b>87 900 €</b>		<b>ss-total 2</b>	<b>0 j</b>	<b>81 j</b>
	<b>Total</b>	<b>48 000 €</b>	<b>60 000 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>37 800 €</b>	<b>175 800 €</b>		<b>Total</b>	<b>0 j</b>	<b>153 j</b>
	<b>Financeurs et taux de financement</b>	AELB	50%	50%	50%	50%		50%	 <b>SUIVI DE L'ACTION</b> <b>Indicateurs</b> <b>Objectif CT</b> nb de journées techniques      21 nb de groupes techniques suivis      4	
CRNA		10%	10%	0%	0%	6%				
CD79		0%	0%	0%	0%	0%				
Niort Agglo		40%	40%	0%	0%	25%				
Autres MO		0%	0%	50%	50%	19%				
<b>Total</b>		<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>				
		<b>48 000 €</b>	<b>60 000 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>37 800 €</b>	<b>175 800 €</b>				

**Agri2**

*Axe stratégique*  
Agriculteurs et systèmes

**Expérimenter des techniques agricoles innovantes  
(support pour actions collectives)**



Nitrates Pesticides	Réduire les intrants Limiter les transferts	Niort Agglo	Agriculteurs
------------------------	--	-------------	--------------

**Objectifs** -50% d'usage de produits phyto / -100% S-Metolachlore / 100% des sols couverts en interculture / 66% de la SAU sous label (AB, ACS, HVE 3, Terres de Sources) dont 25% minimum en AB / Maintien des surfaces en herbe/+35% de surfaces en plantes riches en protéines

**Résumé** Expérimenter des dispositifs visant une couverture permanente des sols, la mise en place de cultures associées et l'utilisation d'outils mécaniques à faible impact sur le sol (semis direct, rouleaux destructeurs de couverts végétaux, roto étrille, etc.).

**Description**

Proposer ou mettre en oeuvre des techniques agro-écologiques favorables à la qualité de l'eau, et expérimenter la couverture permanente des sols (support pour les actions collectives agricoles : fiche Agri1). Compte-tenu du caractère multi-enjeu (qualité de l'eau, séquestration carbone, biodiversité, ...) de ces techniques, un lien sera établi avec les Plans Climat Air Energie (PCAET) déployés sur le territoire.

A/ Mettre à disposition du matériel via le réseau CUMA pour expérimenter: semis direct, Strip-Till, désherbage mécanique ("binage sans grattage" Roll'n'sem, orbis), triage, destruction des couverts (rouleau ou matériel pâturage mobile). Accompagner les utilisateurs et évaluer leur satisfaction en fin de campagne, puis les accompagner vers un éventuel achat.  
**Location matériel, prestation experts : 8000€/an**

B/Proposer une prestation de semis et semences de couverts végétaux estivaux (successions céréales/céréales, protéagineux/céréales). Une convention sera établie avec chaque agriculteur-expérimentateur (cahier des charges et accueil de public : Une partie des parcelles implantées seront le support de journées de démonstration techniques et autres actions collectives). Pour chacune des parcelles : collecte des itinéraires techniques, suivi photographique et pesée de biomasse dans le cadre de AGR13. Une analyse et un bilan annuel de l'expérimentation sera effectué. (90ha/an)  
**Prestation CUMA/ETA : 9150€/an.**

C/ Mettre à disposition des semences pour la couverture permanente et/ou sous couverts et/ou les cultures associées : avec convention / cahier des charges (notamment lotier, luzerne, minette, sainfoin, serradelle, trèfle blanc, hybride, violet, ...). Accompagner les exploitants et évaluer l'efficacité de l'action. Une partie des parcelles implantées seront le support de journées de démonstration techniques et autres actions collectives.  
**Fourniture semences, prestation experts : 4200€/an**

D/ Animer l'opération 'Sors tes couverts': fourniture de semences et implantation de couverts (5ha chez 5 agriculteurs pendant 2 années consécutives)  
**Maitrise d'ouvrage Fédération de Chasse 79 : 2100€/an.**

PLAN DE FINANCEMENT							PREVISIONNEL ANIMATION															
ss-actions :	A	B	C	D	Total	Nb de jours animation	Total															
	MO :	Niort Agglo	Niort Agglo	Niort Agglo			FD Chasse	Anim.	AnimGén	AnimAgri												
Coût	2022	8 000 €	9 150 €	4 200 €	2 100 €	Nb de jours animation	2022	0 j	45 j													
	2023	8 000 €	9 150 €	4 200 €	2 100 €		2023	0 j	35 j													
	2024	8 000 €	9 150 €	4 200 €	2 100 €		2024	0 j	35 j													
	<b>ss-total 1</b>	<b>24 000 €</b>	<b>27 450 €</b>	<b>12 600 €</b>	<b>6 300 €</b>		<b>70 350 €</b>	<b>ss-total 1</b>	<b>0 j</b>	<b>115 j</b>												
	2025	8 000 €	9 150 €	4 200 €	2 100 €		23 450 €	2025	0 j	35 j												
	2026	8 000 €	9 150 €	4 200 €	2 100 €		23 450 €	2026	0 j	35 j												
	2027	8 000 €	9 150 €	4 200 €	2 100 €		23 450 €	2027	0 j	35 j												
	<b>ss-total 2</b>	<b>24 000 €</b>	<b>27 450 €</b>	<b>12 600 €</b>	<b>6 300 €</b>		<b>70 350 €</b>	<b>ss-total 2</b>	<b>0 j</b>	<b>105 j</b>												
	<b>Total</b>	<b>48 000 €</b>	<b>54 900 €</b>	<b>25 200 €</b>	<b>12 600 €</b>		<b>140 700 €</b>	<b>Total</b>	<b>0 j</b>	<b>220 j</b>												
	Financeurs et taux de financement	AELB	50%	50%	0%		50%	41%	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">SUIVI DE L'ACTION</th> </tr> <tr> <th>Indicateurs</th> <th>Objectif CT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nb de matériels mis à disposition</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Surfaces expérimentées en interculture courte (en ha)</td> <td>540</td> </tr> <tr> <td>Surfaces expérimentées en semis sous couverts, cultures associées et couverts permanents (en ha)</td> <td>400</td> </tr> <tr> <td>Surface "Sors tes couverts"</td> <td>150</td> </tr> </tbody> </table>			SUIVI DE L'ACTION			Indicateurs	Objectif CT	Nb de matériels mis à disposition	6	Surfaces expérimentées en interculture courte (en ha)	540	Surfaces expérimentées en semis sous couverts, cultures associées et couverts permanents (en ha)	400
SUIVI DE L'ACTION																						
Indicateurs		Objectif CT																				
Nb de matériels mis à disposition		6																				
Surfaces expérimentées en interculture courte (en ha)		540																				
Surfaces expérimentées en semis sous couverts, cultures associées et couverts permanents (en ha)		400																				
Surface "Sors tes couverts"		150																				
	24 000 €	27 450 €	- €	6 300 €	57 750 €																	
CRNA	10%	10%	10%	0%	9%																	
	4 800 €	5 490 €	2 520 €	- €	12 810 €																	
CD79	0%	0%	0%	0%	0%																	
	- €	- €	- €	- €	- €																	
Niort Agglo	40%	40%	90%	0%	45%																	
	19 200 €	21 960 €	22 680 €	- €	63 840 €																	
Autres MO	0%	0%	0%	50%	4%																	
	- €	- €	- €	6 300 €	6 300 €																	
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>																	
	<b>48 000 €</b>	<b>54 900 €</b>	<b>25 200 €</b>	<b>12 600 €</b>	<b>140 700 €</b>																	

**Agri3**

*Axe stratégique*  
Agriculteurs et systèmes

## Développer / réaliser des études et projets de recherche-action dans le domaine agricole



Nitrates  
Pesticides



Réduire les intrants  
Limiter les transferts



Niort Agglo



Agriculteurs

**Objectifs**

-50% d'usage de produits phyto / -100% S-Metolachlore / 100% des sols couverts en interculture / 66% de la SAU sous label (AB, ACS, HVE 3, Terres de Sources) dont 25% minimum en AB / Maintien des surfaces en herbe/+35% de surfaces en plantes riches en protéines

**Résumé**

Encourager l'utilisation des outils de détermination et d'évaluation des couverts végétaux, poursuivre l'étude de promotion des systèmes herbagers avec éleveurs sans terre, mettre en place une plate-forme numérique d'échange paille/fumier...

**Description**

A/ Dans une stratégie sur la thématique des couverts végétaux en lien avec l'action Agri2, promouvoir une bonne gestion des couverts végétaux et encourager l'utilisation d'outil d'aide au choix des couverts d'intercultures. Expérimenter l'outil MERCI2 afin d'évaluer l'efficacité des couverts végétaux sur un échantillon important du territoire (entre 50 et 100 parcelles) :

- A1: prélèvements de couverts végétaux / analyse MERCI

**Prestation / Partenariats étudiants, agriculteurs : 6 500€/an**

- A2: capitalisation des données / vulgarisation et diffusion des données.

**Maitrise d'ouvrage CA 79 : 1000 €/an**

Compte-tenu du caractère multi-enjeu (qualité de l'eau, séquestration carbone, biodiversité, ...) de cette thématique, un lien sera établi avec les Plans Climat Air Energie (PCAET) déployés sur le territoire.

B/PATURAGE DES COUVERTS (ex: "berger sans terre", partenariat éleveur/céréalier, etc.)

Etudier l'opportunité et la faisabilité technico-économique de rapprocher éleveurs et céréaliers pour l'exploitation des couverts végétaux par le pâturage. En effet, quelques exemples montrent l'efficacité de ces pratiques. Un réel potentiel de développement existe sur les zones de plaine. Cette synergie a pour objectif d'encourager les céréaliers vers la réussite techniques des couverts végétaux tout en proposant des ressources alimentaires fourragères pour l'élevage. Cette étude devra aboutir à la mise en place effective de conventions de mise à disposition de parcelles de céréaliers à des éleveurs.

**Prestation d'étude : 20 000€**

**PLAN DE FINANCEMENT**

**PREVISIONNEL ANIMATION**

	ss-actions :				Total		Total		
	A1	A2	B				Anim.	AnimGén	AnimAgri
<b>Coût</b>	<b>MO :</b>	<b>Niort Agglo</b>	<b>CA 79</b>	<b>Niort Agglo</b>					
	2022	6 500 €	1 000 €	20 000 €	<b>27 500 €</b>		2022	0 j	30 j
	2023	6 500 €	1 000 €		<b>7 500 €</b>		2023	0 j	25 j
	2024	6 500 €	1 000 €		<b>7 500 €</b>		2024	0 j	15 j
	<b>ss-total 1</b>	<b>19 500 €</b>	<b>3 000 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>42 500 €</b>	<b>Nb de jours animation</b>	<b>ss-total 1</b>	<b>0 j</b>	<b>70 j</b>
	2025	6 500 €	1 000 €		<b>7 500 €</b>		2025	0 j	15 j
	2026	6 500 €	1 000 €		<b>7 500 €</b>		2026	0 j	15 j
	2027	6 500 €	1 000 €		<b>7 500 €</b>		2027	0 j	15 j
	<b>ss-total 2</b>	<b>19 500 €</b>	<b>3 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>22 500 €</b>		<b>ss-total 2</b>	<b>0 j</b>	<b>45 j</b>
	<b>Total</b>	<b>39 000 €</b>	<b>6 000 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>65 000 €</b>		<b>Total</b>	<b>0 j</b>	<b>115 j</b>

<b>Financeurs et taux de financement</b>	%				
	A1	A2	B	Total	
<b>AELB</b>	50%	50%	50%	50%	
	19 500 €	3 000 €	10 000 €	<b>32 500 €</b>	
<b>CRNA</b>	10%	0%	10%	9%	
	3 900 €	- €	2 000 €	<b>5 900 €</b>	
<b>CD79</b>	0%	0%	0%	0%	
	- €	- €	- €	<b>- €</b>	
<b>Niort Agglo</b>	40%	0%	40%	36%	
	15 600 €	- €	8 000 €	<b>23 600 €</b>	
<b>Autres MO</b>	0%	50%	0%	5%	
	- €	3 000 €	- €	<b>3 000 €</b>	
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	
	<b>39 000 €</b>	<b>6 000 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>65 000 €</b>	





<b>SUIVI DE L'ACTION</b>		
	<b>Indicateurs</b>	<b>Objectif CT</b>
	nb parcelles suivies avec MERCI2	300
	nb études réalisées	1

**Agri4**

*Axe stratégique*  
Agriculteurs et systèmes

## Diagnostiquer et accompagner individuellement les exploitations agricoles



	Nitrates Pesticides	 Réduire les intrants Limiter les transferts	 OPA	 Agriculteurs
--	------------------------	--	---	--

**Objectifs** -50% d'usage de produits phyto / -100% S-Metolachlore / 100% des sols couverts en interculture / 66% de la SAU sous label (AB, ACS, HVE 3, Terres de Sources) dont 25% minimum en AB / Maintien des surfaces en herbe/+35% de surfaces en plantes riches en protéines

**Résumé** Proposer des diagnostics individuels d'exploitations, études complémentaires et accompagnements techniques individuels aux agriculteurs (maîtrise d'ouvrage par les OPA)

**Description**

A/ Réaliser des diagnostics d'exploitation pour dresser l'état des lieux des pratiques et de leur impact afin d'établir un projet d'exploitation vertueux pour la qualité de l'eau du territoire. Les diagnostics éligibles devront à minima intégrer les items définis par les financeurs.  
**Maitrise d'ouvrage OPA : 12 600 €/an**

B/ Réaliser des simulations technico-socio-économiques pour valider les projets des exploitations s'engageant dans un changement de système vertueux pour la qualité de l'eau du territoire. Les simulations technico-socio-économiques éligibles devront à minima intégrer les items définis par les financeurs.  
**Maitrise d'ouvrage OPA : 8 400 €/an**


C/ Réaliser des accompagnements techniques spécifiques auprès des exploitations engagées dans un projet d'exploitation vertueux pour la qualité de l'eau du territoire. 10 accompagnements en 2022 et 5 nouveaux accompagnements chaque année. Les accompagnements techniques spécifiques éligibles devront à minima intégrer les items définis par les financeurs.  
**Maitrise d'ouvrage OPA : 1 260 €/ accompagnement individuel annuel**

PLAN DE FINANCEMENT						PREVISIONNEL ANIMATION																	
ss-actions :	A	B	C	Total	Nb de jours animation	Total																	
	MO :	OPA	OPA			OPA	Anim.	AnimGén	AnimAgri														
Coût	2022	12 600 €	8 400 €	12 600 €	Nb de jours animation	2022	0 j	9 j															
	2023	12 600 €	8 400 €	18 900 €		2023	0 j	9 j															
	2024	12 600 €	8 400 €	25 200 €		2024	0 j	9 j															
	<b>ss-total 1</b>	<b>37 800 €</b>	<b>25 200 €</b>	<b>56 700 €</b>		<b>ss-total 1</b>	<b>0 j</b>	<b>27 j</b>															
	2025	12 600 €	8 400 €	31 500 €		2025	0 j	9 j															
	2026	12 600 €	8 400 €	37 800 €		2026	0 j	9 j															
	2027	12 600 €	8 400 €	44 100 €		2027	0 j	9 j															
	<b>ss-total 2</b>	<b>37 800 €</b>	<b>25 200 €</b>	<b>113 400 €</b>		<b>ss-total 2</b>	<b>0 j</b>	<b>27 j</b>															
	<b>Total</b>	<b>75 600 €</b>	<b>50 400 €</b>	<b>170 100 €</b>		<b>Total</b>	<b>0 j</b>	<b>54 j</b>															
	Financeurs et taux de financement	AELB	70%	70%		50%	59%	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">SUIVI DE L'ACTION</th> </tr> <tr> <th>Indicateurs</th> <th colspan="2">Objectif CT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>nb de diagnostics réalisés</td> <td colspan="2">60</td> </tr> <tr> <td>nb de projets d'agriculteurs réalisés</td> <td colspan="2">35</td> </tr> <tr> <td>nb de simulation tecnico- économiques</td> <td colspan="2">60</td> </tr> </tbody> </table>			SUIVI DE L'ACTION			Indicateurs	Objectif CT		nb de diagnostics réalisés	60		nb de projets d'agriculteurs réalisés	35		nb de simulation tecnico- économiques
SUIVI DE L'ACTION																							
Indicateurs		Objectif CT																					
nb de diagnostics réalisés		60																					
nb de projets d'agriculteurs réalisés		35																					
nb de simulation tecnico- économiques		60																					
		52 920 €	35 280 €	85 050 €	173 250 €																		
CRNA	0%	0%	0%	0%																			
	- €	- €	- €	- €																			
CD79	0%	0%	0%	0%																			
	- €	- €	- €	- €																			
Niort Agglo	0%	0%	0%	0%																			
	- €	- €	- €	- €																			
Autres MO	30%	30%	50%	41%																			
	22 680 €	15 120 €	85 050 €	122 850 €																			
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>																			
	<b>75 600 €</b>	<b>50 400 €</b>	<b>170 100 €</b>	<b>296 100 €</b>																			


**Agri5**

*Axe stratégique*  
Agriculteurs et systèmes


**Animer les outils MAEC, PCAE, PSE du PDR / PAC**


Nitrates  
Pesticides



Réduire les intrants  
Limiter les transferts



Niort Agglo



Agriculteurs

**Objectifs** -50% d'usage de produits phyto / -100% S-Metolachlore / 100% des sols couverts en interculture / 66% de la SAU sous label (AB, ACS, HVE 3, Terres de Sources) dont 25% minimum en AB / Maintien des surfaces en herbe/+35% de surfaces en plantes riches en protéines

**Résumé** Animer les outils MAEC, PCAE, PSE du Programme de Développement Rural et de la future Politique Agricole Commune (triple enjeu : eau-biodiversité-climat)

**Description**

A/Co-construire le Projet Agro-Environnemental et animer le dispositif auprès des exploitants sur le territoire Plaine et Vallées Niort Sud-Est (réalisation des diagnostics préalables à la contractualisation de MAEC par l'équipe d'animation du PAEC)

B/Promouvoir les différents outils régionaux, nationaux et européens de développement agro-écologiques (PCAE, PSE, etc.) et accompagner les exploitants dans leur réponse aux appels à projet.

**PLAN DE FINANCEMENT**

**PREVISIONNEL ANIMATION**

ss-actions :	A		B		Total	Anim.	Total	
	MO :	Niort Agglo	Niort Agglo				AnimGén	AnimAgri
Coût	2022				Nb de jours animation	2022	0 j	8 j
	2023					2023	0 j	28 j
	2024					2024	0 j	21 j
	<b>ss-total 1</b>	- €	- €			<b>ss-total 1</b>	0 j	57 j
	2025					2025	0 j	18 j
	2026					2026	0 j	18 j
	2027					2027	0 j	13 j
	<b>ss-total 2</b>	- €	- €			<b>ss-total 2</b>	0 j	49 j
<b>Total</b>	- €	- €		- €	<b>Total</b>	0 j	106 j	

Financeurs et taux de financement	PLAN DE FINANCEMENT		Total	
	MO :	Niort Agglo		
	AELB			
	CRNA			
	CD79			
	Niort Agglo			
Autres MO				
<b>Total</b>		0%		
		- €		

SUIVI DE L'ACTION	
Indicateurs	Objectif CT
SAU en MAEc (ha)	cf PAEC

**Fil1** *Axe stratégique*  
*Filières agricoles*

**Construire un partenariat fort et durable avec les  
OPA du territoire**

+++

Nitrates Pesticides	Animer, coordonner et suivre la démarche	Niort Agglo	Agriculteurs OPA Acteurs filières
------------------------	---	-------------	---

**Objectifs** -50% d'usage de produits phyto / -100% S-Metolachlore / 100% des sols couverts en interculture / 66% de la SAU sous label (AB, ACS, HVE 3, Terres de Sources) dont 25% minimum en AB / Maintien des surfaces en herbe/+35% de surfaces en plantes riches en protéines

**Résumé** Organiser des rencontres entre élus de Niort Agglo, de la Chambre d'Agriculture 79 et dirigeants des OPA et initier / développer avec elles des projets favorables à la qualité de l'eau

**Description**

A/ Organiser des rencontres tripartites périodiques dans lesquelles les élus de Niort Agglo, de la Chambre d'Agriculture 79, les dirigeants et les techniciens des structures agricoles signataires échangent :

- sur le suivi des programmes d'action Re-Sources de Niort Agglo
- sur le PAT (Projet Alimentaire territorial) de Niort Agglo
- sur les projets des OPA en lien avec la qualité de l'eau

B/ Définir annuellement une feuille de route des actions faisant l'objet d'un portage par les partenaires techniques

C/ Proposer aux partenaires d'intégrer les groupes thématiques du contrat territorial dans lesquelles ils pourraient s'investir. (temps comptabilisé dans Anim 1)

D/Constituer un groupe de travail (ou commission) dont l'objet est de limiter l'impact des molécules régulièrement retrouvées sur les différents captages du Département (ex : S. Métolachlore). Il s'agit d'établir un cadre de réflexion commun à l'échelle départementale, regroupant CA79, Animateurs Re-Sources 79, et distributeurs, qui devra aboutir à mieux partager l'information, tant par les distributeurs (volumes utilisés), que par les producteurs AEP (impact financier sur le process de traitement, risque sur la pérennité d'autorisation d'utilisation des captages) ainsi qu'à obtenir des engagements de la part des distributeurs (ex : charte des prescripteurs).(temps comptabilisé dans Anim 1)

PLAN DE FINANCEMENT					PREVISIONNEL ANIMATION			
ss-actions :	A	B	C	Total	Nb de jours animation	Total		
	MO :	Niort Agglo	Niort Agglo			Niort Agglo	Anim.	AnimGén
Coût	2022				2022	1 j	11 j	
	2023				2023	1 j	11 j	
	2024				2024	1 j	11 j	
	ss-total 1	- €	- €	- €	ss-total 1	3 j	33 j	
	2025				2025	1 j	11 j	
	2026				2026	1 j	11 j	
	2027				2027	1 j	11 j	
	ss-total 2	- €	- €	- €	ss-total 2	3 j	33 j	
	Total	- €	- €	- €	Total	6 j	66 j	

Financeurs et taux de financement	SUIVI DE L'ACTION	
	Indicateurs	Objectif CT
AELB		
CRNA		
CD79		
Niort Agglo		
Autres MO		
Total		0% - €
	nb de rencontres élus/OPA	6
	nb de structures rencontrées par les agents	15

**Fil2**

*Axe stratégique  
Filières agricoles*

**Accompagner le développement de filières agricoles  
favorables à la qualité de l'eau**



 Nitrates Pesticides	 Réduire les intrants Limiter les transferts	 Niort Agglo	 Agriculteurs OPA Acteurs filières
---	--	---	---

**Objectifs** -50% d'usage de produits phyto / -100% S-Metolachlore / 100% des sols couverts en interculture / 66% de la SAU sous label (AB, ACS, HVE 3, Terres de Sources) dont 25% minimum en AB / Maintien des surfaces en herbe/+35% de surfaces en plantes riches en protéines

**Résumé** Mener des études de marché, d'opportunité, afin d'accompagner les porteurs de projets de filières agricoles à faible impact sur la ressource en eau (dont poursuite étude "Luzerne", étude "Fruits et légumes")

**Description**

A/ S'impliquer dans les filières déjà en place afin d'encourager les partenaires à les développer sur les bassins d'alimentation de captage. Sont identifiées de manière non exhaustive les filières HVE, Bio, pâtures et papilles, Au Cœur des Sols, La belle terre,... en lien avec l'objectif de pourcentage de SAU sous label, ainsi que les filières "cultures à bas niveau d'intrants" (ex: ortie, silphie, etc.)

B/ Mener des études d'opportunité et de faisabilité technique et de pertinence environnementale (micro-méthanisation et autres filières à définir)  
**Prestation d'étude Micro-méthanisation: 7500€ , Prestation d'étude 2 autres thématiques à définir : 7500€/étude**

C/ S'investir dans les filières en devenir comme le chanvre, les légumineuses fourragères et/ou alimentaires afin de favoriser leur émergence sur les bassins.  
Pour la filière chanvre, il s'agit d'un accompagnement technique et agronomique à la production de cette culture par des agriculteurs du BAC.  
**Intervention d'Expert, Accompagnement technique opérationnel : 5000€**

D/ Accompagner, le cas échéant, les porteurs de projet dans les démarches administratives d'accès aux financements en lien avec l'action FIN1. Valoriser les réussites partenariales, mais aussi les échecs et/ou les blocages rencontrés.  
Inciter les collectivités locales à mettre en place des dispositifs financiers favorisant les filières favorables à la qualité de l'eau tels que:  
- aide à la création de CUMA  
- exonération de la taxe sur le foncier non-bâti  
- majoration de l'aide à l'installation en AB  
- etc.

PLAN DE FINANCEMENT						PREVISIONNEL ANIMATION				
ss-actions :	A	B	C	D	Total	Nb de jours animation	Total			
	MO :	Niort Agglo	Niort Agglo	Niort Agglo			Niort Agglo	Anim.	AnimGén	AnimAgri
Coût	2022			5 000 €	5 000 €		2022	0 j	16 j	
	2023			5 000 €	5 000 €		2023	0 j	16 j	
	2024		7 500 €	5 000 €	12 500 €		2024	0 j	29 j	
	ss-total 1	- €	7 500 €	15 000 €	- €		22 500 €	ss-total 1	0 j	61 j
	2025		7 500 €	5 000 €	12 500 €		12 500 €	2025	0 j	34 j
	2026		7 500 €	5 000 €	12 500 €		12 500 €	2026	0 j	34 j
	2027			5 000 €	5 000 €		5 000 €	2027	0 j	16 j
	ss-total 2	- €	15 000 €	15 000 €	- €		30 000 €	ss-total 2	0 j	84 j
	Total	- €	22 500 €	30 000 €	- €		52 500 €	Total	0 j	145 j
	Financeurs et taux de financement	AELB		50%	50%		50%			
			11 250 €	15 000 €	26 250 €					
CRNA			10%	10%	10%					
			2 250 €	3 000 €	5 250 €					
CD79			0%	0%	0%					
			- €	- €	- €					
Niort Agglo			40%	40%	40%					
		9 000 €	12 000 €	21 000 €						
Autres MO		0%	0%	0%						
		- €	- €	- €						
Total		100%	100%	100%						
		22 500 €	30 000 €	52 500 €						

SUIVI DE L'ACTION		
Indicateurs	Objectif CT	
Nb de filières accompagnées	2	
Nb d'études réalisées	2	



**Fil3** *Axe stratégique* **Mettre en œuvre une démarche type Terres de Sources©** ++  
*Filières agricoles*

Nitrates Pesticides	Réduire les intrants Limiter les transferts	Niort Agglo	Agriculteurs OPA Acteurs filières
------------------------	--	-------------	---

**Objectifs** -50% d'usage de produits phyto / -100% S-Metolachlore / 100% des sols couverts en interculture / 66% de la SAU sous label (AB, ACS, HVE 3, Terres de Sources) dont 25% minimum en AB / Maintien des surfaces en herbe/+35% de surfaces en plantes riches en protéines

**Résumé** Mener une étude d'opportunité et, si son résultat est favorable, expérimenter Terres de Sources en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de Niort Agglo et de la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre

**Description**

A/Etudier l'opportunité/faisabilité de développer une démarche type Terres de Sources©  
 Cette démarche de transition agricole et alimentaire vise à encourager les bonnes pratiques des agriculteurs locaux qui se sont engagés à agir pour l'environnement et la protection de l'eau, en leur proposant de nouveaux débouchés et en valorisant leurs produits. Un cahier des charges spécifique garanti ces bonnes pratiques. Les filières de production, transformation et distribution sont impliquées de l'amont à l'aval dans cette démarche de progrès. Initié en Bretagne via des fonds de la Banque des territoires, le dispositif est destiné à essaimer au niveau national.

- En lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de Niort Agglo et de la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre, réaliser une étude d'opportunité/faisabilité. Lien à construire avec les autres programmes Re-Resources de ces territoires.  
**Prestation d'étude : 50 000€**

- Création et Animation d'un groupe thématique sur le sujet

B/Le cas échéant, mettre en oeuvre la démarche.  
**(avenant à prévoir)**

PLAN DE FINANCEMENT				PREVISIONNEL ANIMATION				
	ss-actions :		Total		Total			
	A	B			Anim.	AnimGén	AnimAgri	
<b>Coût</b>	MO :	Partagée	Partagée	<b>Nb de jours animation</b>				
		2022	50 000 €		50 000 €	2022	30 j	3 j
		2023	- €		- €	2023	25 j	3 j
		2024	- €		- €	2024	20 j	3 j
		<b>ss-total 1</b>	<b>50 000 €</b>		<b>- €</b>	<b>ss-total 1</b>	<b>75 j</b>	<b>9 j</b>
		2025	- €		- €	2025	20 j	0 j
		2026	- €		- €	2026	20 j	0 j
		2027	- €		- €	2027	20 j	0 j
		<b>ss-total 2</b>	<b>- €</b>		<b>- €</b>	<b>ss-total 2</b>	<b>60 j</b>	<b>0 j</b>
	<b>Total</b>	<b>50 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>Total</b>	<b>135 j</b>	<b>9 j</b>		
<b>Financeurs et taux de financement</b>	AELB	50%	50%					
		25 000 €	25 000 €					
	CRNA	10%	10%					
		5 000 €	5 000 €					
	CD79	0%	0%					
		- €	- €					
	Niort Agglo	40%	40%					
	20 000 €	20 000 €						
Autres MO	0%	0%						
	- €	- €						
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>						
	<b>50 000 €</b>	<b>50 000 €</b>						

SUIVI DE L'ACTION	
Indicateurs	Objectif CT
Nb d'études réalisées	1

**Mpna1** *Axe stratégique*  
*Micropolluants non agricoles*

**Accompagner les utilisateurs non-agricoles à stopper/réduire  
l'utilisation de pesticides et autres micropolluants**

Pesticides Micropolluants	Réduire les intrants Limiter les transferts	Niort Agglo	Paysagistes Particuliers Collectivités
------------------------------	--	-------------	--

**Objectifs** Diminution de l'usage des PE et T, T+, CMR

**Résumé** Accompagner le changement de pratiques (Charte des paysagistes "Objectif zéro phyto" - 2022, Charte Jardin au Naturel, Charte Maison au Naturel, Charte Ville et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens)

**Description**

A/Accompagner les Paysagistes au changement de pratiques  
 -Poursuivre et finaliser l'accompagnement des 6 entreprises engagées dans la Charte des paysagistes "objectif zéro phyto"  
 -Sensibiliser l'ensemble de la profession à l'évolution de la réglementation (Loi Labbé 2)  
**Prestation d'expert : 2000€ en 2022 puis 1000€ en 2023.**

B/Accompagner les particuliers à réduire leur utilisation de pesticides  
 - Poursuivre l'animation de la Charte Jardin au Naturel sur les communes du BAC (ateliers faisant la promotion du jardinage au naturel)  
 - Développer le même type de dispositif (ou mutualiser les deux) et proposer des ateliers faisant la promotion d'alternatives aux biocides.  
**Prestation d'expert : 2500€/an**

C/ Accompagner les collectivités à réduire leur utilisation de perturbateurs endocriniens  
 - Faire la promotion de la charte "Ville et territoires sans Perturbateurs Endocriniens" auprès des communes du BAC et animer un réseau d'échange de pratiques  
**Prestation d'expert : 500€/an**

PLAN DE FINANCEMENT					PREVISIONNEL ANIMATION								
ss-actions :	A	B	C	Total	Nb de jours animation	Total							
	MO : Partagée	Partagée	Partagée			Anim.	AnimGén	AnimAgri					
Coût	2022	2 000 €	2 500 €	500 €	Nb de jours animation	2022	16 j	0 j					
	2023	1 000 €	2 500 €	500 €		2023	13 j	0 j					
	2024		2 500 €	500 €		2024	13 j	0 j					
	<b>ss-total 1</b>	<b>3 000 €</b>	<b>7 500 €</b>	<b>1 500 €</b>		<b>ss-total 1</b>	<b>42 j</b>	<b>0 j</b>					
	2025		2 500 €	500 €		2025	11 j	0 j					
	2026		2 500 €	500 €		2026	11 j	0 j					
	2027		2 500 €	500 €		2027	11 j	0 j					
	<b>ss-total 2</b>	<b>- €</b>	<b>7 500 €</b>	<b>1 500 €</b>		<b>ss-total 2</b>	<b>33 j</b>	<b>0 j</b>					
	<b>Total</b>	<b>3 000 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>3 000 €</b>		<b>Total</b>	<b>75 j</b>	<b>0 j</b>					
	Financeurs et taux de financement	AELB	60%	60%		60%	SUIVI DE L'ACTION	Indicateurs	Objectif CT				
		1 800 €	9 000 €	1 800 €	Nb de journées techniques "paysagistes"	4							
CRNA		10%	10%	10%						Nb de programmations annuelles d'ateliers Grand public organisées	6		
		300 €	1 500 €	300 €								Nb de communes du BAC labellisées Ville et territoires sans PE	6
CD79		0%	0%	0%									
		- €	- €	- €									
Niort Agglo		30%	30%	30%									
	900 €	4 500 €	900 €										
Autres MO	0%	0%	0%										
	- €	- €	- €										
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>									
	<b>3 000 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>3 000 €</b>	<b>21 000 €</b>									

**Mpna2** *Axe stratégique*  
*Micropolluants non agricoles*

**Limiter le transfert de micropolluants non agricoles vers la ressource en eau**

Micropolluants	Réduire les intrants Limiter les transferts	Niort Agglo	Collectivités Entreprises Particuliers
----------------	--	-------------	--

**Objectifs** Diminution de l'usage des PE et T, T+, CMR

**Résumé** Identifier certaines sources d'émission de micropolluants dans le réseau d'assainissement

**Description**

A/ Identifier certaines sources d'émission de micropolluants des stations d'épuration > 10 000 EH  
En lien avec les services assainissement, analyser les données issues des diagnostics RSDE (=Recherche et Réduction des Rejets de Substances Dangereuses dans les Eaux) et les mettre en lien avec les suivis qualité eau brute.

B/ Identifier certaines sources d'émission de micropolluants des stations d'épuration < 10 000 EH  
En lien avec les services assainissement, analyser les données issues des bilans/études existants sur les effluents non domestiques et faire l'état des lieux des autorisations de rejet et des conventions de raccordement.

C/ Identifier certaines sources de micropolluants dans les secteurs en assainissement non collectif

PLAN DE FINANCEMENT					PREVISIONNEL ANIMATION																					
ss-actions :	A	B	C	Total	Nb de jours animation	Total																				
	Niort Agglo	Niort Agglo				Anim.	AnimGén	AnimAgri																		
Coût	MO :																									
	2022				2022	9 j	0 j																			
	2023				2023	9 j	0 j																			
	2024				2024	9 j	0 j																			
	ss-total 1	- €	- €	- €	ss-total 1	27 j	0 j																			
	2025				2025	9 j	0 j																			
	2026				2026	9 j	0 j																			
	2027				2027	0 j	0 j																			
ss-total 2	- €	- €	- €	ss-total 2	18 j	0 j																				
<b>Total</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>Total</b>	<b>45 j</b>	<b>0 j</b>																			
Financeurs et taux de financement	AELB				<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">SUIVI DE L'ACTION</th> </tr> <tr> <th>Indicateurs</th> <th>Objectif CT</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>				SUIVI DE L'ACTION			Indicateurs	Objectif CT													
	SUIVI DE L'ACTION																									
	Indicateurs	Objectif CT																								
CRNA																										
CD79																										
Niort Agglo																										
Autres MO																										
<b>Total</b>			<b>0%</b> <b>- €</b>																							

**Pays1** *Axe stratégique*  
*Aménagements paysagers*

**Créer et animer un observatoire des infrastructures agro-écologiques (IAE) sur les bassins**

++

Nitrates Pesticides Micropolluants	Limiter les transferts	Niort Agglo	Collectivités Partenaires
--	------------------------	-------------	------------------------------

**Objectifs** Maintien de 100% du linéaire de haies, et de 100% des zones humides du territoire  
Maintien de 100% des bois situés en Périmètre de Protection Rapproché

**Résumé** La limitation des transferts de polluants par ruissellement et infiltration est essentielle pour garantir une eau de qualité. Disposer d'un outil cartographique localisant haies, zones humides et prairies du territoire et indiquant leur état fonctionnel est une première étape dans la préservation de ces IAE. Cet outil sera mis à jour régulièrement et analysé de façon à identifier les zones où prioritairement replanter des haies, restaurer des zones humides et maintenir des prairies pour répondre à l'enjeu qualité de l'eau.

**Description**

La limitation des transferts de polluants par ruissellement et infiltration est essentielle pour garantir une eau de qualité. Disposer d'un outil cartographique localisant haies, zones humides et prairies du territoire et indiquant leur état fonctionnel est une première étape dans la préservation de ces IAE.

'A/ Mise en place d'un observatoire des IAE

Phase 1: Réaliser une étude de préfiguration d'un observatoire dynamique des infrastructures agro-écologiques (IAE : haies, zones humides, bois, bosquets, prairies, etc). Rédaction d'un cahier des charges et consultation.

Cette étude permettra en phase 1 de disposer d'un outil cartographique compilant toutes les données disponibles sur les IAE situées sur le territoire de la CAN ainsi que sur la partie amont du BAC du Vivier situées hors CAN (données bibliographiques et issues de bases de données existantes (RPG / PAC, SCOT / PLUID, observatoire biodiversité du CTGQ, études préalables aux AFAFE secteur Vivier, etc.). Cette plateforme cartographique pourra être consultable par tous et facilement/régulièrement mise à jour.

Lien avec le service Aménagement du territoire de Niort Agglo (PCAET, Aménagement / Urbanisme).

Lien avec les autres contrats territoriaux : CTMA, CTGQ.

Phase 2: Analyser les données et définir un schéma de restauration des IAE, à l'échelle des BAC du Vivier et de la Courance et dans un objectif de préservation de la qualité de l'eau (limitation des transferts de polluants par ruissellement et infiltration). Il s'agit de définir les IAE à restaurer sur le BAC et de prioriser les interventions à faire en fonction du bénéfice attendu sur la qualité de l'eau. L'établissement de ce schéma fera l'objet de la phase 2 de l'étude de préfiguration de l'observatoire (A).

**Prestation d'étude: 22 000 € (2 phases plus mise à jour pluriannuelle de l'observatoire)**

B/ Animation d'un groupe thématique sur le sujet. Ce groupe constitué d'acteurs du territoire sera chargé d'accompagner la mise en oeuvre du schéma de restauration des IAE et de faire remonter des données de terrain afin de mettre à jour l'observatoire et de préciser certaines données. (temps comptabilisé dans Anim 1)

PLAN DE FINANCEMENT						PREVISIONNEL ANIMATION																								
ss-actions :	A	B	C	D	Total	Nb de jours animation	Total																							
	Niort Agglo	Niort Agglo	Niort Agglo	Niort Agglo			Anim.	AnimGén	AnimAgri																					
Coût	MO :																													
	2022	22 000 €					2022	15 j	3 j																					
	2023					- €	2023	15 j	1 j																					
	2024					- €	2024	13 j	1 j																					
	ss-total 1	22 000 €	- €	- €	- €	22 000 €	ss-total 1	43 j	5 j																					
	2025					- €	2025	7 j	0 j																					
	2026					- €	2026	7 j	0 j																					
	2027					- €	2027	3 j	0 j																					
	ss-total 2	- €	- €	- €	- €	- €	ss-total 2	17 j	0 j																					
	Total	22 000 €	- €	- €	- €	22 000 €	Total	60 j	5 j																					
Financeurs et taux de financement	AELB	50%				50%	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">SUIVI DE L'ACTION</th> </tr> <tr> <th>Indicateurs</th> <th>Objectif CT</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nb d'études réalisées</td> <td>1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Création d'un observatoire</td> <td>1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Animation de l'outil</td> <td>1</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			SUIVI DE L'ACTION			Indicateurs	Objectif CT		Nb d'études réalisées	1		Création d'un observatoire	1		Animation de l'outil	1							
	SUIVI DE L'ACTION																													
	Indicateurs	Objectif CT																												
	Nb d'études réalisées	1																												
	Création d'un observatoire	1																												
	Animation de l'outil	1																												
	11 000 €				11 000 €																									
CRNA	10%				10%																									
	2 200 €				2 200 €																									
CD79	0%				0%																									
	- €				- €																									
Niort Agglo	40%				40%																									
	8 800 €				8 800 €																									
Autres MO	0%				0%																									
	- €				- €																									
Total	100%	0%	0%	0%	100%																									
	22 000 €	- €	- €	- €	22 000 €																									

**Pays2** *Axe stratégique* **Développer et / ou restaurer des infrastructures agro-écologiques (IAE)** ++  
*Aménagements paysagers*

Nitrates Pesticides Micropolluants	Limiter les transferts	Niort Agglo	Agriculteurs Filière bois-énergie CTMA
--	------------------------	-------------	--

**Objectifs** Maintien de 100% du linéaire de haies, et de 100% des zones humides du territoire  
Maintien de 100% des bois situés en Périmètre de Protection Rapproché

**Résumé** Accompagnement d'actions de plantation de haies et de restauration de zones humides.  
Incitation à la mise en place de bandes enherbées.

**Description**

A/ Favoriser le développement d'actions de plantation de haies, d'alignements d'arbres (agro-foresterie), de boisement, sur les bassins en accompagnant les porteurs de projets. Il pourra s'agir d'un accompagnement administratif et/ou technique pour les réponses aux Appels à Projets, en lien avec le PCAET de NiortAgglo.

B/ Favoriser la restauration de zones humides en lien avec le CTMA Lambon. Le SEV pourra procéder à l'acquisition du foncier de zones humides localisées sur le bassin notamment grâce aux opérations d'aménagement foncier en cours.

C/Soutenir la Fédération des Chasseurs 79 pour qu'elle encourage les agriculteurs du BAC à planter des haies et implanter des jachères fleuries. Faire la promotion du dispositif.

**Coût de la subvention : 4000 €/an**

PLAN DE FINANCEMENT					PREVISIONNEL ANIMATION			
ss-actions :	A	B	C	Total	Nb de jours animation	Total		
	Niort Agglo	Niort Agglo	Niort Agglo			Anim.	AnimGén	AnimAgri
<b>Coût</b>	MO :							
	2022			4 000 €		2022	4 j	0 j
	2023			4 000 €		2023	6 j	1 j
	2024			4 000 €		2024	6 j	1 j
	ss-total 1	- €	- €	12 000 €	12 000 €	ss-total 1	16 j	2 j
	2025			4 000 €	4 000 €	2025	6 j	1 j
	2026			4 000 €	4 000 €	2026	6 j	1 j
	2027			4 000 €	4 000 €	2027	6 j	1 j
	ss-total 2	- €	- €	12 000 €	12 000 €	ss-total 2	18 j	3 j
	<b>Total</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>24 000 €</b>	<b>24 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>34 j</b>	<b>5 j</b>

Financeurs et taux de financement	%		€	
	MO	Total	MO	Total
AELB	0%	0%	- €	- €
CRNA	0%	0%	- €	- €
CD79	0%	0%	- €	- €
Niort Agglo	100%	100%	24 000 €	24 000 €
Autres MO	0%	0%	- €	- €
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>24 000 €</b>	<b>24 000 €</b>

SUIVI DE L'ACTION		
Indicateurs	Objectif CT	
nb d'actions de plantation accompagnés	cf stratégie restauration IAE	
nb d'actions de restauration accompagnés	cf stratégie restauration IAE	
linéaire de haie plantés par la fédération de chasse (en km)	6	
surfaces de bandes enherbées et jachères fleuries implantées par la fédération de chasse (ha)	6	

**Fon2**

*Axe stratégique  
Foncier*

**Garantir une gestion du foncier favorable à la qualité  
de l'eau**



	Nitrates Pesticides Micropolluants		Réduire les intrants Limiter les transferts			Agriculteurs Collectivités
--	--	--	--	--	--	-------------------------------

**Objectifs** 100% de la zone 1 (soit 101,51 ha) et 210,64 ha de la zone 2 (secteur Thorigné) de la stratégie foncière Vivier sous contrat avec clauses environnementales (Pour les prairies : pesticides interdits + fertilisation limitée à 50-UN efficaces/an. Pour les parcelles en cultures : application du cahier des charge de l'AB)

**Résumé** Mise en place de plans de gestion, contractualisation d'ORE et de BRE, acquisition de foncier, développement du portage de foncier

**Description**

A-Procéder à l'acquisition d'une partie des parcelles agricoles situées en zone 1 et 2 de la stratégie foncière du SEV CAN (200 ha) (= parcelles cibles des AFAFE en cours (Fon3), situées en zones sensibles) et établir des Baux Ruraux Environnementaux. Gérer annuellement les baux.  
**Frais d'acquisition : 900 000€**

B-Peréniser l'encadrement des pratiques agricoles via des Obligations Réelles Environnementales sur les parcelles cibles des AFAFE en cours (Fon3) non-aquises par la collectivité (100 ha)  
**Coût d'actes administratifs ORE : 15 000 € (600€/ORE; 5 ORE par an pendant 5 ans (de 2022 à 2026))**

C-Etablir des plans de gestion environnementaux sur les parcelles naturelles non agricoles acquises par la collectivité en zone sensibles  
**Prestation : 15 000€**

D- Etablir des partenariats avec des organismes de financement pour le développement du portage de foncier et faciliter l'installation (Terres en Chemin, Terre de lien, niort tech, fondations mutuelles, ESS). Communiquer sur le dispositif.

PLAN DE FINANCEMENT						PREVISIONNEL ANIMATION			
ss-actions :	A	B	C	D	Total	Nb de jours animation	Total		
	MO :	Niort Agglo	Niort Agglo	Niort Agglo			Niort Agglo	Anim.	AnimGén
Coût	2022	50 000 €				2022	25 j	0 j	
	2023	50 000 €				2023	30 j	0 j	
	2024	50 000 €	9 000 €	5 000 €		2024	30 j	0 j	
	<b>ss-total 1</b>	<b>150 000 €</b>	<b>9 000 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>ss-total 1</b>	<b>85 j</b>	<b>0 j</b>	
	2025	200 000 €				2025	30 j	0 j	
	2026	250 000 €				2026	30 j	0 j	
	2027	300 000 €	6 000 €	10 000 €		2027	17 j	0 j	
	<b>ss-total 2</b>	<b>750 000 €</b>	<b>6 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>ss-total 2</b>	<b>77 j</b>	<b>0 j</b>	
	<b>Total</b>	<b>900 000 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>Total</b>	<b>162 j</b>	<b>0 j</b>	
	Financeurs et taux de financement	AELB	50%	50%	50%	50%		<b>SUIVI DE L'ACTION</b>	
		450 000 €	7 500 €	7 500 €	465 000 €	<b>Indicateurs</b>		<b>Objectif CT</b>	
CRNA		10%	0%	0%	10%	nb d'ha acquis		200 ha	
		90 000 €	- €	- €	90 000 €	Surface en ORE		100 ha	
CD79		20%	20%	20%	20%				
Niort Agglo		20%	30%	30%	20%				
		180 000 €	3 000 €	3 000 €	186 000 €				
Autres MO	0%	0%	0%	0%					
	- €	- €	- €	- €					
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>					
	<b>900 000 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>930 000 €</b>					

**Fon3**

*Axe stratégique  
Foncier*

**Restructurer le foncier pour favoriser les pratiques  
respectueuses de la qualité de l'eau**



	Nitrates Pesticides Micropolluants		Réduire les intrants Limiter les transferts		CD79		Agriculteurs Collectivités
--	--	---	--	---	------	---	-------------------------------

**Objectifs** 100% de la zone 1 (soit 101,51 ha) et 210,64 ha de la zone 2 (secteur Thorigné) de la stratégie foncière Vivier sous contrat avec clauses environnementales (Pour les prairies : pesticides interdits + fertilisation limitée à 50-UN efficaces/an. Pour les parcelles en cultures : application du cahier des charge de l'AB)

**Résumé** Mise en œuvre d'outils d'aménagement foncier : poursuite des AFAFE engagées sur le BAC du Vivier

**Description**

A/Poursuivre les phases 2 (marché de géomètre) et 3 (travaux connexes financés par le SEV) de l'Aménagement Foncier Agricole Forestier Environnemental Vivier 1 Niort-Echiré-Siecq-Chauray-Saint-Gelais  
**Prestation d'étude et de travaux : 580 310 € (répartis sur 6 ans)**

B/ Poursuivre la phase 3 (travaux connexes financés par les communes) de l'Aménagement Foncier Agricole Forestier Environnemental Vivier 1 Niort-Echiré-Siecq-Chauray-Saint-Gelais  
**Prestation de travaux : 98 313 €**

C/Poursuivre les phases 2 (marché de géomètre) et 3 (travaux connexes financés par SEV) de l'Aménagement Foncier Agricole Forestier Environnemental Vivier 2 Fressines Aigondigné  
**Prestation d'étude et de travaux : 721 524 € (répartis sur 6 ans)**

D/Poursuivre la phase 3 (travaux connexes financés par les communes) de l'Aménagement Foncier Agricole Forestier Environnemental Vivier 2 Fressines Aigondigné  
**Prestation d'étude et de travaux : 16 796 €**

PLAN DE FINANCEMENT							PREVISIONNEL ANIMATION																							
ss-actions :	A	B	C	D	Total	Nb de jours animation	Total																							
	MO :	CD79	CD79	CD79			CD79	Anim.	AnimGén	AnimAgri																				
Coût	2022	133 549 €		179 788 €			2022	30 j	0 j																					
	2023	137 477 €		185 076 €			2023	30 j	0 j																					
	2024	39 279 €		52 879 €			2024	30 j	0 j																					
	<b>ss-total 1</b>	<b>310 306 €</b>	<b>- €</b>	<b>417 743 €</b>	<b>- €</b>	<b>728 048 €</b>	<b>ss-total 1</b>	<b>90 j</b>	<b>0 j</b>																					
	2025	54 991 €		74 030 €		129 021 €	2025	30 j	0 j																					
	2026	27 495 €		37 015 €		64 511 €	2026	30 j	0 j																					
	2027	187 517 €	98 313 €	192 736 €	16 796 €	495 362 €	2027	40 j	0 j																					
	<b>ss-total 2</b>	<b>270 004 €</b>	<b>98 313 €</b>	<b>303 782 €</b>	<b>16 796 €</b>	<b>688 894 €</b>	<b>ss-total 2</b>	<b>100 j</b>	<b>0 j</b>																					
	<b>Total</b>	<b>580 310 €</b>	<b>98 313 €</b>	<b>721 524 €</b>	<b>16 796 €</b>	<b>1 416 942 €</b>	<b>Total</b>	<b>190 j</b>	<b>0 j</b>																					
	Financeurs et taux de financement	AELB	50%	50%	50%	50%	50%	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">SUIVI DE L'ACTION</th> </tr> <tr> <th>Indicateurs</th> <th>Objectif CT</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Réalisation de l'AFAFE Vivier 1</td> <td>1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Réalisation de l'AFAFE Vivier 2</td> <td>1</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			SUIVI DE L'ACTION			Indicateurs	Objectif CT		Réalisation de l'AFAFE Vivier 1	1		Réalisation de l'AFAFE Vivier 2	1									
SUIVI DE L'ACTION																														
Indicateurs		Objectif CT																												
Réalisation de l'AFAFE Vivier 1		1																												
Réalisation de l'AFAFE Vivier 2		1																												
	290 155 €	49 157 €	360 762 €	8 398 €	708 471 €																									
CRNA	0%	0%	0%	0%	0%																									
	- €	- €	- €	- €	- €																									
CD79	25%	25%	25%	25%	25%																									
	145 077 €	24 578 €	180 381 €	4 199 €	354 236 €																									
Niort Agglo	25%	0%	25%	0%	23%																									
	145 077 €	- €	180 381 €	- €	325 458 €																									
Autres MO	0%	25%	0%	25%	2%																									
	- €	24 578 €	- €	4 199 €	28 777 €																									
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>																									
	<b>580 310 €</b>	<b>98 313 €</b>	<b>721 524 €</b>	<b>16 796 €</b>	<b>1 416 942 €</b>																									

**Com1** *Axe stratégique* **Développer des outils de communication sur le programme**

*Outils de communication*

Nitrates Pesticides Autres polluants	Communiquer Sensibiliser	Niort Agglo	Tous acteurs
--	-----------------------------	-------------	--------------

**Objectifs** Disposer des outils pour informer sur le Contrat Territorial, sensibiliser sur l'enjeu eau, accompagner les cibles pour interagir, promouvoir les bonnes pratiques et les initiatives

**Résumé** Développer une communication digitale mais aussi poursuivre la création d'outils de communication sur différents supports (flyers, lettres d'info, expositions, etc.)

**Description**

La communication consiste à transmettre un message par un média vers une cible choisie. Etant donné la diversité des acteurs cibles, des messages à transmettre et du degré d'implication espéré de la cible, les outils de communication requis devront être adaptés à ces trois principaux critères. L'objectif est d'assurer la réception du message par un public qu'il faut maintenant au minimum convaincre. Il s'agit d'un passage sous forme de communication active. Voici donc les outils à rendre utilisables par les porteurs du contrat, leurs partenaires, ou tout acteur du territoire faisant valoir une(des) action(s) en faveur de l'eau. Les lieux ou acteurs relais seront également visés pour amplifier ou diffuser un message. La création de cette boîte à outils nécessite :

**A- Outils numériques / site internet** : structurer et alimenter le site internet existant, pour qu'il constitue la base documentaire de toutes informations diffusées par les autres médias qui y feront référence. Il s'agira de recourir à un prestataire pour réorganiser la structure du site selon une arborescence plus adaptée aux nouveaux besoins. La réussite de l'action se traduira par une amélioration du référencement du site.  
*Prestation d'AMO: 4 000 €*

**B- Outils numériques / création de nouveaux outils** : il est choisi de faire exister les informations et les messages au travers du réseau social Facebook et d'outils collaboratifs, à choisir selon l'apparition des besoins, permettant de fluidifier les échanges et la dynamique de projets portés par les participants au programme. Il s'agira de gérer/ modérer ces outils.

**C- Outils numériques / structuration des bases de données sources / alimentation** : Des bases de données (chiffrées, documentaires, illustrations, photos, contacts ...) devront être conçues pour fluidifier leur exploitation et parution. Les 2 premières années, il sera fait appel à des prestataires pour les choix de structuration et d'outils, ainsi que pour la saisie.  
*Prestation d'AMO: 6 000 €*

**D- Charte graphique** : une charte existe, il s'agira de créer des modèles pour chaque type de support qui devront être identifiés. Il sera fait appel à un graphiste pour les mises en page génériques, réutilisables en interne ultérieurement.  
*Prestation de graphisme: 1 000 €/an à partir de 2023*

**E- Elaboration et impressions des documents print** : recours à un prestataire au travers d'un marché à bon de commande

**F- Elaboration et fabrication d'expositions** : recours à un prestataire mais nécessité d'un temps de travail en interne pour la conception de chaque objet. Ces outils seront potentiellement transportables ou en fixe.

**G- Conception, élaboration et acquisition de matériel pédagogique + consommables** : recours à un prestataire mais nécessité d'un temps de travail en interne pour la conception de chaque objet.  
*Prestation de conception (sous-actions E, F, G) : 3500€ en 2022, 1000 € en 2023 puis 2000€ / an*

PLAN DE FINANCEMENT							PREVISIONNEL ANIMATION																							
ss-actions :	A	C	D	E+F+G	Total	Nb de jours animation	Total																							
	MO :	Niort Agglo	Niort Agglo	Niort Agglo			Niort Agglo	Anim.	AnimGén	AnimAgri																				
Coût	2022	4 000 €	6 000 €		3 500 €	Nb de jours animation	2022	12 j	5 j																					
	2023			1 000 €	1 000 €		2023	12 j	5 j																					
	2024			1 000 €	2 000 €		2024	12 j	5 j																					
	<b>ss-total 1</b>	<b>4 000 €</b>	<b>6 000 €</b>	<b>2 000 €</b>	<b>6 500 €</b>		<b>ss-total 1</b>	<b>36 j</b>	<b>15 j</b>																					
	2025			1 000 €	2 000 €		2025	12 j	5 j																					
	2026			1 000 €	2 000 €		2026	12 j	5 j																					
	2027			1 000 €	2 000 €		2027	12 j	5 j																					
	<b>ss-total 2</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>3 000 €</b>	<b>6 000 €</b>		<b>ss-total 2</b>	<b>36 j</b>	<b>15 j</b>																					
<b>Total</b>	<b>4 000 €</b>	<b>6 000 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>12 500 €</b>	<b>27 500 €</b>	<b>Total</b>	<b>72 j</b>	<b>30 j</b>																						
Financeurs et taux de financement	AELB	0%	0%	60%	60%	<b>38%</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">SUIVI DE L'ACTION</th> </tr> <tr> <th>Indicateurs</th> <th colspan="2">Objectif CT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>indicateurs de référencement du site</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>nb catégorie de cible touchée</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>nb de visiteurs du site</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			SUIVI DE L'ACTION			Indicateurs	Objectif CT		indicateurs de référencement du site			nb catégorie de cible touchée			nb de visiteurs du site								
	SUIVI DE L'ACTION																													
	Indicateurs	Objectif CT																												
	indicateurs de référencement du site																													
	nb catégorie de cible touchée																													
	nb de visiteurs du site																													
	- €	- €	3 000 €	7 500 €	<b>10 500 €</b>																									
CRNA	20%	20%	20%	20%	<b>20%</b>																									
	800 €	1 200 €	1 000 €	2 500 €	<b>5 500 €</b>																									
CD79	0%	0%	0%	0%	<b>0%</b>																									
	- €	- €	- €	- €	<b>- €</b>																									
Niort Agglo	80%	80%	20%	20%	<b>42%</b>																									
	3 200 €	4 800 €	1 000 €	2 500 €	<b>11 500 €</b>																									
Autres MO	0%	0%	0%	0%	<b>0%</b>																									
	- €	- €	- €	- €	<b>- €</b>																									
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>																									
	<b>4 000 €</b>	<b>6 000 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>12 500 €</b>	<b>27 500 €</b>																									



**Com2** *Axe stratégique*  
*Outils de communication*

**Créer un lieu dédié à l'enjeu eau  
(type Maison de l'Eau)**

Nitrates Pesticides Autres polluants	Communiquer Sensibiliser	Niort Agglo	Tous acteurs
--	-----------------------------	-------------	--------------

**Objectifs** Créer un lieu permettant de mettre en avant et diffuser l'enjeu eau sur un territoire

**Résumé** Disposer d'un lieu où les enjeux liés à l'eau sont réfléchis, illustrés et portés à connaissance de tous. Lieu de convergence de tout acteur disposant de connaissances, savoir-faire ou moyens, et point de diffusion au large public.

**Description**

Le Service d'eau souhaite impulser la mise en place d'un lieu dédié à l'eau. Le principe est de voir s'y construire de façon continue, la compréhension de cet élément : ses formes, sa répartition, ses rôles et ses usages. Il s'agit là d'appréhender ces points selon les différentes réalités du territoire : écosystémique, sanitaire, sociétale, artistique, économique, ... Les contributions variées à sa définition, permettra à chacun d'y trouver un sens selon sa sensibilité. **L'objectif au niveau de la CAN, est de sensibiliser le plus largement possible et espérer une adhésion plus forte des acteurs aux actions des différents CT (PollDiff, GQ, MA) et autres programmes territoriaux (PAT, etc)**

- **matériellement** : cette structure sera évolutive, à géométrie variable et pourra bénéficier en tout ou partie d'un caractère mobil et/ou éphémère. De la réappropriation ou de l'intégration d'existant à la création de neuf, la faisabilité est à étudier.
- **portage, animation et promotion** : à l'image de l'eau, bien commun, le portage symbolisera l'approche collective. Une charte préservera l'esprit établi initialement.
- **contenu** : recours à des supports et aménagements dédiés à tout type de public (généraliste à professionnel). Les informations, messages et réflexions émaneront des porteurs et des rencontres/échanges ayant cours sur le lieu (labo). Concernant ce CT, les productions de la fiche Comm1 et les besoins des fiches « Int1à3 » flècheront vers ce lieu.

**A- Etude préalable sur les besoins du territoire.** Appel à un prestataire et/ou la recherche  
Cette première action est initiée par la CAN. Il s'agit d'évaluer la nécessité de création d'un tel lieu que ce soit pour la population ou les acteurs de l'eau, les institutions et les collectivités. Il faut évaluer le besoin sur le territoire. Quels acteurs s'interrogent sur l'eau et ses enjeux locaux ? A quel point ? Comment ce thème est-il compris ? Quels sont les besoins pour que chacun prenne conscience de ce bien commun ? Une étude à caractère sociologique, permettra de répondre à ces questions et préconiser la forme à donner à un lieu et les acteurs à y associer. L'étude créera du lien entre les acteurs, citoyens, professionnels et institutionnels. Les résultats de collecte de cette étude pourront être restitués sur des tiers-lieu (<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/tiers-lieux>) et sous de multiples formes (expositions, conférences, spectacles, rapports, ...) susceptibles d'inspirer et impulser la suite du projet.

**B- Construction du projet** (la CAN s'investira –autofinancements- au-delà de son service d'eau via ses autres compétences : aménagement territoire, agricole, tourisme, culture, etc.)

- Création du groupe de porteur, formalisation de l'investissement de chacun et des règles de gestion du lieu (règlements, chartes, conventions, ...)
- Création (rédaction du cahier des charges) et aménagement du ou des lieux choisis : prestations chantier

**C- Dynamique, évolution du lieu en adaptation continue aux besoins et aux priorités définies par le lieu**

- Participation aux réflexions et aux créations ayant cours sur le/les lieux (= laboratoire)
- Participation à la logistique
- cf. fiche action Comm1 et Int 1 à 3.

PLAN DE FINANCEMENT					PREVISIONNEL ANIMATION			
ss-actions :				Total	Nb de jours animation	Total		
	A	B	C			Anim.	AnimGén	AnimAgri
Coût	MO :	Niort Agglo	Niort Agglo	Niort Agglo				
	2022	16 000 €			16 000 €	2022	10 j	0 j
	2023		5 000 €		5 000 €	2023	10 j	0 j
	2024		15 000 €		15 000 €	2024	10 j	0 j
	ss-total 1	16 000 €	20 000 €	- €	36 000 €	ss-total 1	30 j	0 j
	2025		15 000 €		15 000 €	2025	20 j	0 j
	2026				- €	2026	20 j	0 j
	2027				- €	2027	0 j	0 j
	ss-total 2	- €	15 000 €	- €	15 000 €	ss-total 2	40 j	0 j
<b>Total</b>	<b>16 000 €</b>	<b>35 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>51 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>70 j</b>	<b>0 j</b>	

Financiers et taux de financement				Total
	A	B	C	
AELB	0%	0%		0%
	- €	- €		- €
CRNA	0%	0%		0%
	- €	- €		- €
CD79	0%	0%		0%
	- €	- €		- €
Niort Agglo	100%	100%		100%
	16 000 €	35 000 €		51 000 €
Autres MO	0%	0%		0%
	- €	- €		- €
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>		<b>100%</b>
	<b>16 000 €</b>	<b>35 000 €</b>		<b>51 000 €</b>

SUIVI DE L'ACTION	
Indicateurs	Objectif CT
Création du lieu	1
Nb de visiteurs	cf étude de préfiguration

**Int1** *Axe stratégique*  
*Interventions dans instances*

**Sensibiliser les collectivités locales et diverses autres instances à la préservation de la qualité de l'eau**

Nitrates Pesticides Autres polluants	Communiquer Sensibiliser	Niort Agglo	Tous acteurs
--	-----------------------------	-------------	--------------

**Objectifs** Informer sur le Contrat Territorial, sensibiliser sur l'enjeu eau, accompagner les cibles pour interagir, promouvoir les bonnes pratiques et les initiatives

**Résumé** Intervenir dans les instances existantes où l'enjeu de la qualité eau doit être pris en compte (réseau développement durable des communes de Niort Agglo, commissions géographiques des CTMA, conseils municipaux, etc.) et poursuivre l'animation d'un réseau agents et élus des communes du bassin pour aborder avec eux une diversité de thématiques en lien avec la qualité de l'eau (2 réunions par an).

**Description**

Il s'agit de faire exister l'enjeu eau dans toute instance décisionnelle se rapportant à l'aménagement du territoire, la ressource en eau et/ou toute pratique ayant potentiellement un impact sur la qualité de l'eau brute. Les deux principales cibles sont :

- **les décideurs** (élus, représentants, instructeurs, chefs d'entreprises,...) : forme privilégiée de présentation orale et de diffusion de print (rapports, plaquettes, synthèses, ...)
- **les exécutants (agents, bénévoles, employés, etc.)** : forme d'atelier et de mise en réseau pour la connaissance, le développement et la diffusion sur les pratiques moins impactantes sur la ressource en eau brute

**A- Assurer l'intégration de l'enjeu de la qualité de l'eau au sein des instances** par l'implication du porteur de CT

- Intervenir dans les instances, assemblées, comités, commissions, groupes de travail de structures publiques, privées ou mixtes (hors instances concernées par FIL1) dont les actions rayonnent, même potentiellement, sur tout ou partie du BAC (ex: CLE, associations d'entreprises, pôle métropolitain centre atlantique, CD CAN, etc.). L'objet est de sensibiliser sur la reconquête de la qualité de l'eau et d'assurer le déploiement d'actions limitant l'émission ou le transfert des pollutions
- Être consulté pour tout document cadre sur les sujets cités en introduction (SCOT, PLUId, CT, PAT, Schéma Dev éco, etc.)
- A l'issue des interventions spécifiquement dédiées aux assemblées délibérantes (conseils municipaux, les conseils communaires, voir les conseils départementaux) et autres commissions formées d'élus du BAC (cf point A), recevoir l'aval pour échanger avec les employés.

**B- Animation de réseaux à thème élus/agents**

- Animer des réseaux d'élus et agents pour promouvoir et diffuser les pratiques favorables à la qualité de l'eau dans divers domaines : entretien des espaces publics, gestion des eaux pluviales, puits municipaux, circuits courts pour les cantines scolaires, etc.

**Prestation d'expert : 1000€/an**


**C- Recueil de données**

- Convaincre de la nécessité d'améliorer la connaissance des pressions émises sur le BAC

	PLAN DE FINANCEMENT				PREVISIONNEL ANIMATION									
	ss-actions :	A	B	C		Total								
Coût	MO :	Niort Agglo	Niort Agglo	Niort Agglo	Total	Nb de jours animation	Anim.	AnimGén	AnimAgri					
	2022		1 000 €		1 000 €		2022	11 j	1 j					
	2023		1 000 €		1 000 €		2023	11 j	1 j					
	2024		1 000 €		1 000 €		2024	11 j	1 j					
	ss-total 1	- €	3 000 €	- €	3 000 €		ss-total 1	33 j	3 j					
	2025		1 000 €		1 000 €		2025	11 j	1 j					
	2026		1 000 €		1 000 €		2026	11 j	1 j					
	2027		1 000 €		1 000 €		2027	11 j	1 j					
	ss-total 2	- €	3 000 €	- €	3 000 €		ss-total 2	33 j	3 j					
<b>Total</b>	<b>- €</b>	<b>6 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>6 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>66 j</b>	<b>6 j</b>							
Financiers et taux de financement	AELB		60%		60%	<b>SUIVI DE L'ACTION</b> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateurs</th> <th>Objectif CT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nb d'instances sensibilisées</td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>Nb de journées techniques</td> <td>12</td> </tr> </tbody> </table>			Indicateurs	Objectif CT	Nb d'instances sensibilisées	30	Nb de journées techniques	12
	Indicateurs	Objectif CT												
	Nb d'instances sensibilisées	30												
	Nb de journées techniques	12												
	CRNA		20%		20%									
	CD79		0%		0%									
	Niort Agglo		20%		20%									
Autres MO		0%		0%										
<b>Total</b>		<b>100%</b>		<b>100%</b>										
		<b>6 000 €</b>		<b>6 000 €</b>										

**Int2** *Axe stratégique*  
*Interventions dans instances*

**Sensibiliser les scolaires et étudiants à la préservation de la qualité de l'eau**



 Nitrates Pesticides Autres polluants	 Communiquer Sensibiliser	 Niort Agglo	 Scolaires
---	---	---	---

**Objectifs** Informer sur le Contrat Territorial, sensibiliser sur l'enjeu eau, accompagner les cibles pour interagir, promouvoir les bonnes pratiques et les initiatives

**Résumé** Proposer des cycles d'animation auprès des scolaires du territoire et des interventions ciblées métier auprès des étudiants se destinant à des métiers pouvant avoir un impact sur la qualité de l'eau.

**Description**

- Installer l'enjeu eau local dans la culture générale scolaire et estudiantine du BAC
- Assurer une prise en compte de la problématique "pollutions diffuses" dans les filières spécialisées et/ou professionnalisantes préparant à des métiers ciblés.

**A- Création et animation de programmes pédagogiques dédiés (4 classes par an, 5 séances/classes)**

- Assurer le maintien et apporter des évolutions (si nécessaire) aux programmes pédagogiques existants. Ce travail est multipartenarial et nécessite un temps de coordination et de traitement administratif
- Sélectionner les classes et répondre aux besoins pédagogiques des professeurs
- Animer les séances (réalisation en interne et par des partenaires)

**Prestation d'animation: 5000€ /an**

**B- Interventions dans le secteur lycée et études supérieures (2 classes par an)**

Lorsque l'intervention entre dans le cadre d'un travail plus large de la classe (projet pédagogique) sur un thème en lien avec la reconquête de la qualité de l'eau:

- Création d'interventions et/ou de sorties à l'unité, possibilité de faire appel aux partenaires
- Animation des séances (réalisation en interne et par des partenaires)

**Prestation d'animation: 500€ /an**

**C- Interventions dans les formations spécialisées (2 filières par an)** (exemples de filières: peintres en bâtiment, préparateurs en pharmacie, jeunes agriculteurs en cours d'installation, etc.)

- Identifier les filières et obtenir l'adhésion de leurs responsables
- Familiarisation avec le secteur concerné, identification du lien avec l'enjeu eau et création des séances
- Animation des séances (réalisation en interne et par des partenaires)

**Prestation d'animation: 4000€ /an**

NB : Une fois la maison de l'eau créée, tout ou partie de ces animations seront effectuées par cette structure. Le budget afférent pourra être transféré sur Com 2 C, tout comme le temps passé.

PLAN DE FINANCEMENT					PREVISIONNEL ANIMATION			
ss-actions :	A	B	C	Total	Nb de jours animation	Total		
	MO :	Niort Agglo	Niort Agglo			Partagée	Anim.	AnimGén
Coût	2022	5 000 €	500 €	4 000 €	Nb de jours animation	2022	18 j	0 j
	2023	5 000 €	500 €	4 000 €		2023	18 j	0 j
	2024	5 000 €	500 €	4 000 €		2024	18 j	0 j
	<b>ss-total 1</b>	<b>15 000 €</b>	<b>1 500 €</b>	<b>12 000 €</b>		<b>ss-total 1</b>	<b>54 j</b>	<b>0 j</b>
	2025	5 000 €	500 €	4 000 €		2025	18 j	0 j
	2026	5 000 €	500 €	4 000 €		2026	18 j	0 j
	2027	5 000 €	500 €	4 000 €		2027	14 j	0 j
	<b>ss-total 2</b>	<b>15 000 €</b>	<b>1 500 €</b>	<b>12 000 €</b>		<b>ss-total 2</b>	<b>50 j</b>	<b>0 j</b>
	<b>Total</b>	<b>30 000 €</b>	<b>3 000 €</b>	<b>24 000 €</b>		<b>Total</b>	<b>104 j</b>	<b>0 j</b>

Financiers et taux de financement	%			%
	AELB	CRNA	CD79	
AELB	60%	60%	60%	60%
CRNA	20%	20%	20%	20%
CD79	0%	0%	0%	0%
Niort Agglo	20%	20%	20%	20%
Autres MO	0%	0%	0%	0%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

SUIVI DE L'ACTION	
Indicateurs	Objectif CT
Nb d'élèves du primaire sensibilisés	600
Nb d'élèves du secondaire sensibilisés	300
Nb d'étudiants sensibilisés	600

**Int3** *Axe stratégique*  
*Outils de communication* **Organiser et participer à des événements publics**

Nitrates Pesticides Autres polluants	Communiquer Sensibiliser	Niort Agglo	Particuliers
--	-----------------------------	-------------	--------------

**Objectifs** Informer sur le Contrat Territorial, sensibiliser sur l'enjeu eau, accompagner les cibles pour interagir, promouvoir les bonnes pratiques et les initiatives

**Résumé** Organiser des événements type fête de l'eau ou rand'eau. Participer à des événements organisés par des tiers.

**Description**

Permettre au grand public, tous âges confondus, de prendre conscience de la problématique touchant la ressource en eau de leur territoire. Sont donc principalement visés, les événements et les lieux populaires, drainant ou visités par un public important. Les différents outils de communication sollicités seront principalement choisis parmi ceux produits par l'action Com1.

A- Participer à des événements organisés par des tiers

- Identifier les événements où intervenir
- prendre part à l'évènement avec le/les outils de communication adaptés au contexte
- selon les cas, faire intervenir un expert pour animer des ateliers / conférences / spectacles

**Prestation d'animation : 1000 € / an**

B- Créer ou abonder des parcours pédagogiques

- Identifier les possibilités de mise en place de panneaux fixes informatifs sur la ressource en eau du secteur et sur sa vulnérabilité
- installation des panneaux : des discussions avec les propriétaires de site jusqu'à la mise en oeuvre

Le coût des panneaux est chiffré dans l'action COM1.

C- Créer des événements

- Les 2 premières années, créer des événements sur le modèle de ce qui a été fait au cours du contrat territorial 2016-2020 (rand'eau, fête de l'eau), en attendant le déploiement de la Maison de l'eau.
- la nécessité de créer des événements sera identifiée grâce aux études menées avec l'AMO (fiche "Créer un lieu pédagogique sur l'eau"). Elles permettront d'identifier les besoins et les opportunités pour mener de tels événements.
- Mise en oeuvre et animation des événements, quelque soit la nature de l'évènement (rand'eau, fête de l'eau, ...) + appel à des prestataires (restauration, animation, spectacle, encadrement, etc.) à partir de l'année 3 (suite presta AMO)

**Prestation d'animation : 2500 € / an. A partir de 2024, ces financement pourront être basculés sur Com 2 C, de même que le temps d'animation.**

PLAN DE FINANCEMENT						PREVISIONNEL ANIMATION			
ss-actions :	A	B	C	Total	Nb de jours animation	Total			
	MO :	Niort Agglo	Niort Agglo			Niort Agglo	Anim.	AnimGén	AnimAgri
Coût	2022	1 000 €				2022	6 j	1 j	
	2023	1 000 €		2 500 €	3 500 €	2023	23 j	3 j	
	2024	1 000 €		2 500 €	3 500 €	2024	15 j	1 j	
	<b>ss-total 1</b>	<b>3 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>ss-total 1</b>	<b>44 j</b>	<b>5 j</b>	
	2025	1 000 €		2 500 €	3 500 €	2025	23 j	3 j	
	2026	1 000 €		2 500 €	3 500 €	2026	23 j	3 j	
	2027	1 000 €		2 500 €	3 500 €	2027	8 j	3 j	
	<b>ss-total 2</b>	<b>3 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>7 500 €</b>	<b>- €</b>	<b>ss-total 2</b>	<b>54 j</b>	<b>9 j</b>	
	<b>Total</b>	<b>6 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>12 500 €</b>	<b>- €</b>	<b>Total</b>	<b>98 j</b>	<b>14 j</b>	

Financeurs et taux de financement	%					Total
	AELB	CRNA	CD79	Niort Agglo	Autres MO	
AELB	60%	0%	60%	0%	60%	11 100 €
CRNA	20%	0%	20%	0%	20%	3 700 €
CD79	0%	0%	0%	0%	0%	- €
Niort Agglo	20%	100%	20%	100%	20%	3 700 €
Autres MO	0%	0%	0%	0%	0%	- €
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>18 500 €</b>

SUIVI DE L'ACTION	
Indicateurs	Objectif CT
Nb de participations à des événements organisés par des tiers	40
Nb d'évènements organisés	6
Nb de parcours pédagogiques créés	4

**Obs1** *Axe stratégique*  
*Observatoire qualité de l'eau*

**Analyser la qualité de l'eau des captages (paramètres nitrates, pesticides et autres micropolluants)**

+++

Nitrates Pesticides Micropol./Bactério	Suivre la qualité de l'eau	Niort Agglo	Tous acteurs
--	----------------------------	-------------	--------------

**Objectifs** Suivre l'évolution de la qualité de la ressource en eau

**Résumé** Mener des campagnes d'analyses d'eau aux captages

**Description**

**A/ Effectuer des analyses nitrates à chacun des captages**  
Dans le cadre de l'autocontrôle effectué par le SEV, des analyses nitrates sont effectuées hebdomadairement. L'action consistera à suivre, analyser et interpréter les données recueillies

**B/ Effectuer des analyses pesticides à chacun des captages**  
Effectuer une analyse pesticides mensuelle à chaque captage et rechercher un large panel de matières actives et métabolites. Suivre, analyser et interpréter les données recueillies.  
**Prestation d'analyse : 550 € / analyse**

**C/Effectuer des analyses pesticides et autres micropolluants, large spectre.**  
Sur la Source du Vivier, effectuer 2 analyses spectrales + screening large spectre par an, une en hautes, l'autre en basses eaux. Actuellement, ce type d'analyse permet la recherche de plus de 850 pesticides et médicaments.  
**Prestation d'analyse : 2500€ / an**  
De même, sur la Source du Vivier, effectuer 2 analyses par bioessais par an, une en hautes, l'autre en basses eaux. Ce type d'analyse, intégrateur (effet cocktail) permet de tester la toxicité de l'eau sur le vivant.  
**Prestation d'analyse : 5000€ / an**  
Aux trois captages, effectuer 2 campagnes d'analyses pesticides et autres micropolluants par an (liste de molécules), une en hautes, l'autre en basses eaux. Ces analyses complémentaires permettront de rechercher des molécules non recherchées jusqu'alors mais potentiellement utilisées sur le bassin.  
**Prestation d'analyse : 550 € / analyse**  
Suivre, analyser et interpréter les données recueillies.

**D/Effectuer des analyses de bactériologie**  
A la Source du Vivier, dans le cadre de l'autocontrôle effectué par le SEV, des analyses E. coli et Entérocoques sont effectuées hebdomadairement. L'action consistera à suivre, analyser et interpréter les données recueillies.

PLAN DE FINANCEMENT						PREVISIONNEL ANIMATION				
ss-actions :	MO :	A	B	C	D	Total	Anim.	Total		
		Niort Agglo	Niort Agglo	Niort Agglo	Niort Agglo			AnimGén	AnimAgri	
Coût	2022		19 800 €	10 800 €		30 600 €	Nb de jours animation	2022	11 j	0 j
	2023		19 800 €	10 800 €		30 600 €		2023	11 j	0 j
	2024		19 800 €	10 800 €		30 600 €		2024	11 j	0 j
	ss-total 1	- €	59 400 €	32 400 €	- €	91 800 €		ss-total 1	33 j	0 j
	2025		19 800 €	10 800 €		30 600 €		2025	11 j	0 j
	2026		19 800 €	10 800 €		30 600 €		2026	11 j	0 j
	2027		19 800 €	10 800 €		30 600 €		2027	11 j	0 j
	ss-total 2	- €	59 400 €	32 400 €	- €	91 800 €		ss-total 2	33 j	0 j
	Total	- €	118 800 €	64 800 €	- €	183 600 €		Total	66 j	0 j

Financiers et taux de financement	%				Total
	AELB	CRNA	CD79	Niort Agglo	
	50%	10%	0%	40%	50%
	59 400 €	11 880 €	- €	47 520 €	91 800 €
		10%	0%	40%	10%
		11 880 €	- €	47 520 €	18 360 €
		0%	- €	0%	0%
		40%	0%	40%	40%
		47 520 €	- €	47 520 €	73 440 €
		0%	0%	0%	0%
		- €	- €	- €	- €
		100%	100%	100%	100%
		118 800 €	64 800 €	118 800 €	183 600 €

SUIVI DE L'ACTION	
Indicateurs	Objectif CT
Nb d'analyses nitrates effectuées aux captages	720
Nb d'analyses pesticides effectuées aux captages	216
Nb d'analyses micropolluants effectuées aux captages	60
Nb d'analyses bactériologiques effectuées aux captages	240

**Obs2** *Axe stratégique* **Analyser la qualité de l'eau en divers points du BAC** **+++**  
*Observatoire qualité de l'eau* **(paramètres nitrates, pesticides et autres micropolluants)**

Nitrates Pesticides	Suivre la qualité de l'eau	Niort Agglo	Tous acteurs
------------------------	----------------------------	-------------	--------------

**Objectifs** Suivre l'évolution de la qualité de la ressource en eau

**Résumé** Mener des campagnes d'analyses d'eau en divers points du bassin (puits et forages)

**Description**

**A/ Effectuer des analyses nitrates en divers points du bassin**  
Effectuer une analyse nitrates mensuelle en deux points du bassin (puits ou forages ou piézomètres). Les points suivis pourront changer d'une année sur l'autre.  
**Prestation d'analyse : 96 € / an**

**B/ Effectuer des analyses pesticides en divers points du bassin**  
Effectuer une analyse pesticides mensuelle en deux points du bassin (puits ou forages ou piézomètres ; points identiques à ceux où s'effectueront les analyses nitrates) et rechercher un large panel de matières actives et métabolites. Suivre, analyser et interpréter les données recueillies.  
**Prestation d'analyse : 550 € / analyse + Prestation de prélèvement 200€ / analyse**

PLAN DE FINANCEMENT					PREVISIONNEL ANIMATION									
ss-actions :	A		B		Total	Anim.	Total							
	MO :	Niort Agglo	Niort Agglo				AnimGén	AnimAgri						
Coût	2022	96 €	18 000 €		18 096 €	Nb de jours animation	2022	3 j	0 j					
	2023	96 €	18 000 €		18 096 €		2023	3 j	0 j					
	2024	96 €	18 000 €		18 096 €		2024	3 j	0 j					
	<b>ss-total 1</b>	<b>288 €</b>	<b>54 000 €</b>		<b>54 288 €</b>		<b>ss-total 1</b>	<b>9 j</b>	<b>0 j</b>					
	2025	96 €	18 000 €		18 096 €		2025	3 j	0 j					
	2026	96 €	18 000 €		18 096 €		2026	3 j	0 j					
	2027	96 €	18 000 €		18 096 €		2027	3 j	0 j					
	<b>ss-total 2</b>	<b>288 €</b>	<b>54 000 €</b>		<b>54 288 €</b>		<b>ss-total 2</b>	<b>9 j</b>	<b>0 j</b>					
	<b>Total</b>	<b>576 €</b>	<b>108 000 €</b>		<b>108 576 €</b>		<b>Total</b>	<b>18 j</b>	<b>0 j</b>					
	Financeurs et taux de financement	AELB	50%	50%			50%	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateurs</th> <th>Objectif CT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nb d'analyses nitrates effectuées en divers points du BAC</td> <td>144</td> </tr> <tr> <td>Nb d'analyses pesticides effectuées en divers point du BAC</td> <td>144</td> </tr> </tbody> </table>			Indicateurs	Objectif CT	Nb d'analyses nitrates effectuées en divers points du BAC	144
Indicateurs		Objectif CT												
Nb d'analyses nitrates effectuées en divers points du BAC		144												
Nb d'analyses pesticides effectuées en divers point du BAC		144												
CRNA		10%	10%		10%									
CD79		0%	0%		0%									
Niort Agglo		40%	40%		40%									
Autres MO	0%	0%		0%										
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>		<b>100%</b>										
	<b>576 €</b>	<b>108 000 €</b>		<b>108 576 €</b>										

**Obs3** *Axe stratégique*  
*Observatoire qualité de l'eau*

**Expertiser les données issues des analyses pesticides et autres micropolluants dans l'eau (smart data)**

Micropolluants	Suivre la qualité de l'eau	Niort Agglo	Tous acteurs
----------------	----------------------------	-------------	--------------

**Objectifs** Suivre l'évolution de la qualité de la ressource en eau

**Résumé** Croiser les données issues des analyses d'eau avec celles des périodes d'usage des molécules à mi-contrat et en fin de contrat

**Description**

A/ Expertiser les données issues des analyses pesticides et autres micropolluants  
 Cette étude apportera des éléments sur l'origine de certaines molécules et permettra de réinterroger le suivi pesticides et autres micropolluants mis en place, en tenant compte des progrès techniques et des avancées de la réglementation. La même étude sera réalisée en milieu et en fin de contrat.  
**Prestation d'étude: 5 000€ / étude**

PLAN DE FINANCEMENT				PREVISIONNEL ANIMATION			
ss-actions : A				Total			
Coût	MO :	Niort Agglo	Total	Nb de jours animation	Anim.	AnimGén	AnimAgri
	2022				- €	2022	0 j
2023			- €	2023	0 j	0 j	
2024	5 000 €		5 000 €	2024	5 j	0 j	
<b>ss-total 1</b>		<b>5 000 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>ss-total 1</b>	<b>5 j</b>	<b>0 j</b>	
2025			- €	2025	0 j	0 j	
2026			- €	2026	0 j	0 j	
2027	5 000 €		5 000 €	2027	5 j	0 j	
<b>ss-total 2</b>		<b>5 000 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>ss-total 2</b>	<b>5 j</b>	<b>0 j</b>	
<b>Total</b>		<b>10 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>10 j</b>	<b>0 j</b>	

Financeurs et taux de financement			
AELB	50%		50%
		5 000 €	5 000 €
CRNA	10%		10%
		1 000 €	1 000 €
CD79	20%		20%
		2 000 €	2 000 €
Niort Agglo	20%		20%
		2 000 €	2 000 €
Autres MO	0%		0%
		- €	- €
<b>Total</b>	<b>100%</b>		<b>100%</b>
		<b>10 000 €</b>	<b>10 000 €</b>

SUIVI DE L'ACTION	
Indicateurs	Objectif CT
Nb d'études réalisées	2

**RetD1** *Axe stratégique R&D* **Créer et animer un observatoire des couverts végétaux** **+++**

Nitrates	Réduire les intrants Limiter les transferts	Niort Agglo	Agriculteurs Recherche
----------	--	-------------	---------------------------

**Objectifs** 100% des sols couverts en IC (longues et courtes)

**Résumé** Développer un outil de suivi de la couverture des sols par analyse d'images satellitaires

**Description**

A/ Réaliser une étude pour créer un observatoire des couverts végétaux :

- Paramétrer et renseigner annuellement un outil de télédétection afin d'établir un état des lieux annuel de l'évolution de la couverture végétale des sols avant et pendant la période de lessivage (Valider la méthodologie avec les partenaires techniques)
- Analyser et interpréter les résultats, mesurer l'efficacité sur le territoire et alimenter une base de données

**Prestation d'étude (2 études de 3 ans): 37500€ / étude**

B/ Participer à l'évolution des outils de télédétection en couplant les analyses faites par imagerie satellitaire à des mesures terrain sur l'efficacité des couverts, notamment, lien outil MERCI2 (cf Fiche Agri 3).

C/ Valoriser les résultats auprès de la profession agricole.

PLAN DE FINANCEMENT					PREVISIONNEL ANIMATION			
ss-actions :	A	B	C	Total	Nb de jours animation	Total		
	MO :	Niort Agglo	Niort Agglo			Niort Agglo	Anim.	AnimGén
Coût	2022	37 500 €			2022	0 j	11 j	
	2023				2023	0 j	11 j	
	2024				2024	0 j	11 j	
	<b>ss-total 1</b>	<b>37 500 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>37 500 €</b>	<b>ss-total 1</b>	<b>0 j</b>	<b>33 j</b>
	2025	37 500 €			2025	0 j	11 j	
	2026				2026	0 j	11 j	
	2027				2027	0 j	11 j	
	<b>ss-total 2</b>	<b>37 500 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>37 500 €</b>	<b>ss-total 2</b>	<b>0 j</b>	<b>33 j</b>
	<b>Total</b>	<b>75 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>75 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>0 j</b>	<b>66 j</b>

Financeurs et taux de financement	%		€	
	MO	Total	MO	Total
AELB	50%	50%	37 500 €	37 500 €
CRNA	10%	10%	7 500 €	7 500 €
CD79	0%	0%	- €	- €
Niort Agglo	40%	40%	30 000 €	30 000 €
Autres MO	0%	0%	- €	- €
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>75 000 €</b>	<b>75 000 €</b>

SUIVI DE L'ACTION	
Indicateurs	Objectif CT
Nb d'études réalisées	2



**RetD2** *Axe stratégique R&D* **Faire valoir les BAC auprès des instituts de recherche publique et des réseaux nationaux**

	Nitrates Pesticides Micropolluants		Réduire les intrants Limiter les transferts		Niort Agglo		Agriculteurs Recherche Réseaux techniques
--	--	--	--	--	-------------	--	---

**Objectifs** Faire valoir les BAC auprès des instituts de recherche publique et des réseaux nationaux  
Bénéficier de retours d'expériences

**Résumé** Poursuite et développement de la participation à des réseaux nationaux et à des expérimentations nationales sur les thématiques en lien avec la reconquête de la qualité de l'eau.

**Description**

A/ Veille :

- sur les programmes de recherche et développement existants et en lien avec les problématiques de reconquête de la qualité de l'eau
- sur les travaux des réseaux nationaux en lien avec les problématiques de reconquête de la qualité de l'eau

B/ Améliorer la connaissance du BAC

- en faisant la promotion du BAC comme territoire support de projets de recherche
- en accompagnant les projets de recherche par la diffusion de données ou l'apport de témoignages de terrain

C / Participer à des réseaux nationaux

- FNCCR
- Réseau National des Territoires Bio Pilotes
- autres

PLAN DE FINANCEMENT					PREVISIONNEL ANIMATION				
ss-actions :	A	B	C	Total	Nb de jours animation	Total			
	Niort Agglo	Niort Agglo	Niort Agglo			Anim.	AnimGén	AnimAgri	
Coût	MO : 2022			- €		2022	5 j	3 j	
	2023			- €		2023	5 j	3 j	
	2024			- €		2024	5 j	2 j	
	ss-total 1	- €	- €	- €		ss-total 1	15 j	8 j	
	2025			- €		2025	5 j	3 j	
	2026			- €		2026	5 j	3 j	
	2027			- €		2027	5 j	3 j	
	ss-total 2	- €	- €	- €		ss-total 2	15 j	9 j	
	<b>Total</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>		<b>- €</b>	<b>Total</b>	<b>30 j</b>	<b>17 j</b>

Financeurs et taux de financement	#DIV/0!	
	AELB	- €
	CRNA	- €
	CD79	- €
	Niort Agglo	- €
	Autres MO	- €
<b>Total</b>	<b>- €</b>	

SUIVI DE L'ACTION	
Indicateurs	Objectif CT
Nb de partenariats sur des projets de recherche	3
Nb de participation à des réunions de réseaux nationaux	6

**RetD3** *Axe stratégique R&D* **Réaliser des études permettant une meilleure compréhension du fonctionnement hydrogéologique des BAC et de l'origine des pressions de pollution**

Nitrates Pesticides Micropol./Bactérie	Réduire les intrants Limiter les transferts	Niort Agglo	Tous acteurs Recherche
--	--	-------------	---------------------------

**Objectifs** Mieux comprendre les phénomènes de transfert de polluants

**Résumé** Réaliser des études pour améliorer la connaissance

**Description**

**A/ Etudier l'origine de la pression Bactérie**  
Réaliser une étude permettant de définir l'origine (humaine ou animale) des bactéries pathogènes retrouvées dans l'eau brute.  
**Prestation d'étude: 10 000€**

**B/ Etudier la contribution de l'élevage à la pression "résidus médicamenteux"**  
Des détections de résidus médicamenteux ont été faites sur la période 2018-2021. Il convient d'en déterminer l'origine (humaine ou animale). Si ces résidus proviennent de l'élevage, le volet agricole de ce programme permettra de proposer des actions permettant de réduire cette pression.  
Cette étude consiste en la réalisation d'un état des lieux de la contribution de l'élevage à la pression "résidus médicamenteux" et le cas échéant préconisera des actions pour réduire cette pression.  
**Prestation d'étude: 10 000€**

**C/ Améliorer la connaissance hydrogéologique du BAC du Vivier**  
L'action consiste à suivre le projet BRGM / Niort Agglo concernant la modélisation des flux de polluants du sol vers les nappes et les rivières sur le BAC du Vivier. Les objectifs de ce projet sont d'évaluer l'impact de plusieurs types de changements (climat, pratiques agricoles, prélèvements d'eau, pollutions ponctuelles ou accidentelles) sur la qualité et la quantité des ressources en eau, via un outil de modélisation.  
Ce projet est porté hors contrat Re-Sources néanmoins l'animateur agricole suivra ce dossier pour y apporter son expertise technique et pour être en mesure d'exploiter les résultats de ce projet. En effet, certaines actions du présent programme pourront être modulées au regard des résultats de cette étude.

**D/ autres études**  
Au cours de la mise en oeuvre du Contrat, d'autres sujets d'étude pourront émerger. Du temps et un budget sont provisionnés à cette fin.  
**Prestation d'étude: 15 000€/ étude**

PLAN DE FINANCEMENT							PREVISIONNEL ANIMATION				
ss-actions :	A		B		C		D		Total		
	MO :	Niort Agglo	Niort Agglo	Niort Agglo	Niort Agglo	Total	Nb de jours animation	Anim.	AnimGén	AnimAgri	
Coût	2022	10 000 €				10 000 €			2022	5 j	3 j
	2023		10 000 €			10 000 €	2023		5 j	6 j	
	2024					- €	2024		0 j	3 j	
	<b>ss-total 1</b>	<b>10 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>ss-total 1</b>		<b>10 j</b>	<b>12 j</b>	
	2025				15 000 €	15 000 €	2025		10 j	3 j	
	2026				15 000 €	15 000 €	2026		10 j	3 j	
	2027				- €	- €	2027		0 j	0 j	
	<b>ss-total 2</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>ss-total 2</b>		<b>20 j</b>	<b>6 j</b>	
	<b>Total</b>	<b>10 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>Total</b>		<b>30 j</b>	<b>18 j</b>	

Financiers et taux de financement	%				%	
	AELB	CRNA	CD79	Niort Agglo	Autres MO	Total
	50%					30%
	- €	- €		15 000 €		15 000 €
	10%	10%		10%		10%
	1 000 €	1 000 €		3 000 €		5 000 €
	0%	20%		0%		4%
	- €	2 000 €		- €		2 000 €
	90%	70%		40%		56%
	9 000 €	7 000 €		12 000 €		28 000 €
	0%	0%		0%		0%
	- €	- €		- €		- €
	100%	100%		100%		100%
	10 000 €	10 000 €		30 000 €		50 000 €

SUIVI DE L'ACTION	
Indicateurs	Objectif CT
Réalisation des études citées	4



**Anim1**

*Axe stratégique  
Animation*

**Animer le programme Re-Sources**



	Nitrates Pesticides Micropol./Bactério		Animer, coordonner et suivre la démarche		Niort Agglo		Tous acteurs
--	--	---	--	---	-------------	---	--------------

**Objectifs** Animer le programme Re-Sources

**Résumé** Postes d'animateurs

**Description**

La cellule d'animation assurera les missions suivantes:

- > 'Coordonner le programme (80 jours partagés entre Animation générale et Animation agricole)
  - suivi administratif et financier (rédaction de bilans, gestion des subventions, etc.)
  - animation des instances de gouvernance
  - représentation du programme et de la structure
  - réalisation d'une veille technique, scientifique et juridique
  - participation au réseau des animateurs Re-Sources
  - Réponse aux sollicitations extérieures
  - participation à la vie de la structure
  - lien avec les autres CT du territoire
- > Animer le territoire (25 jours partagés entre Animation générale et Animation agricole)
  - développement de partenariats (en lien avec FIL1 et INT1)
  - accompagnement des acteurs
  - développement d'opportunités d'implication dans le programme
  - promotion des actions/initiatives faites sur le territoire en faveur de la qualité de l'eau
- > Mettre en oeuvre les actions du Contrat (temps déjà dimensionné dans l'ensemble des autres fiches action)
  - Développement de compétences/expertise sur chaque thématique d'action
  - Mise en oeuvre du volet agricole
  - Mise en oeuvre du volet non-agricole
  - Mise en oeuvre du volet milieu et foncier

Cette cellule sera composée de:


A/ Un poste de coordinateur Re-Sources Vivier ( 1 ETP) 55 000 €/an (salaires chargés et frais de fonctionnement)

B/ Un poste de chargé de mission agricole Vivier (1 ETP) 55 000 €/an (salaires chargés et frais de fonctionnement)

C/ Un poste de chargé de mission foncier (0,3 ETP) 16 500€/an (salaire chargés et frais de fonctionnement)

D/ Un poste de secrétariat (0,2 ETP) 10000€/an (salaire chargé)

\*Les services d'eau potable Vivier et Courance sont actuellement en cours de fusion. Les deux cellules auront donc à s'organiser début 2022 au sein d'une même équipe "protection de la ressource".

PLAN DE FINANCEMENT							PREVISIONNEL ANIMATION			
	ss-actions :				Total		Total			
	MO :	A	B	C			D	Anim.	AnimGén	AnimAgri
<b>Coût</b>	2022	55 000 €	55 000 €	16 500 €	10 000 €	<b>Nb de jours animation</b>	2022	80 j	25 j	
	2023	55 000 €	55 000 €	16 500 €	10 000 €		2023	80 j	25 j	
	2024	55 000 €	55 000 €	16 500 €	10 000 €		2024	80 j	25 j	
	<b>ss-total 1</b>	<b>165 000 €</b>	<b>165 000 €</b>	<b>49 500 €</b>	<b>30 000 €</b>		<b>ss-total 1</b>	<b>240 j</b>	<b>75 j</b>	
	2025	55 000 €	55 000 €	16 500 €	10 000 €		2025	80 j	25 j	
	2026	55 000 €	55 000 €	16 500 €	10 000 €		2026	80 j	25 j	
	2027	55 000 €	55 000 €	16 500 €	10 000 €		2027	80 j	25 j	
	<b>ss-total 2</b>	<b>165 000 €</b>	<b>165 000 €</b>	<b>49 500 €</b>	<b>30 000 €</b>		<b>ss-total 2</b>	<b>240 j</b>	<b>75 j</b>	
	<b>Total</b>	<b>330 000 €</b>	<b>330 000 €</b>	<b>99 000 €</b>	<b>60 000 €</b>		<b>Total</b>	<b>480 j</b>	<b>150 j</b>	
	<b>Financeurs et taux de financement</b>	<b>AELB</b>	60%	60%	60%		60%	<b>SUIVI DE L'ACTION</b>		<b>Indicateurs</b>
		198 000 €	198 000 €	59 400 €	36 000 €	60%				
<b>CRNA</b>		20%	20%	0%	0%	16%				
		66 000 €	66 000 €	- €	- €	132 000 €				
<b>CD79</b>		0%	0%	0%	0%	0%				
		- €	- €	- €	- €	- €				
<b>Niort Agglo</b>		20%	20%	40%	40%	24%				
	66 000 €	66 000 €	39 600 €	24 000 €	195 600 €					
<b>Autres MO</b>	0%	0%	0%	0%	0%					
	- €	- €	- €	- €	- €					
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>					
	<b>330 000 €</b>	<b>330 000 €</b>	<b>99 000 €</b>	<b>60 000 €</b>	<b>819 000 €</b>					

**Anim2**

*Axe stratégique  
Animation*

**Suivre et évaluer le programme Re-Sources**



Nitrates  
Pesticides  
Micropol./Bactério

Animer, coordonner et  
suivre la démarche

Niort Agglo

Tous acteurs

**Objectifs** Suivre et évaluer le programme Re-Sources

**Résumé** Collecter des indicateurs de résultat et mener deux études (bilan à mi-parcours et bilan fin de contrat)

**Description**

**A/ Suivre la mise en œuvre du programme**  
 - La première année, finir la rédaction du Contrat, organiser sa signature et le cadre de suivi des engagements des signataires  
 - Collecte annuelle et analyse des indicateurs de suivi des actions  
 - Recueil de données auprès des partenaires  
 - Transmission de données aux partenaires (notamment autres feuilles de routes / observatoires en lien sur le territoire)  
 - Lien avec les instances de gouvernance

**B/Evaluer le programme à mi-parcours**  
 Réalisation d'une étude  
 Prestation d'étude : 5000€

**C/Evaluer le programme en fin de Contrat**  
 Réalisation d'une étude  
 Prestation d'étude : 50000€

PLAN DE FINANCEMENT						PREVISIONNEL ANIMATION																							
ss-actions :	A	B	C	Total	Nb de jours animation	Total																							
	MO :	Niort Agglo	Niort Agglo			Niort Agglo	Anim.	AnimGén	AnimAgri																				
Coût	2022			- €		2022	20 j	2 j																					
	2023			- €		2023	4 j	2 j																					
	2024		5 000 €			5 000 €	2024	19 j	12 j																				
	<b>ss-total 1</b>	- €	5 000 €	- €		5 000 €	<b>ss-total 1</b>	43 j	16 j																				
	2025					- €	2025	4 j	2 j																				
	2026					- €	2026	4 j	2 j																				
	2027			50 000 €		50 000 €	2027	64 j	37 j																				
	<b>ss-total 2</b>	- €	- €	50 000 €		50 000 €	<b>ss-total 2</b>	72 j	41 j																				
	<b>Total</b>	- €	5 000 €	50 000 €		55 000 €	<b>Total</b>	115 j	57 j																				
	Financeurs et taux de financement	AELB	0%	70%		70%	70%	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">SUIVI DE L'ACTION</th> </tr> <tr> <th>Indicateurs</th> <th>Objectif CT</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre d'études réalisées</td> <td>2</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			SUIVI DE L'ACTION			Indicateurs	Objectif CT		Nombre d'études réalisées	2											
SUIVI DE L'ACTION																													
Indicateurs		Objectif CT																											
Nombre d'études réalisées		2																											
	- €	3 500 €	35 000 €	38 500 €																									
CRNA	0%	10%	10%	10%																									
	- €	500 €	5 000 €	5 500 €																									
CD79	0%	0%	0%	0%																									
	- €	- €	- €	- €																									
Niort Agglo	100%	20%	20%	20%																									
	- €	1 000 €	10 000 €	11 000 €																									
Autres MO	0%	0%	0%	0%																									
	- €	- €	- €	- €																									
<b>Total</b>	100%	100%	100%	100%																									
	- €	5 000 €	50 000 €	55 000 €																									



## Règles générales d'attribution et de versement des aides du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

*Délibération n° 2021-82 du 4 novembre 2021  
Date d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2022*

Préambule .....	2
Article 1 : Les enjeux du 11 <sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne .....	3
Article 2 : Principes généraux d'instruction des aides .....	3
Article 3 : Les engagements à respecter par le demandeur d'aide .....	3
3.1 : Au regard du projet .....	3
3.2 : En matière de publicité .....	4
Article 4 : Qui peut bénéficier d'une aide .....	4
Article 5 : Comment demander une aide .....	4
Article 6 : Quand demander l'aide .....	4
Article 7 : Le circuit de traitement des demandes d'aide .....	5
Article 8 : Le financement de l'agence de l'eau .....	6
8.1 : Détermination du montant maximal prévisionnel de l'aide .....	6
8.2 : Modalités de notification de l'aide .....	6
8.3 : Durée de validité des décisions d'aide .....	7
Article 9 : Règles de versement de l'aide .....	7
Article 10 : Cas particuliers .....	8
10.1 : Procédure collective .....	8
10.3 : Arrêt du fonctionnement de l'ouvrage financé .....	8
Article 11 : Contrôle de conformité .....	8
Article 12 : Règlement des litiges / contentieux .....	8
Glossaire .....	9

# Règles générales d'attribution et de versement des aides

Conformément aux dispositions de l'article L213-9-2 du code de l'environnement, l'agence de l'eau apporte des aides financières pour la réalisation d'actions ou de travaux d'intérêt commun au bassin qui contribuent à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, des milieux aquatiques, du milieu marin ou de la biodiversité.

Le présent document définit les modalités générales d'attribution et de versement applicables aux aides apportées par l'agence de l'eau dans le cadre de son programme pluriannuel d'intervention, sauf exception légale, réglementaire ou expressément arrêtée par le conseil d'administration. Dans ce dernier cas, les modalités d'intervention précisent explicitement les règles particulières qui s'appliquent.

**Le bénéficiaire de l'aide de l'agence de l'eau reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des dispositions des présentes règles générales et s'engage à s'y conformer.**

## 1. Les enjeux du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Le 11<sup>e</sup> programme pluriannuel d'intervention 2019-2024 de l'agence de l'eau retient trois enjeux prioritaires pour répondre aux objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) du bassin Loire-Bretagne :

- la qualité des milieux aquatiques et la biodiversité associée ;
- la qualité des eaux et la lutte contre la pollution ;
- la quantité des eaux et l'adaptation au changement climatique ;

auxquels s'ajoutent deux enjeux complémentaires :

- le patrimoine de l'eau et l'assainissement ;
- la biodiversité.

Les dispositifs d'aide de l'agence de l'eau Loire-Bretagne soutiennent les projets permettant de répondre à ces enjeux ainsi que les outils ou leviers permettant de mettre en œuvre ces interventions (mobilisation des acteurs locaux, solidarités urbain-rural et internationale).

L'ensemble des informations sont consultables sur la page internet :

<http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/lessentiel-des-aides/quelles-priorites-pour-les-aides.html>

## 2. Principes généraux d'instruction des aides

Les aides de l'agence de l'eau n'ont pas un caractère systématique.

Leur attribution est fonction, d'une part, des disponibilités financières de l'agence de l'eau et, d'autre part, de la priorisation des projets selon les objectifs du 11<sup>e</sup> programme d'intervention et leur efficacité sur la qualité des milieux.

Le coût du projet faisant l'objet de la demande d'aide doit être supérieur ou égal à :

- 8 000 euros HT pour les travaux,
- 5 000 euros HT pour les autres projets, à l'exception des actions d'information, de communication, de consultation du public et d'éducation à l'environnement.

Les projets financés par crédit-bail ne bénéficient pas d'aide de l'agence.

Le démarrage du projet ne peut intervenir qu'après autorisation écrite de l'agence de l'eau (cf. article 6).

L'aide est attribuée sous réserve que le projet n'ait pas fait l'objet d'un arrêté de mise en demeure, dont la date d'échéance a expiré à la date de décision d'aide de l'agence de l'eau.

## 3. Les engagements à respecter par le demandeur d'aide

En déposant une demande d'aide financière auprès de l'agence de l'eau, le porteur de projet s'engage à respecter les points suivants :

### 3.1. Au regard du projet

- Informer l'agence de l'eau des différentes phases de mise au point du projet, ainsi que de toute réunion ayant trait à la préparation, à la réalisation et au bilan du projet ;
- Transmettre sur demande de l'agence de l'eau tous renseignements ou documents utiles à son information concernant la réalisation du projet ;
- Disposer des autorisations au titre de la police de l'eau ou des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- Déclarer être informé et connaître ses droits et obligations relatifs au cumul des aides publiques ;



- Saisir préalablement l'agence de l'eau par écrit en cas de modification du projet et/ou de ses objectifs, en vue d'une nouvelle instruction de la demande d'aide ;
- Informer l'agence de l'eau en cas de cessation d'activité ou de cession de l'établissement auquel l'aide a été accordée ;
- Autoriser l'agence de l'eau à visiter ou faire visiter les installations.

### **3.2. En matière de publicité**

- Faire mention du concours financier de l'agence de l'eau :
  - directement sur le projet aidé, de façon pérenne, en utilisant le logo conformément à la charte graphique disponible sur le site internet de l'agence de l'eau ;
  - sur tous les supports de communication relatifs au projet aidé (panneau de chantier, plaquette, carton d'invitation, affiche et programme annonçant une manifestation...) en utilisant le logo conformément à la charte graphique disponible sur le site internet de l'agence de l'eau : <https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/services-en-ligne/demande-de-logo.html> ;
  - dans les communiqués de presse ;
  - dans les rapports d'activité ;
- Informer et inviter l'agence de l'eau à toute initiative médiatique ayant trait au projet (première pierre, visite, inauguration...).

## **4. Qui peut bénéficier d'une aide ?**

Dans le cadre de son programme pluriannuel d'intervention, l'agence de l'eau apporte directement ou indirectement des aides aux personnes publiques ou privées.

Le paiement de redevances ne constitue pas un droit à l'obtention d'une aide de l'agence de l'eau.

Lorsqu'une collectivité, en application de l'article L1411-1 du code général des collectivités territoriales, confie la gestion d'un service public à un ou plusieurs opérateurs économiques, à qui est transféré un risque lié à l'exploitation du service, l'agence de l'eau peut attribuer les aides aux titulaires de contrats de concession de service public.

## **5. Comment demander une aide ?**

La demande est déposée via le site de l'agence de l'eau à l'adresse <https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/services-en-ligne/deposer-sa-demande-daide-en-ligne.html>.

Elle doit être accompagnée d'un dossier technique et financier comportant l'évaluation détaillée du coût, le plan de financement et tous les éléments permettant d'apprécier l'objectif du projet, le cadre administratif et réglementaire auquel il est soumis, son opportunité et les résultats attendus.

Les associations joignent à leur demande de subvention le formulaire de dossier unique institué par l'article 7 de l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015 portant simplification du régime des associations.

## **6. Quand demander l'aide ?**

Une demande d'aide formelle et complète doit être déposée avant le démarrage du projet.

Celui-ci est réputé constitué par le premier acte juridique passé pour sa réalisation :

- la notification d'un marché ou d'un bon de commande, pour le cas général,
- l'attestation du bénéficiaire en cas de réalisation en régie.

Ne constituent pas un démarrage du projet :

- les opérations préalables (acquisitions de terrains, études, marché de maîtrise d'œuvre),
- la phase « conception » d'un marché de conception-réalisation.

Pour le secteur concurrentiel, l'agence de l'eau applique la réglementation relative aux aides d'État fixées par l'Union européenne.

Aucune aide de l'agence de l'eau n'est attribuée si le démarrage du projet intervient avant la notification par l'agence de la complétude de votre demande qui vaut autorisation de démarrage.

Par exception à cette règle, le démarrage d'un projet relatif à des actions d'animation, de communication, d'assistance technique ou de suivi de la qualité de l'eau et des milieux, peut intervenir après que le bénéficiaire ait reçu l'accusé de réception du dépôt de la demande d'aide envoyé par l'agence de l'eau.

## 7. Le circuit de traitement des demandes d'aide

Les principales étapes de la procédure d'instruction suivie par l'agence de l'eau sont présentées ci-dessous.

**Dépôt de la demande d'aide** et de l'ensemble des pièces justificatives via le site de l'agence de l'eau, par le demandeur légalement autorisé.  
**Votre demande doit être antérieure au démarrage du projet**

**Accusé de réception** de votre demande d'aide émis par l'agence de l'eau

**Autorisation de démarrage du projet**  
Dès que votre demande est complète, l'agence de l'eau vous adresse une autorisation de démarrage de votre projet.  
**Elle ne vaut pas engagement de l'agence de l'eau quant à l'attribution d'une aide.**

**Instruction technique et financière du projet**  
Elle peut nécessiter la communication à l'agence de l'eau de pièces complémentaires, à fournir dans un délai de 6 mois.

**Décision de l'agence**  
L'agence de l'eau vous notifie sa décision de vous accorder une aide par l'envoi d'une lettre d'attribution ou une convention d'aide. En cas de refus, vous recevrez un courrier motivé.

**Réalisation du projet**  
et fourniture des pièces justificatives prévues pour chaque versement.

**Calcul du montant définitif de l'aide à l'achèvement du projet**  
L'agence de l'eau calcule le montant définitif de l'aide après vérification du respect des conditions fixées par la lettre d'attribution ou la convention. En cas de manquement, elle se réserve le droit de ne pas verser l'aide ou de demander le remboursement de tout ou partie de l'aide déjà versée

**Contrôle de conformité de l'opération**  
En application de l'article R213-32-1alinéa 1er du code de l'environnement, l'agence de l'eau peut vérifier la conformité du projet au regard de l'ensemble des obligations incombant au bénéficiaire.

En aucun cas l'accusé de réception du dépôt de la demande d'aide, ni l'autorisation de démarrage du projet ne valent engagement d'attribution d'une aide de l'agence de l'eau.

## 8. Le financement de l'agence de l'eau

### 8.1. Détermination du montant maximal prévisionnel de l'aide<sup>(2)</sup>

L'agence de l'eau attribue des aides sous forme de subvention<sup>(12)</sup> (par application de taux ou de forfait<sup>(1)</sup>) ou d'avance remboursable<sup>(3)</sup>.

Pour le secteur concurrentiel, l'agence de l'eau applique la réglementation relative aux aides d'État fixées par l'Union européenne.

Le montant prévisionnel de l'aide (subvention et/ou avance) est calculé par application d'un taux d'aide à la dépense retenue<sup>(8)</sup>.

La dépense retenue correspond au coût du projet ou de la partie de celui-ci répondant aux objectifs poursuivis par l'agence de l'eau. Ce montant peut faire l'objet d'écrêtements en application de forfaits, de coûts plafonds<sup>(6)</sup>, ou de coefficient de prise en compte fixés par les fiches action<sup>(9)</sup> de l'agence de l'eau.

Détermination de la dépense retenue au regard de la TVA :

- 1<sup>er</sup> cas : dans la comptabilité du bénéficiaire, la dépense est dans le champ d'application de la TVA ou donne droit au versement du fonds de compensation de la TVA. La dépense retenue est hors TVA sauf exception à justifier par le bénéficiaire (reversement de la TVA sur la subvention de l'agence de l'eau) ;
- 2<sup>e</sup> cas : dans la comptabilité du bénéficiaire, la dépense n'est pas dans le champ d'application de la TVA. La dépense retenue est TTC.

Le montant de l'aide en matière d'investissement doit respecter les dispositions suivantes :

- articles L1111-9 et L1111-10 du code général des collectivités territoriales fixant l'autofinancement minimal du maître d'ouvrage ;
- l'ensemble des aides publiques apportées, exprimées en équivalent-subvention, est fixé à 80 % maximum du montant du projet.

En cas de versement d'avance remboursable et de subvention, le montant total des aides publiques ne peut dépasser 100 % du montant du projet. À défaut, le montant de l'avance est plafonné.

La conversion de l'avance en équivalent subvention sera effectuée conformément à la règle établie par l'Union européenne, sur la base du taux en vigueur lors de la conversion tel que publié sur le site internet de la commission européenne à l'adresse suivante :

[http://ec.europa.eu/competition/state\\_aid/legislation/reference\\_rates.html](http://ec.europa.eu/competition/state_aid/legislation/reference_rates.html).

L'agence de l'eau n'attribue aucune aide inférieure à 3 000 €, à l'exception des actions d'information, de communication, de consultation du public et d'éducation à l'environnement pour lesquelles ce montant minimal est fixé à 1 500 €. Lors du calcul de l'aide, le montant est arrondi à l'euro inférieur.

### 8.2. Modalités de notification de l'aide

La décision de financement prise par l'agence de l'eau fait l'objet d'une notification :

- soit par lettre d'attribution<sup>(10)</sup>;
- soit par convention<sup>(5)</sup>.

Ces documents comportent a minima les indications suivantes :

- description du projet ;
- dépense éligible ;
- coefficient de prise en compte<sup>(4)</sup>;
- dépense retenue ;
- nature et taux de l'aide financière ;
- montant maximal prévisionnel de l'aide en euros ;
- durée de validité de la décision d'aide ;

- modalités de versement de l'aide (rythme de versement et pièces justificatives requises) ;
- annexes techniques et dispositions particulières ;
- le cas échéant, les performances ou les objectifs attendus du projet.

La signature d'une convention est obligatoire entre les personnes privées et l'agence de l'eau, lorsque l'aide accordée est d'un montant supérieur ou égal à 23 000 euros.

Lorsque l'attribution d'une aide fait l'objet d'une convention, l'agence de l'eau adresse celle-ci au bénéficiaire en deux exemplaires pour signature. Ce dernier doit les renvoyer signés à l'agence de l'eau dans un délai maximal de trois mois. Passé ce délai, le bénéficiaire est réputé avoir renoncé à l'aide qu'il a sollicitée.

### **8.3. Durée de validité des décisions d'aide**

La durée de validité de la décision est fixée par la convention ou la lettre d'attribution.

Ce délai court à compter de la date d'envoi de la lettre d'attribution ou de la date de signature de la convention par l'agence de l'eau.

Il inclut, en sus de la réalisation du projet, la production des pièces justificatives pour versement.

La durée de validité de la décision peut exceptionnellement faire l'objet d'une prolongation.

Celle-ci est conditionnée à la présentation des justificatifs du commencement préalable du projet. La demande doit être motivée et présentée dans un délai permettant la signature de l'avenant de prolongation par les deux parties avant le terme de la décision d'aide. A défaut, le terme initial de la décision d'aide s'applique.

Cette possibilité de prolongation ne s'applique pas aux actions concernant de l'animation, la communication, l'assistance technique ou le suivi de la qualité de l'eau et des milieux.

## **9. Règles de versement de l'aide**

L'agence de l'eau se réserve le droit d'adapter ses versements en fonction de ses disponibilités budgétaires.

L'aide allouée fait l'objet d'un ou plusieurs versements, selon les conditions fixées par la lettre d'attribution ou la convention.

Le montant définitif de l'aide est recalculé en fonction de la dépense réelle justifiée. Il ne peut dépasser le montant maximal prévisionnel fixé par la lettre d'attribution ou la convention.

Pour obtenir le versement du montant définitif de l'aide, le bénéficiaire doit se conformer aux trois obligations suivantes dans le délai de validité de la décision :

- le projet doit être entièrement réalisé ;
- la totalité des pièces justificatives doit être produite ;
- les objectifs ou performances prévu(e)s doivent être atteint(e)s.

L'agence de l'eau peut réduire le montant de l'aide ou la retirer unilatéralement comme suit :

- en cas de manquement aux obligations fixées dans le présent document et/ou dans la lettre d'attribution ou la convention, constaté à l'achèvement du projet, celle-ci peut soit demander au bénéficiaire le remboursement total ou partiel des sommes qu'elle lui a versées, soit appliquer une réfaction<sup>(11)</sup> de l'aide.  
Dans le cas du dépassement du plafond de cumul des aides publiques, l'agence de l'eau demande le remboursement après échange avec les autres co-financeurs publics du projet.
- en cas de non réalisation du projet, le bénéficiaire doit rembourser à l'agence de l'eau l'intégralité des sommes qu'elle lui aura versées.

Si le bénéficiaire n'est pas propriétaire exploitant des ouvrages subventionnés, les parties concernées sont solidaires en cas de remboursement de tout ou partie de l'aide versée par l'agence de l'eau.

## **10. Cas particuliers**

### **10.1. Procédure collective**

En cas de liquidation judiciaire, le bénéficiaire ne peut exiger de l'agence de l'eau le versement d'une aide.

### **10.2. Arrêt du fonctionnement de l'ouvrage financé**

En cas de cessation de l'activité ou d'arrêt du fonctionnement d'un équipement<sup>(8)</sup> ayant motivé l'attribution de l'aide, celle-ci doit être remboursée à concurrence du montant correspondant à la partie non amortie de l'aide :

- pour la subvention, la durée d'amortissement est fixée forfaitairement à cinq ans à compter de la date du dernier versement de l'aide de l'agence de l'eau ;
- pour l'avance, la partie non amortie correspond au capital restant dû.

## **11. Contrôle de conformité**

En application de l'article R213-32-1 alinéa 1<sup>er</sup> du code de l'environnement, l'agence de l'eau « s'assure de la bonne utilisation et de l'efficacité des aides versées ».

À ce titre, l'agence de l'eau peut vérifier postérieurement à l'achèvement du projet sa conformité au regard de l'ensemble des obligations incombant au bénéficiaire.

Ces vérifications peuvent être effectuées sur pièces ou auprès du bénéficiaire, par l'agence de l'eau ou par toute personne mandatée par elle à cet effet.

Le bénéficiaire de l'aide doit mettre à disposition de la personne en charge du contrôle tout élément nécessaire à l'accomplissement de sa mission.

Les conclusions du contrôle peuvent conduire l'agence de l'eau à demander le remboursement de tout ou partie de l'aide, conformément à l'article 9.

## **12. Règlement des litiges/contentieux**

Tout litige fait l'objet d'une recherche de solution amiable : le bénéficiaire peut ainsi adresser, par courrier, une réclamation au directeur général de l'agence de l'eau.

Si le litige n'a pas pu être résolu à l'amiable, le bénéficiaire peut alors le porter devant le tribunal administratif d'Orléans.

# GLOSSAIRE

1. **Aide forfaitaire** : subvention dont le montant versé à l'achèvement de l'opération est égal au montant fixé dans la lettre d'attribution ou dans la convention de financement.
2. **Aide prévisionnelle** : montant maximum d'aide fixé dans la lettre d'attribution ou dans la convention, déterminé par application à la dépense retenue du taux d'aide applicable au projet.
3. **Avance remboursable** : aide en faveur d'un projet, qui est versée en une ou plusieurs fois et pour laquelle des conditions de remboursement sont définies dans la lettre d'attribution ou la convention de financement.
4. **Coefficient de prise en compte du projet** : pourcentage du projet pris en compte par l'agence de l'eau du fait notamment de son dimensionnement ou de la nature des travaux réalisés : les aides sont versées au prorata de ce coefficient.
5. **Convention** : acte bilatéral notifiant au demandeur l'aide apportée par l'agence de l'eau sur le projet présenté.
6. **Coût plafond** : montant maximal pouvant être pris en compte par l'agence de l'eau : la part de la dépense éligible qui excèderait ce montant sera écartée.
7. **Dépense retenue** : la dépense retenue correspond au coût du projet ou de la partie de celui-ci répondant aux objectifs poursuivis par l'agence de l'eau. Ce montant peut faire l'objet d'écrêtements en application de forfaits, de coûts plafonds, ou de coefficient de prise en compte fixés par les fiches action de l'agence de l'eau.
8. **Équipement** : projet financé par l'agence de l'eau donnant lieu à une durée d'amortissement.
9. **Fiche action** : document de mise en œuvre du programme adopté par le conseil d'administration détaillant les dispositifs d'aide en vigueur.
10. **Lettre d'attribution** : acte notifiant au demandeur la décision unilatérale de l'agence de l'eau de lui apporter une aide sur le projet présenté.
11. **Réfaction** : la réfaction est une diminution du montant de l'aide.
12. **Subvention** : conformément à l'article 9-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, « constituent des subventions, les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent »

#### Délégation Armorique

Parc technologique du Zoopôle  
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B  
18 rue du Sabot  
22440 PLOUFRAGAN  
Tél.: 02 96 33 62 45 - Fax: 02 96 33 62 42  
armorique@eau-loire-bretagne.fr

#### Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339  
45063 ORLEANS CEDEX 2  
Tél.: 02 38 51 73 73 - Fax: 02 38 51 74 74  
webmestre@eau-loire-bretagne.fr

#### Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339  
45063 ORLEANS CEDEX 2  
Tél.: 02 38 51 73 73 - Fax: 02 38 51 73 25  
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

#### Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dép. 44 • 49 • 85)  
1 rue Eugène Varlin - CS 40521  
44105 NANTES CEDEX 4  
Tél.: 02 40 73 06 00 - Fax: 02 40 73 39 93  
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr  
→ Site du Mans (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)  
17 rue Jean Grémillon • CS 12104  
72021 LE MANS CEDEX 2  
Tél.: 02 43 86 96 18 - Fax: 02 43 86 96 11  
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

#### Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette • CS 20040  
86282 SAINT-BENOIT CEDEX  
Tél.: 05 49 38 09 82 - Fax: 05 49 38 09 81  
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

#### Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts  
Site de Marmilhat sud • CS 40039  
63370 LEMPDES  
Tél.: 04 73 17 07 10 - Fax: 04 73 93 54 62  
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

Retrouver tout le détail des aides et redevances du 11<sup>e</sup> programme sur

<http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable